This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

John Bunbury

399 f. 39

BODLEIAN LIBRARY
OXFORD

ANALYSE
DE
BAYLE.

TOME V.

ANALYSE
RAISONNÉE
DE
BAYLE,
OU
ABRÉGÉ MÉTHODIQUE
de ſes Ouvrages, particuliérement de ſon DICTIONNAIRE HISTORIQUE ET CRITIQUE, *dont les Remarques ont été fondues dans le Texte, pour former un corps inſtructif & agréable de lectures ſuivies.*

TOME V.

A LONDRES.

M. DCC. LXXIII.

BODLEIAN LIBRARY
3
JUN
1927
OXFORD

PRÉFACE

Contenant une Hiſtoire abrégée de la vie & des Ouvrages de BAYLE.

L'AUTEUR des quatre premiers Tomes de cette Analyſe raiſonnée de Bayle, ayant promis une Vie de cet illuſtre Philoſophe (*a*); comme nous nous ſommes chargés de ſuivre & de remplir ſon plan, nous avons cru devoir placer à la tête de notre Continuation, une Hiſtoire abrégée de la Vie & des Ouvrages de Bayle. C'eſt ici ſa véritable place, puiſque la diſtribution des quatre Volumes précédents n'a pas permis de l'y inſérer.

PIERRE BAYLE nâquit le 18

(*a*) Voyez Tome I. à la fin de l'Avertiſſement, page xxvj.

Novembre 1647, au Carla, Bourg du Comté de Foix, dont ſon Pere étoit Miniſtre. Il montra dès ſon enfance un eſprit vif & ſubtil, une conception aiſée & facile, une mémoire heureuſe, & de plus, ce qui eſt très-néceſſaire pour faire valoir de ſi grands dons, un deſir ardent de ſavoir & d'apprendre. Il fit ſes premieres études à l'Académie de Puylaurens, puis au College des Jéſuites de Toulouſe : ce qui n'a rien d'extraordinaire, car les réformés ne faiſoient point alors difficulté d'envoyer leurs enfants étudier chez les Jéſuites, quoique cela eût été défendu par les Synodes : défenſe qui n'étoit pas ſans fondement, comme le prouve le changement de Religion du jeune Bayle, arrivé le 19 Mars 1669, preſque auſſi-tôt qu'il fut à Toulouſe. La lecture qu'il avoit faite à Puylaurens de quelques

Livres de controverſe l'avoit déja ébranlé ; ſes doutes augmenterent à Toulouſe par les diſputes qu'il eut avec un Prêtre qui logeoit dans la même maiſon que lui. Il ſe crut dans l'erreur, parce qu'il ne pouvoit répondre aux raiſonnements qu'on lui faiſoit ; & un eſprit droit, comme le ſien, n'avoit garde d'y demeurer volontairement. Cette précipitation de jeune homme ne peut guere s'excuſer que ſur la candeur de ſon ame.

La nouvelle de ſon changement pénétra de douleur toute ſa famille, & particulierement ſon Pere dont il étoit tendrement aimé. Mr. Bertier Evêque de Rieux, jugeant bien qu'après cette démarche, le jeune Bayle ne devoit pas s'attendre à recevoir aucun ſecours de ſes Parens, ſe chargea généreuſement de ſon entretien : bienfait dont Bay-

le conſerva toûjours le ſouvenir précieux avec beaucoup de reſpect & de reconnoiſſance pour ce grand Prélat ; c'eſt ainſi qu'il en parloit lui-même long-temps après ſon retour à la Religion réformée.

Cependant il continua ſes études de Philoſophie avec beaucoup de ſuccès : les Catholiques ſe félicitoient de l'acquiſition d'un jeune homme qui donnoit de ſi belles eſpérances, & dont le mérite étoit relevé par la qualité de fils de Miniſtre. Lorſque ſon tour vint de ſoutenir des theſes publiques, on voulut que la ſolemnité s'en fît avec éclat. L'aſſemblée fut nombreuſe & diſtinguée. La clarté, la pénétration & la modeſtie du Soutenant lui attirerent un applaudiſſement univerſel.

Déja l'eſprit convertiſſeur animoit le nouveau Proſélite. Com-

me il croyoit ſincérement avoir pris le bon parti, il auroit voulu y attirer toute ſa famille, il écrivit à ſon Frere aîné pour l'engager à ſuivre ſon exemple. Je rapporterai ici cette lettre, parce qu'elle fera voir quels furent les motifs & les raiſons de ſon premier changement de Religion. Son eſprit vif & amateur du vrai, ſe livroit indiſcrétement aux premieres idées qui s'offroient à lui ſous la belle forme de la vérité, ſans prendre le temps d'examiner ſi ces dehors n'étoient point une apparence illuſoire; un vain preſtige qu'un examen plus réfléchi auroit pu diſſiper aiſément. Voici la lettre en queſtion.

Monſieur mon très-cher Frere,

» L'affection ardente que j'ai
» pour votre perſonne & le deſir
» dont je brûle de votre bonheur
» ne me permettant pas de né-

» gliger aucune occaſion de pro-
» curer votre bien, je me ſens
» obligé de vous prier très-inſ-
» tamment de venir paſſer quel-
» ques jours en cette Ville pour
» me donner le moyen de vous
» entretenir de pluſieurs choſes
» qui vous ſont très-importantes
» & pour la vie préſente & pour
» celle qui eſt à venir. Je me
» perſuade que ſi j'avois la li-
» berté de vous bien découvrir
» l'état des choſes comme elles
» ſont, & la diſpoſition favora-
» ble où elles ſe trouvent, je
» ferois quelque effet ſur votre
» eſprit, & vous ferois avouer
» que cette ſuprême ſageſſe qui
» gouverne le monde a travail-
» lé d'une façon particuliere à
» ajuſter tant de reſſorts, & que
» comme elle ne fait rien qui ne
» puiſſe avancer ſa gloire & no-
» tre ſalut, elle a voulu par la
» rencontre de tant de choſes

» différentes, qui toutes ſem-
» blent vouloir concourir à vo-
» tre bien, tenter le plus heu-
» reux & le plus glorieux chan-
» gement qui ſe puiſſe opérer
» dans l'eſprit de mon Pere, &
» dans le vôtre.

» Vous me direz ſans doute
» que ce ſont ici tous myſteres,
» où vous ne comprenez rien,
» & que ce ſont des énigmes
» pour vous; mais je vous ré-
» ponds que pour peu que je
» m'entretienne avec vous ſur
» ce chapitre, vous compren-
» drez facilement quel eſt mon
» deſſein, & vous verrez enſuite
» clair comme le jour, avec quel
» grand fondement je vous aurai
» dit que la diſpoſition qui a
» rangé quantité de choſes où
» vous avez grand intérêt, vous
» eſt ſi favorable qu'il y a tout
» ſujet d'en eſpérer quelque cho-
» ſe de ſurnaturel.

» Je ne m'expliquerai pas plus
» ouvertement ſur ce ſujet, parce
» que j'eſpere que vous ne me
» refuſerez pas la grace que je
» vous demande, de me venir
» voir le plutôt qu'il vous ſera
» poſſible, & que dans l'entre-
» tien que j'aurai alors tête à
» tête avec vous, nous aurons
» lieu d'en parler amplement. Ve-
» nez donc, mon cher Frere, s'il
» vous eſt poſſible, avant que
» cette ſemaine ne ſe paſſe;
» venez ſatisfaire l'impatience
» d'un homme qui ſoupire pour
» l'amour de vous plus de qua-
» tre fois, & qui ſouhaite paſ-
» ſionnément que vous vous met-
» tiez aux termes d'être bienheu-
» reux. Vous ne vous repentirez
» pas ſans doute d'être venu,
» tout ce que j'ai à vous dire
» eſt de nature à contenter une
» ame ſolidement raiſonnable
» comme eſt la vôtre.

» Et certainement je vous fe-
» rois tort ſi je croyois que vous
» fuſſiez malade d'une maniere
» incurable, & juſques au point
» de ne trouver rien de bon dès
» là qu'il n'eſt pas conforme à
» votre ſentiment. J'ai meilleure
» opinion de vous; & ceux qui
» vous connoiſſent ne font nulle
» difficulté de croire qu'avec la
» bonté de votre naturel & la
» probité dont vous faites pro-
» feſſion, il n'eſt point de propo-
» ſition raiſonnable que l'on ne
» puiſſe vous faire goûter, quoi-
» que vous n'y ſoyez point accou-
» tumé, & quoique vous ayez
» une nuée de préjugés pour le
» contraire ſur ce fondement,
» je m'aſſure que ce que j'ai à
» vous dire ne vous déplaira pas,
» & ne vous effarouchera pas ſi
» fort que vous ſoyez capable
» de fermer tout-à-fait l'oreille à
» quiconque vous en voudroit
» parler.

» Si je m'étois adreſſé à beau-
» coup de gens qu'il y a pour
» leur faire la même priere que
» je vous fais de me donner quel-
» que audience, il pourroit bien
» être qu'ils me tiendroient d'a-
» bord pour ſuſpect, ſe défie-
» roient de moi & condamne-
» roient tout ce que je ſerois ca-
» pable de leur dire : mais pour
» vous je vous crois incapable
» de me condamner avant que
» de m'avoir entendu, & ne fût-
» ce que par curioſité il me ſem-
» ble que vous voudrez ſavoir
» ce que ce peut être, & que
» vous ſuſpendrez votre juge-
» ment juſqu'à ce que vous l'ayez
» appris, en quoi je ne puis re-
» marquer dans votre eſprit
» qu'une diſpoſition à bien faire.

» Il ne me reſteroit pour aſ-
» ſeoir quelque bonne eſpéran-
» ce, qu'à vous croire bien re-
» ſolu de former ce jugement

» qui eſt fondé ſur une vérité
» que l'expérience de tous les
» ſiecles confirme d'une maniere
» inconteſtable, qu'en fait de
» religion toutes les innovations
» ſont très-pernicieuſes, &
» qu'un particulier qui ſe veut
» ériger de ſon autorité privée
» en réformateur, ne peut paſ-
» ſer que pour un factieux, un
» Schiſmatique, un ſemeur de
» ziſanie, & une tête animée
» d'orgueil, d'opiniâtreté &
» d'envie. Et en effet, quelle
» apparence que Dieu laiſſe tom-
» ber l'Egliſe Chrétienne dans
» la ruine, & dans la déſolation,
» qu'il lui cache toutes ſes clar-
» tés, qu'il la prive de toutes
» ſes lumieres, & qu'en même
» temps il revête un homme du
» commun, un ſimple particu-
» lier, d'une abondance de gra-
» ces ſi extraordinaire qu'il ſoit
» comme le reſtaurateur de la

» vérité & un phare qui remette
» les errants dans le chemin ;
» enfin, qu'il ſoit le canal &
» le vehicule, la baſe & la co-
» lomne de la vraie Foi, & qu'on
» puiſſe dire de lui ce qu'un Poëte
» diſoit d'un jeune Prince qui ſem-
» bloit être né pour la gloire de
» ſon temps :

» *Hunc ſaltem everſo juvenem ſuccurrere ſæclo*
» *Ne prohibete* (1).

» En vérité il y auroit de la
» témérité, de l'imprudence,
» & de l'aveuglement à ſe per-
» ſuader de telles illuſions. Il eſt
» bien plus de l'ordre de la pro-
» vidence de Dieu, & du ſoin
» que le ſaint Eſprit prend des
» fideles en gouvernant l'Egliſe
» par la communication de ſes
» lumieres, de laquelle il grati-
» fie les Lieutenants du Fils de
» Dieu en terre, que ce ſoit

(1) *Virgil. Georg. lib. 1. V. 500, 501.*

» l'Egliſe qui inſtruiſe, qui cor-
» rige, & qui reforme les parti-
» culiers & les abus qu'ils pour-
» roient laiſſer couler dans leur
» conduite, ou qui les guériſſe de
» leurs erreurs, que non pas que
» les particuliers réforment l'E-
» gliſe & la redreſſent de nou-
» veau. Car comme il y auroit
» bien de la folie à ſoûtenir que
» Dieu dans le deſſein de con-
» ſerver des eaux du déluge de
» quoi réparer le genre humain,
» fit périr tout ce qu'il y avoit
» dans l'Arche de Noé, & ſuſ-
» cita en même temps un cer-
» tain homme qui s'étoit ſauvé
» dans quelque caverne avec ſa
» femme, ou qui s'étoit dérobé
» à la fureur & à l'inclémence
» des eaux dans je ne ſai quels
» azyles inviolables : ainſi c'eſt
» bien réver à crédit & tout ſon
» ſou, que de prétendre que le
» St. Eſprit, dans le deſſein de

» conſerver toujours comme
» un peu de levain de la Foi
» contre les ravages des hé-
» rétiques & des infideles, a
» laiſſé tomber l'Egliſe, qui eſt
» ſon Epouſe, dans l'Idolatrie,
» la ſuperſtition & l'aveugle-
» ment; & a tiré de l'obſcurité
» d'une cellule, ou d'un coin de
» Chapelle Luther & Calvin,
» pour propager la Foy, la reſ-
» tituer dans ſes droits, & la
» relever de deſſous ſes ruines.

» Encore pourroit-on penſer,
» quoique ſans apparence de
» raiſon ni de vérité, que Dieu
» voulut conſerver ces deux
» hommes pour être les propa-
» gateurs de l'Evangile dans la
» corruption générale que l'on
» ſuppoſe qui avoit envahi toute
» la face de l'Egliſe, parce qu'ils
» s'étoient conſervés purs & nets
» de tous ces déſordres & de tou-
» tes ces abominations préten-

» dues ; comme il conſerva Lot
» & Noé, en recompenſe de ce
» qu'ils n'avoient point trempé
» dans les vices de leurs ſiecles.
» Mais pour avoir une telle pen-
» ſée il faudroit être tout-à-fait
» ignorant des choſes les plus
» univerſellement connues, puiſ-
» qu'il eſt de notoriété publique
» que ces deux grands porteurs
» de réformation étoient tout-à
» fait perdus & abymés dans le
» vice ; pour ne pas dire qu'ils
» ont débuté d'une maniere ex-
» trêmement criminelle ; c'eſt-
» à-dire, qu'ils ont commencé
» par violer des vœux, dont la
» juſtice & la ſainteté obligent
« à une obſervance la plus ré-
» guliere qui ſoit.

» Voilà, mon cher Frere, les
» réflexions dont je voudrois
» vous ſavoir muni, quand vous
» viendrez en cette ville, car
» aſſeurement vous en ſeriez

» d'autant plus diſciplinable.
» D'ailleurs l'inſtabilité & la ca-
» ducité de tout votre parti, qui
» n'eſt en ce Royaume que par
» tolerance & parce qu'il ne
» prend pas au Roy la fantaiſie
» de l'exterminer, me fait crain-
» dre pour vous toutes les fois
» que j'y penſe. Et en effet, ne
» ſubſiſter que parce que l'hu-
» meur d'un Monarque, qui peut
» tout ce qu'il veut ſur cette af-
» faire, ne le porte pas à ſuſpen-
» dre ſon concours avec lequel il
» vous ſouffre; à votre avis, n'eſt-
» ce pas être expoſé à toutes les
» heures du jour d'être détruit,
» puiſqu'il n'en eſt point où l'hu-
» meur d'un Souverain ne puiſſe
» paſſer d'une extrêmité à l'autre?
» Ainſi j'ai un grand ſujet de
» ſouhaiter que vous imitiez les
» Phariſiens & les Saducéens qui
» vinrent au Baptême de ſaint
» Jean, à qui il demanda qui les

» avoit portés à fuir l'ire à ve-
» nir ? j'eſpere qu'un jour, moyen-
» nant la grace du St. Eſprit &
» la bénédiction de Dieu, l'on
» pourroit vous faire un pareil
» interrogat, qui vous ſeroit
» bien doux & bien commode.
» J'en prie le ſouverain Maître
» de toutes choſes, & voudrois
» avoir donné tout mon ſang
» pour opérer votre ſalut. Ce
» que je dis non-ſeulement pour
» vous en particulier ; mais auſſi
» pour mon Pere, ma Mere,
» mon ſecond Frere, & tous
» mes Parens : trop heureux, ſi
» comme un autre Joſeph, je
» pouvois être l'inſtrument de la
» conſervation de toute ma mai-
» ſon ! adieu mon cher Frere » :
faites réflexion ſur ce que je vous
ai dit, & venez au plutôt pour
ſavoir ce que c'eſt que vous veut
dire votre très-humble, très-
obéiſſant & très-paſſionné ſervi-

teur. Vous verrez l'accompliſſement de ce que dit St. Paul; *quand on cherche le regne de Dieu & ſa juſtice, toutes les autres choſes ſont ajoutées de ſurcroît.* (2)

Cette lettre ne fut point reçue comme venant du jeune Bayle, mais comme dictée par quelque convertiſſeur dont on craignit ſeulement que le jeune homme n'eût adopté l'eſprit d'aigreur & de controverſe qui gâte trop ſouvent les plus beaux caracteres.

Bayle avoit renoncé à ſa Religion ſans l'avoir bien étudiée, pour en embraſſer une autre qu'il connoiſſoit encore moins. Lorſqu'il commença à examiner l'une & l'autre, à les comparer enſemble, il eut des doutes ſur la démarche qu'il avoit faite. La Raiſon & l'Ecriture le guiderent dans cet examen. Il rappella au tri-

(2) Ces paroles ne ſont pas de St. Paul, mais de Jeſus-Chriſt, *Evang. de St. Matth. Chap. VI. vs. 33.*

bunal de ces deux juges les arguments qui l'avoient porté à ſe détacher de la Communion Proteſtante. Le culte exceſſif qu'il voyoit rendre aux créatures lui ayant paru ſuſpect, & la Philoſophie lui ayant fait mieux connoître l'impoſſibilité de la tranſubſtantiation, il conclut qu'il y avoit du ſophiſme dans les objections auxquelles il avoit ſuccombé, & faiſant un nouvel examen des deux Religions, il retrouva la lumiere qu'il avoit perdue de vue ; il la ſuivit & renonça aux erreurs qui l'avoient ſéduit, ſans avoir égard ni à mille avantages temporels dont il ſe privoit, ni à mille choſes fâcheuſes qui lui paroiſſoient inévitables après ce retour à ſa premiere croyance (3).

Il ſortit ſecrétement de Toulouſe le 19 d'Août 1670, fit ſon

(3) La chimere de la Cabale de Rotterdam démontrée, *p.* 139 *& ſuiv.*

abjuration le 21, & partit le même jour pour Geneve, où il arriva le 2 de Septembre, & y reprit le cours de ſes études. Quoiqu'imbu du Péripatétiſme, il ne fut pas long-temps ſans préférer les principes raiſonnés de la nouvelle Philoſophie, aux vaines ſubtilités des Sectateurs d'Ariſtote, & s'exerça dès lors dans l'art du raiſonnement; qu'il mania dans la ſuite avec tant d'habileté qu'il mérita d'être appellé *l'Avocat du bon ſens.*

Bayle ſe diſtingua bientôt à Geneve: on parloit fort avantageuſement de ſa perſonne & de ſes talents. Mr. de Normandie, Syndic de la République, lui confia l'éducation de ſes enfants. Il contracta une liaiſon fort étroite avec Mrs. Baſnage, Minutoli, Pictel & Léger. Il s'acquit l'eſtime & la bienveillance de pluſieurs perſonnes diſtin-

guées dans l'Etat & dans l'Egliſe, tels qu'étoient Mrs. le Syndic Fabry, Turretin, Meſtrezat, Burlamachi, Sartoris, *&c.* Sa modeſtie lui fit refuſer une Régence du College, qu'on lui offrit. Il fut enſuite Gouverneur des fils Mr. le Comte de Dhona, Seigneur de Copet : l'ennui lui fit abandonner cette éducation, pour une autre dont il alla ſe charger à Rouen, d'où l'ennui le chaſſa encore. Cependant le hazard le rapprochoit de Paris où il deſiroit de ſe fixer. Ses amis lui procurerent la place de Précepteur de Mrs. de Beringhen, freres de Mr. de Beringhen, Conſeiller au Parlement de Paris & de Madame la Ducheſſe de la Force. Il entra chez eux le 3 d'Avril 1675.

Le même jour il reçut une lettre de Mr. Baſnage, qui étoit alors à Sedan, où il achevoit ſa Théologie. Cet ami lui mandoit

» une délicateſſe importune qui
» me contraint de ne me dépar-
» tir pas des loix de l'honnêteté,
» j'aurois pu me dédire avec
» bien des avantages pour répa-
» rer ma mauvaiſe fortune. Je
» ſuis un ſot, me direz-vous,
» Monſieur, de ne l'avoir pas
» fait. Il eſt vrai, & c'eſt la
» honte de paroître inconſtant
» qui fait toute ma ſottiſe. »

La ſituation déſagréable de Bayle redoubla le zele de ſon ami, & le porta à agir vivement en ſa faveur. Il lui écrivit pour réfuter ſes excuſes, & en même temps, il engagea Mr. Jurieu, Miniſtre & Profeſſeur en Théologie dans l'Académie de Sedan, à s'intéreſſer pour lui. Mr. Jurieu promit de le ſervir de tout ſon pouvoir. Bayle s'excuſa encore ſur ſon inſuffiſance, il promit pourtant de ſe remettre ſérieuſement à l'étude de la Philoſophie;

mais

mais un motif ſecret l'éloignoit de Sedan. Il étoit relaps, & il craignoit l'arrêt qui condamnoit les relaps à être bannis à perpétuité du Royaume. Mais comme il n'y avoit dans ce pays-là que Mrs. Baſnage & Jurieu qui fuſſent inſtruits de ſon changement de Religion, ils crurent qu'il ne couroit aucun riſque de paſſer outre, & de ſe préſenter pour obtenir une chaire de Profeſſeur à Sedan.

Bayle raſſuré partit de Paris le 20 d'Août, fut introduit par Mr. Baſnage chez quelques amis qui pouvoient lui être utiles, & qui promirent de lui rendre juſtice; entra en lice avec trois concurrents qui s'étoient toujours tenus en haleine, & qui étoient enfants de la ville; ſoutint ſes Theſes avec tant d'habileté que le Sénat Académique lui adjugea la victoire. Il fut reçu

Profeſſeur en Philoſophie le 2 d
Novembre, en prêta le ſermer
le 4, & le 11 fit l'ouverture de ſe
Leçons publiques. Ce ne fut pa
ſans peine & ſans oppoſition qu
l'on vit un étranger l'emporte
ſur les enfants de la ville ; mai
ſon mérite lui reconcilia bien
tôt tous les eſprits. Mr. Jurie
lui-même, qui fut dans la ſuit
ſon plus grand ennemi, fut
charmé de ſa douceur, de ſ
modeſtie, de ſa droiture, de l
beauté de ſon génie, qu'il eu
pour lui une amitié qu'il n'avoi
jamais eue & qu'il n'eut jamai
depuis pour perſonne.

Bayle s'attacha, avec tout
l'application dont il étoit capa
ble, à compoſer un Cours de Phi
loſophie pour ſes Ecoliers. C
travail l'occupa pendant deu
ans ; il le corrigea encore les an
nées ſuivantes, & y fit quantit
de changements & d'addition

qui lui prirent beaucoup de temps. Ce Cours de Philoſophie eſt imprimé en Latin & en François dans le Tome IV de ſes Œuvres. Il a eu ſoin d'en exclure les queſtions futiles, & de n'y raiſonner que ſur des principes ſûrs, autant que la Philoſophie de ce temps-là en avoit, & qu'un Profeſſeur public pouvoit les ſuivre.

Débarraſſé de la compoſition de ce Cours qu'il appelloit une fâcheuſe corvée, Bayle s'adonna à la lecture, & à la compoſition de quelques ouvrages dont les circonſtances lui inſpirerent l'idée. En 1679 il acheva un Ecrit Latin contenant l'examen d'un Livre de M. Poiret, intitulé : *Cogitationes rationales de Deo, Anima & Malo.* Il l'avoit entrepris à la ſollicitation d'un Miniſtre de Metz. Ce petit ouvrage fait voir que Bayle avoit approfondi les matieres les plus ſublimes de la Philoſophie.

En 1680, lorſque l'affaire de M. de Luxembourg faiſoit beaucoup de bruit, qu'il avoit été déféré à la chambre des poiſons comme coupable d'impiétés, de maléfices & d'empoiſonnements, & que s'étant conſtitué priſonnier il fut déclaré innocent, & les procédures ſupprimées; notre Profeſſeur s'amuſa à compoſer une harangue où ce Maréchal plaidoit ſa cauſe devant ſes Juges, & ſe juſtifioit d'avoir fait un pacte avec le Diable. 1. Pour jouir de toutes les femmes qu'il voudroit; 2. pour être toujours heureux à la guerre; 3. pour gagner tous ſes procès; 4. pour avoir toujours les bonnes graces du Roi. Ces quatre points faiſoient la diviſion de la harangue qui contenoit une ſatyre très-vive contre le Maréchal & contre pluſieurs autres perſonnes. Il fit enſuite la critique de cette ha-

rangue, critique encore plus ſatyrique que la ſatyre même. Je ſuis bien éloigné d'approuver ce genre d'amuſement peu convenable à un Philoſophe, & que Bayle expia cruellement dans la ſuite par les accuſations auxquelles il fut obligé de répondre pour lui-même.

La Comete qui parut à la fin de la même année, & qui conſterna le peuple, c'eſt-à-dire, preſque tout le monde, car preſque tout le monde eſt peuple ſur-tout lorſqu'il s'agit de ſe livrer à des terreurs paniques. Le Philoſophe ſeul au-deſſus de ces préjugés vulgaires, raiſonne & ne craint point. Il fait plus, il cherche à diſſiper les craintes puériles de ſes concitoyens. Tel fut le deſſein que ſe propoſa Bayle : il compoſa une Lettre ſuppoſée écrite à un Docteur de Sorbonne, qui rouloit toute entiere ſur ce

raiſonnement, que *ſi les Cometes étoient un préſage de malheurs, Dieu auroit fait des miracles pour confirmer l'idolâtrie dans le monde ; mais que comme on ne pouvoit pas croire que Dieu eût fait des miracles pour une fin ſi contraire à ſa ſainteté, il y avoit une eſpece d'impiété à regarder les Cometes comme un préſage de malheurs.* Cette Lettre prête à être livrée à l'impreſſion en 1681, ne put point être imprimée à Paris, M. de la Regnie, Lieutenant-Général de Police ne voulant point prendre ſur ſoi les ſuites qu'elle pouvoit avoir, & l'Auteur ne voulant point tenter la voie longue, pénible, & ſouvent vétilleuſe, d'une approbation de Docteurs pour obtenir une permiſſion d'imprimer. Elle ne fut imprimée qu'en 1682 en Hollande ſous une forme plus ample comme nous le verrons bientôt.

Cependant la Cour réſolut de ſupprimer les Académies des Proteſtants. Celle de Sedan, qui avoit des droits particuliers pour s'exempter de la diſgrace commune, fut caſſée la premiere. Bayle étoit ſans emploi. Mr. Van Zoelen de Rotterdam, qui avoit conçu pour lui une amitié fort étroite, lui parla d'aller à Rotterdam, & lui offrit ſes bons offices auprès de M. Paets, ſon parent, l'un des Conſeillers de cette ville, homme très-ſavant, & qui ſe faiſoit un honneur de favoriſer les gens de lettres. Bayle reſſentoit moins vivement la ſituation où il ſe trouvoit, que celle où il voyoit M. Jurieu dépouillé, comme lui, de ſon emploi. Il engagea donc M. Van Zoelen à s'intéreſſer en même tems pour M. Jurieu. M. Paets pouvoit beaucoup. La ville de Rotterdam donna une penſion à Bayle avec le droit d'enſeigner

la Philoſophie, & à M. Jurieu de belles eſpérances qui ne tarderent pas à être remplies : car cette ville érigea preſqu'à leur arrivée, une école illuſtre en leur faveur. M. Jurieu fut nommé Profeſſeur en Théologie, & M. Bayle Profeſſeur en Philoſophie avec cinq cens florins de penſion annuelle. Peu de temps après, celui-ci donna ſa Lettre ſur les Cometes à un Libraire de Rotterdam qui la fit imprimer. Elle parut dès le commencement de 1682, ſous ce titre : *Lettre à Mr. L. A. D. C. Docteur de Sorbonne, où il eſt prouvé par pluſieurs raiſons tirées de la Philoſophie & de la Théologie, que les Cometes ne ſont point le préſage d'aucun malheur. Avec pluſieurs Réflexions morales & politiques, & pluſieurs obſervations hiſtoriques ; & la refutation de quelques erreurs Populaires. A Cologne, chez Pierre Marteau M. DC. LXXXII.*

Bayle tâcha en vain de ſe cacher : on ſut bientôt qu'il étoit l'Auteur de la Lettre ſur les Cometes. Jurieu même ſe formaliſa de ne l'avoir appris que par la voie publique ; mais, dans le fond, il ſouffroit plus impatiemment l'honneur que l'Auteur en recevoit, jaloux comme il étoit de la gloire de ſes amis. Comme j'aurai plus d'une occaſion de parler de ce Profeſſeur en Théologie, je crois qu'il eſt à propos d'en tracer ici le caractere. Il avoit l'eſprit pénétrant & l'imagination féconde ; il écrivoit bien & facilement. Quoiqu'il s'éloignât des ſentiments des Réformés en pluſieurs choſes, il ne laiſſoit pas de s'ériger en zélé défenſeur de l'orthodoxie, juſqu'à perſécuter à toute outrance ceux qui ne penſoient pas comme lui. Préſomptueux, il vouloit dominer par-tout, & ſon orgueil lui faiſoit

ſouffrir impatiemment tous ceux dont il regardoit le mérite comme capable d'égaler ou d'obſcurcir celui qu'il croyoit avoir. L'attachement qu'il avoit pour ſes amis étoit réglé ſur la déférence qu'ils avoient pour lui. Manquer aux égards qu'il exigeoit, c'étoit aſſez pour s'attirer ſon indignation, & pour s'en faire un implacable ennemi. Cet eſprit impérieux & turbulent lui faiſoit porter la diſcorde par-tout où il alloit, & le rendoit odieux à tout le monde. C'eſt par-là qu'il avoit été obligé de quitter les Egliſes de Metz & de Vitry, & qu'il s'étoit attiré pluſieurs mortifications à Sedan, où il ne laiſſoit pas d'avoir un parti conſidérable. Tel étoit M. Jurieu à qui l'on peut dire que M. Bayle avoit procuré le poſte de Profeſſeur en Théologie qu'il occupoit, non-ſeulement parce qu'il avoit en-

gagé M. Van Zoelen à lui rendre ſes bons offices auprès de M. Paets, mais encore parce que ce Théologien préſomptueux avoit donné dès en arrivant à Rotterdam, des marques de ſon caractere fougueux, qui avoient indigné ſon Protecteur, & qu'il ne lui pardonna qu'en conſidération de M. Bayle.

L'*Hiſtoire du Calviniſme* par Maimbourg, donna une nouvelle occaſion au Philoſophe de Rotterdam d'exercer ſa plume. Il entreprit l'examen de cet ouvrage, mais ſans s'aſtraindre à ſuivre ſon adverſaire pied à pied. Cette *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme* parut la même année 1682 : elle eut l'approbation des Réformés, fut goûtée des Catholiques judicieux & modérés, & mortifia cruellement M. Maimbourg qui obtint du Roi un ordre au Lieutenant de Police de la

faire brûler en Greve, & voulut même compoſer le diſpoſitif de la Sentence : vengeance bien foible & bien baſſe.

M. Jurieu fit auſſi une Réponſe à M. Maimbourg, plus ample & plus détaillée, qui parut l'année ſuivante. Mais le jugement différent que l'on porta de ces deux Critiques ne lui étant pas favorable, jetta dans ſon cœur des ſemences de jalouſie & de haine contre Bayle à qui il ne put pardonner de lui avoir enlevé tous les ſuffrages.

Dans le même temps Bayle fut fortement ſollicité de ſe marier. Le parti qu'on lui propoſoit étoit avantageux. C'étoit une Demoiſelle jeune, jolie, de très-bon ſens, douce, ſage, maîtreſſe de ſes volontés, & qui avoit du moins quinze mille écus. Mlle. du Moulin, petite fille du fameux Pierre du Moulin, ſœur de Mademoi-

ſelle Jurieu, & enſuite femme de M. Baſnage, avoit entamé cette affaire, & l'avoit miſe en ſi bon train, qu'il ne reſtoit plus de difficulté que du côté de M. Bayle. Il avoit toujours paru fort éloigné du mariage : les ſoins & les embarras d'une famille ne lui ſembloient pas convenir à un Homme de Lettres, à un Philoſophe, qui fait conſiſter tout ſon bonheur dans l'étude & dans la méditation. D'ailleurs content du néceſſaire, les richeſſes lui paroiſſoient plutôt un embarras qu'un bien. Mademoiſelle du Moulin n'oublia rien pour le faire revenir de ces ſentiments, & pour l'engager à profiter des avantages qui s'offroient comme d'eux-mêmes ; mais elle ne put y réuſſir, & notre Philoſophe perſévéra dans ſon Célibat juſqu'à la mort.

L'année ſuivante il donna une ſeconde édition de ſa Lettre ſur

les Cometes, ſous ce nouveau titre, *Penſées diverſes écrites à un Docteur de Sorbonne à l'occaſion de la Comete qui parut au mois de Décembre* 1680. Il publia enſuite un *Recueil de Pieces curieuſes concernant la Philoſophie de M. Deſcartes;* & au mois de Mars de l'année 1684, il commença à donner ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, Journal qui eut tout le ſuccès imaginable, parce qu'il ſavoit orner ſes extraits de mille traits curieux & intéreſſants ſur l'hiſtoire des Auteurs, ſur leurs ouvrages, ſur leurs diſputes, & de pluſieurs réflexions fines & délicates : il avoit l'art d'égayer toutes les matieres, & de les mettre à la portée des gens du monde, de renfermer en peu de mots l'idée d'un livre, & d'y ajouter encore ce que les Auteurs qui avoient écrit ſur le même ſujet avoient dit de meil-

leur, ſans fatiguer le Lecteur par un mauvais choix ou par de froides & ennuyeuſes diſſertations. Il étoit ſage & retenu dans ſes jugements, ne voulant ni choquer les Auteurs, ni ſe commettre en proſtituant les louanges. Cet ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel.

En 1682 Bayle avoit refuſé une femme avec une bonne dot; en 1684 il refuſa une chaire de Profeſſeur en Philoſophie à Francker avec neuf cens florins d'appointements, ſomme preſque double de celle qu'il avoit à Rotterdam. Au commement de 1685 il donna une ſuite de la *Critique générale de l'Hiſtoire du Calviniſme* ſous le titre de *Nouvelles Lettres de l'Auteur de la Critique* &c. Mais elle n'eut pas un grand ſuccès : il n'étoit pas lui-même content de ce Livre.

Le 8 de Mai ſuivant il apprit

que ſon Pere étoit mort. C'étoit une nouvelle bien affligeante ; mais ſa douleur redoubla lorſqu'il apprit que ſon Frere aîné étoit détenu priſonnier pour cauſe de religion. M. l'Évêque de Rieux ignora ce qu'étoit devenu le jeune Bayle, juſqu'à ce que la Critique Générale de l'Hiſtoire du Calviniſme fit du bruit en France, & qu'on ſut qu'il en étoit l'Auteur. Cet ouvrage renouvella le chagrin qu'on avoit eu de ſon évaſion, lorſqu'il s'évada de Toulouſe pour retourner à la religion réformée. On avoit cherché pluſieurs fois à s'en venger ſur ſon Frere, mais la conduite ſage & prudente de ce Miniſtre l'avoit toujours dérobé aux pourſuites de ſes ennemis. Enfin on s'adreſſa à M. de Louvois, homme violent & vindicatif, qui faiſoit alors exercer des cruautés inouies contre les Réformés de pluſieurs Provinces.

M. de Louvois qui s'étoit offenſé de quelques traits de la *Critique Générale* ſur la conduite qu'on tenoit à l'égard des Réformés, ordonna que M. Bayle, Miniſtre du Carla, fût arrêté. On envoya chez lui une troupe d'Archers qui l'arracherent de ſon Cabinet & le conduiſirent dans les priſons de Pamiers, le 11 de Juin. Delà il fut transféré le 10 de Juillet à Bourdeaux au Château-Trompette, & jetté dans un cachot. On vouloit qu'il abandonnât ſa religion; mais ni les promeſſes, ni les menaces, ni les outrages ne furent pas capables de l'ébranler. Il fit paroître une conſtance & une fermeté qui étonna ſes perſécuteurs. La délicateſſe de ſon tempérament ne fut point à l'épreuve d'un traitement ſi inhumain: il mourut le 12 de Novembre après cinq mois de priſon.

Bayle perdit à peu près dans

le même temps ſon illuſtre protecteur & ami M. Paets dont il venoit de recevoir une Lettre Latine ſur la Tolérance qu'il traduiſit en François & fit imprimer ſous le titre de *Lettre de Mr. H. V. P. à Mr. B*** ſur les derniers troubles d'Angleterre, où il eſt parlé de la tolérance de ceux qui ne ſuivent point la Religion dominante.* Cet illuſtre Magiſtrat étoit tout à la fois grand Théologien, grand Juriſconſulte, grand Politique & grand Philoſophe.

L'impartialité de Bayle l'engagea dans une diſpute avec le célebre Arnauld, ſur les plaiſirs des ſens. Le P. Mallebranche avoit dit que tout plaiſir eſt un bien & rend actuellement heureux celui qui le goûte. Le Dr. Arnauld avoit vivement combattu ce ſentiment dans un Ouvrage dont Bayle rendit compte dans ſes Nouvelles de la République

des Lettres. Ce Journaliſte ſe déclara pour le P. Mallebranche contre ſon critique. » Il n'y a » rien, dit il, de plus innocent » ni de plus certain que de dire » que tout plaiſir rend heureux » celui qui en jouit, pour le tems » qu'il en jouit; & que néanmoins » il faut fuir les plaiſirs qui nous » attachent aux corps. Mais, dit- » on, c'eſt la vertu, c'eſt la gra- » ce, c'eſt l'amour de Dieu, ou » plutôt c'eſt Dieu ſeul qui eſt » notre béatitude. D'accord, en » qualité d'inſtrument ou de cau- » ſe efficiente, comme parlent » les Philoſophes; mais en quali- » té de cauſe formelle, c'eſt le » plaiſir, c'eſt le contentement » qui eſt notre ſeule félicité. » Il avoit dit immédiatement auparavant: » Ceux qui auront tant » ſoit peu compris la doctrine du » P. Mallebranche ſur ce point, » s'étonneront ſans doute qu'on

» lui en faſſe des affaires; & s'ils » ne ſe ſouviennent pas du ſer- » ment de bonne foi que M. Ar- » nauld vient de prêter dans la » Préface de ce dernier Livre, » ils croiront qu'il a fait des chi- » canes à ſon adverſaire, afin de » le rendre ſuſpect du côté de » la Morale. » Le Docteur Arnauld, qui prenoit aiſément feu, publia un *Avis à l'Auteur de la République des Lettres;* où il ſoutenoit qu'il avoit nonſeulement bien pris, mais auſſi bien réfuté le ſens du P. Mallebranche. Bayle donna un Extrait de cet *Avis* dans ſon Journal, & y fit une Réponſe ſolide. Arnauld répliqua par une *Diſſertation ſur le prétendu bonheur des plaiſirs des ſens.* Bayle étoit malade lorſqu'elle parut; & quand il revint en ſanté il jugea qu'une contre-réplique ſeroit ſuperflue, & ne feroit qu'embrouiller la matiere. Dans

ces ſortes de diſputes le plus ſage & le plus raiſonnable eſt ordinairement celui qui ſe tait le premier.

Bayle eut auſſi à ſoutenir une eſpece de diſpute ou d'affaire, au ſujet de la fameuſe Chriſtine, Reine de Suede; & comme c'eſt ici une des circonſtances les plus remarquables de la vie de notre Philoſophe, elle mérite d'être rapportée avec quelqu'étendue.

Dans les Nouvelles de la République des Lettres du mois d'Avril 1686, Bayle parla d'une Lettre imprimée, qu'on diſoit être une réponſe de la Reine de Suéde au Chevalier de Terlon, où elle condamnoit la perſécution de France. » Il y a beaucoup d'ap» parence, *dit Bayle*, que tous » les Confeſſionaux François ſe» roient rigides pour la Reine » de Suéde, s'il étoit vrai qu'elle » eût répondu au Chevalier de

» dinaire une marque, ou de mé-
» pris, ou de familiarité : mais
» ce n'eſt pas une regle géné-
» rale, car il y a des perſonnes
» dont le nom ſeul réveille tou-
» tes les idées de leur grande
» élévation; & alors il eſt indif-
» férent de leur donner leurs
» principaux titres, ou de les
» paſſer ſous ſilence. Les Têtes
» couronnées ſont de ce nombre
» de perſonnes; & de-là vient
» qu'on dit plus ſouvent dans la
» converſation & dans l'hiſtoire,
» *François I*, *Charles-Quint*,
» *Henri IV*, *Philippe II*, que
» *le Roi François I*, *l'Empereur*
» *Charles-Quint*, *&c.* On ſuppo-
» ſe que le rang où Dieu a élevé
» ces Princes, ne ſouffre pas que
» le lecteur interprete pour une
» incivilité la ſuppreſſion de leurs
» qualités. Je ſais bien, comme
» le remarque l'Auteur de la
» Lettre, que le nombre de *pre-*
» *mier*

» *mier* ajoûté au nom de *Fran-*
» *çois* porte avec ſoi quelque diſ-
» tinction ; mais cela même fait
» voir qu'en cas que le ſeul nom
» de *François* renferme une diſ-
» tinction, il ne ſeroit pas néceſ-
» ſaire d'ajouter le nombre *pre-*
» *mier*. C'eſt ainſi qu'on dit tous les
» jours, qu'Alexandre a été diſci-
» ple d'Ariſtote, que Soliman s'eſt
» ſaiſi de la Hongrie. On n'a que
» faire, ni de dire que le premier
» étoit Roi de Macédoine, &
» que le ſecond a été Sultan, ni
» d'ajouter le nombre ordinal qui
» leur convient. Nos Ecrivains
» les plus exacts diroient ſans
» ſcrupule : *Conſtantin, Théodo-*
» *ſe, Juſtinien ſont les véritables*
» *Auteurs d'une telle loi.* Veut-
» on un exemple domeſtique ?
» Qui eſt-ce qui n'a point dit
» ou écrit, ſoit durant la vie
» du Roi de Suéde *Guſtave Adol-*
» *phe*, ſoit après ſa mort, *Guſ-*

» *tave a fait ceci ou cela ?* Et
» d'où vient qu'il n'eſt pas né-
» ceſſaire en parlant de lui d'a-
» jouter le titre de Roi, ni le
» nombre ordinal qui lui con-
» vient dans la ſuite des Rois
» de Suéde ? C'eſt parce qu'il
» a rendu ſi fameux le nom de
» Guſtave qu'il ſe diſtingue ſuf-
» fiſamment par ce ſeul nom.
» Nous voilà dans le cas. La
» Reine de Suéde ſa fille a don-
» né un tel éclat au nom de
» *Chriſtine*, qu'il ſuffit de lui don-
» ner ce nom-là, pour réveiller
» toutes les idées de ſa Royauté,
» de ſes qualités & de ſes ac-
» tions. Comme donc ce n'eſt
» point manquer de reſpect pour
» le Pere, que de le nommer
» ſimplement *Guſtave ;* ce n'eſt
» point en manquer pour la Fille,
» que de la nommer ſimplement
» *Chriſtine*, mais au contraire
» c'eſt vouloir inſinuer, qu'ils mé-

» ritent leur nom par excellen-
» ce, & qu'il renferme lui ſeul
» tout leur éloge. »

La ſeconde plainte contre Bayle roulloit ſur ce qu'il avoit dit, que la Lettre de cette Reine contre les perſécutions de France *étoit un reſte de Proteſtantiſme.* » On ſe » plaint de cela fort violemment, » *dit Bayle;* mais c'eſt qu'on n'a » pas compris la force de ces pa- » roles. On s'eſt imaginé que j'ai » voulu dire que cette Princeſſe » n'avoit pas abjuré ſincerement » la Religion proteſtante, & » c'eſt à quoi je n'ai ſeulement » pas ſongé. Il n'eſt pas néceſ- » ſaire, pour quitter ſincere- » ment une Religion, de ſe dé- » pouiller de tout ce qu'on y a » appris, & d'embraſſer géné- » ralement tout ce qui s'enſei- » gne dans la communion où » l'on paſſe. Je trouverois fort » injuſtes ceux qui tiendroient

» pour ſuſpecte la converſion
» d'un Catholique-Romain, qui
» après s'être rangé à la com-
» munion des Proteſtans, dé-
» clareroit qu'en certaines cho-
» ſes l'Egliſe Romaine lui ſem-
» ble meilleure que la Proteſ-
» tante, comme dans le célibat
» des Prêtres, dans le Carême,
» dans les Jeûnes du Vendredi
» & du Samedi. On auroit rai-
» ſon de croire que ce ſeroient
» des reſtes de *Catholiciſme;* mais
» on pourroit dire cela, ſans ceſ-
» ſer de croire qu'il auroit ab-
» juré de bonne foi ſon *Catho-*
» *liciſme*, & embraſſé le Pro-
» teſtantiſme..... C'eſt
» donc juger des choſes ſans les
» comprendre, que de donner
» à mon expreſſion le ſens qu'on
» lui donne. Voici le ſens qu'on
» doit lui donner : Que ſi la
» Reine de Suéde déſapprouve
» la conduite des convertiſſeurs

» de France, c'eſt en vertu des
» principes de la Religion qu'elle
» avoit appris avant ſon voyage
» de Rome, & non pas à cauſe
» des nouvelles inſtructions qu'on
» lui a données dans ce pays-là.
» Ce n'eſt point à Rome qu'on
» peut apprendre à blâmer les
» perſécutions. Il eſt même vrai
» que l'Eſprit général du *Catho-*
» *liciſme* eſt d'exterminer les Sec-
» tes : car non-ſeulement on a
» fait à Rome des réjouiſſances
» publiques pour ce qui s'eſt fait
» en France, non-ſeulement le
» Pape en a fait l'éloge en plein
» Conſiſtoire, & par des Brefs ;
» mais auſſi tous les Catholiques
» de l'Europe y ont donné leur
» approbation, du moins par
» leur ſilence. Comment eſt-ce
» donc que la Reine de Suéde
» auroit les maximes qu'elle a,
» ſi elle ne les avoit apportées
» de ſon pays ? *C'eſt* dit l'Auteur

» de la Lettre, *qu'elle n'eſt point* » *Catholique à la maniere de Fran-* » *ce ; elle l'eſt à la maniere de* » *Rome, c'eſt-à-dire de S. Pierre* » *& de S. Paul.* Mais c'eſt ce » qu'on appelle *reſtes de Proteſ-* » *tantiſme :* ainſi cet Auteur & » moi avons réellement la même » penſée.

La derniere choſe dont on blâmoit Bayle, étoit de n'avoir pas ôté, *Je ſuis*, de la Lettre de la Reine. *Il n'y a que ce mot qui ne ſoit point de Sa Majeſté*, dit celui qui écrit à Mr. Bayle. *Une Reine comme elle ne peut ſe ſervir de ce terme qu'avec très-peu de perſonnes, & Mr. de Terlon n'eſt pas de ce nombre. Cette ſeule circonſtance vérifie aſſez, que ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt aviſée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde ſait.* » A cela » j'ai à répondre, *dit Bayle*, que » je n'ai pas cru que la bonne foi

» voulût que je retranchaſſe cet-
» te concluſion *je ſuis*, parce
» qu'en la retranchant je donnois
» lieu de ſoupçonner que j'avois
» écarté de cette Lettre une mar-
» que de ſuppoſition, afin de
» faire trouver plus vraiſembla-
» ble au public qu'elle avoit été
» écrite par la Reine de Suéde.
» Au reſte il m'eſt tombé entre
» les mains la copie d'une Let-
» tre, où cette Princeſſe témoi-
» gne qu'elle eſt étonnée & fâ-
» chée de la publication de l'au-
» tre, quoiqu'elle ſoit encore
» dans les mêmes ſentiments. Les
» Curieux ſeroient bien aiſes de
» voir ici tout du long cette ſe-
» conde Lettre, mais le droit des
» gens ne ſouffre pas que je m'ac-
» commode à ce deſir. Ce ſont
» deux choſes bien différentes,
» d'inſérer une Piece fugitive déjà
» imprimée, & d'inſérer un écrit
» non imprimé. Il faut pour des

» ſimples Manuſcrits, ou atten-
» dre le conſentement de ceux
» qui y ont quelque droit, ou
» avoir lieu de ſuppoſer qu'ils ne
» ſe ſoucient pas de ce que l'on
» en fera ». L'inconnu fut ſatisfait de la réponſe de Bayle, excepté ſur *les reſtes de Proteſtantiſme*; la juſtification ne lui parut pas ſuffiſante, & il écrivit une ſeconde Lettre à Mr. Bayle, pour l'engager à retracter entierement cette expreſſion, & cela ſans reſtriction, lui diſant que la Reine, qui pour tout le reſte étoit aſſez contente de ſes excuſes, ne l'étoit point du tout de cet endroit de ſes juſtifications. Il ajoute par apoſtille : » Vous
» parlez dans vos Nouvelles du
» mois d'Août, de la copie d'une
» ſeconde Lettre de la Reine,
» qui vous eſt tombée entre les
» mains, & que vous faites dif-
» ficulté de mettre au jour. Sa

» Majeſté ſeroit aſſez curieuſe » de voir cette Lettre, & vous » lui feriez plaiſir de la lui en- » voyer. Vous pourriez même » de là prendre occaſion de lui » écrire. Cet avis eſt à ſuivre, & » vous pourroit être de quelque » utilité ; ne le négligez pas. » Mais j'ai à vous avertir, en cas » que vous en profitiez, qu'il ne » faut pas vous ſervir du titre de » *Séréniſſime* avec la Reine ; il » eſt un peu trop commun pour » elle, & Sa Majeſté n'en veut » veut point du tout. Vous met- » trez ſimplement au-deſſus de » Votre Lettre ; *A Sa Majeſté la* » *Reine Chriſtine, à Rome.*

La Lettre de Bayle à la Reine Chriſtine eſt du 14 de Novembre 1686 ; la voici :

MADAME,

» Je ne prendrois pas la har- » dieſſe d'écrire aujourd'hui à

» Votre Majeſté, ſi une per-
» ſonne, qui a l'honneur d'être
» à ſon ſervice, ne m'eût con-
» ſeillé de le faire, & de lui en-
» voyer une copie d'une de ſes
» lettres, qui m'eſt tombée en-
» tre les mains. J'ai cru, Mada-
» me, qu'un conſeil comme ce-
» lui-là juſtifieroit ma témérité,
» & que je devois profiter de
» cette occaſion de témoigner
» à la plus illuſtre Reine du mon-
» de mon très-profond reſpect.
» Je ne ſai pas le nom de celui
» qui me procure ce glorieux
» avantage : il n'a trouvé à pro-
» pos de ſe faire connoître à
» moi, que par le titre *d'un des*
» *Serviteurs de Votre Majeſté ;*
» & il faut lui rendre ce témoi-
» gnage, qu'il répond par ſon
» zele pour vos intérêts à la qua-
» lité qu'il ſe donne. C'eſt de lui
» que j'ai appris qu'il y avoit
» certaines choſes dans les *Nou-*

» *velles de la République des Let-*
» *tres*, qui ne paroiſſent pas con-
» formes au reſpect que tout le
» monde doit à Votre Majeſté,
» non-ſeulement à cauſe de ſes
» qualités héroïques & extraor-
» dinaires, mais auſſi à cauſe du
» rang ſublime où Dieu l'a fait
» naître. Comme j'étois inno-
» cent, je fus ſaiſi d'une ſur-
» priſe que je ne ſaurois expri-
» mer, & en même temps d'une
» douleur accablante, lorſque
» je vis qu'on interprétoit mes
» paroles d'une maniere ſi oppo-
» ſée à mes véritables intentions,
» & à tout ce que le ſens com-
» mun doit inſpirer à toute per-
» ſonne raiſonnable. Car, Ma-
» dame, y a-t-il un homme qui
» ait tant ſoit peu de lumiere &
» de raiſon, qui ne ſache la
» gloire preſqu'infinie, qui en-
» vironne Votre Majeſté & les
» hommages reſpectueux que

» toute la terre lui doit ? &
» quand on eſt capable d'oublier
» ſon devoir à cet égard, quelle
» honte ne doit-on pas ſe faire
» à ſoi-même ? Je puis proteſter
» à Votre Majeſté, que depuis
» que je ſai lire, je ſai quelle eſt
» l'admiration de tout l'univers
» pour elle, & qu'il n'y a point
» d'homme de Lettres qui ſoit
» plus pénétré & plus rempli des
» juſtes éloges que les Savans
» lui ont donnés. Je puis dire
» que je ſais encore par cœur
» tous les endroits de l'*Alaric* qui
» regardent Votre Majeſté,
» dont l'auguſte nom brille de
» toutes parts. Ainſi je n'avois
» garde de rien dire, ni de rien
» penſer, que je cruſſe contraire
» à ce qui eſt dû à une ſi grande
» Reine. Ma douleur fut donc
» très-grande, quand je ſus que
» des perſonnes, qui ont l'hon-
» neur d'être au ſervice de Vo-

„ tre Majeſté, me trouvoient
„ coupable. J'ai auſſi-tôt travail-
„ lé à ma juſtification; & j'ap-
„ prends, Madame, qu'à peu
„ de choſe près, Votre Majeſté
„ s'eſt déclarée pour mon Apo-
„ logie. C'eſt ma plus grande
„ conſolation; & je ſuis très-
„ aſſûré qu'il ne me ſera pas plus
„ difficile de faire voir en tout
„ mon innocence, quand il plai-
„ ra à Votre Majeſté de me faire
„ ſavoir ſes ordres. La ſeconde
„ Lettre que j'ai reçue ſur ce ſu-
„ jet, me marque une choſe,
„ que Votre Majeſté veut que je
„ rende publique. C'eſt qu'elle
„ renonça à la Religion de ſa
„ naiſſance, *dès qu'elle eut l'âge*
„ *de raiſon.* Si Votre Majeſté me
„ l'ordonne, je publierai encore
„ ce nouvel éclairciſſement;
„ mais j'ai cru que puiſque je
„ me donnois l'honneur, par le
„ conſeil d'un de vos Miniſtres,

» d'envoyer à Votre Majeſté la
» copie d'une lettre, & en même
» temps de lui rendre mes hom-
» mages les plus humbles, je de-
» vois attendre ce qu'il lui plaira
» de me faire commander. Je ſup-
» plie très-humblement Votre
» Majeſté de me pardonner tout
» ce qui me peut être échappé,
» qui a donné ſujet de mal juger
» de mes intentions; & je lui
» proteſte le plus ſincérement du
» monde, que ma plus forte paſ-
» ſion eſt de témoigner à toute
» la terre, l'admiration, la vé-
» nération, & la ſoumiſſion pro-
» fonde, avec leſquelles je ſuis &c.

La Reine lui fit cette Réponſe le 14 de Décembre 1686.

Monſieur Bayle,

» J'ai reçu vos excuſes; & j'ai
» bien voulu vous témoigner par
» la préſente, que j'en ſuis ſatis-

» faite. Je ſai bon gré au zele
» de celui qui vous a donné oc-
» caſion de m'écrire, car je ſuis
» ravie de vous connoître. Vous
» témoignez tant de reſpect &
» d'affection pour moi, que je
» vous pardonne de bon cœur;
» & ſachez que rien ne m'avoit
» choquée, que ce *Reſte de Pro-*
» *teſtantiſme*, dont vous m'ac-
» cuſez. C'eſt ſur ce ſujet que j'ai
» beaucoup de délicateſſe, parce
» qu'on ne peut m'en ſoupçonner
» ſans offenſer ma gloire, &
» m'outrager ſenſiblement. Mê-
» me vous feriez bien d'inſtruire
» le bublic de votre erreur & de
» votre repentir. C'eſt ce qui
» vous reſte à faire, pour méri-
» ter que je ſois entierement
» ſatisfaite de vous. Pour la Let-
» tre que vous m'avez envoyée,
» elle eſt de moi ſans doute; &
» puiſque vous dites qu'elle eſt
» imprimée, vous me ferez plai-

» ſir de m'en envoyer des exem-
» plaires. Comme je ne crains
» rien en France, je ne crains
» auſſi rien à Rome. Mon bien,
» mon ſang, ma vie même, ſont
» dévoués au ſervice de l'Egliſe,
» mais je ne dirai jamais que la
» vérité. Je ſuis obligée à ceux
» qui ont voulu publier ma let-
» tre; car je ne déguiſe pas mes
» ſentimens, ils ſont, grace à
» Dieu, trop nobles, & trop di-
» gnes, pour être déſavoués.
» Toutefois il n'eſt pas vrai que
» cette lettre ſoit écrite à au-
» cun de mes Miniſtres. Comme
» j'ai des envieux & des enne-
» mis, j'ai auſſi des amis & des
» ſerviteurs par-tout; & j'en ai
» peut-être en France malgré
» la Cour, autant qu'en lieu du
» monde. Voilà la pure vérité;
» c'eſt ſur quoi vous pouvez vous
» regler. Mais vous n'en ſerez
» pas quitte à ſi bon marché que

» vous le croyez. Je veux vous » impoſer une pénitence, qui » eſt, qu'à l'avenir vous pre- » niez le ſoin de m'envoyer des » livres de tout ce qu'il y aura de » curieux en Latin, en François, » en Eſpagnol, ou en Italien, & » en quelque matiere & ſcience » que ce ſoit, pourvu qu'ils ſoient » dignes d'être vus. Je n'en ex- » cepte pas même les Romans » ni les Satyres; & ſur-tout s'il » y a des ouvrages de Chymie, » je vous prie de m'en faire part » au plutôt. N'oubliez pas auſſi » de m'envoyer votre Journal. » Je fournirai à la dépenſe que » vous ferez, il ſuffit que vous » m'envoyiez le compte. Ce ſera » me rendre le plus agréable & » important ſervice, que je puiſ- » ſe recevoir. Dieu vous proſ- » pere.

CHRISTINE ALEXANDRE.

Conformément aux intentions

de la Reine, Bayle *inſtruiſit le public de ſon erreur & de ſon repentir, & déclara qu'il étoit marri d'avoir employé une expreſſion que l'on avoit priſe en un ſens différent de celui où il l'entendoit.*

La cruelle perſécution qu'on faiſoit aux Réformés en France avoit ſenſiblement touché Mr. Bayle; mais il fut pénétré de douleur, lorſqu'il apprit qu'au mois d'Octobre 1685 on avoit révoqué l'Édit de Nantes qui étoit comme le rempart de leurs droits & de leurs privileges, & qu'on uſoit de toutes ſortes de violences pour obliger les Réformés à abjurer leur Religion. Cependant les Ecrivains Catholiques François ne laiſſoient pas de nier hardiment qu'on leur eût fait aucune violence, quoiqu'elles euſſent été faites à la face de tout l'univers, & qu'il y en eût des millions de témoins. Bayle

fit pluſieurs réflexions la-deſſus dans ſon Journal, & comme il parut un Livre intitulé : *La France toute Catholique ſous le Regne de Louis le Grand &c.* il compoſa un petit Livre ſous ce titre : *Ce que c'eſt que la France toute Catholique ſous le Regne de Louis le Grand.* Cet Ouvrage eſt compoſé de trois Lettres, la ſeconde qui fait le corps du Livre, eſt écrite à un Chanoine par un François Réfugié de Londres, qui avoit été ſon ami. C'eſt une forte cenſure de la conduite qu'on avoit tenue en France à l'égard des Réformés. On accuſe tous les Catholiques François, ſans exception, d'avoir eu part à la perſécution ; on y fait un portrait affreux de l'Egliſe Romaine : la mauvaiſe foi & la violence, dit-on, en font le caractere. Bayle ſe donna bien de garde de s'en avouer l'Auteur.

Quelque temps après parut le *Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*, Contrains-les d'entrer ; *où l'on prouve par pluſieurs raiſons démonſtratives, qu'il n'y a rien de plus abominable que de faire des converſions par contrainte, & où l'on réfute tous les ſophiſmes des Convertiſſeurs à contrainte, & l'Apologie que St. Auguſtin a fait des perſécutions. Traduit de l'Anglois du Sieur Jean Fox de Bruggs par M. J. F.* Ainſi l'Auteur faiſoit tout ce qu'il pouvoit pour ſe déguiſer, & il n'a jamais avoué cet ouvrage-ci. J'eſpere qu'on ne ſera pas fâché que j'en donne une courte analyſe.

Dans la Préface intitulée *Diſcours préliminaire qui contient pluſieurs remarques diſtinctes de celles du Commentaire*, l'Auteur dit qu'il a compoſé cet Ouvrage à la ſollicitation d'un Réfugié,

uteur de *la France toute Catholique ;* & que l'ayant fait pour tre traduit en François, & à occaſion des perſécutions qui voient été faites en France aux roteſtants, il n'avoit cité aucun ivre Anglois, mais s'étoit borné à ceux qui étoient très-conus aux Convertiſſeurs François.

y attaque l'eſprit de perſécuon & réfute quelques controerſiſtes Catholiques avec beauoup de force & de véhémence.

L'Ouvrage eſt diviſé en trois arties. Dans la premiere Mr. ayle réfute le ſens littéral de es paroles *contrains-les d'entrer ;* t comme ce n'eſt point ici un ommentaire théologique, ou itique, mais un *Commentaire hiloſophique*, c'eſt-à-dire un uvrage de pur raiſonnement, poſe d'abord pour principe, ue *la lumiere naturelle ou les rincipes généraux de nos connoiſ-*

ſances ſont la regle motrice & originale de toute interprétation de l'Ecriture en matiere de mœurs principalement; ou, ce qui revient à la même choſe, que tout dogme particulier, ſoit qu'on l'avance comme contenu dans l'Ecriture, ſoit qu'on le propoſe autrement, eſt faux lorſqu'il eſt réfuté par les notions claires & diſtinctes de la lumiere naturelle, principalement à l'égard de la Morale : & il montre que tous les Théologiens, ſans en excepter même les Catholiques Romains, conviennent de cette maxime. Après avoir établi & prouvé ce principe, il fait voir que le ſens littéral de ces paroles eſt faux, 1. Parce qu'il eſt contraire aux idées les plus pures & les plus diſtinctes de la raiſon. 2. Parce qu'il eſt contraire à l'eſprit de l'Evangile. 3. Parce qu'il contient le renverſement général

de la Morale divine & humaine ; qu'il confond le vice avec la vertu, & que par-là il ouvre la porte à toutes les confuſions imaginables, & tend à la ruine univerſelle des ſociétés. 4. Parce qu'il fournit aux infideles un ſujet légitime de défendre l'entrée de leurs États aux Prédicateurs de l'Évangile, & de les chaſſer de tous les lieux où ils les trouvent. 5. Parce qu'il renferme un commandement univerſel dont l'exécution ne peut qu'être compliquée de pluſieurs crimes. 6. Parce qu'il ôte à la Religion Chrétienne une forte preuve contre les fauſſes Religions, particuliérement contre le Mahométiſme qui s'eſt établi par la perſécution. 7. Parce qu'il a été inconnu aux Peres de l'Egliſe des trois premiers ſiecles. 8. Parce qu'il rend vaines & ridicules les plaintes des premiers Chrétiens contre

les perſécutions payennes. 9. Enfin, parce qu'il expoſeroit les vrais Chrétiens à une oppreſſion continuelle, ſans qu'on pût rien alleguer pour en arrêter le cours que le fond même des dogmes conteſtés entre les perſécutés & les perſécuteurs, ce qui n'eſt qu'une miſérable pétition de principe qui n'empêcheroit pas que le monde ne devînt un coupe-gorge.

Dans la *ſeconde partie*, Mr. Bayle répond aux objections qu'on lui pouvoit faire, & qu'il reduit à celles-ci : » 1. Qu'on » n'uſe point de violence afin » de gêner la conſcience, mais » pour reveiller ceux qui refu- » ſent d'examiner. » Il refute cette excuſe, & examine ce qu'on appelle *opiniâtreté*. » 2. Qu'on » rend odieux le ſens littéral en » jugeant des voyes de Dieu par » les voyes des hommes : qu'en- » core que les hommes ſoient en

» état

t de mal juger lorſqu'ils
ſſent par paſſion, il ne s'en-
pas que Dieu ne ſe ſerve
ce moyen pour accomplir
œuvre par les reſſorts ad-
ables de ſa Providence. »
ayle fait voir la fauſſeté de
penſée, & quels ſont les
ordinaires des perſécutions.
Qu'on outre malignement
choſes en faiſant paroître
ontrainte commandée par
s-Chriſt ſous l'image d'é-
ffauds, de roues & de gi-
; au lieu qu'on ne devoit
er que d'amendes, exils &
es petites incommodités. »
tre l'abſurdité de cette ex-
& que ſuppoſé le ſens lit-
le dernier ſupplice eſt plus
iable que les chicanneries,
priſonnements, les exils &
ents de Dragons dont on
ſervi en France. » 4. Qu'on
eut condamner le ſens lit-

» téral ſans condamner en mê-
» me-temps les loix que Dieu
» avoit établies parmi les Juifs,
» & la conduite que les Prophê-
» tes ont quelquefois tenue. »
Mr. Bayle fait voir que certaines choſes ont été permiſes, ou même commandées ſous l'ancienne loi pour des raiſons qui étoient particulieres à la République Judaïque, & qui n'ont point lieu ſous l'Evangile. » 5. Que les Pro-
» teſtants ne peuvent blâmer le
» ſens littéral de contrainte ſans
» condamner les plus ſages Em-
» pereurs & les Peres de l'Egli-
» ſe, & ſans ſe condamner eux-
» mêmes, puiſqu'ils ne ſouffrent
» point en certains lieux les au-
» tres Religions, & qu'ils ont
» quelquefois puni de mort les
» Hérétiques, Servet par exem-
» ple. » Mr. Bayle blâme la conduite des anciens Empereurs Chrétiens qui ont perſécuté, &

n'excuſe l'intolérance des Princes Proteſtants que lorſqu'elle eſt un acte de Politique néceſſaire au bien de l'État. Sur ce pied-là, il ſoutient qu'il eſt permis de faire des Loix contre le Papiſme, en vertu de ce qu'il enſeigne la perſécution, & qu'il l'a toujours exercée lorſqu'il en a eu le pouvoir. » Le ſupplice de Servet, » ajoute-t-il, & d'un très-petit » nombre d'autres gens ſemblables, errants dans les doctrines » les plus eſſentielles, eſt regardé à préſent comme une tache » hideuſe des premiers temps de » notre réformation, fâcheux & » déplorables reſtes du Papiſme, » & je ne doute point que ſi le » Magiſtrat de Geneve avoit aujourd'hui un tel procès en mains, » il ne s'abſtînt bien ſoigneuſement d'une telle violence.

La 6. objection eſt, » que l'opinion de la tolérance ne peut

» que jetter l'État dans toutes » ſortes de confuſions, & pro- » duire une bigarrure horrible » de ſectes qui défigurent le » Chriſtianiſme. » Mr. Bayle tire de cette objection une preuve pour ſon ſentiment : car ſi la multiplicité de Religions nuit à l'État, » c'eſt uniquement, dit-il, parce » que l'une ne veut pas tolérer » l'autre ; mais l'engloutir par la » voie des perſécutions. *Hinc prima mali labes*, c'eſt-là l'origine » du mal. Si chacun, ajoute-t-il, » avoit la tolérance que je ſoutiens, il y auroit la même concorde dans un Etat diviſé en » dix Religions, que dans une » Ville où les diverſes eſpeces » d'Artiſans s'entre-ſupportent » mutuellement. Tout ce qu'il » pourroit y avoir, ce ſeroit une » honnête émulation à qui plus » ſe ſignaleroit en piété, en bonnes mœurs, en ſcience ; cha-

» cune ſe piqueroit de prouver
» qu'elle eſt la plus amie de Dieu
» en témoignant un plus fort at-
» tachement à la pratique des
» bonnes mœurs; elles ſe pique-
» roient même de plus d'affec-
» tion pour la patrie ſi le Souve-
» rain les protegeoit toutes, &
» les tenoit en équilibre par ſon
» équité: or il eſt manifeſte qu'une
» ſi belle émulation ſeroit cauſe
» d'une infinité de biens, & par
» conſéquent la tolérance eſt la
» choſe du monde la plus propre
» à ramener le ſiecle d'or & à
» faire un concert & une harmo-
» nie de pluſieurs voix & inſtru-
» ments de différents tons &
» notes, auſſi agréable pour le
» moins que l'uniformité d'une
» ſeule voix. Qu'eſt-ce donc qui
» empêche ce beau concert for-
» mé de voix & de tons ſi dif-
» férents l'un de l'autre? C'eſt
» que l'une des deux Religions

» veut exercer une tyrannie » cruelle ſur les eſprits, & for- » cer les autres à lui ſacrifier » leur conſcience; c'eſt que les » Rois fomentent cette injuſte » partialité, & livrent le bras » ſéculier aux deſirs furieux & » tumultueux d'une populace de » Moines & de Clercs: en un » mot tout le déſordre vient » non pas de la tolérance, mais » de la non-tolérance.» Il montre après cela en quel ſens les Princes doivent être les *Nourriciers de l'Égliſe*. La 7. objection eſt, » qu'on ne peut nier la contrain- » te dans le ſens littéral, ſans in- » troduire une tolérance géné- » rale.» Mr. Bayle avoue que la conſéquence eſt vraie; mais il nie qu'elle ſoit abſurde. Il fait voir qu'il n'y auroit aucun inconvénient à tolérer non-ſeulement les Juifs, mais même, ſi cela étoit néceſſaire, les Mahométans &

les Payens, & à plus forte raiſon les Sociniens. Il examine les reſtrictions des demi-tolérants; & après avoir fait quelques remarques ſur ce qu'on appelle *blaſphéme*, il conclut qu'on n'étoit pas en droit de punir Servet comme blaſphémateur.

La 8. & derniere objection, c'eſt » qu'on rend odieux le ſens » littéral de contrainte en ſup» poſant fauſſement qu'il auto» riſe les violences que l'on fait » à la vérité. » Mr. Bayle répond que la conſéquence eſt juſte; & que ſi on admet le ſens littéral, les Hérétiques auront le même droit de perſécuter les Orthodoxes, que les Orthodoxes prétendent avoir de perſécuter les Hérétiques. Pour le prouver il poſe pour principe, qu'on eſt toujours obligé de ſuivre les mouvements de ſa conſcience; qu'on péche toujours, ſi on ne les ſuit

pas, quoiqu'on puiſſe pécher quelquefois en les ſuivant. Ce principe eſt fondé ſur cette maxime, que *tout ce qui eſt fait contre le dictamen de la conſcience eſt un péché;* d'où il s'enſuit que tout homme qui fait une action que la conſcience lui dicte être mauvaiſe, ou qui ne fait pas celle que ſa conſcience lui dicte qu'il faudroit faire, offenſe Dieu & péche néceſſairement. De ſorte que ſi Dieu avoit ordonné par une loi poſitive, que tout homme qui connoît la vérité doit employer le fer & le feu pour la défendre, tous ceux à qui cette loi ſeroit révélée, ſe trouveroient dans une néceſſité indiſpenſable d'y obéir. Or comme un Hérétique eſt perſuadé que ſes ſentiments ſont véritables, il eſt donc obligé de faire pour ſes erreurs ce que Dieu auroit commandé de faire pour la vérité; & par conſéquent les Hérétiques

ſeroient autoriſés à perſécuter les Orthodoxes qu'ils regardent comme des errants, s'il étoit vrai que Dieu eût commandé de perſécuter l'erreur. Il fortifie cette preuve en diſtinguant la vérité abſolue d'avec la vérité putative ou apparente. Il dit que comme nous n'avons point de marque aſſurée pour diſcerner ſi ce qui nous paroît être la vérité l'eſt abſolument, lorſqu'il ſe rencontre que l'erreur eſt ornée des livrées de la vérité, nous lui devons le même reſpect qu'à la vérité; & que vu la foibleſſe de l'homme & l'état où il ſe trouve, la ſageſſe infinie de Dieu n'a pas permis qu'il exigeât de nous à toute rigueur que nous connuſſions la vérité abſolue, mais qu'il nous a impoſé une charge proportionnée à nos forces, qui eſt de chercher la vérité & de nous arrêter à ce qui nous paroît l'être après l'avoir

ſincerement cherchée, d'aimer cette vérité apparente, & de nous regler ſur ſes préceptes quelque difficiles qu'ils ſoient.

La troiſieme Partie, qui ne parut que l'année ſuivante, contient une *Réfutation de l'Apologie que St. Auguſtin a faite des convertiſſeurs à contrainte.* On y réfute deux Lettres de ce Pere, l'une écrite à un Evêque Donatiſte, nommé Vincent, qui avoit témoigné à St. Auguſtin combien il étoit ſurpris de ſon inconſtance en ce qu'ayant cru autrefois qu'il ne falloit point employer l'autorité des Puiſſances ſéculieres contre les Hérétiques, mais ſeulement la parole de Dieu & les raiſons, il ſoutenoit alors tout le contraire; & l'autre adreſſée à Boniface qui exerçoit la charge de Tribun dans l'Afrique, où St. Auguſtin prétend qu'on peut employer le bras ſéculier pour

détruire les Hérétiques. l'Archevêque de Paris avoit fait imprimer ces deux Lettres en 1685, précédées d'une longue Préface intitulée *Conformité de la conduite de l'Egliſe de France pour ramener les Proteſtants, avec celle de l'Egliſe d'Afrique pour ramener les Donatiſtes à l'Egliſe Catholique.* Bayle avoit réfuté quelques endroits de cette Préface dans ſon Diſcours préliminaire. Il ne ſe borne pas ici aux deux Lettres dont je viens de parler; il répond auſſi à ce que St Auguſtin dit ſur cette matiere dans quelques autres Lettres, & fait voir combien cette Doctrine de St. Auguſtin eſt injuſte, abominable, contraire aux lumieres de l'équité naturelle, & à l'eſprit de l'Evangile: d'où il conclut que l'Egliſe de France a tort de s'en autoriſer.

Le Commentaire Philoſophique ne plut point à Mr. Jurieu.

Comment auroit-il pu goûter un ouvrage marqué au coin de la douceur, de la modération & de la tolérance. Il entreprit de le réfuter, & intitula ſa Réponſe, *Des Droits des deux Souverains en matiere de Religion, la Conſcience & le Prince. Pour détruire le dogme de l'indifférence des Religions & de la Tolérance univerſelle, contre un Livre intitulé Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de la Parabole, Contrains-les d'entrer.* Cette Réponſe où le Commentaire Philoſophique eſt fort maltraité tomba entre les mains de Bayle au moment où l'impreſſion de la troiſieme Partie du Commentaire venoit d'être achevée. Il fit auſſi-tôt mettre à la tête de cette troiſieme Partie ce court Avertiſſement; » Je viens de lire le Traité des *Droits des* » *deux Souverains* &c. contre le » Commentaire Philoſophique,

» & l'ai trouvé une fauſſe & très-
» foible attaque dudit Commen-
» taire..... L'Ouvrage de
» cet Auteur eſt vicieux dans les
» endroits qui devroient être le
» plus eſſentiellement ſolides,
» puiſqu'il ne roule que ſur une
» fauſſe poſition de la Queſtion,
» & qu'il s'y bat contre un phan-
» tôme, je veux dire une opi-
» nion qu'il m'impute fauſſement.
» Il ſe tue de prouver que l'on
» péche & que l'on offenſe Dieu
» très-ſouvent, en agiſſant ſelon
» les lumieres de la conſcience.
» Qui nie cela ? Ne l'ai-je pas dit
» clairement en plus d'un en-
» droit ? Il m'accuſe auſſi d'intro-
» duire l'indifférence des Reli-
» gions ; & au contraire, il n'y
» eut jamais de doctrine plus op-
» poſée à cela que celle qui éta-
» blit qu'il faut toujours ſe con-
» duire ſelon ſa Conſcience. Pa-
» reilles illuſions regnent dans

» l'endroit où il parle de la Puiſ-
» ſance Légiſlatrice du Souverain
» en matiere de Religion. Pour
» les citations de l'Ecriture, elles
» ſont fort fréquentes dans ſon
» Livre; mais la plupart mal en-
» tendues, & à la St. Auguſtin.
» En un mot cet Auteur s'eſt in-
» géré dans les choſes qu'il n'a
» point vues, & a continuelle-
» ment commis le ſophiſme de ne
» point prouver ce qu'il falloit. »

Cependant en 1688 Bayle ajouta une quatrieme Partie au Commentaire Philoſophique ſous le titre de *Supplément au Commentaire Philoſophique ſur ces paroles de Jeſus-Chriſt*, contrains-les d'entrer. *Où entre autres choſes l'on acheve de ruiner la ſeule échapatoire qui reſtoit aux adverſaires, en démontrant le droit égal des Hérétiques pour perſécuter à celui des Orthodoxes. On parle auſſi de la nature & origine des er-*

reurs. Dans une longue Préface, l'Auteur dit qu'ayant appris qu'il y avoit un Livre intitulé : *Le vrai Syſtême de l'Egliſe.* &c. (5) où l'on combattoit ſon ſentiment ſur la Tolérance & les droits de la conſcience, & que le Livre *des Droits des deux Souverains* &c. n'étoit pas le coup d'eſſai d'un jeune Auteur, mais l'ouvrage d'un homme qui s'étoit fait ſouvent imprimer ; il avoit réſolu de leur répondre, & de diviſer ſa réponſe en trois parties : la premiere pour quelques ſuppléments qui lui paroiſſoient fort propres à réduire tout-à-fait au ſilence les contraignants ; la ſeconde pour répondre à trois chapîtres du *Vrai Syſtême de l'Egliſe,* où l'on ſoutenoit un ſentiment différent du ſien, & à toutes les objections de l'Auteur des *Droits des deux Souverains,* & tout ce qu'il avoit dit

(5) Ouvrage de Mr. Jurieu.

directement pour ſon opinion; mais que ces diſcuſſions, l'ayant entraîné trop loin, il avoit ſupprimé entiérement les deux dernieres parties, ſe contentant de donner de nouvelles preuves directes de ſon ſentiment & de pourſuivre les contraignants & les perſécuteurs juſques dans leurs derniers retranchements. Il fait voir auſſi que Mr. Jurieu tombe ſouvent dans ſon ſentiment en voulant le réfuter : ce qui produit un embarras aſſez plaiſant d'où ce Théologien ſe tire aſſez mal.

Bayle avoit eu deſſein de quitter Rotterdam : la mort de Mr. Paets & l'humeur violente du Miniſtre Jurieu l'en avoient fort dégoûté; mais les démarches qu'il fit, ſoit par lui-même, ſoit par ſes amis, pour ſe procurer un établiſſement ailleurs, ne réuſſirent point, & il fut obligé de reſter

où il étoit. Dans ce temps-là Mr. Jurieu publia un Livre intitulé, *L'accompliſſement des Prophéties, ou la délivrance prochaine de l'Egliſe.* L'Auteur apocalyptique de cet écrit y prédiſoit que la perſécution des Réformés en France ne pouvoit durer plus de trois ans & demi; que la Réformation ſeroit établie par autorité royale; & que la France renonceroit au Papiſme, & le Royaume ſe convertiroit. Il ajoûtoit que la Providence deſtinoit à ce Royaume une grande élévation; qu'il arriveroit au comble de la gloire, en bâtiſſant ſa grandeur ſur les ruines de l'Empire Papal; & que la totale Réformation de la France ſe feroit ſans effuſion de ſang. Ce Prophête préſomptueux parloit avec tant de confiance & d'un ton ſi déciſif, qu'il fut cru d'une infinité de Réformés, tant en France que dans les Pays étran-

gers. On croit aiſément ce que l'on ſouhaite, & une ſituation triſte & affligeante augmente la crédulité. Il y eut pluſieurs Réfugiés qui retournerent en France pour y attendre l'accompliſſement de ces belles & magnifiques promeſſes. On a prétendu que tout cela n'étoit qu'un artifice pour engager les Réformés à faire un ſoulevement en France. Mais l'Auteur s'étoit imaginé réellement & de bonne foi qu'il avoit pénétré tous les profonds myſteres de l'Apocalypſe, & qu'il y avoit découvert que la perſécution des Réformés en France ceſſeroit en 1689, & que la Réformation ſeroit alors établie dans tout le Royaume par l'autorité même du Roi. On voyoit déja en France, diſoit-il, des prodiges & des miracles qui étoient les avant-coureurs de ces événements. Il mettoit au rang des mi-

racles ce qu'on écrivoit alors de France, que dans le Bearn & dans les Cévenes on avoit ouï des Anges chanter des Pſeaumes en l'air; qu'on voyoit à Cret en Dauphiné une bergere qui avoit des extaſes pendant leſquelles elle diſoit des choſes excellentes & divines, & annonçoit une délivrance prochaine; que dans le Dauphiné pluſieurs centaines d'enfants avoient de ſemblables extaſes. „ L'Eſprit de Dieu, diſoit le „ nouveau Prophête, eſt tombé „ ſur les enfants de cette Pro„ vince, de la même façon qu'il „ étoit tombé ſur la bergere du „ voiſinage de Cret. Quand cet„ te jeune fille fut arrêtée, elle „ déclara en préſence des Juges „ que la peine qu'ils ſe donnoient „ étoit inutile, qu'on la pouvoit „ faire mourir, mais que Dieu „ ſuſciteroit d'autres enfants qui „ parleroient mieux qu'elle. Ce-

„ la eſt arrivé d'une maniere ſi
„ admirable que les plus aveu-
„ gles ſont obligés d'y voir le
„ doigt de Dieu. Il y a peut-être
„ aujourd'hui dans un ſeul can-
„ ton du Dauphiné, ſans comp-
„ ter ceux des autres Provinces,
„ deux ou trois cens enfants qui
„ tombent en extaſe, qui s'en-
„ dorment & durant leur ſom-
„ meil annoncent les choſes mer-
„ veilleuſes de Dieu, prient d'une
„ maniere excellente, exhor-
„ tent, menacent, promettent,
„ chantent les Pſeaumes de Da-
„ vid & prédiſent même les cho-
„ ſes futures : & quand ils ſont
„ réveillés ils retournent à leur
„ premiere ſimplicité. Il y a plus,
„ c'eſt que dans le Vivarès l'Eſ-
„ prit de Dieu a ſaiſi tout un
„ Peuple, veillans & dormans,
„ avec des ſignes & des mira-
„ cles, tels que depuis le com-
„ mencement du monde il ne

„ s'eſt rien vu de ſemblable „ ni d'approchant Si quelqu'un doutoit de ces prétendus miracles, il les mettoit au rang des impies & des prophanes. C'eſt par-là que Bayle ralluma ſon animoſité & ſa haine. La ſuite fit pourtant bien voir que l'Auteur Apocalyptique ſe trompoit dans ſes belles promeſſes. Ses trois ans & demi qui commençoient à la révocation de l'Edit de Nantes en Octobre 1685, expiroient au mois d'Avril 1689. Cependant on ne voyoit aucun changement en France par rapport à la Religion. Cela donnoit lieu de traiter ſes prédictions de chimériques & d'inſulter à la crédulité de ceux qui y avoient ajouté foi. Il ſe trouva donc obligé d'abandonner ce qu'il avoit dit ſur la maniere dont la Réformation s'établiroit en France. Selon ſes premieres vues, cette Réformation devoit ſe faire

ſans violence, ſans effuſion de ſang, par autorité Royale; mais la Révolution d'Angleterre, la Confédération de tant de Princes contre la France, lui firent croire qu'elle y triompheroit par voie de conquête; il ſoutint qu'on pouvoit défendre ſa Réligion par les armes; & il avoua qu'il croyoit fermement que Dieu avoit fait naître le Roi Guillaume pour être l'exécuteur de ſes grands deſſeins, pour abaiſſer & humilier les perſécuteurs de France. Il voulut mettre lui-même la main à l'œuvre. Il imagina après y avoir rêvé pluſieurs nuits de ſuite, une maniere de pontons, pour faire débarquer, en dépit des milices qui ſeroient ſur les côtes de France, autant de ſoldats qu'on voudroit ſans beaucoup de difficulté.

Je rapporte tous ces faits afin de faire mieux connoître l'eſprit de M. Jurieu, j'ai preſque dit ſon

fanatiſme, & préparer ainſi les Lecteurs aux différends que Bayle eut avec cet adverſaire d'autant plus terrible que ſe croyant pouſſé par l'eſprit de Dieu, il ne garda aucune meſure dans ſa haine contre le Philoſophe de Rotterdam, & crut légitimes tous les moyens propres à le perdre.

Vers la fin du mois d'Avril 1690, on vit paroître l'*Avis important aux Réfugiés ſur leur prochain retour en France.* Ce Livre étoit écrit en forme de Lettre à un ami, datée de Paris le 1 de Janvier 1690. Dès l'entrée l'Auteur railloit les Réfugiés ſur les eſpérances qu'ils avoient conçues de voir en 1689 les événements extraordinaires que le Prophete Jurieu leur avoit annoncés. „ Voici, dit-il, l'année 1689 „ expirée ſans qu'il ſoit rien ar„ rivé de fort mémorable. Vous

„ vous promettiez monts & mer-
„ veilles dans cette année-là;
„ qu'elle ſeroit fatale à l'Egliſe
„ Romaine en général, plus fa-
„ tale encore à la France; qu'on
„ ne verroit que grandes criſes
„ d'affaires, que révolutions mi-
„ raculeuſes, & tout ce en un
„ mot qui eſt le plus digne d'une
„ année climatérique du monde.
„ Vous avez vu au contraire tou-
„ tes choſes rouler ſi naturelle-
„ ment, ſi uniment & ſi fort tout
„ d'une piece, qu'il ſeroit malai-
„ ſé de rencontrer dans l'Hiſtoire
„ une guerre auſſi générale que
„ celle-ci, dont la premiere cam-
„ pagne dans la plus grande ani-
„ moſité des parties, ait été auſſi
„ peu chargée d'événements que
„ l'année 1689. Pour le moins
„ eſt-il certain que l'affaire que
„ vous regardiez comme la plus
„ immancable, ſavoir votre ré-
„ tabliſſement, n'eſt point arri-
„ vée.

„ vée. Je ne vous le dis pas pour
„ vous insulter; à Dieu ne plaise!
„ Vous savez mes sentiments:
„ vous n'ignorez pas que j'ai dé-
„ sapprouvé la conduite qu'on
„ a tenue envers vous, & que
„ j'ai un regret extrême de ce
„ que la France s'est privée de
„ tant d'honnêtes gens, & de
„ personnes de mérite qui ont été
„ chercher un asyle dans les Pays
„ étrangers. De sorte que si je
„ vois avec plaisir que l'année
„ 1689 n'a point répondu à vos
„ prédictions, ce n'est nullement
„ à cause du préjudice que vous
„ en recevez, mais à cause qu'on
„ doit être bien aise que la su-
„ perstition des nombres, & la
„ crédulité populaire soit dé-
„ mentie par des expériences
„ palpables qui puissent autant
„ l'affoiblir, qu'elle se seroit for-
„ tifiée par les événements à quoi
„ vous vous seriez attendu. „

Après cela il félicite ſon ami ſur les diſpoſitions favorables qu'on diſoit être dans l'eſprit du Roi de France pour le rétabliſſement des Réformés, & l'aſſuroit qu'en général tout ce qu'il y avoit de plus raiſonnable dans les trois ordres du Royaume, approuveroit qu'on leur laiſſât une honnête liberté. » Mais permettez-moi, ajoutoit-» il, de vous avertir d'une choſe, » vous Monſieur, & tous vos » Confreres réfugiés, en divers » Pays étrangers, c'eſt de faire » une eſpece de quarantaine » avant que de mettre le pied » en France, afin de vous puri-» fier du mauvais air que vous » avez humé dans les lieux de » votre exil, & qui vous a infec-» té de deux maladies très-dan-» gereuſes, & tout-à-fait odieu-» ſes; l'une eſt l'eſprit de ſatyre, » & l'autre un certain eſprit ré-» publicain qui ne va pas moins

» qu'à introduire l'anarchie dans
» le monde, le plus grand fléau
» de la Société civile. Voilà deux
» points ſur leſquels je prends la
» liberté de vous parler en ami. »

Sur le premier Point qui regarde les *Ecrits ſatyriques*, il ſe plaint amérement de tant de libelles pleins d'injures & de contes ſcandaleux dont le Public étoit inondé, & où les Réfugiés, dit-il, ne paroiſſoient reſpirer que l'animoſité & la vengeance. Il les impute à tout le corps des Réfugiés, parce qu'ils ne les avoient pas déſavoués publiquement. Il accuſe même leurs ancêtres d'avoir introduit la licence des Libelles diffamatoires. Il ſoutient que cet acharnement ſatyrique eſt toujours une marque infaillible d'héréſie, & il fait voir combien la médiſance eſt éloignée de l'eſprit du Chriſtianiſme. Il rappelle les Réfugiés à la patience des pre-

miers Chrétiens, & oppoſe à l'intempérance de leur plume la modération des Catholiques d'Angleterre Réfugiés en France, & des Ecrivains François. Il n'épargne pas l'Empereur, ni même le Pape, parce qu'il n'étoit pas ami de la France. Cependant il ſe repréſente comme plein d'amour, de charité & de compaſſion pour les Réfugiés. Il proteſte qu'il ne leur a parlé ſi fortement, que pour les porter à s'amender & à faire un déſaveu public de leurs ſatyres. Il paſſe à ce qu'il appelle leurs *Ecrits ſéditieux*, & comprend ſous ce nom tous ceux où l'on ſoutenoit » que » les Souverains & les Sujets s'o» bligent réciproquement & par » voie de Contract à l'obſerva» tion de certaines choſes, de » telle maniere que ſi les Souve» rains viennent à manquer à ce » qu'ils ont promis, les Sujets ſe-

» trouvent par-là dégagés de leur
» ſerment de fidélité & peuvent
» s'engager à de nouveaux maî-
» tres, ſoit que tout le Peuple
» déſapprouve le manquement
» de parole de ces Souverains,
» ſoit que la plus nombreuſe &
» la plus conſidérable partie y
» conſpire. » Il prétend que c'eſt ſur ce fondement que les Réformés ont appuyé leurs guerres civiles & leurs maximes ſéditieuſes. Il combat vivement cette doctrine & ſoutient avec beaucoup de chaleur le dogme de la ſouveraineté abſolue des Rois. Il ramaſſe tous les reproches que Mr. Arnaud dans ſon *Apologie pour les Catholiques* & d'autres Controverſiſtes avoient faits aux Proteſtants touchant les Principes de Buchanan, de Junius Brutus, & de Paréus, & exhorte les Réfugiés à faire quelque choſe qui montre qu'ils n'étoient point

infectés de ſes héréſies politiques. Il met la mort de Charles I, Roi d'Angleterre ſur le compte des Presbytériens, & reproche à l'Egliſe Anglicane d'avoir abandonné la ſaine Doctrine de la ſoumiſſion dûe aux Souverains, qu'elle avoit défendue avec tant de zele, pour paſſer dans le dogme Presbytérien de la juſticiabilité des Monarques. Enfin, il repréſente les Proteſtants & particuliérement les Réfugiés, comme des ſéditieux qui portent partout la rébellion & l'anarchie; & déclare que les Princes ne ſauroient compter ſur leur fidélité.

Cet ouvrage fit beaucoup de bruit; & l'on y fit d'abord pluſieurs Réponſes. L'Auteur avoit pris de ſi bonnes meſures pour ſe cacher, qu'on ne put le deviner; & ce ne fut que près d'un an après que le Miniſtre Jurieu s'aviſa de l'attribuer à Bayle,

croyant avoir trouvé une occaſion propre à le diffamer, ne pouvant lui faire un plus grand mal. » Puiſqu'il n'étoit pas en » mon pouvoir, dit-il, de faire » tomber ſur lui toute la peine » qu'il méritoit, au moins ai-je » voulu l'expoſer à l'infamie pu» blique. » C'eſt dans cet eſprit que Mr. Jurieu travaille à un *Examen de l'Avis aux Réfugiés.* Ses Jugements n'avoient d'autre regle que ſa paſſion. Il repréſentoit l'Avis comme un ouvrage formidable, pour jetter l'allarme, & le pouvoir donner avec plus de vraiſemblance à un Savant tel que Bayle, & il attribuoit à celui-ci le deſſein d'avoir voulu faire l'Apologie du Roi de France & du Roi Jaques, parce que dans la ſituation préſente des affaires rien n'étoit plus capable d'aigrir les eſprits contre lui. Cependant de peur que cette

accuſation ne portât point un coup aſſez violent à ſon ennemi, il y en joignit une autre : il accuſa Bayle d'être d'une dangereuſe cabale qui avoit conſpiré contre l'Etat. Ceci demande quelques éclairciſſements, & il eſt à propos de reprendre les choſes de plus haut.

Il y avoit alors à Geneve un Marchand nommé Goudet, peu affairé, mais grand faiſeur de projets. Il ſe mit en tête d'ajuſter les différends des Princes & de devenir le pacificateur de l'Europe. Il compoſa un Ouvrage intitulé *Huit Entretiens où Irene & Ariſte fourniſſent des idées pour terminer la préſente guerre par une paix générale.* Ces Entretiens contenoient un projet de paix, où le Sieur Goudet aſſignoit aux Princes & aux Etats de l'Europe les territoires qu'ils devoient poſſéder. La France, par exemple,

devoit garder la Franche-Comté, la Flandre conquiſe, & le Luxembourg; mais il falloit qu'elle rendît tout ce qu'elle avoit pris en Catalogne depuis la paix des Pirenées, & en Allemagne depuis la paix de Nimegue, excepté Strasbourg. Elle devoit auſſi démolir Mont-Royal, le Fort-Louis, Huningue & Fribourg; en récompenſe on lui donnoit la Ville de Mons & tout le Hainault, & quelques terres qui ſe trouvoient à ſa bienſéance. On lui donnoit encore la Lorraine; & le Duc de Lorraine devoit avoir la Servie & la Bulgarie, & Belgrade pour Capitale de ſes nouveaux Etats: mais il changea enſuite cet article, & lui donna le Brabant & le reſte des Pays-Bas appartenants à l'Eſpagne. La France devoit remettre aux Suiſſes la Ville de Fribourg & la Forteresſe d'Hunningue démolie,

& l'Empereur devoit leur céder les quatre Villes foreſtieres, le Briſgau & le Suntgau. On cédoit encore à la France la Principauté d'Orange, le Comtat d'Avignon & le Venaiſſin, & en échange on donnoit au Prince d'Orange le Balliage de Gex, & au Pape un tribut annuel de cinquante mille écus, que le Duc de Savoye lui payeroit, en conſidération de quoi ce Duc auroit Caſſal & Pignerol. On accorderoit aux Réformés de France un Edit perpétuel qui leur aſſureroit la même liberté de conſcience que les Catholiques ont en Hollande; mais on ne leur permettroit pas de dogmatiſer contre la Religion Romaine. Les Hollandois auroient tout le commerce des Indes, & la France démoliroit quelques Places des Pays-Bas qui pouvoient leur donner de l'ombrage. Il vouloit que le Roi Guil-

laume fût reconnu Roi d'Angleterre, & que le Roi Jacques fût fait Roi de Jéruſalem & de toute la Paleſtine. Les Princes Chrétiens devoient s'unir pour abolir l'Empire Ottoman. L'Electeur de Baviere devoit être Empereur de Conſtantinople; & le Comte de Tekely devoit avoir Belgrade & les Provinces de Servie, Bulgarie, Boſnie, Raſcie, Moldavie, & Valaquie. Ces deux dernieres devoient être tributaires de la Pologne. On donnoit aux François l'Egypte, une partie de la Syrie, & l'Iſle de Rhodes, &c.

» Les avantages que l'on en re-
» cueillereroit, diſoit le Sieur
» Goudet, c'eſt qu'aux dépens
» de l'infidele on donneroit de
» l'occupation en des Pays éloi-
» gnés à cette humeur inquiéte
» & remuante des François, qui
» ont peine à demeurer dans le
» repos & d'en laiſſer jouir les

» autres, ce qui n'eſt pas d'une » petite conſéquence pour l'in- » térêt général. » Pour rendre la paix perpétuelle, les Princes de l'Europe devoient donner tous les ans aux Suiſſes ſix cent mille écus, pour l'entretien de quarante mille hommes qui ſeroient toujours prêts à fondre ſur celui qui voudroit la rompre; & ces troupes, en cas de beſoin, ſeroient jointes par trente mille hommes que l'empereur & les Princes de l'Empire entretiendroient ſur pied.

Le Sieur Goudet admirant la ſublimité de ſon génie dans le projet de paix qu'il avoit formé, le communiquoit à tous ceux qu'il pouvoit engager à le lire. Il en entretint le Réſident de France, qui s'en moqua. Mais cela ne le rebuta point. Sachant les liaiſons que Mr. Minutoli, dont il étoit allié, avoit avec Mr. Bayle il le

pria de lui envoyer ce projet de paix pour ſavoir » ſon jugement » auſſi bien que celui de pluſieurs » autres perſonnes illluſtres dans » les Pays étrangers. » Mr. Minutoli envoya, au mois de Septembre 1690, les ſix premiers Entretiens à Mr. Bayle, ſans lui en nommer l'Auteur, & lui marqua en même-temps » que ſi l'on » ne faiſoit pas état de bien ſauver dans ce projet les intérêts » du Proteſtantiſme, & de ſes » chers freres les Réfugiés, il » n'auroit pas ſeulement daigné » jetter les yeux deſſus; mais que » celui qui avoit la choſe en main » l'avoit aſſuré que la ſuite lui » ôteroit tous les ſcrupules qu'il » pourroit avoir là-deſſus.

L'article des Réfugiés avoit été réſervé pour le ſeptieme Entretien, qui ne fut point envoyé à M. Bayle. M. Minutoli le pria de communiquer les ſix premiers

à M. le Baron de Groeben, Gouverneur du Prince Louis, Frere de l'Electeur de Brandebourg; à M. Burnet, Evêque de Salisbury; à M. Hulſt, Réſident des Etats à Bruxelles; à M. Fremond d'Ablancourt, & à M. de Bauval: enfin, il le pria de le faire lire par le plus grand nombre d'habiles gens & de perſonnes d'Etat qu'il ſeroit poſſible, & de faire ſavoir ce qu'ils en penſeroient. M. Bayle en fit faire des Copies, & les envoya aux perſonnes que M. Minutoli avoit nommées. On n'en jugea pas fort avantageuſement. » Non-ſeulement on ne trouvoit » pas l'ouvrage bien écrit, mais » on y trouvoit des viſions, des » idées de République Platonique, & de cette République » Chrétienne dont M. de Sulli » nous a conſervé le plan. » M. Bayle ne le lut point; car outre l'averſion extrême qu'il avoit pour

la lecture d'un Manuſcrit ; ſes autres occupations, & le peu de cas qu'en firent ceux à qui il l'avoit donné à lire, l'en détournerent entiérement. Il fit ſavoir à M. Minutoli le jugement qu'on en portoit, & ajouta » que » l'Auteur pouvoit compter comme une choſe certaine que tout » plan de paix générale qui ne » dépouilleroit pas la France de » tout ce qu'elle avoit conquis » depuis long-temps, & qui ne » l'affoibliroit pas juſqu'au point » de ne pouvoir plus être ſuſpecte à ſes voiſins, ſeroit rejetté. » Dans le temps qu'on faiſoit des copies de cet Ecrit, M. Bayle étant entré dans la boutique du Sieur Acher, Libraire de Rotterdame, ce Libraire » le pria de » jetter les yeux ſur un Manuſcrit qu'on lui avoit mis en » main, & de lui dire ce qu'il

» en croyoit, & ſi ce ne ſeroit
» pas un ouvrage de débit. M.
» Bayle n'eut pas plutôt vu la
» premiere page, qu'il connut
» & dit tout haut, en préſence de
» pluſieurs Réfugiés qui étoient
» dans cette boutique, que c'é-
» toit un Ecrit qu'il avoit donné
» à copier, & il en parut fâché,
» parce qu'il craignit que le Co-
» piſte ne ſe fût mis dans la tête
» de donner à imprimer cet Ou-
» vrage. Car il n'avoit reçu com-
» miſſion de Geneve que de le
» faire voir en Manuſcrit, & de
» ſavoir ce que les connoiſſeurs
» en penſoient, afin que l'Au-
» teur rajuſtât les choſes ſelon les
» différentes vues qui lui ſeroient
» ſuggerées..... Mais le Sieur
» Acher le raſſura en lui diſant
» que celui dont il tenoit cette
» copie ne s'en déſaiſiroit qu'en
» la rendant à M. Bayle; & com-
» me il le crut maître de l'ou-

» vrage, il le pria de lui en pro-
» curer l'édition. M. Bayle lui
» répondit qu'il n'avoit aucun
» ordre de faire imprimer cette
» Piece ; & que ſi on en venoit
» là, & que la choſe fût laiſſée
» à ſa diſpoſition, il le préfere-
» roit à tout autre. Il en parut
» fort reconnoiſſant.

» Quelque temps après Mr.
» Minutoli écrivit à M. Bayle,
» que l'Auteur ſe diſpoſoit à pu-
» blier à Lauſanne les ſix pre-
» miers Entretiens, pendant qu'il
» acheveroit les deux autres. M.
» Bayle le dit au Sieur Acher,
» qui ne trouva pas à propos de
» changer de deſſein, vû qu'il
» n'y avoit pas d'apparence
» qu'une édition de ce Pays-là
» empêchât qu'une édition de
» Hollande ne ſe vendît bien,
» étant plus belle & plus à por-
» tée de ſe répandre par-tout,
» que celle de Suiſſe. Il propoſa

» donc uniquement pour lui faire
» plaiſir, qu'on leur envoyât les
» feuilles de l'édition de Lauſan-
» ne à meſure qu'elles ſeroient
» tirées, y ayant à Rotterdam
» un Libraire qui les réimprime-
» roit. On agréa la propoſition,
» & d'ordinaire en ordinaire M.
» Minutoli fit eſpérer à M. Bayle
» qu'on lui enverroit les feuilles
» avec les corrections de l'Au-
» teur. Il lui marqua que l'ouvra-
» ge ſeroit conſidérablement aug-
» menté, & que la forme en
» ſeroit preſque toute changée
» en mieux; que l'Auteur inſiſtoit
» particuliérement ſur le point
» de la garantie; & qu'il avoit
» mis l'article des Réfugiés en
» un état qui avoit plû à pluſieurs
» d'entr'eux. Comme les feuilles
» ne venoient point, M. Minu-
» toli prioit de tenir le Libraire
» en haleine..... Durant les
» délais des feuilles, le Sieur

» Acher s'aviſoit de temps en
» temps de dire à Mr. Bayle
» qu'il n'imprimeroit point ce
» prõjet ſans ſavoir s'il pourroit
» déplaire. Mr. Bayle lui ré-
» pondit toujours qu'il feroit bien
» de le donner à lire à qui bon
» lui ſembleroit ; & comme il
» dit à Mr. Bayle qu'il s'en rap-
» porteroit auſſi à lui, Mr.
» Bayle lui repliqua qu'il ne le
» fît pas, qu'il ne l'avoit point
» lu, & qu'il ne le liroit point
» pendant qu'il ſeroit Manuf-
» crit. Il lui marqua même fort
» naïvement ce qu'en penſoient
» Meſſieurs d'Ablancourt, de
» Bauval, & quelques autres
» qui l'avoient lu. Ce qui n'a-
» voit garde de le rebuter ; car
» les Prophéties de Mr. Jurieu
» (qu'il avoit imprimées) lui
» avoient fait connoître par ex-
» périence que les livres les plus
» remplis de chimeres étoient

» les meilleurs de tous pour » l'Imprimeur..... Enfin, lorſ- » que Mr. Bayle ne ſavoit plus » que penſer du retardement » des feuilles, il apprit pendant » le ſiege de Mons qu'il y avoit » à La Haye des exemplaires » de la premiere édition. Cela » lui fit conſeiller au Libraire » de renoncer au Projet de » paix, d'autant plus que le » ſiege de cette place de quel- » que côté qu'il tournât, chan- » geroit l'état des choſes : & il » trouva qu'il avoit déja pris » cette bonne réſolution. »

L'Ecrit de Mr. Jurieu contre *l'Avis aux Réfugiés* & contre Mr. Bayle étoit actuellement ſous la preſſe, lorſque les ſix premiers *Entretiens* du *Projet de paix*, imprimés à Lauſanne, lui tomberent entre les mains. Cet ouvrage lui étoit inconnu. » Mr. » Minutoli n'avoit jamais parlé

» nommément de Mr. Jurieu
» dans ſes Lettres à Mr. Bayle,
» parmi ceux à qui il falloit mon-
» trer le manuſcrit. Il crût ſans
» doute que cela étoit inutile,
» ayant oüi parler de leurs gran-
» des liaiſons, & qu'en priant ſeu-
» lement ſon ami de le communi-
» quer aux habiles gens, c'étoit
» de quoi être certain que Mr.
» Jurieu le verroit des premiers.
» Mr. Bayle n'auroit pas manqué
» de le lui montrer d'abord, en-
» core que ſon ami ne lui en eût
» pas donné nommément la com-
» miſſion ; mais il craignit que
» Mr. Jurieu ne prît pour une in-
» ſulte, de voir que Mr. Bayle
» lui préſentât à lire un projet de
» paix, où l'on s'éloignoit ſi
» étrangement de ſon ſyſtême.
» Car Mr. Bayle comprit bien
» par la premiere Lettre de Mr.
» Minutoli que ſelon le projet, la
» Religion des Proteſtants ne de-

» voit pas être en France la Reli-
» gion dominante. Comme il n'a-
» voit jamais goûté ce ſyſtême,
» & que peut-être il en avoit parlé
» trop librement devant ſes eſ-
» pions, il avoit déjà encouru la
» haine ſecrete de Mr. Jurieu, de
» ſorte que ſur une matiere auſſi
» chatouilleuſe que la gloire d'a-
» voir bien ou mal prédit de
» grands événements, il craignoit
» avec raiſon que la moindre cho-
» ſe ne le piquât, & ne fût priſe
» venant d'une telle main, pour
» une inſulte «.

Mr. Jurieu fut, en effet, extrêmement irrité contre ce Projet de Paix : mais il ne ſe poſſéda plus lorſque le Sr. Acher lui apprit que cet Ecrit avoit été envoyé depuis long-temps à Mr. Bayle, & qu'il lui raconta ce qui s'étoit paſſé entre Mr. Bayle & lui au ſujet du Manuſcrit. Toujours plein de viſions, & devenu furieux contre

Mr. Bayle, il bâtit un ſyſtême mille fois plus chimérique que le chimérique Projet de Paix. Il mit à la tête de ſon *Examen* de *l'Avis aux Réfugiés*, un *Avis important au Public*, où il déclara que tout ce qu'il avoit dit » du deſſein de » l'Auteur de *l'Avis aux Réfugiés* » n'étoit que les efforts d'un eſprit » qui ne voyoit encore goute dans » un lieu ténébreux. Il eſt vrai, » ajoûta-t-il, qu'il y avoit de l'é- » blouiſſement, & l'on a peine à » comprendre à préſent comment » dès l'abord on n'a pas au moins » deviné tout le myſtere.....Ceux » qui ſont ſuſpects & qui le doi- » vent être, n'ont pas trouvé un » meilleur moyen de juſtifier leurs » amis que ce mot *cui bono*? Et j'a- » voue que ce nœud me donnoit » à moi-même un ſcrupule qui ne » me laiſſoit à la vérité nullement » douter de la ſource du livre, » mais qui me jettoit dans l'em-

» barras : quand enfin Dieu qui
» veut que les myſteres d'iniqui-
» tés ſe découvrent a permis
» qu'une autre découverte impré-
» vue nous ait donné lieu de pé-
» nétrer plus avant. On ſaura
» donc que ce n'eſt pas ici l'ou-
» vrage d'un particulier qui ait
» deſſein de défendre l'autorité
» des Rois. Ceux qui ſe ſont ima-
» giné cela, continne-t-il, ſe
» ſont trompés. C'eſt ici l'ou-
» vrage d'une cabale qui s'é-
» tend du midi au nord & qui
» a ſon centre dans Paris & à
» la Cour de France. Il ajoutoit
» qu'il y avoit à Geneve un
» parti François qui ſe couvoit
» ſous les ombres du Réſident
» de France; que dans ce parti
» il y avoit des gens de toute
» condition & de tout caracte-
» re; & que cette cabale com-
» muniquoit avec une autre
» toute ſemblable qui étoit en
Hollande.

» Hollande. Que ces deux partis » François de Geneve & de Hol- » lande communiquoient enſem- » ble : qu'ils avoient un même » but, qui étoit de tirer la France » d'affaire, par une paix auſſi » avantageuſe qu'elle le pourroit » ſouhaiter : que leur deſſein » étoit de déſunir les Alliés & » d'inſpirer aux peuples contre » leurs Souverains un eſprit de » révolte qui forçât les Alliés à » recevoir la paix aux conditions » qu'on leur voudroit donner : & » enfin que ces deux partis ne » faiſoient rien que de concert » avec la Cour de France & par » ſon ordre. » Que conformément aux vues & aux inſtructions de cette Cour, Mr. Bayle qui étoit le chef de la cabale du Nord, avoit écrit l'*Avis aux Réfugiés*; & le ſieur Goudet, Agent de la cabale du Sud, avoit compoſé les *Entretiens ſur la Paix*, minutés

par le Réſident, & corrigés à Verſailles, leſquels Mr. Bayle s'étoit chargé de faire imprimer à Rotterdam, pour les répandre plus aiſément dans toute l'Europe, & particulierement en Hollande & en Angleterre. Après cela il traitoit Mr. Bayle d'*impie*, de *prophane*, d'*homme ſans honneur & ſans religion*, de *traître*, de *fourbe & d'ennemi de l'Etat*; *digne d'être deteſté & puni corporellement.*

Bayle n'eut pas plutôt lu cet *Avis au Public*, qu'il alla trouver Mr. le Grand-Baillif de Rotterdam, auquel il dit que ſi ſon Accuſateur vouloit entrer en priſon avec lui, & ſubir la peine qui lui ſeroit dûe, ſi l'accuſation ſe trouvoit fauſſe, il étoit tout prêt à ſe conſtituer lui-même priſonnier. Il avertit auſſi deux des principaux Magiſtrats de Rotterdam, deux ou trois autres perſonnes de la Haye également illuſtres par

leur mérite & par leurs emplois, des accuſations qui lui étoient intentées par Mr. Jurieu; les aſſura que ces accuſations étoient fauſſes, & qu'il ne demandoit à l'Etat que la juſtice de n'être pas condamné ſans être entendu. Peut-être auroit-il bien fait de s'en tenir là. Jurieu n'auroit jamais oſé comparoître contre lui devant les Magiſtrats. Il n'avoit aucune preuve juridique à alléguer; il avouoit même que ſon accuſation n'étoit fondée que ſur des préſomptions; il ſe contrediſoit manifeſtement dans les mauvaiſes intentions qu'il ſuppoſoit à ſon adverſaire: on ſe ſeroit moqué de ſes préſomptions, il eût eû la honte d'être regardé comme un calomniateur, & la calomnie ſeroit tombée ſans effet. Mais Bayle dénoncé publiquement comme chef d'une cabale qui conſpiroit contre l'E-

tat, voulut ſe juſtifier par la voie publique. Il réfuta les calomnies affreuſes de Mr. Jurieu dans une Réponſe intitulée *La Cabale Chimérique, &c.* Dès lors on vit ſortir de deſſous les preſſes de Rotterdam une foule de petits Libelles anonymes, comme autant de traits empoiſonnés que nos deux champions ſe lancerent mutuellement. Leurs amis mêmes ſe mirent de la partie. Bayle ſut ſi bien démaſquer le Miniſtre qui le perſécutoit, que l'orgueil & la fierté de celui-ci ne furent point à l'épreuve d'un ſi rude coup. Jurieu eut recours au Magiſtrat, & préſenta à Mrs. les Bourguemeſtres de Rotterdam une Requête où il ſe peignoit lui-même d'après nature par la demande injuſte qu'il faiſoit. Il oſoit demander qu'il lui fût permis d'écrire contre Bayle, & que défenſes fuſſent faites au

Sr. Bayle d'écrire contre ſon accuſateur. Les Bourguemeſtres de Rotterdam prirent un parti plus conforme à leur équité & à leur ſageſſe. Ils exhorterent l'un & l'autre à s'accorder le plutôt que faire ſe pourroit, & leur défendirent de rien écrire l'un contre l'autre qui n'eût été examiné par Mr. Bayer, Penſionnaire de la Ville. Ils défendirent auſſi la continuation des petits Libelles anonymes qui avoient été publiés à Rotterdam contre la Cabale Chimérique.

Ces défenſes furent mal obſervées, & Mr. Jurieu oſa même nier que le Magiſtrat lui eût défendu d'écrire ainſi qu'à ſon adverſaire. » Certes, dit-il, il fau» droit avoir bien mauvaiſe opi» nion des Puiſſances qui gouver» nent & la Ville & l'Etat, pour » croire qu'elles fuſſent capables » de mettre de l'égalité entre

» un homme accuſé d'être traître
» à l'Etat, & celui qui par zele
» pour l'Etat porte ſes plaintes
» contre lui. Il n'y auroit aucune
» juſtice à ôter à un homme auſſi
» violemment attaqué que l'a été
» Mr. Jurieu, le droit de ſe dé-
» fendre. Il a intérêt pour l'édifi-
» cation de l'Egliſe, de juſtifier
» ſon nom par tout où ſes ouvra-
» ges l'ont porté. « Cependant comme il étoit vrai qu'on avoit défendu également à l'un & à l'autre de rien publier qui n'eût été examiné par Mr. Bayer, le Magiſtrat liſant ces paroles fut extrêmement ſurpris de la hardieſſe de Mr. Jurieu à ſoutenir le contraire. Il étoit accoutumé à nier le vrai & à ſoutenir le faux. Il eut pourtant pluſieurs mortifications dans le cours de cette affaire. Ce qu'il avoit dit ſur la prétendue Cabale de Geneve lui attira l'indignation & le mépris de

toute cette ville ; & voyant qu'il s'étoit rendu auſſi mépriſable que ridicule par ce chef d'accuſation, il l'abandonna, & n'accuſa plus Bayle que d'avoir voulu faire imprimer un Projet de Paix à l'inſçu de l'Etat, contraire à ſes intentions & à ſes intérêts. Preſſé encore par ſon Adverſaire de prouver l'accuſation d'Athéiſme, il promit à ſon Conſiſtoire de le faire ; enſuite il s'en déſiſta, & offrit ſeulement de fournir des Mémoires ſur cette affaire. Bayle le ſomma ; Jurieu éluda toujours ſous divers prétextes. Il demanda enfin que cette cauſe fût renvoyée au Synode, & il l'obtint. Le Synode s'aſſembla peu de jours après, & Jurieu n'y dit pas un mot de ce Procès ; il ne voulut pas même conſentir qu'on communiquât les actes du Conſiſtoire au Synode, quoique le Conſiſtoire eût chargé ſes Députés de le faire. Jurieu

étoit craint comme le ſont preſque toujours les méchants, & il y avoit peu de Miniſtres qui oſaſſent lui réſiſter.

Bayle avoit ruiné dans pluſieurs Ecrits les prétendues préſomptions de ſon accuſateur, & l'avoit réduit lui & ſes Partiſans à de fades & ennuyeuſes répétitions, à des raiſonnements ridicules, à de fauſſes interprétations de ce qu'il avoit dit. On ne convenoit pourtant point du véritable Auteur de l'*Avis aux Réfugiés*, qui fut la premiere cauſe de cette furieuſe querelle. On l'attribua à Mr. Peliſſon. La voix publique le donna enſuite à Mr. de Larroque. Aujourd'hui on le croit de Mr. Bayle, ſur le témoignage du Libraire qui l'a imprimé, & c'eſt ce qui fait qu'on le trouve dans la Collection de ſes œuvres. Cependant, comme Bayle a toujours proteſté à ceux qui

étoient le plus dans ſa confidence, que le Livre n'étoit point de lui, il paroît que l'équité ne doit pas permettre qu'on le cite en témoignage pour noircir ſa mémoire. Tenons-nous donc dans la réſerve de Mr. de Larrey qui, quoique très-porté à le donner à Bayle, n'a oſé prononcer, diſant qu'il ne ſe ſentoit ni aſſez perſuadé pour perſuader les autres, ni aſſez hardi pour décider ſur un fait problématique.

Il y avoit déjà pluſieurs années que le Philoſophe de Rotterdam travailloit à ſon grand Dictionnaire Hiſtorique & Critique. Il l'avoit fait annoncer dès l'année 1690. Mais ſes diſputes avec Mr. Jurieu & l'affoibliſſement de ſa ſanté l'avoient obligé d'interrompre ce travail, ainſi que ſes *Nouvelles de la République des Lettres* qui étoient paſſées en d'autres mains dès l'année 1687. Il reprit

enfin ce grand Ouvrage, & au mois de Mai 1692, il publia un *Projet & Fragments d'un Dictionnaire Critique*, où il expoſoit ſon plan, & donnoit dans pluſieurs articles des échantillons de l'exécution. Ce premier plan ne fut point goûté. Bayle l'abandonna, mais en même temps il en forma un autre, & il travailla avec tant de diligence que l'impreſſion du Nouveau Dictionnaire fut commencée au mois de Septembre de l'année 1693. Avant que d'en parler plus amplement, voyons le Philoſophe ſuccomber ſous les traits du Théologien.

La haine Théologique eſt un feu qui ne s'éteint point. Mr. Jurieu irrité de la nullité de ſes accuſations publiques ſe mit à cabaler ſourdement contre Bayle. On prétend qu'il intéreſſa le Conſiſtoire Flamand dans cette affaire, qu'il obtint que cette Com-

pagnie feroit examiner le Livre ſur les Cometes & iroit dénoncer aux Bourguemeſtres, que ce Livre étoit plein de Propoſitions dangereuſes & impies, & qu'il n'étoit nullement convenable de donner penſion à un Profeſſeur qui avoit de tels ſentiments; que ce Conſiſtoire s'en rapporta aux Extraits Flamands que Jurieu lui fournit du Livre en queſtion; & qu'il condamna l'accuſé ſans l'entendre & ſans lui demander s'il convenoit de la fidélité des Extraits & du ſens que l'accuſateur leur donnoit; qu'enfin d'après cette condamnation les Magiſtrats lui ôterent ſa charge de Profeſſeur & la penſion qui lui étoit annexée, & lui défendirent de donner des leçons ni publiques ni particulieres, ſans lui avoir donné le temps ni la permiſſion de ſe juſtifier. Cette procédure paroît fort irréguliere, & ſi ce fait étoit exacte-

ment vrai tel qu'on vient de le lire, il faudroit convenir que le Miniſtre Jurieu n'étoit pas ſeulement un faux Prophête, un calomniateur, un méchant homme, un Théologien haineux ; mais qu'il avoit de plus acquis une eſpece de domination ſur les eſprits par ſon caractere violent & perſécuteur ; qu'on gardoit le ſilence, lorſqu'il avoit parlé ; qu'on n'oſoit lui réſiſter, crainte de s'attirer une violente perſécution de ſa part. Ses contemporains l'ont peint ſous les traits les plus noirs, & je ne ſais perſonne qui ait entrepris d'en faire un portrait moins hideux. Il s'érigea en Inquiſiteur de la foi, & attaqua pluſieurs Miniſtres François, dont la plupart étoient réfugiés en Hollande. Il les accuſa de Socinianiſme & les dénonça aux Synodes. Tout leur crime étoit d'avoir des ſentiments de modération : mais la tolérance

étoit, ſelon lui, la plus grande de toutes les héréſies. C'eſt par là qu'il perſécuta cruellement Mrs. Huet, Jacquelot, Papin, *&c.* Lorſqu'il ſe trouvoit dans l'impoſſibilité d'accuſer d'héréſie ceux à qui il vouloit du mal, il tâchoit de les rendre ſuſpects au Gouvernement. Il les dénonçoit aux Miniſtres d'Etat comme des traîtres & des eſpions de la France. Enfin il portoit en tout lieu le trouble & la diviſion; ſon eſprit vain & ambitieux allumoit par tout le flambeau de la diſcorde, ſémant les haines & les entretenant avec ſoin, accuſant & frappant à droite & à gauche, ne prenant la plume que pour faire des L belles diffamatoires, employant la fraude & la calomnie, & qui plus eſt le fer & le feu pour perdre ceux qui ne vouloient pas reconnoître ſon empire deſpotique; & ſous les étendarts de la Religion il ſeroit allé volontiers

extirper à la façon de l'interdit tout ce qui refuſoit de plier les genoux devant lui. Tel étoit l'ennemi de Bayle, & le principal Auteur de ſes malheurs.

Voici comment il raconte lui-même cette diſgrace dans une Lettre à Mr. de Naudis, ſon Couſin.

» Vous ſaurez que le 30 d'Octobre dernier, la penſion de » cinq cent francs & la permiſſion que j'avois de faire des » leçons publiques & particulieres me furent ôtées par le » Conſeil de cette Ville, qui » eſt compoſé de vingt-quatre » perſonnes qu'on nomme en » Flamand *Vroedſchap*. Les » Bourguemeſtres, qui ſont » quatre en nombre & tirés de » ces vingt-quatre, me firent » ſavoir cette réſolution, ſans me » dire pourquoi ils m'ôtoient ce » qu'ils m'avoient accordé l'an » 1681. J'ai ſu que pluſieurs Mem-

» bres du Conſeil s'oppoſerent
» vigoureuſement à cette injuſti-
» ce, mais la pluralité des voix
» l'emporta. Diſtinguons la cauſe
» de ceci d'avec le prétexte.

„ Le prétexte dont ils colorent
„ leur conduite quand on leur en
„ parle en particulier, & qui fut
„ même allégué par quelques-uns
„ en opinant le jour qu'on m'ôta
„ ma charge, eſt, que le livre que
„ je publiai ici en 1682 ſur les
„ Cometes, contient des propo-
„ ſitions pernicieuſes, & telles
„ qu'il n'eſt pas d'un Magiſtrat
„ Chrétien de ſouffrir que les
„ jeunes gens en ſoient imbus.
„ Pour mieux faire valoir ce pré-
„ texte, les auteurs de ce complot
„ ont obtenu par une longue ſuite
„ d'intrigues que quelques Mi-
„ niſtres Flamands opiniâtres,
„ grands ennemis des étrangers
„ & de la nouvelle Philoſophie,
„ & violents & ſéditieux, exa-

„ minaſſent le Livre des Con
„ & jugeaſſent qu'il con
„ une mauvaiſe doctrine.
„ cela s'eſt fait avec un
„ myſtere, & ſans m'aver
„ rien, & ſans avoir égar
„ déclarations publiques q
„ faites, & que j'ai cent f
„ nouvellées aux Bourguem
„ aux Miniſtres &c. en cc
„ ſation, que j'étois prêt de
„ trer que mes Cometes n
„ tiennent rien qui ſoit con
„ ou à la droite raiſon, o
„ confeſſion de Foi des I
„ Réformées. Une infinité
„ nêtes gens ſont ici dans
„ gnation d'une conduite
„ lente, & qui ne ſe pr
„ point dans l'Egliſe Rom
„ car on y écoute un aute
„ cuſé d'Hétérodoxie, &
„ l'admet à donner des écl
„ ſements, ou à rétracter
„ reurs. Cela, mon cher C

„ doit diminuer vos regrets de
„ n'être pas ſorti de France. Vous
„ ſerez cent fois meilleur Réfor-
„ mé ſi vous ne voyez notre Re-
„ ligion qu'où elle eſt perſécutée:
„ vous ſeriez ſcandaliſé ſi vous la
„ voyiez où elle domine. Venons
„ à la cauſe de ma diſgrace.

„ Vous devez ſavoir que le
„ Gouvernement Républicain a
„ cela de propre, que chaque
„ Ville ou chaque Bourg eſt com-
„ poſé de deux ou de pluſieurs
„ factions. En Hollande il y a
„ par-tout deux partis : l'un eſt
„ foible en crédit, mais compoſé
„ de gens de bien & d'honneur;
„ l'autre domine fiérement, &
„ abuſe preſque toujours de ſa
„ fortune. J'avois, en venant ici,
„ mes patrons, mes bienfaiteurs,
„ ceux qui m'accueilloient civi-
„ lement, dans le parti foible,
„ qui n'étoit pas alors ſi foible:
„ j'ai toujours cultivé leur amitié,

„ & ne me ſuis point accommodé
„ aux maximes des Courtiſans.
„ Je n'ai point cherché à m'inſi-
„ nuer dans l'eſprit de ceux de
„ l'autre parti, qui s'élevoient de
„ jour en jour ; cela m'eût paru
„ d'une ame lâche & venale. Ainſi
„ une Bourraſque étant ſurvenue
„ dans cette Ville il y a plus d'un
„ an, qui renverſa une partie de
„ nos Magiſtrats, à la place deſ-
„ quels on en ſubſtitua d'autres
„ de ce parti tout-puiſſant, la
„ balance n'a pu être égale ; &
„ pour montrer ce qu'on pouvoit
„ faire contre ceux qui ne ram-
„ pent pas devant ces nouveaux
„ venus & qui perſiſtent dans
„ leurs liaiſons avec leurs anciens
» amis, on m'a caſſé aux gages.
» Et comme le prétexte étoit des
» prétendues doctrines dangereu-
» ſes à la jeuneſſe, il a fallu qu'on
» ait joint la défenſe d'enſeigner
» en particulier, à celle d'enſei-

» gner en public. Par-là on a
» bouché les deux ſources de ma
» ſubſiſtance. Je n'ai jamais eu un
» ſou de mon patrimoine, jamais
» eu l'humeur d'amaſſer du bien,
» jamais été en état de faire des
» épargnes. Je me fondois ſur ma
» penſion que je croyois devoir
» durer autant que ma vie : mais
» je vois à cette heure qu'il n'y a
» rien de ferme en ce monde.
» Vous pouvez juger que j'avois
» de grandes raiſons de m'inquié-
» ter pour l'avenir dans un pays
» où il fait cher vivre. Mais par
» la grace de Dieu je n'ai encore
» ſenti aucune inquiétude, mais
» une parfaite réſignation aux
» ordres d'en-haut.

„ Vous ſeriez ſurpris, ſi je finiſ-
» ſois ſans vous parler du Miniſtre
» François qui a écrit contre moi
» tant de libelles & tant de ca-
» lomnies. Je vous dirai que tou-
» tes ces calomnies ſont tombées

» par terre, & qu'il n'y a eu que
» le Livre des Cometes, imprimé
» il y a près de douze ans, qui
» ait été mis en jeu. Ce ſont d'ail-
» leurs quelques Miniſtres Hol-
» landois qui ont fait les pourſui-
» tes contre moi clandeſtinement.
» Ces Miniſtres m'en vouloient
» de longue main, parce qu'ils
» haïſſent les Amis & les Patrons
» que j'ai eu d'abord en cette
» Ville; & qu'entêtés d'Ariſtote,
» qu'ils n'entendent pas, ils ne
» peuvent ouïr parler de Deſcar-
» tes ſans frémir de colere. »

Bayle ignoroit la véritable cauſe de ſa diſgrace: ſes juges ne trouverent pas à propos de l'en informer. Il ne ſoupçonna jamais qu'elle pût venir de certaines circonſtances relatives à la ſituation des affaires publiques; cependant c'eſt ce qui y donna lieu. La France victorieuſe de tous côtés, commençoit à ſe laſſer de la

guerre. Les efforts qu'elle avoit faits pour ſe rendre ſupérieure à ſes ennemis, l'avoient épuiſée d'hommes & d'argent. La Paix lui auroit été avantageuſe, & elle fit toutes les démarches poſſibles pour l'obtenir. Elle l'avoit fait propoſer en 1692 à l'Empereur, au Roi d'Eſpagne, & au Duc de Savoye par le Pape & par quelques Princes neutres : mais on n'avoit point écouté ſes propoſitions. Se voyant rebutée de ce côté-là, elle voulut ſonder les Provinces-Unies, & ſe ſervit de M. Amelot, ſon Ambaſſadeur en Suiſſe, pour faire connoître ſes intentions à quelques perſonnes qui étoient en crédit. Elle promettoit aux Etats une forte barriere pour couvrir leur pays, une pleine & entiere liberté pour le commerce, & tous les autres avantages qu'ils pourroient deſirer. M. Halewyn, Bourguemeſtre

de Dort, ſéduit par de ſi grandes promeſſes, entra dans une eſpece de négociation avec M. Amelot à l'inſçû de l'Etat. Le Roi Guillaume en fut informé, & on arrêta M. Halewyn avec ſon Frere qu'on regardoit comme ſon complice. Bayle en parle dans une de ſes Lettres à M. Minutoli. " On n'a » ſçû au vrai, dit-il, ce que c'é- » toit que l'affaire de ces Meſ- » ſieurs, que par la ſentence des » Juges; car pendant l'inſtruction » du procès, le ſecret a été grand. » On a trouvé que M. Halewyn » le Conſeiller n'a été mêlé en » rien; mais ſon Frere, Bourgue- » meſtre de Dort, a été trouvé » coupable d'avoir eu commerce » avec M. Amelot, Ambaſſadeur » de France en Suiſſe, pour né- » gocier la paix en ce pays-ci. Il » a avoué cela, & prétendu que » c'étoit le devoir de tout bon » patriote, de travailler à la ceſ-

» ſation d'une guerre ſi ruineuſe ;
» qu'il n'étoit point le ſeul qui eût
» écouté les propoſitions de la
» France, & qu'il avoit fait part
» de tout ce qu'il en ſavoit à ce-
» lui à qui d'autres avoient fait
» ces propoſitions. Quoi qu'il en
» ſoit, il a été condamné à une
» priſon perpétuelle, & à la con-
» fiſcation de ſes biens. On n'a
» pas imprimé dans la Sentence
» toutes les Réponſes & juſtifica-
» tions qui avoient été inſérées
» dans la minute de la ſentence ;
» & l'on eſt communément per-
» ſuadé qu'il ne prétendoit pas
» trahir ce pays, & qu'il étoit
» auſſi affectionné au bien de la
» République, que ceux qui ne
» veulent point la paix : la diffé-
» rence des uns aux autres ne
» conſiſtant, qu'en ce que les uns
» croient que la continuation de
» la guerre eſt avantageuſe, &
» les autres qu'elle eſt déſavanta-

» geuſe. Mais malheureuſement
» pour lui, le commerce avec
» l'ennemi, & la hardieſſe de ſe
» mêler, ſans une commiſſion ſpé-
» ciale de ſon Souverain, de trai-
» ter la paix, eſt un crime d'Etat;
» ce qui fait dire aux déſintéreſſés
» que la peine à laquelle le cou-
» pable a été condamné, eſt trop
» douce. Vous ne ſauriez croire,
» ajoute Bayle, les eſpérances
» que notre Prophete avoit con-
» çues de la détention de ces
» Meſſieurs. Il eſpéroit qu'on dé-
» couvriroit toute la prétendue
» *Cabale de Geneve*, que vous,
» que M. Goudet, & les Syndics
» qu'il a eu en vue, que Meſſieurs
» Baſnage & moi, ſerions trou-
» vés enveloppés dans les dépo-
» ſitions: & il ſe glorifioit déjà
» d'avoir été le premier, qui avoit
» éventé la mine du *malheureux*
» *complot*, diſoit-il, *du Projet de*
» *Paix, qui ſe tramoit en Suiſſe.*
» Mais

» Mais toutes ſes eſpérances ont » été chimériques, ſelon ſa cou- » tume, & il a paru que nous » ne ſongions à rien moins qu'à » Mr. Amelot & à Meſſieurs » Halewin. «

Tout innocent qu'étoit Bayle, il ne laiſſa pas de ſe reſſentir de ces négociations clandeſtines : elles furent cauſe de ſa diſgrace. Les mouvements que Mr. Jurieu s'étoit donné auprès des Magiſtrats avoient été inutiles, il eſt vrai qu'il avoit porté les Miniſtres Flamands à agir en ſa faveur contre Bayle, mais leurs ſollicitations n'eurent aucun effet. La Régence de Rotterdam avoit été changée en 1692 par ordre du Roi Guillaume, qui dépoſa ſept Magiſtrats protecteurs de Bayle. Cependant ceux qui leur ſuccéderent n'avoient d'abord aucune mauvaiſe intention contre lui : ils déclarerent qu'ils vouloient

rendre juſtice, & promirent d'entendre ſes raiſons en cas de beſoin. Mais les ſecretes menées de la France firent reſſouvenir le Roi Guillaume du Projet de Paix dont Mr. Jurieu avoit fait tant de bruit : & comme on avoit procuré la paix de Nimegue par de ſemblables Ecrits ſemés à Amſterdam & ailleurs, il crut qu'on vouloit ſe ſervir des mêmes voies à Rotterdam. Ce grand Prince qui n'avoit pas le temps d'examiner ce projet ridicule, s'allarma ſur l'idée de la paix, & s'imagina qu'il y avoit, comme le diſoit Mr. Jurieu, une cabale pour la faire conclure, dont Bayle étoit le chef connu. Il ordonna aux Magiſtrats de Rotterdam de lui ôter ſa charge de Profeſſeur & ſa penſion ; & cet ordre fut exécuté, ſans qu'on l'eût appellé ni entendu, malgré les promeſſes qu'on lui avoit faites du con-

traire. Il eſt très-certain que l'*Avis aux Réfugiés* n'y entra pour rien. Le Roi Guillaume ne pouſſoit pas l'attention pour les Réfugiés juſques à s'embarraſſer des plaintes qu'ils pouvoient faire contre ce Livre. Mais le *Projet de Paix* l'inquiétoit; il en craignoit les ſuites. Les Magiſtrats de Rotterdam, quoique mieux au fait de ce projet chimérique, obéirent aux ordres du Prince, dont ils étoient les créatures: cependant il ſemble qu'ils eurent honte de leur conduite, puiſqu'ils en cacherent la cauſe à Bayle. Il paroît même que ceux qui étoient du ſecret donnerent le change à ceux qui n'en étoient pas, & leur firent accroire qu'il s'agiſſoit du Livre ſur les Cometes.

L'Exprofeſſeur reçut ſa diſgrace avec une fermeté vraiment philoſophique, & même avec trop d'indifférence; ſur-tout ſans cha-

grin par rapport à ſa fortune. Il ne ſe ſoucioit nullement d'amaſſer du bien, parce qu'en effet il n'en avoit pas beſoin. Sa tempérance & ſa ſobriété ſuppléoient à tout, de ſorte qu'avec peu il ne manquoit de rien. Il ne ſe donna aucun mouvement pour ſe procurer un nouvel emploi; il ſe refuſa même à quelques propoſitions avantageuſes qu'on lui fit de pluſieurs parts, ſe trouvant plus libre & plus à lui-même, depuis qu'il étoit débarraſſé de l'ennuyeuſe occupation d'enſeigner. Il s'appliqua tout entier à continuer & perfectionner ſon Dictionnaire qui étoit ſous preſſe. Ce travail ne l'empêcha pas de lâcher quelques feuilles contre Jurieu, entre autres *La Nouvelle Héréſie dans la Morale touchant la haine du Prochain*, où il fait voir que le Miniſtre Jurieu a oſé prêcher publiquement en chaire ces maximes ſi analogues

à ſa conduite. 1. Que les ſentiments de haine, d'indignation & de colere ſont permis, bons & louables contre les ennemis de Dieu; c'eſt-à-dire, comme il l'avoit expliqué lui-même, contre les Sociniens, & les autres hérétiques de Hollande, contre les ſuperſtitieux, les idolâtres, *&c.* 2. Que l'on doit témoigner ces ſentiments de haine & d'indignation en rompant toute ſociété avec ces gens-là, en ne les ſaluant point, en ne mangeant point avec eux, &c. 3. Que ce n'eſt pas ſeulement les héréſies & les mauvaiſes qualités de ces gens-là qu'il faut haïr, mais qu'il faut haïr leur perſonne & la déteſter. Qui auroit pu s'imaginer que la fureur pût porter un Miniſtre du St. Evangile juſques à lui faire prêcher la haine du prochain. Rien ne prouve mieux l'excès de ſon emportement. Bayle publia encore

contre lui une *Addition aux Penſées diverſes ſur les Cometes*, ouvrage de quelques jours, qui parut réduire ſon ennemi au ſilence.

Le Dictionnaire hiſtorique & critique alloit toujours ſon train. Peu prévenu en ſa faveur, Bayle craignoit pour la réuſſite de cet ouvrage, mais le Public en avoit beaucoup meilleure opinion, & l'attendoit avec impatience. On en avoit en Angleterre une idée ſi avantageuſe que le Duc de Shrewsbury, qui ne ſe diſtinguoit pas moins par ſon eſprit que par ſon rang & ſes emplois, ſouhaita que cet ouvrage lui fût dédié, il offrit même de payer cet honneur au prix de deux cens guinées. Les amis de Bayle le ſolliciterent de ſatisfaire au deſir de ce Seigneur. Le Duc de Shrewsbury étoit alors Sécretaire d'Etat; & Bayle ne vouloit louer ni flatter perſonne qui eût quelque rang

à la Cour du Roi Guillaume dont il avoit ſujet de ſe plaindre. Le premier volume du Dictionnaire fut achevé d'imprimer au mois d'Août de l'année 1695; ces deux volumes parurent enſemble. Bien loin que la bonne opinion que le Public avoit conçue de ce Dictionnaire diminuât par ſa publication, comme l'Auteur le craignoit, elle augmenta au contraire, & le livre ſe débita ſi rapidement, qu'au bout de deux ou trois ans il fallut en faire une nouvelle Edition. Cela prouve combien il y avoit de modeſtie dans les craintes de Bayle. Si le Public, diſoit notre Philoſophe à un ami, a conçu quelque eſpérance ou quelque bonne opinion de mon Dictionnaire (de quoi j'ai lieu de douter, ne ſachant point ſur quoi elle pourroit être fondée) je n'ai qu'à me préparer à bien des murmures : on ſe

trouvera fruſtré & vilainement abuſé; car je vous avoue ingénuement que cet ouvrage n'eſt qu'une compilation informe de paſſages couſus les uns à la queue des autres, & que rien ne ſauroit être plus mal proportionné au goût délicat de ce ſiecle; mais il n'y a plus de remede, *jacta eſt alea.*

Le Public en jugea autrement. Il y trouva une variété infinie, une bonne critique, du choix dans les matieres, une grande force de raiſonnement, des recherches curieuſes & intéréſſantes, des diſcuſſions importantes, & ſur-tout beaucoup de Philoſophie. Dans le texte ou le corps des articles, Bayle fait avec beaucoup d'exactitude & de préciſion l'hiſtoire des perſonnes dont il parle, mais il ſe dédommage dans les remarques qui ſont au-deſſous du texte, & qui lui ſer-

vent de commentaire. Il donne le caractere de ces perſonnes, il démêle les circonſtances de leur vie & les motifs de leur conduite, il examine le jugement qu'on en a fait ou qu'on en peut faire. Il traite des matieres très-importantes de Religion, de Morale & de Philoſophie. Il ſemble même que le texte ait été fait quelquefois pour les remarques. Les actions & les ſentiments d'une perſonne obſcure & preſque inconnue lui donnent occaſion d'inſtruire & d'amuſer agréablement le Lecteur. Ainſi pluſieurs Articles qui ſemblent ne rien promettre ſont ſouvent accompagnés des choſes les plus curieuſes. Il fait par-tout la fonction d'un hiſtorien exact, fidele, déſintéreſſé, & d'un critique modéré, pénétrant & judicieux. En parlant des Philoſophes il s'attache à découvrir leurs opinions, & à en

faire ſentir le fort & le foi

Perſuadé que les diſputes Religion, qui ont cauſé des n infinis dans le monde, ne v nent que de la trop grande c fiance que les Théologiens de que parti ont en leurs lumie il prend à tâche de les humil & de les rendre plus retenu plus modérés, en montrant c ne ſecte auſſi ridicule que c des Manichéens leur peut : des objections ſur l'origine mal & la permiſſion du pé qu'il n'eſt pas poſſible de ré dre. Il va même plus loin : il blit en général que la Raiſon maine eſt plus capable de ré & de détruire, que de pro & de bâtir; qu'il n'y a poin matiere théologique ou phil phique ſur quoi elle ne form très-grandes difficultés, de niere que ſi on vouloit la ſt avec un eſprit de diſpute

loin qu'elle peut aller, on ſe trouveroit ſouvent réduit à de fâcheux embarras; qu'il y a des doctrines certainement véritables qu'elle combat par des objections inſolubles; qu'il faut alors n'avoir point d'égard à ces objections, mais reconnoître les bornes étroites de l'eſprit humain, & l'obliger elle-même à ſe captiver ſous l'obéiſſance de la foi; & qu'en cela la Raiſon ne ſe dément point, puiſqu'elle agit conformément à des principes très-raiſonnables. Il donne en même-temps pluſieurs exemples des difficultés que la Raiſon trouve dans la diſcuſſion des ſujets les plus importants; & le plus ſouvent il le fait en ſimple rapporteur. Il tâchoit d'inſpirer la même retenue à l'égard des matieres hiſtoriques. Il faiſoit voir que pluſieurs faits qu'on n'avoit jamais révoqués en doute, étoient très-incertains, ou même évidem-

ment faux : d'où il étoit facile de conclure qu'il ne faut pas croire légérement les hiſtoriens, mais plutôt s'en défier, & ſuſpendre ſon jugement juſqu'à ce qu'un examen rigoureux nous ait aſſurés de la vérité de leurs récits.

Le monde ſavant fut agréablement ſurpris de trouver que cet ouvrage ſurpaſſoit l'idée avantageuſe qu'on s'en étoit faite. Mais la gloire d'un ſeul Philoſophe obſcurciſſoit trop celle de pluſieurs Théologiens pour qu'ils le laiſſaſſent jouir tranquillement des ſuffrages des ſavants. La bile de M. Jurieu fut émue de nouveau. Il fit tout ce qu'il put pour exciter les compagnies Eccléſiaſtiques à condamner le Dictionnaire hiſtorique & critique. Pour cet effet, il fit préſenter un Libelle au Synode qui ſe tint alors à Delft en 1698; mais le Synode n'y fit aucune attention. Le Conſiſtoire

même de Rotterdam, qui nomma des Commiſſaires pour examiner cet ouvrage, entra mal dans les idées de vengeances de celui qui le portoit à agir contre l'Auteur. On communiqua à Mr. Bayle les remarques qu'on avoit faites ſur ſon Dictionnaire; Bayle promit de changer, de corriger, de ſupprimer ou d'expliquer ce qui faiſoit de la peine; on déclara qu'on étoit content de ſes réponſes, & on l'exhorta à inſtruire le Public de tout ce qui s'etoit paſſé dans cette affaire: ce qu'il fit dans une feuille volante intitulée: *Lettre de l'Auteur du Dictionnaire Hiſtorique & Critique à Mr. le D. E. M. S. au ſujet des Procédures du Conſiſtoire de l'Egliſe Wallonne de Rotterdam contre ſon Ouvrage.* Cette feuille parut avant le mois de Décembre de la même année: elle ne ſatisfit pas entiérement le Conſiſ-

toire. Cette Compagnie ſe plaignit 1. Que cette Piece avoit paru plus tard qu'on ne l'avoit eſpéré, & que Mr. Bayle ne l'avoit point envoyée à la Compagnie, comme il le devoit. 2. Que le nombre des Exemplaires qu'on en avoit tirés étoit trop petit, qu'il ne s'en trouvoit point chez les Libraires, comme ſi l'Auteur avoit eu deſſein de ſupprimer cet Ecrit dès qu'il auroit paru. 3. On trouvoit auſſi à redire que Mr. Bayle prétendit ſous prétexte qu'il faiſoit la fonction d'hiſtorien & de critique dans ſon Dictionnaire, avoir droit de dire bien des choſes qu'il n'eût pas dites dans un ouvrage dogmatique. C'eſt ce qu'il avoit déja repréſenté au Conſiſtoire, mais on n'avoit pas été content de cette excuſe. Cependant ſans agir ſuivant des voies de fait, & les fougues d'un emportement violent, comme

l'auroit desiré Jurieu, on se borna à dresser un Mémoire qui fut communiqué à l'Auteur, & auquel on l'exhorta de se conformer. On lui recommandoit :

1. De retrancher toutes les obscénités & les expressions sales.

2. De réformer entiérement l'Article de DAVID.

3. De réfuter les Manichéens, au lieu de donner une nouvelle force à leurs objections & à leurs arguments, comme il avoit fait dans son Dictionnaire.

4. D'en user de même à l'égard des Pyrrhoniens & du Pyrrhonisme, & de réformer l'Article PYRRHON, prenant bien garde là & ailleurs, de donner atteinte aux mysteres de la Religion Chrétienne.

5. De ne point donner de louanges outrées aux Athées & aux Epicuriens.

6. De ne pas réfuter légére-

ment ce que les Théologiens Proteſtants ont dit de certains Papes vicieux.

7. De revoir les Articles NICOLE & PELISSON, qui contiennent diverſes choſes qui ſemblent memer au Pyrrhoniſme.

8. De prendre garde en parlant de la Providence, de ne pas exagérer & groſſir les difficultés des Profanes; ſur quoi on lui indiqua particuliérement les Articles de RUFFIN & de XENOPHANES.

9. De ménager davantage les expreſſions de l'Ecriture dans les alluſions qu'il y fait.

10. De traiter Mr. Jurieu avec plus de modération, & d'avoir plus de ménagement pour *un Paſteur dont le Miniſtere & les travaux ont été & ſont en ſinguliere édification à l'Egliſe.*

Il ne paroît pas que notre Philoſophe ait eu beaucoup d'é-

gard à ces démarches, puiſque le ſeul changement conſidérable qu'il fit dans la ſeconde Edition de ſon Dictionnaire, regarde l'article DAVID, dont il retrancha tout ce qui avoit choqué. Mais quantité de perſonnes aiant déclaré qu'elles n'acheteroient point cette Edition, ſi cet article ne s'y trouvoit pas tel qu'il avoit paru d'abord, le Libraire le fit imprimer à part & le mit à la fin du volume auquel il appartenoit, quoique ſans la participation de Bayle. A l'égard des autres objections qu'on avoit faites, on y a pu remédier, dit-il dans ſon Avertiſſement, aux dépens de quelques mots & de quelques lignes; & ſur-tout par les éclairciſſements qui ſont à la fin, qui regardent ce qu'il a dit de l'Athéiſme, du Manichéiſme, du Pyrrhoniſme, & les obſcénités.

Bayle avoit prétendu faire voir que les Manichéens pouvoient faire aux Docteurs du Chriſtianiſme des difficultés au ſujet du mal moral & du mal phyſique, qu'il n'étoit pas poſſible de réſoudre par les lumieres de la Raiſon. Le célebre M. le Clerc l'attaqua là-deſſus & ſoutint que le ſyſtême d'Origene, abandonné de tous les Chrétiens, ſuffiſoit pour lever ces difficultés : ajoutant que ſi un Origéniſte pouvoit réduire un Manichéen au ſilence, que ne feroient pas ceux qui raiſonnoient infiniment mieux que les Diſciples d'Origene ? Il ne faiſoit pas attention que ce qui donnoit quelque avantage, au moins apparent, à l'Origéniſte, étoit le plus mauvais endroit de ſon ſyſtême, celui que les Orthodoxes ne pouvoient admettre, ſavoir que les peines de l'Enfer ne ſont point éternelles,

& qu'ainſi les Docteurs qui reconnoiſſent l'éternité des peines ne pouvant pas employer les armes de l'Origéniſte contre les Manichéens, avoient moins d'arguments que lui pour les réfuter : ce qui faiſoit tomber à faux le raiſonnement de M. le Clerc. Cette diſpute occaſionna pluſieurs réponſes & répliques de part & d'autre. Bayle & le Clerc rompirent encore une lance enſemble au ſujet du ſyſtême des Natures Plaſtiques admis par le Docteur Cudworth.

En 1700, la Princeſſe Sophie Electrice Douairiere d'Hanovre, & l'Electrice de Brandebourg ſa fille, depuis Reine de Pruſſe, vinrent en Hollande. Bayle leur étoit connu par ſes Ouvrages, elles ſouhaitoient de le connoître perſonnellement. Dès qu'elles furent arrivées à Rotterdam, elles l'envoyerent prier de les venir

voir ; mais il étoit fort tard, & Bayle étoit au lit avec une violente migraine : il leur fit témoigner le regret qu'il avoit de n'être pas en état de leur rendre ſes reſpects. Elles partirent le lendemain pour La Haye, où notre Philoſophe ſe rendit peu de tems après ſur une ſeconde invitation qui lui en fut faite, & fut reçu des deux Princeſſes avec beaucoup de diſtinction. M. Baſnage l'accompagna dans cette viſite. La Princeſſe Sophie s'entretint long-temps en particulier avec le ſavant Bayle ſur les matieres les plus difficiles. Pendant ce tems-là M. Baſnage converſa avec l'Electrice de Brandebourg, qui lui parla avec beaucoup d'eſtime de Bayle & de ſes Ouvrages qu'elle portoit toujours avec elle. Je rapporte ce trait pour faire remarquer qu'il honore encore plus les Princeſſes d'Hano-

vre, que le Philoſophe de Rotterdam.

Les moments de loiſir que lui laiſſerent ſon Dictionnaire furent employés à la compoſition d'un Ouvrage intitulé, *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial.* Ce Livre contient un mêlange agréable & inſtructif de pluſieurs diſcuſſions hiſtoriques, critiques & littéraires; il y ajouta dans la ſuite un ſecond & un troiſieme Tomes, & enfin un quatrieme & un cinquieme, dans leſquels il mit plus de matieres de raiſonnement & moins de diverſités littéraires & hiſtoriques, que dans le premier. Mais avant l'impreſſion des Tomes II & III qui ne parurent qu'en 1705, il donna en 1703 la Défenſe de ſes *Penſées diverſes ſur les Cometes*, qu'il avoit promiſe tant de fois. Cet Ouvrage l'engagea dans de nouvelles diſputes, entre autres avec

M. Bernard ſur ces deux Queſtions, *Si le conſentement général des Peuples eſt une preuve de l'exiſtence de Dieu ?* & *ſi le Paganiſme eſt pire que l'Athéiſme.* On ſait en général que Bayle ne regardoit pas l'argument pris du conſentement de toutes les nations, comme une bonne preuve de l'exiſtence d'un ſeul Dieu, & il en a montré la foibleſſe d'une maniere ſi palpable que ſon adverſaire n'a rien dit d'auſſi ſatisfaiſant pour le réfuter. Quant à l'autre Queſtion, notre Philoſophe regardoit l'Idolâtrie des anciens Payens comme un plus grand crime que l'Athéiſme ; & il ne paroît pas que l'on ait encore prouvé le contraire contre lui.

La réputation de Bayle étoit ſi grande, & il étoit ſi généralement eſtimé des gens d'eſprit, que pluſieurs perſonnes de diſ-

tinction, ſur-tout en Angleterre, ſouhaiterent de l'avoir auprès d'elles, pour pouvoir profiter de ſa converſation. Le Comte de Huntington lui offrit une rente viagere de deux cent livres ſterling, avec toute la liberté & tous les agréments qu'il pourroit ſouhaiter. Le Comte d'Albemarle ſouhaita auſſi paſſionnément qu'il vînt demeurer avec lui, & il lui écrivit à cette occaſion les choſes les plus gracieuſes. Il refuſa conſtamment leurs offres. Ses ennemis envenimerent ces refus qui n'avoient pour cauſe que l'amour de l'indépendance. Ils lui ſuppoſerent des raiſons ſecretes pour ne point aller en Angleterre, & tâcherent de le perdre dans ce pays-là en le voulant faire paſſer pour criminel d'Etat, comme Jurieu avoit tenté de le faire en Hollande. On écrivit donc au Comte de Sunderland

que Bayle avoit eu des conférences avec le Marquis d'Allegre, priſonnier de guerre; qu'il ſemoit par-tout des principes favorables à la Monarchie & au pouvoir abſolu; qu'il élevoit perpétuellement la grandeur de la France, & rabaiſſoit le pouvoir des Alliés, les grandes actions de leurs Généraux, &c. On vouloit ſurtout déſigner par-là le Duc de Malborough qui avoit épouſé la fille de Mylord Sunderland, afin d'indiſpoſer plus facilement ce Seigneur contre lui, & lui porter ainſi un coup plus ſûr. Mylord Sunderland qui avoit autant d'averſion pour les maximes qu'on attribuoit à Bayle, qu'il avoit de paſſion pour l'abaiſſement de la France & pour la gloire du Général Anglois, ne parloit du Philoſophe de Rotterdam qu'avec des tranſports d'indignation & de colere. On tâcha de le ramener

mener, mais inutilement, ſa prévention étoit trop forte ; & il étoit à craindre qu'il ne portât la Cour à ſe plaindre aux Etats de Hollande, & qu'on ne donnât ordre à Bayle de quitter les ſept Provinces. Un de ſes amis eut recours à Mylord Shaftsbury, & lui fit connoître le danger où ſe trouvoit Bayle. Ce Seigneur lui promit de parler au Comte de Sunderland ; mais en même temps il dit qu'il étoit à propos que pour fermer la bouche à ſes ennemis, Mr. Bayle prît occaſion dans quelqu'un de ſes ouvrages de parler du ſuccès des armes des Alliés, qui étoient principalement dus à la ſageſſe & à l'activité du Conſeil d'Angleterre, & à l'habileté du Général Anglois. Bayle fut informé de tout ce qui ſe paſſoit, & il répondit que ce qu'on avoit débité de ſes conférences avec le Marquis d'Allegre étoit la plus

grande fauſſeté du monde; &
l'égard de l'autre chef d'accuſa
tion, il dit qu'il défioit ſes plu
violents ennemis de trouver dan
ſes ouvrages la moindre affecta
tion de parler à l'avantage de l
France, au déſavantage de l'An
gleterre & de ſes Alliés, & d
leur Général; que du reſte il n
lui conviendroit pas à l'âge où i
étoit d'écrire en courtiſan & e
flatteur. Il écrivit auſſi à Mylor
Shaftsbury pour l'engager, lui qu
ſavoit quels étoient ſes principe
ſur le Gouvernement, puiſqu'i
avoit eu l'honneur de lui en par
ler plus d'une fois, de détrompe
Mylord Sunderland ſur ſon comp
te. Mylord Shafsbury y réuſſit
Il repréſenta au Comte que Mr
Bayle, enfermé dans ſon ca
binet, & uniquement occupé d
ſes livres & de ſes écrits, ne ſe
mêloit en aucune maniere de
affaires d'Etat; que ce n'étoit n

ſon génie, ni ſon talent; & que toutes ces accuſations n'étoient qu'un effet de l'animoſité de quelques Auteurs qui avoient eu des diſputes avec lui & qui s'efforçoient de le rendre odieux. Mylord Sunderland reconnut enfin qu'on lui en avoit impoſé, & rendit juſtice à notre Philoſophe. Ainſi ſe termina une affaire qui, ſans les ſoins généreux de Mylord Shaftsbury, auroit pu avoir de très-fâcheuſes ſuites pour Bayle.

Je ne dirai rien de ſes autres diſputes théologico-philoſophiques avec Mrs. Bernard, le Clerc, Jaquelot, la Placette, *&c.* J'en ai déja dit ſuffiſamment ſur la plupart des points conteſtés entre eux. Les attaques qu'on lui livroit, redonnerent du courage à Mr. Jurieu qui le pourſuivit juſqu'à la mort. Il publia un petit Livre intitulé : *Le Philoſophe de Rotterdam accuſé, atteint & convaincu.*

Comme il ne faiſoit dans cette brochure que revenir ſur des accuſations réfutées d'une maniere à le réduire au ſilence, Bayle ne jugea pas à propos d'y répondre: elle ne méritoit pas ſon attention. D'ailleurs il ſe ſentoit attaqué d'une maladie qu'il penſoit bien devoir le conduire au tombeau, & il vouloit finir tranquillement une vie qui avoit été fort traverſée de querelles & de tracaſſeries théologiques. Il y avoit pluſieurs mois qu'il étoit incommodé d'une ardeur de poitrine qui l'affoibliſſoit ſenſiblement. Comme c'étoit un mal de famille, dont ſa mere & ſa grand'mere étoient mortes, il le jugea mortel, & ſes amis ne purent le faire conſentir à prendre des remedes. Il voyoit approcher ſa mort ſans la deſirer ni la craindre. Il travailloit ſans relâche, & avec la même tranquillité d'eſprit que ſi la mort n'eût

pas dû interrompre ſon travail, ce qui prouve combien il avoit peu d'inquiétude ſur ce dernier acte de la vie. Il mourut en effet fort tranquillement le 28 de Décembre 1706, âgé de 59 ans, un mois & dix jours. La veille de ſa mort, il travailla toute la journée; le ſoir il ſe trouva mal. Le lendemain à neuf heures du matin, ſon hôteſſe entra dans ſa chambre, il lui demanda d'une voix foible & mourante ſi ſon feu étoit allumé, & mourut un moment après, ſans qu'il y eût perſonne auprès de lui.

Il laiſſa un teſtament, par lequel il parut que, quoiqu'il eût perdu ſa charge, il n'étoit pas dans le beſoin. Il légua à Mr. de Bruguiere qui étoit ſon couſin du côté de ſa mere, dix mille florins en argent, & tous ſes manuſcrits, à la réſerve des articles qu'il avoit compoſés pour le Supplément de

ſon Dictionnaire, leſquels il légua au Libraire qui avoit imprimé cet ouvrage. Il donna tous ſes livres de Théologie & d'Hiſtoire Eccléſiaſtique à Mr. Baſnage, & les autres à Mr. Paets, Tréſorier de l'Amirauté à Rotterdam, comme une marque de ſa reconnoiſſance pour les bienfaits qu'il avoit reçus de cette illuſtre famille. Il donna auſſi à Mlle. Paets une médaille d'or, dont Mr. le Comte de Dhona lui avoit fait préſent. On choiſit l'Egliſe Françoiſe de Rotterdam pour le lieu de ſa ſépulture : il avoit laiſſé cent florins aux Pauvres de cette Egliſe.

Son teſtament a fait le ſujet d'un Procès qui a été porté au Parlement de Toulouſe. Les héritiers *ab inteſtat*, qui étoient ſes plus proches parents, prétendoient qu'étant fugitif pour fait de religion, & étant mort dans les Pays prohibés, il n'avoit pu

diſpoſer de ſes biens, ce qui rendoit ſon teſtament nul : & il faut avouer qu'ils avoient pour eux les Edits, les Déclarations & la Juriſprudence des Arrêts. Cependant Meſſieurs de la Grand'chambre crurent qu'il étoit permis de fléchir la regle en faveur d'un ſi grand Perſonnage ; ils confirmerent ſon teſtament. Mr. de Sénaux, Grand Magiſtrat, l'un des Juges, qui avoit autrefois connu notre ſavant Philoſophe, fit des efforts infinis pour ſoutenir ſa derniere volonté, & il y réuſſit par ces raiſons : Que les Savants ſont de tous les Pays ; qu'il ne falloit pas regarder comme fugitif, celui que l'amour des Belles-Lettres avoit appellé dans les Pays étrangers ; qu'il étoit indigne de traiter d'étranger celui que la France ſe glorifioit d'avoir produit. Il s'éleva ſur-tout contre ceux qui diſoient que Bayle étoit mort civi-

lement, tandis qu'ils étoient forcés de convenir que pendant le cours de cette mort civile, ſon nom éclatoit dans toute l'Europe.

Bayle avoit une imagination vive, brillante & féconde ; un grand fonds de diſcernement & de pénétration ; un ſtyle naturel & hardi, mais peu châtié. Sa converſation étoit vive, enjouée & d'autant plus agréable qu'elle étoit toujours utile. Sa mémoire heureuſe & fidele lui rendoit à propos ce qu'il lui avoit confié. Il diſputoit ſans chaleur & ſans prendre un ton dogmatique : & on voit dans ſes Ecrits qu'il étoit ſi éloigné d'offenſer, qu'il a au contraire trop penché du côté des louanges. Fidele & conſtant dans ſon amitié, perſonne ne fut jamais plus officieux, ni plus déſintéreſſé que lui. Plein d'amour pour la vérité, il étoit très-ſenſible aux ſecours qu'on lui fourniſſoit pour la

découvrir, & faiſoit uſage de ces ſecours avec une extrême reconnoiſſance. Il haïſſoit toute ſorte de ſupercherie & de mauvais détours.

Véritablement Philoſophe dans ſes mœurs, ſans faſte, ſans ambition, il ne ſe préféroit à perſonne. Il étoit ſobre juſqu'à la frugalité. Indifférent pour tout autre plaiſir que pour ceux de l'eſprit, il ſembloit ne connoître les paſſions que pour en diſcourir, & non pour en ſentir les effets. Modeſte juſqu'au ſcrupule, il auroit toujours caché ſon nom, s'il lui eût été poſſible de le faire. Jaloux juſqu'à l'excès, & peut-être juſqu'à la foibleſſe, de la gloire de ſa nation, il ſouffroit impatiemment qu'elle fût attaquée, & mépriſoit dans le fond du cœur ceux qui n'en jugeoient pas comme lui.

La fécondité de ſon imagination, & la vaſte étendue de ſes

lumieres le jettoient ſouvent dans des digreſſions, qu'il avoit cependant l'art de ramener comme utiles & comme néceſſaires aux conſéquences qu'il vouloit tirer. Sa pénétration lui faiſoit tout d'un coup appercevoir les différentes faces des ſujets les plus abſtraits : il en découvroit tous les principes & en développoit toutes les conſéquences. Les difficultés qu'il y trouvoit le rendoient très-réſervé dans ſes jugements, & ne lui laiſſoient ſouvent que des raiſons de douter. Cette retenue l'a fait accuſer de Pyrrhoniſme ; mais ſi c'eſt être Pyrrhonien que de douter des choſes douteuſes, tous les hommes ne devroient-ils pas être Pyrrhoniens.

On s'eſt plaint qu'il avoit été un peu trop libre dans ſon Dictionnaire, & qu'il s'étoit émancipé ſur le chapitre des femmes. Ce reproche ne tombe cependant

guere que ſur des citations d'Auteurs connus & dont on a eſtimé le mérite. Bayle moins ſenſible à ces ſortes de traits, que ne le ſont apparemment ceux qui les condamnent, n'étoit point choqué du ſtyle de ces Ecrivains. Il regardoit leurs expreſſions peu meſurées & peu polies, comme des expreſſions de la bonne nature, ou ſi l'on veut, comme des libertés innocentes & de ſimples jeux d'eſprit, parce qu'elles n'excitoient aucun déréglement dans ſon cœur. Ses mœurs ont toujours été ſi pures & ſi réglées, que ſes ennemis les plus violents ne lui ont jamais rien reproché là-deſſus. Auſſi l'on doit rejetter comme une fable ridicule le conte publié par Mr. l'Abbé d'Olivet, des intrigues amoureuſes de Bayle avec la femme de Mr. Jurieu.

Quelles conſéquences peut-on tirer contre ſa Religion, de ce

qu'il a rapporté, dans ſon Dictionnaire, les difficultés qu'on peut faire ſur quelques dogmes importants ? Les loix de la diſdiſpute ne demandoient-elles pas qu'il alléguât fidélement le pour & le contre ? Tandis que les uns l'ont accuſé de vouloir détruire ces dogmes, d'autres ont trouvé que les raiſons qu'il rapporte en leur faveur ſont plus fortes que celles qu'il leur oppoſe, & qu'il raiſonne avec beaucoup plus de force & d'évidence, lorſqu'il s'agit d'établir l'exiſtence de Dieu; que quand il propoſe les difficultés qu'il a prêtées à Simonide contre cette vérité. Voilà comme les eſprits différents jugent différemment des plus grands hommes.

TABLE
ET
SOMMAIRES
DES ARTICLES
CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DES SYSTÊMES
DE RELIGION,
DOGMES HÉTERODOXES, FONDATEURS DE SECTES; ENTHOUSIASTES.

L'ORIGÉNISME.

§. I. *Particularités concernant la perſonne d'Origene. Ses mœurs & ſon caractere. Les tourments qu'il endura pour la foi.* Page 1

§. II. *Des ſentiments d'Origene.* 5

§. III. *Du prétendu Matérialiſme d'Origene.* 9

§. IV. *Si l'Origéniſme eſt une réfutation ſuffiſante du Manichéiſme.* 11

§. V. *Parallele de l'opinion d'Origene touchant la non-éternité des peines, avec le Dogme des Sociniens ſur cet Article.* 36

§. VI. *Du ſalut d'Origene.* 40

§. VII. *Deux Origéniſmes, l'un charnel, l'autre ſpirituel.* 44

LES ABÉLIENS OU ABELONIENS.

§. I. *Origine & Principes de cette Secte d'Hérétiques.* 47

§. II. *Combien ſes Principes etoient peu propres à la faire durer.* 49

ABÉLARD.

§. I. *Les amours d'Abélard & d'Héloïse.* 51

§. II. *Raisons alléguées par Héloïse pour détourner Abélard du lien conjugal. Leur mariage secret.* 60

§. III. *Mutilation d'Abélard.* 69

§. IV. *Conversion prétendue d'Abélard & d'Héloïse.* 81

§. V. *Des erreurs imputées à Abélard sur le mystere de la Trinité. Concile de Soissons où ses ennemis le font condamner.* 89

§. VI. *Démêlés d'Abélard avec les Moines.* 95

§. VII. *Nouveau procès d'hérésie suscité à Abélard. Concile de Sens qui le condamne. Sa condamnation confirmée par le Pape Innocent II.* 101

§. VIII. *De l'Apologie de Berenger pour Abélard.* 109

§. IX. *Mort d'Abélard. Miracle prétendu.* 115

LE NESTORIANISME.

§. I. *Neſtorius condamné comme hérétique dans le Concile d'Epheſe en 431.* 114

§. II. *Véritable ſentiment de Neſtorius ſur la maternité de la Vierge Marie.* 116

§. III. *Précipitation & irrégularité du jugement rendu par le Concile d'Epheſe contre Neſtorius.* 124

§. IV. *Progrès du Neſtorianiſme dûs à la tolérance des Princes Mahométans : leur conduite à cet égard comparée à celle des Chrétiens.* 131

§. V. *Les Peres de l'Oratoire de Mons accuſés de Neſtorianiſme par les Jéſuites.* 140

§. VI. *Une Sentence de l'Archevêque de Cambrai déclare innocents ces prétendus Neſtoriens.* 144

§. VII. *Le Miniſtre Saurin accuſé de Neſtorianiſme par le Miniſtre Jurieu. L'accuſation miſe à néant, ſans que l'accuſateur ſoit cenſuré.* 152

§. VIII. *Le titre de Mere de Dieu, aſſuré à la ſainte Vierge, n'a contribué que par accident aux honneurs extrêmes qu'on lui a rendus.* 158

§. IX. *Réflexions ſur le culte de la ſainte Vierge & des Saints. Qu'il y a dans le naturel & le tempérament humain un fond très-diſpoſé à faire germer ce culte & à l'accroître prodigieuſement.* 166

§. X. *Si l'on peut accuſer les Proteſtants d'être favorables au Neſtorianiſme.* 183

LUTHER.

§. I. *Naiſſance de Luther. Conte abſurde. Invectives publiées contre ce Réformateur.* 187

§. II. *Sa ſéparation de l'Egliſe Romaine.* 190

§. III. *Mariage de Luther avec Catherine de Bore, Religieuſe décloîtrée.* 194

§. IV. *Sa Morale relâchée ſur la polygamie. Il conſent que le Landgrave de Heſſe ait deux femmes à la fois. On a mal juſtifié Luther ſur cet article.* 201

§. V. *Conférence de Luther avec le Diable au ſujet des Meſſes privées.* 220

§. VI. *Réflexions ſur la révolution opérée par Martin Luther.* 235

§. VII. *Si les aſtres influerent en quelque maniere ſur l'Ouvrage de la Réformation de Luther.* 238

MÉLANCHTON.

§. I. *Abrégé de ſa Vie.* 242

§. II. *Eſprit modéré de Mélanchton, & ſon averſion pour les diſputes & les perſécutions théologiques.* 245

§. III. *Du penchant de Mélanchton vers le Pyrrhoniſme.* 251

§. IV. *Jugement ſingulier du Cardinal Bembo ſur Mélanchton.* 259

ILLYRICUS.

Particularités concernant ſa vie. Son caractere. Ses diſputes avec Victorin Strigelius ſon Collegue. 260

LES PRISCILLIANISTES.

§. I. *Chef & naissance de cette Secte. On s'efforce d'en arrêter les progrès.* 267

§. II. *Doctrines & pratiques impures de ces Sectaires, & sur-tout de Priscillien.* 268

§. III. *Condamnation & supplice de Priscillien. Quelles furent les suites de cette rigueur.* 271

§. IV. *Caractere d'Itachius, le principal promoteur de la mort de Priscillien.* 273

§. V. *Itachius reçoit le châtiment de ses violences.* 276

§. VI. *Examen des sentiments de Maimbourg, sur la persécution des Hérétiques. Distinction illusoire & ridicule.* 278

§. VII. *Il semble qu'on ait condamné dans les Priscillianistes un sentiment que l'on a canonisé dans S. Augustin.* 281

ANALYSE

ANALYSE DE BAYLE.

SUITE DES SYSTÊMES DE RELIGION.

Dogmes Hétérodoxes. Fondateurs de Sectes. Enthousiastes.

L'ORIGÉNISME.

§. I.

Particularités concernant la personne d'Origene. Ses mœurs & son caractere. Les tourments qu'il endura pour la foi.

ORIGENE, l'un des plus féconds Ecrivains, & l'un des plus rares génies qui aient fleuri dans l'Eglise primitive,

naquit à Alexandrie vers la fin du II. ſiecle, & fut ſurnommé *Adamantius* à cauſe de ſon aſſiduité infatigable au travail. Clément d'Alexandrie fut ſon maître, & dès l'âge de 18 ans il ſe trouva lui-même chargé d'inſtruire les fideles dans la même ville. Les hommes & les femmes accouroient en foule à ſon école. Par un excès de chaſteté, quelques-uns diſent pour fermer la bouche à la calomnie, il ſe fit Eunuque, ſe croyant autoriſé à cette barbarie par un paſſage mal-entendu de l'Evangile, comme s'il falloit ceſſer d'être homme pour être chaſte & vivre en bon Chrétien. La pureté de ſes mœurs, ſon génie, & ſon zele ardent pour la foi lui acquirent une grande admiration, & ne contribuerent pas peu au progrès du Chriſtianiſme. Son eſprit étoit grand, beau, ſublime; ſon ſavoir & ſa lecture très-vaſtes: il s'appliqua ſurtout à ſauver de l'inſulte des païens les vérités chrétiennes & à les rendre croyables aux philoſophes, ne doutant pas qu'avec eux il ne convertît l'univers.

Comme Origene étoit un des plus fermes appuis de l'Egliſe naiſſante, il éprouva la fureur des perſécuteurs. Ce fut ſous l'Empereur Dece, l'an 250. Il fut

jetté dans un noir cachot (*a*), attaché par le cou à un large colier de fer, étendu durant pluſieurs jours ſur une eſpece de chevalet qui, à force de lui écarter les pieds, lui diſloqua les membres de telle ſorte que le reſte de ſa vie ſe paſſa dans les douleurs. Il avoit alors ſoixante & ſept ans..... Chaque jour on inventoit de nouvelles cruautés que lui-même a racontées dans ſes lettres auxquelles les Anciens nous renvoient, mais qui ſe ſont perdues depuis. Souvent on le menaçoit de le brûler peu-à-peu, & à diverſes repriſes, & jamais dans ce cruel & long martyre qui dura, autant qu'on en peut juger, juſqu'à la mort de Dece, il ne lui échappa rien qui ne fût digne d'un ſoldat de Jeſus-Chriſt.... Il ſouffrit beaucoup, dit S. Epiphane (*b*), mais il n'arriva point au terme où le martyre conduit. Il toucha la couronne de la main, ſans ſe la pouvoir mettre ſur la tête. On évitoit avec un grand ſoin qu'il n'expirât dans la torture (*c*).

On ne peut lire ces horreurs ſans dé-

(*a*) *Euſeb. lib. VI. cap. 39. Niceph. lib. V. Cap.* 32.

(*b*) *Lib. de Ponderib. & Menſuris.*

(*c*) Doucin. Hiſtoire de l'Origéniſme, p. 83. & ſuiv.

plorer le ſort biſarre de l'eſprit humain. Tant de vertus, tant de beaux talents, tant de zele pour la Religion, ne ſervent qu'à allumer le feu de la perſécution contre celui qui les poſſede ; & ce qu'il y a encore de plus épouvantable, c'eſt que cette principale colonne du Chriſtianiſme, ce rare génie, ce Docteur ſi zélé pour la foi, ſi cruellement perſécuté pour la bonne cauſe, eſt un héréſiarque rejetté & abhorré par cette même Egliſe qu'il a illuſtrée & défendue par ſes vertus, ſes talents & ſes ſouffrances.

Avant que d'entrer dans le détail des erreurs imputées à Origene, & que l'on croit lire dans ſes Ecrits, il n'eſt pas inutile d'obſerver, en forme de réflexion préliminaire, qu'il ne propoſoit ſes opinions qu'avec diſcrétion, qu'il ne les a jamais retenues ni défendues avec opiniâtreté, ou en eſprit de rebellion contre l'Egliſe, puiſqu'elles n'ont été condamnées que longtems après ſa mort, lorſqu'il n'étoit plus en état d'en rendre raiſon, & de leur donner un ſens orthodoxe, ou de les déſavouer, qu'ainſi il peut avoir enſeigné des erreurs, ſans devoir paſſer pour hérétique.

§. II.

Des ſentiments d'Origene.

Les erreurs reprochées à Origene ſe rapportent à neuf ou dix chefs. On l'accuſe d'voir ſoutenu

1. Que les ames avoient péché avant qu'elles fuſſent dans les corps. (*a*)

2. Qu'après la réſurrection les corps des Saints ſeroient ronds & lumineux comme le ſoleil (*b*).

3. Que les tourments de l'enfer ne dureront pas toujours, & que Dieu après avoir jugé que les créatures libres ont aſſez ſouffert, les rendra enſuite éternellement heureuſes (*c*).

4. Que le Soleil, la Lune & les Etoiles ſont vivantes.

5. Q'au jour du jugement les Anges gardiens ſeront châtiés, s'ils n'ont pas bien fait leur devoir par rapport à la garde des hommes commis à leurs ſoins (*d*).

(*a*) Binet, du Salut d'Origene, *p.* 158. *ex S. Leone. Epiſt. Decret. II.*

(*b*) La même, p. 160 & ſuiv. *ex Niceph. lib. XVII. cap. 27. Præf. in Conc. V. Conſtantinop.*

(*c*) Parrhaſiana, p. 312.

(*d*) *Origen. Hom. XX. in num. apud* Binet, p. 166.

6. Qu'avant la création de notre monde, il y en avoit eu plusieurs autres, & que quand celui-ci seroit réduit en poussiere, Dieu en créeroit plusieurs les uns après les autres (*a*).

7. Que les Etoiles sont des livres où l'on trouve la bonne fortune des humains, que les Anges y font l'horoscope des hommes & y apprennent leur bonne aventure, & qu'ils ont enseigné aux hommes une partie de cette Astrologie judiciaire, afin de tirer la nativité d'un homme, sans forcer pourtant le franc arbitre ni violenter sa volonté (*b*).

8. Que la terre est un gros animal capable de bien & de mal, & ensuite digne de récompense ou de châtiment, & delà vient que Dieu la bénit, ou la maudit, selon qu'elle se comporte bien ou mal, & se rend capable de l'un ou de l'autre (*c*).

9. Qu'après le jour du jugement les femmes seront transformées en hommes, & les corps humains en ames très-pures, & que ce ne seront plus des hommes

(*a*) *Origen. in Cap. I. Eccles. ex Methodio & Genear. apud* Binet, p. 168.

(*b*) *Id. in Genes. Philocal. c. XXV. apud* Binet, p. 168.

(*c*) *Id. Hom. IV. in Ezech. apud* Binet, *ibid.*

composés d'os & de chairs glorieuses ; mais que tous ne seront que des esprits purs & comme des Anges du ciel (*a*).

On pourroit regarder ces opinions d'Origene, comme des saillies inconsidérées d'un esprit vague & irrégulier, dont on ne doit point se servir pour juger du corps de sa doctrine. Ses Adversaires aiment mieux dire qu'elles coulent d'une même source, & que ce sont des fausſetés de systême qui forment une chaîne de conséquences. C'est dans ses trois Livres des Principes qu'ils les trouvent développées & établies, & tellement liées l'une avec l'autre qu'on les y voit toutes naître d'un seul principe. » Il est » aisé de démontrer, disent-ils, pre- » mierement que dans les Livres des » Principes ce qui est hérétique & digne » de censure n'est ni une ni deux propo- » sitions de celles qui sont étrangeres au » sujet ; c'est le corps même de la Doc- » trine, c'est la substance de l'ouvrage, » ce sont les propositions fondamen- » tales sur lesquelles tout le systême » porte, & qu'on ne sauroit détacher » sans renverser tout l'édifice. On peut » démontrer en second lieu, continuent-

(*a*) Binet, du Salut d'Origene, p. 191.

» ils, que les mêmes erreurs qui in-
» fectent les Livres des Principes, ſe
» trouvent répandues dans tous les au-
» tres du même Auteur : de maniere
» que c'eſt par-tout le même eſprit qui
» regne, par-tout les mêmes idées qui
» ſe manifeſtent. Pour les lui ôter, il
» faut détruire juſqu'aux premiers élé-
» ments de ſa doctrine.... Tel eſt le ſort
» de quiconque oſe tenter une nouvelle
» route en matiere de Religion : une
» ſuite épouvantable d'abîme & de pré-
» cipices s'ouvrent ſous chaque pas qu'il
» fait. Plus il a d'eſprit, plus l'envie
» de raiſonner conſéquemment lui fait
» dévorer d'abſurdités ; & ce qui d'a-
» bord ne paroiſſoit qu'une ſingularité
» légere & indigne d'être relevée, de-
» vient enfin le renverſement de tous
» les Dogmes (*a*). «

Voilà comme avec peu de délicateſſe dans le jugement que l'on porte des plus grands hommes, il eſt aiſé de les trouver coupables des plus méchantes intentions & des crimes les plus noirs. C'eſt ſans doute ainſi que raiſonnerent les Peres du V. Concile Général qui condamnerent la doctrine d'Origene trois cens ans

(*a*) Doucin, Hiſtoire de l'Origénisme, p. 37.

après sa mort. Malgré ce jugement, on peut penser avantageusement de ce Docteur Chrétien, puisqu'outre qu'il ne proposoit ses opinions qu'en doutant, il se plaint lui-même que les Hérétiques de son temps avoient falsifié ses ouvrages. Aussi a-t-il eu de célebres Apologistes.

10. On accusa encore Origene de n'avoir pas pensé sainement sur la Divinité du Saint-Esprit, non plus que sur celle du Fils, & l'on sait que les Ariens se servirent de son autorité pour prouver leurs erreurs.

§. III.

Du prétendu matérialisme d'Origene.

Les accusations se multiplient aisément, lorsque ceux qui les font ne suivent en cela que leur animosité ou leur indiscrétion. Ce n'étoit pas assez pour les ennemis d'Origene de l'accuser d'hétérodoxie. Il falloit y joindre le crime d'impiété pour le rendre plus odieux, & le damner plus irrémissiblement. On prétendit de son vivant, que pour sortir de prison, il fit semblant d'offrir de l'encens à l'Idole de Sérapis à Alexandrie : imposture forgée par ses ennemis, & rapportée trop légérement par St. Epi-

phane. Après ſa mort on lui a reproché d'avoir douté de l'immatérialité de l'Etre ſuprême. Il eſt vrai qu'au commencement du Livre des Principes, il dit; » Il faut rechercher quelle idée l'on » doit avoir de Dieu, s'il eſt corporel, » s'il a une forme déterminée, ou s'il » eſt d'une autre nature que les corps, » ce qui n'eſt pas évidemment marqué » dans nos Ecritures. « *Deus quoque quomodo intelligi debeat inquirendum eſt, corporeus, an ſecundùm aliquem habitum deformatus, an alterius naturæ quàm corpora ſunt, quod utique in prædicatione noſtra manifeſtè non deſignatur* (a). Ce paſſage ne pourroit tout au plus faire naître qu'un doute léger, & ce doute eſt bientôt levé par ces paroles expreſſes d'Origene: » Dieu n'eſt ni un corps ni dans un » corps; il eſt une ſubſtance ſimple, » intelligente, exempte de toute com- » poſition, qui, ſous quelque rapport » qu'on l'enviſage, n'eſt qu'une ame » & la ſource de toutes les intelli- » gences.... Si Dieu étoit un corps, dit- » il encore, comme tout corps eſt com-

(a) Huet. Origen. *in Sacr. Scriptur. Comment. de Deo, Tom. I. Lib. II. pag.* 10.

» posé de matiere, il faudroit aussi dire
» que Dieu est matériel, & la matiere
» étant essentiellement corruptible, il
» faudroit encore dire que Dieu est
» corruptible. «

§. IV.

Si l'Origénisme est une réfutation suffisante du Manichéisme.

De tous les sentiments attribués à Origene, celui qu'on lui impute avec le plus de raison est d'avoir cru 1°. que Dieu nous a fait libres pour donner lieu à la vertu & au vice, au blâme & à la louange, aux peines & à la récompense; 2°. qu'il ne damne personne pour avoir péché mais pour ne s'être pas repenti; 3°. & surtout que les peines de l'enfer ne dureront pas toujours : c'est ce qui constitue l'Origénisme, d'où l'on prétend tirer des arguments propres à fermer la bouche aux Manichéens. Puisque Dieu, dit-on, après avoir jugé que les créatures libres ont assez souffert, les rendra ensuite éternellement heureuses, le bonheur éternel qui leur sera conféré remplit l'idée d'une miséricorde infinie, quand même il auroit été pré-

cédé de pluſieurs ſiecles de ſouffrances ; car pluſieurs ſiecles ne ſont rien en comparaiſon d'une durée infinie, & il y a infiniment moins de proportion entre le temps que cette terre doit durer & l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années.... » Parmi les hommes, ceux qui traitent un » enfant de quelque incommodité, & » qui le guériſſent par un remede amer, » ne ſont que rire des plaintes qu'il fait » de cette amertume, parce qu'ils ſavent qu'en très peu de temps il ne la » ſentira plus, & que le remède lui fera » du bien. Il y a infiniment plus de » diſproportion entre Dieu & les hommes les plus éclairés, qu'il n'y en » a entre eux & les enfants les plus ſimples. Ainſi nous ne pouvons pas nous » étonner raiſonnablement que Dieu » regarde les maux que nous ſouffrons, » comme preſque rien, lui qui ſeul a » une idée de l'éternité, & qui regarde » le commencement & la fin de nos » ſouffrances comme infiniment plus » proches, que le commencement & » la fin d'une minute. Il faut raiſonner de même des vices & des actions » vicieuſes, qui à l'égard de Dieu ne » durent pas long-temps, & qui dans le

» fonds ne changent rien dans l'univers.
» Si [illegible] faiſoit une pendule qui
» étant montée une fois allât bien pen-
» dant une année entiere, excepté deux
» ou trois ſecondes qui ne ſeroient pas
» égales, lorſqu'elle commenceroit à
» marcher, pourroit-on dire que cet
» ouvrier ne ſe piqueroit pas d'habileté
» ni d'exactitude dans ſes ouvrages? De
» même ſi Dieu redreſſe un jour, pour
» toute l'éternité, les déſordres que le
» mauvais uſage de la liberté aura cauſé
» parmi les hommes, pourra-t-on s'é-
» tonner qu'il ne les ait pas fait ceſſer,
» pendant le moment que nous avons
» été ſur la terre (*a*)?

Voyons ce qu'un Manichéen pourroit répondre à ce diſcours d'un Origéniſte.

I. La premiere choſe qu'il pourroit dire eſt, que nous ne trouvons point dans notre eſprit l'idée de deux ſortes de bonté, dont l'une conſiſte à faire un préſent dont on prévoit les mauvais effets ſans qu'on les arrête quoiqu'on le puiſſe, & l'autre à faire une grace tellement conditionnée qu'elle ſervira toujours à l'avantage de celui qui la reçoit. Il n'eſt

(*a*) Parrhaſiana, p. 310, 311.

pas beſoin que j'avertiſſe, que par l'idée de la bonté on n'entend pas une bonté imparfaite telle qu'elle ſe rencontre dans le cœur de l'homme pécheur, mais une bonté que les abſtractions de Logique détachent de tout défaut. Cette bonté idéale n'eſt point un genre qui ait au-deſſous de ſoi les deux eſpeces que j'ai décrites. Son attribut eſſentiel & diſtinctif eſt de diſpoſer ſon ſujet à faire des biens, qui par les voies les plus courtes & les plus certaines dont il ſe puiſſe ſervir, rendent heureuſe la condition de celui qui les reçoit. Cette bonté idéale exclut eſſentiellement & néceſſairement tout ce qui peut convenir à un Etre malicieux. Or il eſt certain qu'un tel Etre ſe porteroit aiſément à répandre des faveurs dont il ſauroit que l'uſage deviendroit funeſte à ceux à qui il les communiqueroit. On parle d'un certain Romain qui faiſoit préſent de très-beaux habits à ceux à qui il vouloit du mal.

Eutrapelus, cuicunque nocere volebat,
Veſtimenta dabat pretioſa: beatus enim jam
Cum pulchris tunicis ſumet nova conſilia & ſpes:
Dormiet in lucem: Sarto poſtponet honeſtum
Officium; nummos alienos paſcet: ad imum
Thrax erit, aut olitaris aget mercede caballum (a).

(a) Horat. Epiſtola XVIII. *Libri* 1, *Verſ.* 31.

C'eſt-à-dire : » Quand Eutrapelus vou-
» loit nuire à quelqu'un, il n'en ſavoit
» pas de meilleur moyen que de lui en-
» voyer des habits magnifiques : car,
» diſoit-il, cet homme-là ſe croyant
» déja le favori de la fortune, en pre-
» nant ces beaux habits, formera de
» nouveaux deſſeins, & concevra de
» nouvelles eſpérances. Il dormira juſ-
» qu'à midi, il préférera une courtiſane
» à tous ſes devoirs les plus honnêtes :
» il prendra le ſoin de faire profiter à
» ſes dépens l'argent de ſon voiſin ; &
» il ſera enfin réduit à être Gladiateur,
» ou valet de jardinier, & menera au
» marché un cheval chargé d'herbes. «
Les mauvais Princes qui chercheroient les moyens de ſatisfaire adroitement la paſſion qu'ils auroient conçue de ruiner un grand Seigneur, lui donneroient avec joie le gouvernement d'une Province, s'ils ſavoient qu'en abuſant de cette charge il ſe rendroit le plus odieux de tous les hommes, & le plus digne d'un châtiment exemplaire ; mais un héros de roman formé pour être un modele de la perfection royale, un Prince, dis-je, tiré d'après les idées encore plus exactement que le Cyrus de Xénophon (*a*), ne

(*a*) *Cyrus ille à Xenophonte non ad hiſtoriæ fidem*

tendra jamais un piege par les libéralités. Veut-il donner des charges ? Il choisit les plus convenables à ceux qu'il souhaite de gratifier, & ne leur donne point celles dont il conjecture qu'ils s'aquiteroient très-mal. Il donne promptement, c'est un caractere de bonté qui multiplie le bienfait (*a*). Il n'engage pas à de longues sollicitations ceux qui lui demandent quelque chose, cela détruit le mérite du bienfait (*a*), & ne convient qu'à une bonté si médiocre qu'elle n'est presque point digne d'être distinguée de la dureté. Ceux qui nous ont donné le portrait du Cardinal Mazarin, y ont mis comme un grand défaut d'habitude qu'il avoit contractée de faire traîner si long-temps l'exécution de ses promesses, que tout le plaisir se consumoit dans l'espérance, & qu'on trouvoit ses faveurs toutes estropiées par les efforts avec quoi il avoit fallu les lui arracher. *Promissis largus, quibus multoties non stetit; aut si implevit, fastidio & morâ diu libratum beneficium improbè extortum elum-*

scriptus, sed ad effigiem justi imperii. Cicero ad Q. fratrem *Epist.* 1. *libri* 1. *fol. m.* 98. *D.*

(*a*) Bis dat qui cito dat.

(*b*) *Gratia quæ tarda est ingrata est, gratia namque cùm fieri properat, gratia grata magis.* Ausonius, *Epigr. LXXXII.* Voyez aussi l'Epigr. LXXXIII.

bavit longo voto consumens gaudia (*a*). Si l'on avoit voulu faire son panégyrique, & lui attribuer par adulation une libéralité achevée, l'on auroit dit que sa promptiude à obliger, prévenoit les sollicitations, & qu'elle épargnoit à ses clients la honte d'une requête. *Illud atque in vulgus, Principem obiisse..... Liberalem in primis, & qui raro exemplo hujus ævi preces anteverteret, ut consuleret accipientium pudori* (*b*).

Un Panégyriste, qui s'attacheroit à la perfection en idée pour l'attribuer à ses héros, ne manqueroit pas de faire entrer dans le caractere de leur libéralité une liaison indissoluble entre donner l'art de bien user d'un présent, & donner le présent même.

On voit par là quelles sont les propriétés de la bonté idéale, ce qu'elle exclut, ce qu'elle renferme. Or en consultant cette idée de bonté, on ne trouve point que Dieu, principe souverainement bon, ait pu renvoyer la félicité de la créature après plusieurs siecles de misere, ni lui donner un franc-arbitre

(*a*) Priolus *de Rebus Gallicis lib. XI. sub fin. pag. m.* 392.

(*b*) Famian. Strada, Prolus II. *lib. II. pag. m.* 255. *Il parle de Léon X.*

dont il étoit très-certain qu'elle feroit un uſage qui la perdroit. Si elle lui eût demandé un tel préſent, il n'auroit point pu le lui accorder ſans démentir ſon eſſence. A plus forte raiſon n'a-t-il point pu le lui donner ſans qu'elle le demandât. L'auroit-elle bien voulu prendre ſi on l'avoit conſultée ? & ſi elle avoit connu quelles en ſeroient les ſuites, n'auroit-elle pas crié plutôt :

Que tels préſents ſoient pour mes ennemis (*a*).

Mais ſi la bonté infinie du Créateur lui permettoit de donner aux créatures une liberté dont elles pourroient faire un mauvais uſage auſſi-tôt qu'un bon uſage, il faudroit pour le moins dire qu'elle l'engageroit à veiller de telle ſorte ſur leurs démarches, qu'elle ne les laiſſeroit pas actuellement pécher. Son amour infini pour la vertu, ſa haine infinie pour le vice, ſa ſainteté en un mot, uniroit ſes intérêts avec ceux de la bonté, & par le concours de ces deux divins attributs, le mauvais uſage du franc-arbitre ſeroit détourné toutes les fois qu'il ſeroit prêt à éclorre. Les peres

(*a*) *Hoſtibus eveniant talia dona meis.*

qui ne peuvent refuſer à un enfant la permiſſion de marcher ſeul, ou de monter une échelle à bras, ou d'aller à cheval, lorſqu'il eſt viſible qu'il tombera ſi l'on n'y prend garde, ne manquent jamais de donner ordre que de quelque côté qu'il chancelle, il trouve toujours un appui. Si une bonté finie, & qui ne peut pas concilier inviſiblement ſon ſecours avec les forces d'un petit enfant, empêche toujours, quand elle le peut, qu'il ne tombe, ou qu'il ne ſe bleſſe avec un couteau qu'il a fallu lui accorder pour faire ceſſer ſes pleurs, combien plus devroit-on être perſuadé que Dieu auroit prévenu le mauvais uſage du franc-arbitre, lui qui eſt infiniment bon, infiniment ſaint, & qui peut infailliblement incliner la créature vers le bien, ſans donner atteinte aux privileges de la liberté. C'eſt ainſi qu'un Manichéen pourroit répondre à l'Origéniſte, ſur la premiere des trois propoſitions qu'on a vues ci-deſſus. On voit bien, ſans que je le diſe, qu'il ſe ſerviroit quelquefois des arguments qu'on appelle *ad hominem*.

Pour ce qui eſt de la raiſon alleguée par l'Origéniſte, qu'il falloit accorder la liberté à la créature afin *de donner*

lieu à la vertu & au vice, au blâme & à la louange, à la récompenſe & aux peines, on la pourroit très-bien réfuter facilement. Il ſuffiroit de répondre que, bien loin qu'une ſemblable raiſon ait dû obliger un Etre infiniment ſaint, & infiniment libéral, à donner le franc-arbitre aux créatures, elle devoit au contraire l'en détourner. Le vice & le blâme ne doivent point avoir lieu dans les ouvrages d'une cauſe infiniment ſainte, il faut qu'ils y trouvent bouchées toutes les avenues, tout y doit être louable; la vertu y doit occuper tellement les poſtes, que la qualité oppoſée ne s'y puiſſe jamais fourrer. Et comme tout doit être heureux dans l'empire d'un Souverain Etre infiniment bon & infiniment puiſſant, les peines n'y doivent point avoir lieu. On ne doit point trouver, en voyageant dans ce vaſte empire, une vallée de larmes, ni un veſtibule tel que celui dont un grand Poëte a donné cette deſcription.

Veſtibulum ante ipſum, primiſque in faucibus Orci,
Luctus & ultrices poſuere cubilia curæ:
Pallentesque habitant morbi, triſtiſque ſenectus:
Et metus, & maleſuada Fames, & turpis Egeſtas,

(Terribiles visu formæ) Lethumque, laborque;
Tùm consanguineus Lethi sopor: & mala mentis
Gaudia, mortiferumque adverso in limine Bellum:
Ferreique Eumenidum thalami; & Discordia demens,
Vipereum crinem vittis innexa cruentis (a),

Sans traverser des espaces remplis d'horreur, on doit rencontrer d'abord les théâtres de la félicité.

Devenêre locos lætos, & amœna vireta
Fortunatorum nemorum, sedesque beatas.
Largior hîc campos æther, & lumine vestit
Purpureo solemque suum, sua sidera norunt (b).

La vertu, la louange, les faveurs peuvent fort bien exister sans que le vice, le blâme & les peines ayent aucune autre existence que celle qu'on nomme idéale & objective. L'Origéniste ne le peut nier, puisqu'il reconnoît une félicité éternelle pour toutes les créatures libres, qui succédera à quelques siecles de souffrance. La vertu, la louange, les bienfaits auront lieu pendant la durée infinie de bonheur; mais le vice, le blâme & les peines n'y auront aucune existence hors de l'entendement. Si l'Ori-

(a) Virgil. Æn. *lib. VI, vers.* 273.
(b) *Idem, ibid. vers.* 638.

géniſte répond, que ces bienfaits ne ſeroient pas une récompenſe, au cas que les créatures n'euſſent point été douées de liberté, nous repliquerons qu'il n'y a nulle proportion entre une félicité éternelle, & le bon uſage que l'homme fait de ſon franc-arbitre : c'eſt pourquoi le bonheur éternel que Dieu fait ſentir à un honnête homme, ne peut point être conſidéré, proprement parlant, comme une récompenſe ; c'eſt une faveur, c'eſt un don gratuit. On ne peut donc pas prétendre, ſelon l'exactitude des termes, que le franc-arbitre a dû être conféré aux hommes afin qu'ils puſſent mériter le bonheur du Paradis, & l'obtenir à titre de récompenſe. Ce langage pourroit avoir lieu tout auſſi bien quand même il n'y auroit qu'une ſubordination entre la vertu & le bonheur éternel, c'eſt-à-dire, une liaiſon de penſées néceſſairement vertueuſes dans laquelle le bonheur ſuivroit & la vertu précéderoit. Je laiſſe à dire que plus la félicité éternelle ſeroit éloignée de la notion de récompenſe, plus marqueroit-elle le caractere d'une bonté infinie.

II. La réponſe à la ſeconde propoſition ne nous arrêtera guere. Le Manichéen ne manqueroit pas d'obſerver

que, l'impénitence n'étant autre chose qu'un mauvais usage de la liberté, tout revient à un, soit que l'on dise que Dieu ne damne les gens qu'à cause qu'ils ne se répentent pas, soit que l'on dise qu'il les damne simplement à cause qu'ils ont péché. J'avoue que, généralement parlant, c'est une marque de miséricorde, que de vouloir remettre la peine à ceux qui auront regret de leur faute; mais, quand on promet de pardonner, sous la condition du répentir, à des gens dont on est très-assuré de l'impénitence, on ne promet rien, proprement parlant, & l'on est tout aussi résolu à les châtier, que si l'on ne leur offroit aucune grace: si vous vouliez tout de bon les exempter de la peine, vous les empêcheriez d'être impénitents, chose très-facile à celui qui est le maître des cœurs. Voilà encore des arguments *ad hominem*.

III. A l'égard de la troisiéme proposition, & de ses preuves, le Manichéen pourroit demander d'abord si l'Origéniste oseroit bien déterminer la durée des tourments qui précédent l'éternité bienheureuse. On n'oseroit la déterminer, car non-seulement on l'ignore, mais aussi on craindroit ou de la faire trop

courte, ou de la faire trop longue. Si on la faiſoit trop courte, comme par exemple de cent ans, on craindroit d'être accuſé de lâcher la bride aux pécheurs; & ſi on la faiſoit d'un million d'années, on craindroit de ne point donner une juſte image de la miſéricorde de Dieu, & de ne point lever tout le ſcandale de la cruauté prétendue de la doctrine des enfers. On ne ſe fie donc guere à la nullité de proportion entre la durée d'un million de ſiecles, & une durée infinie, & l'on ne voit pas que ce ſoit réſoudre la difficulté que de dire, *qu'il y a infiniment moins de proportion entre* la durée de la terre *& l'éternité, qu'il n'y en a entre une minute & cent millions d'années.* Ce qui ſe peut aſſurer d'autant de millions de ſiecles qu'il y a de goutes d'eau dans l'Océan. Ce nombre de ſiecles multipliés tant qu'il vous plaira eſt une choſe finie, or il n'y a nulle proportion entre le fini & l'infini; il n'y en a donc aucune entre quelque nombre de ſiecles que ce ſoit & l'éternité. Cependant perſonne ne peut s'empêcher de juger que la Juſtice divine ſeroit moins ſévere, ſi elle faiſoit ceſſer au bout de cent ans le malheur des reprouvés pour les introduire au paradis, que ſi elle ne faiſoit

ce

ce changement qu'au bout de cent mille siecles. Quelque effort que l'on fasse sur son esprit, on ne sauroit satisfaire la raison en lui disant, qu'à la vérité Dieu s'appaisera enfin, mais que ce ne sera qu'après que les peines infernales, telles qu'on les décrit ordinairement, auront duré autant de millions d'années qu'il y a de goutes d'eau dans la mer. Ce nombre d'années qui n'est rien en comparaison de l'éternité, paroît néanmoins une durée très-longue quand il est considéré en lui-même, & par rapport à la personne souffrante. D'où que cela vienne, soit qu'il faille dire que notre raison est trop sotte pour pouvoir être trompée, soit qu'il y ait réellement quelque source d'illusion & de sophisme dans les idées du temps, on ne peut ôter de l'esprit d'un Philosophe ne raisonnant qu'en Philosophe, que le supplice d'une créature continué pendant cent mille millions de siecles, est incompatible avec la souveraine bonté du Créateur. On doit supposer que l'Origéniste sent bien cela, & que c'est pour cette raison qu'il n'oseroit dire que le purgatoire des damnés sera d'une si longue durée. Or voici comment il me semble qu'un Manichéen le pourroit presser. Vous trou-

veriez de la cruauté dans un ſupplice ſi long, prenez ſeulement la moitié de cette durée, & ſi vous trouvez autre choſe qu'une diminution de rigueur, vous vous abuſez vous-même, car cinquante millions d'années ne different de cent mille millions que du plus au moins, & l'on ne paſſe pas de la cruauté à la ſouveraine bonté par la ſimple diminution de la cruauté : les qualités au ſuprême degré, la chaleur par exemple exclut abſolument tous les degrés de froideur, il faut donc que la bonté au ſouverain degré exclue tous les degrés quelconques de la qualité oppoſée. Vous ne pouvez donc parvenir à la ſuprême bonté de Dieu, qu'en ſupprimant juſqu'à la derniere minute les ſupplices des enfers. Car ce que Dieu peut être un moment, il le peut être deux heures & deux ſiecles, & dans toute l'éternité; mais ce qui ſeroit incompatible avec ſa nature dans l'éternité, l'eſt auſſi dans chaque inſtant de la durée des choſes. Les qualités de la créature ſont ſuſceptibles du plus & du moins, & ne ſont jamais parfaites, mais nous les appellons parfaites lorſque ce qui leur manque n'eſt point fort ſenſible. Nous louons la juſteſſe d'un horloger, lorſque ſa pen-

dule ne ſe détracte que dans deux ou trois ſecondes ſur une année ; mais la juſteſſe d'un ouvrier ſouverainement parfait exclut abſolument toutes exceptions ; ſa ſainteté, ſa ſageſſe, &c. ſont abſolument ſimples, & ſans nulle mêlange de qualités contraires, je dis ſans le plus petit mêlange qui ſe puiſſe concevoir, ou qui puiſſe être dans la nature des choſes.

IV. L'idée de cette bonté exclut tous les défauts qui ſe rencontrent preſque toujours dans la maniere dont les hommes font du bien les uns aux autres. Les uns ſe plaiſent aux délais (*a*), les autres ne peuvent ſe rendre utiles que par des détours, & ils ſont contraints malgré eux de faire paſſer par le mal ceux qu'ils veulent mener au bien. Les peres qui ne peuvent corriger qu'à coups de fouet les mauvaiſes inclinations d'un enfant, lui font ſentir la douleur des coups de verge ; mais ils s'en garderoient bien s'ils étoient perſuadés qu'une complaiſance ſans bornes ſeroit un moyen plus efficace de cor-

(*a*) Ces délais ſont quelquefois ſi ennuyans que l'on demande enfin comme une grace, la promptitude du refus

Jam ſatis eſt, finem, ô Cæſar, pro munere poſco,
Remque meam ſeu das, perfice, ſive negas.

rection. Ils le contraignent d'avaler une médecine, qui lui causera des tranchées, & dont l'amertume lui sera insupportable; mais ils n'en useroient pas de la sorte, s'ils savoient un autre moyen de le guérir. Ils se serviroient du sucre, & de tout ce qui seroit le plus à son goût, s'ils espéroient de trouver là un meilleur remede. Ne pouvant éviter de lui faire prendre une potion désagréable, ils en adouciſſent l'amertume le mieux qu'ils peuvent par de petites tromperies (*a*), & quoiqu'ils regardent comme une foiblesse ridicule les plaintes qu'il fait du mauvais goût d'une médecine, persuadés qu'ils sont *qu'en très-peu de tems il ne le sentira plus, & que le remede lui fera du bien*; nonobstant cela, dis-je, ils lui épargneroient de tout leur cœur cette peine, & le guériroient par des

(*a*) *Pueris absinthia tetrà medentes*
Cùm dare conantur, priùs oras pocula circum
Contingunt mellis dulcis flavoque liquore,
Ut puerorum ætas improvida ludificetur
Labrorum tenùs interèà perpotet amarum
Absinthi laticem, deceptaque non capiatur;
Sed potiùs tali facto recreata valescat.

Lucret. *De natura rerum lib.* I. *vers.* 935.
Liv. IV. *vers.* II.

liqueurs les plus savoureuses du monde, s'ils le pouvoient. Il n'est pas besoin d'être pere pour sentir de telles dispositions dans son ame. Il n'y a ni medecin, ni apothicaire, qui ne fasse des excuses de ce que les remedes sont amers, & qui ne proteste que s'il étoit possible de leur donner le goût de la sauce la plus excellente, que les meilleurs cuisiniers sachent faire, on n'y épargneroit point son industrie, mais qu'une nécessité que tout l'art humain ne peut surmonter, oblige à faire prendre des médecines désagréables. Il est sûr que ce langage est sincere lors même que l'on s'en sert auprès d'un malade que l'on n'avoit jamais vu. Demandez à un chirurgien qui remet le bras à une personne inconnue, *si vous pouviez faire cette opération sans causer aucune douleur, ne la feriez-vous pas de cette maniere ?* il vous répondra que cette question est inutile, & qu'on doit tenir pour indubitable qu'un homme de sa profession, qui sauroit panser une plaie de deux manieres également bonnes, mais l'une douloureuse, l'autre agréable, & qui préféreroit celle-là à celle-ci, seroit un monstre de cruauté, un tigre, un Cannibale qu'il faudroit faire expirer incessamment sur une roue.

Les maîtres d'école pour l'ordinaire n'ont pas l'eſprit bien tourné ; cependant je doute qu'il y en ait d'une pédanterie aſſez ſauvage, pour aimer mieux employer le fouet que les careſſes, lors même qu'ils ſeroient certains que la douceur & la complaiſance feroient autant de profit à leurs diſciples que les châtiments. Ne donne-t-on pas des friandiſes à de petits écoliers pour vaincre leur répugnance (*a*) ; recourir aux gronderies & à la férule ſans néceſſité, je veux dire ſans que cela ſoit plus profitable que les careſſes & que les préſents, c'eſt être brutal.

On pourroit amplifier à perte de vue cette induction, & de là naîtroit une conſéquence qui décontenanceroit un Origéniſte ; car on en pourroit conclure que les idées de l'expérience & les idées métaphyſiques s'accordent à nous montrer que faire du mal à quelqu'un, lors même que ce n'eſt que pour peu de tems, & pour en tirer un grand bien, eſt une choſe incompatible avec la bonté, à moins qu'il ne ſoit impoſſible de trouver un chemin droit par où l'on puiſſe mener

(*a*) *Ut pueris olim dant cruſtula blandi doctores, elementa velint ut diſcere prima.* Horat. *Sat.* 1, *libri* 3.

ce quelqu'un de bien en bien conſtamment & invariablement. On a donc beau dire que les peines des damnés ayant duré un certain temps, qui ſera fort court en comparaiſon de l'éternité, ſeront ſuivies d'un bonheur qui ne finira jamais; cela ne laiſſe pas de paroître d'autant plus incompatible avec la bonté de Dieu, que c'eſt une bonté infinie & ſouverainement parfaite, qui ne peut ſouffrir la moindre diminution, ni la moindre interruption ſans ceſſer d'être parfaite. Souvenons-nous de la doctrine des Scholaſtiques ſur la nature des premieres qualités. La chaleur extrême, *in ſummo gradu* ou *ut octo*, comme ils s'expriment, n'eſt plus une qualité premiere, ſimple, & dans la perfection, dès qu'elle eſt mêlée avec le plus petit degré de froid qui puiſſe exiſter. Elle paſſe dès-lors dans la nature des ſecondes qualités ou des qualités compoſées; les eſſences conſiſtent *in indiviſibili*, dans un point indiviſible; pour peu que vous en ôtiez, vous les détruiſez entierement. Il leur faut tout ou rien, & ainſi quelque mince que puiſſe être le mêlange de la qualité malfaiſante avec la bonté, cette bonté perd l'eſſence de la bonté parfaite; elle change

d'eſpece & ſe trouve appartenir à l'eſpece des qualités imparfaites. Je mets en marge l'axiome philoſophique qui prouve cela (*a*). Il faut donc que ſi les Origéniſtes ſe veulent tirer d'affaire, ils ajoutent une nouvelle héréſie aux précédentes, il faut qu'ils ſoutiennent qu'il a été impoſſible à Dieu de conduire les créatures libres à un bonheur éternel, ſans qu'au préalable elles ſouffriſſent les miſeres de cette vie, & puis pour un certain temps les infernales. Ils pourroient alléguer que tout de même que les poiſſons ne peuvent vivre dans l'air, ni les hommes ſous les eaux, les eſprits ne ſauroient entrer dans le paradis pendant qu'ils ſont chargés de la craſſe, que leur union avec la matiere élémentaire leur communique; qu'il faut donc les en purger dans les fournaiſes infernales, après quoi ils ſont en état de vivre heureux dans les régions céleſtes. Selon cette ſuppoſition la bonté de Dieu peut ſubſiſter toute entiere avec les tourments de la créature, tout comme l'amitié d'un opérateur ſe conſerve entierement pour la perſonne qu'il taille, quoiqu'il

(*a*) *Bonum ex integrâ cauſâ, malum ex quocumque defectu.*

lui faſſe ſouffrir de très-cruelles douleurs, dont il ne lui eſt pas poſſible de l'exempter. Mais ſi l'on recouroit à cette hypotheſe, on ne feroit qu'adopter une partie de l'erreur des Manichéens; on lauveroit la bonté de Dieu aux dépens de ſa puiſſance; on admettroit la matiere comme un principe increé, & ſi eſſentiellement mauvais que Dieu n'en pourroit rectifier les défauts. Ce ſeroit donc, non pas répondre aux difficultés des Manichéens, mais les faire triompher. Les obſervations qui ont été faites ſur le mal phyſique, par rapport à la bonté de Dieu, ſe peuvent facilement appliquer au mal moral par rapport à la ſainteté divine.

V. Il faut prendre garde que ſi Origene pouvoit répondre aux objections des Manichéens, il ne s'enſuivroit pas que l'on pourroit les réſoudre à plus forte raiſon par des principes beaucoup meilleurs, & plus orthodoxes que les ſiens. Car tout l'avantage, qu'il peut trouver dans cette diſpute, procede des fauſſetés qui lui ſont particulieres, donnant d'un côté beaucoup d'étendue aux forces du franc-arbitre, & ſubſtituant de l'autre à l'éternité malheureuſe qu'il ſupprime une félicité éternelle. Le plus

fort argument des Manichéens eſt fondé ſur l'hypotheſe que tous les hommes, à la réſerve de quelques-uns, ſeront damnés éternellement.

VI. Il n'y a perſonne aujourd'hui qui donne ſi peu de priſe aux Manichéens que la ſecte de Socin, mais ce n'eſt qu'à cauſe qu'elle s'eſt plus éloignée que les autres de l'hypotheſe des Particulariſtes (*a*). Or pendant qu'elle n'ira pas encore plus loin, elle ne ſera pas plus heureuſe que l'Origéniſme dans cette diſpute; elle y ſuccombera ſi elle ne joint à ſes autres impiétés, celle de dire que la matiere eſt un principe dont Dieu ne peut diſpoſer que juſques à un certain point, & que hors de-là il faut qu'il cede à ſa réſiſtance, & qu'il s'accommode aux défauts incorrigibles qu'il y rencontre. Si les Sociniens ne ſe chargent pas encore de ce blaſphême, ils ſe verront réduits à l'abſurde, je veux dire à nier des vérités d'expérience: Voici comment. Ils nient l'éternité de l'enfer, parce qu'ils ne ſauroient comprendre qu'elle s'accorde avec la bonté infinie de Dieu. Ils

(*a*) *Ce ſont ceux qui preſſent avec le plus de rigueur le ſens littéral de Saint Paul ſur le dogme de la prédeſtination abſolue, & de la néceſſité de la grace, & de la perte du franc arbitre.*

ne comprennent pas que cette bonté ſoit compatible avec un enfer de cent fois cent mille millions d'années. Tant de ſiecles de ſouffrances leur paroiſſent une cruauté horrible. Mais comme de cette cruauté on ne parviendra jamais juſqu'à la bonté infinie par le retranchement de mille ſiecles, & puis encore de mille, &c. pendant qu'on laiſſera de reſte quelques années de tourment, il faudra dire ſi l'on veut éviter les inconſéquences, que ſous un Dieu infiniment bon, il ne peut point y avoir d'enfer. Cela prouve trop, on ne comprend point, après cette theſe, qu'il puiſſe y avoir des maladies & des chagrins parmi les hommes. Vous poſez donc des principes d'où s'enſuit la fauſſeté & même l'impoſſibilité de ce qui exiſte très-certainement, & dont on ne fait que de trop fâcheuſes expériences. Direz-vous que, ſous les meilleurs Monarques, il y a & des cachots, & des tortures, & des gibets, & des bourreaux qui font ſouvent des exécutions? On vous répondra qu'aucune de toutes ces choſes n'auroit lieu, ſi ces Monarques avoient la force d'inſpirer à tout le monde une ferme réſolution de ſe comporter comme il faut. Quel moyen de ſe tirer de ce labyrinthe,

ſi Dieu diſpoſe de la matiere comme bon lui ſemble, & s'il eſt l'auteur libre des loix qui aſſujettiſſent l'homme aux maladies & aux déplaiſirs ? On ſera donc obligé de dire pour le dégager, qu'il ne fait pas tout ce qu'il veut, & que la matiere contient des ſemences de mal qui germent ou d'une maniere ou d'autre, bon gré malgré qu'il en ait ; & quelque combinaiſon ou quelque tiſſu qu'il faſſe de corpuſcules.

VII. C'eſt ainſi qu'il faut apprendre leur devoir à ceux qui veulent aſſujettir la Théologie à la Philoſophie. Il faut leur montrer les conſéquences abſurdes de leur méthode, & les ramener par-là à cette maxime de l'humilité chrétienne, c'eſt que les notions métaphyſiques ne doivent point être notre regle pour juger de la conduite de Dieu, mais qu'il faut ſe conformer aux oracles de l'Ecriture.

§. V.

Parallèle de l'opinion d'Origene touchant la non-éternité des peines, avec le dogme des Sociniens ſur cet article.

» Origene a mis les Démons & les » damnés, à peu près au même rang,

» où les papiſtes mettent les fideles &
» les régénérés, qui meurent chargés
» d'un grand nombre de péchés veniels,
» & qui n'ont pas de quoi faire dire des
» meſſes pour abréger ou pour adoucir
» leurs peines dans le Purgatoire, dont
» le feu ne differe de celui de l'enfer
» qu'en durée. Ainſi les libertins, qui
» perſéverent dans leur libertinage &
» dans leurs crimes juſqu'à la mort,
» peuvent à peu près avoir, ſelon la
» théologie d'Origene, les mêmes crain-
» tes & les mêmes eſpérances, que les
» meilleurs catholiques ont, ſelon la
» doctrine de leurs prêtres & de leurs
» moines. Le temps n'eſt rien en com-
» paraiſon de l'éternité. Un enfer tem-
» porel ne peut être mis en parallele
» avec un paradis éternel. Il eſt vrai
» que les maux préſents effacent, dans
» l'eſprit des mondains, l'idée des biens
» à venir; & que le ſentiment de ceux-
» là eſt ordinairement plus vif & plus
» fort, que le deſir & l'eſpérance de
» ceux-ci. Mais cela vient de la folie
» & de la corruption des hommes, &
» non pas de la nature des objets. De
» plus, il faut ſavoir que les maux à
» venir ſont à peu près conſidérés com-
» les biens à venir, c'eſt-à-dire que les

» étourdis & les brutaux ne ſont guere
» touchés ni des uns ni des autres ; mais
» les ſages & les gens à réflexion, envi-
» ſagent de près les peines & les joies
» de l'autre vie, & s'en font une juſte
» idée. D'où il ſuit que les gens de la
» premiere eſpece, ne ſeront pas plus
» effrayés de l'enfer ou du purgatoire,
» dont Origene les menace, qu'encou-
» ragés & conſolés par la fin de leurs
» ſupplices, & par la jouiſſance d'une
» béatitude éternelle dans le paradis,
» que ce Docteur leur fait eſpérer : &
» qu'au contraire ceux qui ont des pen-
» ſées plus ſérieuſes & plus profondes,
» jugeront des biens & des maux futurs
» par leur durée, & ſe réſoudront ſans
» peine à traverſer quelques ſiecles de
» mauvais temps, s'ils ſont aſſurés de
» trouver au-delà une éternité de bon-
» heur & de joies infinies. Pour la doc-
» trine des Sociniens, elle ne donne
» point d'autre conſolation aux pé-
» cheurs endurcis, que leur anéantiſſe-
» ment. Or de la maniere dont les
» hommes ſont faits, ils aiment mieux
» être malheureux & heureux ſucceſſi-
» vement, que de n'être point du tout.
» Et ſelon la droite raiſon, il y a in-
» finiment plus d'avantage à être éter-

» nellement comblé de bonheur, après
» avoir souffert quelque tems, qu'à
» rentrer dans le néant, & à se voir
» ainsi privé pour jamais d'une béati-
» tude infinie, dont on pouvoit s'assu-
» rer la possession, & que l'on ne perd
» que par sa négligence.... (a) L'erreur
» d'Origene pourra inspirer le mépris de
» la répentance à quelques-uns, &
» celle des Sociniens pourra en retenir
» d'autres dans l'impiété. Cependant
» l'une & l'autre est très-pernicieuse ;
» & c'est avoir un faux poids & une
» fausse mesure, & une acception de
» personnes trop visible, de dire que
» l'erreur d'Origene, quoique dange-
» reuse, n'a rien d'impie ; mais que
» l'opinion Socinienne est l'impiété Epi-
» curienne. Si Origene avoit anéanti des
» reprouvés, après un long purgatoire,
» sa Théologie seroit moins indulgente
» aux pécheurs impénitents, que celle
» des Sociniens, qui les anéantissent
» sans leur avoir fait souffrir aucune
» peine considérable (b). Mais le pa-

(a) Saurin. Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, *pag.* 690.

(b) *Il semble que* Mr. Saurin *tombe d'accord de ce qu'avance son adversaire, que les Sociniens enseignent que l'ame des méchants est anéantie au même moment qu'ils meurent. Ce n'est pas là la doctrine*

» radis qu'il leur promet au bout de
» leur enfer, & qui les rendra éternel-
» lement ſemblables aux Apôtres, aux
» Martyrs & aux plus grands Saints,
» eſt un puiſſant contre-poids contre la
» terreur d'un ſupplice, qui fera place
» à des joies & à des félicités éter-
» nelles. «

§. VI.

Du Salut d'Origene.

Rien n'eſt plus ſingulier que les diſputes qui s'éleverent au ſujet du ſalut d'Origene, preſqu'auſſi-tôt après la condamnation de ſes Livres. Le jugement de l'Egliſe, quelque défavorable qu'il lui fût, n'étoit point une raiſon ſuffiſante pour damner ce grand Docteur qui avoit pu ſe tromper ſans être hérétique, n'ayant point ſoutenu ſes opinions avec opiniâtreté & en eſprit de rebellion, puiſque l'Egliſe n'avoit point prononcé. Il eſt plus que vraiſemblable qu'Origene ſe ſeroit ſoumis à ſon jugement s'il avoit été rendu de ſon vivant. Il y a bien des

de cette Secte qui enſeigne ſeulement que leurs peines ceſſeront enfin par l'anéantiſſement de leur ame. Il eſt vrai auſſi que M. Saurin s'exprime d'une maniere qui peut ſignifier qu'il n'impute point cela à la ſecte.

Saints dans le calendrier qui n'ont pas vécu auſſi chrétiennement que lui, ni ſouffert autant pour la foi, ni eu tant d'ardeur pour le martyre, ni fait une auſſi dure pénitence. Il y a donc beaucoup plus d'apparence, même ſelon les principes du Chriſtianiſme, de le croire ſauvé que damné.

Jean Pic, Comte de la Mirande, ayant publié à Rome, entre ſes neuf cens Propoſitions, qu'*il eſt plus raiſonnable de croire le ſalut d'Origene, que ſa damnation*; les maîtres en Théologie l'en reprirent, diſant que *cette concluſion eſt téméraire & blâmable, qu'elle ſent l'héréſie, & eſt contraire à la détermination de l'Egliſe univerſelle.* Ces maîtres en Théologie prétendoient donc faire un article de foi de la damnation d'Origene. Cependant Pic de la Mirande avoit le Pape de ſon côté, avec un grand nombre de ceux qui compoſoient le Sénat Apoſtolique, qui penſoient plus ſenſément que ces maîtres en Théologie, eſprits envieux & brouillons.

M. Cottibi, Miniſtre de Poitiers, qui changea de Religion en 1660, emporté par ſa vénération pour les vertus, le génie & les ſouffrances d'Origene, oſa lui donner le nom de Saint, à l'imi-

tation d'Eraſme, qui ſe ſentoit quelquefois tenté de donner le même titre à Socrate. Il eſt vrai que Cottibi en reçut de vifs reproches de ſes anciens confreres.

Dès 1629, le Jéſuite Etienne Binet avoit publié un ouvrage touchant le ſalut d'Origene, ou il n'oſoit ſe déclarer pour l'affirmative qu'en tremblant. Il prit le parti de donner, à cette affaire, la forme d'une réviſion de procès. Il fit ouir des témoins; il fit plaider pour & contre, & intervenir les concluſions des gens du Roi du Ciel. Enfin il fit prononcer cet arrêt. » Vu tout ce qui a été » dit de part & d'autre, & les conclu- » ſions des gens du Roi du Ciel, il a » été dit que l'affaire ſera appointée au » conſeil ſecret de Dieu, & à lui réſer- » vée la ſentence définitive. Et néan- » moins par proviſion, & au profit » d'Origene, a été dit que tout bien » balancé, les preuves qui le ſauvent » ſont plus fortes & mieux concluantes » que celles qui le damnent; partant, » il y a plus d'apparence de le croire » ſauvé que damné (*a*).

On lit, dans le *Pré ſpirituel*, qu'un bon homme ſe trouvant en peine ſur le ſalut de l'ame d'Origene, après les ar-

(*a*) Binet, du Salut d'Origene, p. 468.

dentes, prieres d'un ſaint Vieillard, il vit comme une eſpece d'enfer à découvert, que là il reconnut les héréſiarques qu'on lui nomma tous nom par nom, & au milieu il y vit Origene qui étoit damné avec les autres, & chargé d'horreur, de flammes & de confuſion. Voilà une des ſimplicités ſans nombre, qu'on trouve dans ce miſérable livret. L'excellente preuve de la damnation d'un Docteur du Chriſtianiſme, les viſions d'un hermite! Il eſt écrit, dans la vie de ſainte Mechtilde, que Dieu lui révéla qu'il ne vouloit pas que le monde ſût ce qu'étoit enfin devenu Samſon, Salomon & Origene, pour donner de la terreur aux plus forts, aux plus ſages, & aux plus ſavants de ce monde, les tenants en ſuſpens dans cette incertitude. Cette ſeconde viſion a au moins un ſens moral, & montre combien il eſt téméraire de vouloir pénétrer les jugements de Dieu.

Je finirai cet article par une réflexion dont le Lecteur pourra faire ſon profit : c'eſt qu'Origene méritoit bien d'être damné par les hommes, pour avoir voulu les délivrer de la crainte d'une éternité malheureuſe.

§. VII.

Deux Origénisfmes, l'un charnel, l'autre spirituel.

Quelques-uns des Sectateurs d'Origene pousserent les conséquences de son système jusqu'aux sensualités que l'on a vues depuis parmi les Molinistes. » Tandis » que les contemplatifs sans étude don- » noient inconsidérément dans toutes » les chimeres d'Origene, d'autres plus » éclairés qu'eux, mais aussi plus cor- » rompus, en apperçurent les consé- » quences très-favorables à leurs déré- » glements; & de ce que la chair n'étoit » plus regardée que comme la prison » de l'esprit, & nullement comme une » partie de nous-mêmes, sanctifiée par » l'union qu'elle a avec Jesus-Christ, » & destinée à regner avec lui dans la » gloire, ils conclurent que les souil- » lures de la chair n'étoient pas capa- » bles d'ôter à l'esprit sa pureté, ni de » le priver de la grace du Créateur. On » sait assez à quelles abominations con- » duit ce détestable principe qui forma » dans l'Orient une seconde secte d'Ori- » genistes si décriés par leurs désordres,

» qu'on leur donna les noms d'*infames*
» & de *débordés*. Ce double Origéniſme,
» l'un charnel l'autre ſpirituel, a pour
» témoin ſaint Epiphane. Ainſi, on ne
» le prendra pas pour l'invention d'un
» hiſtorien qui cherche dans les ſiecles
» paſſés, des portraits de ce qui ſe voit
» dans le nôtre. Beaucoup moins doit-
» on le regarder comme une occaſion
» ménagée pour avoir lieu de s'expli-
» quer ſur les affaires préſentes. Si l'exé-
» crable Molinos, tout oppoſé qu'il
» étoit au chaſte Origene, n'a pas laiſſé
» de devenir, comme lui, le chef d'une
» héréſie ſpirituelle & d'une héréſie
» charnelle, il ne faut pas s'en éton-
» ner. L'héréſie la plus ſpirituelle, pour
» peu qu'elle ait d'affinité avec les
» mœurs & de rapport à la pratique,
» ouvre le chemin aux plus monſtrueux
» déſordres. Tel ſoupire & s'accuſe lui-
» même après avoir commis une mé-
» chante action que je n'ai pu éviter,
» dit-il, Dieu m'ayant refuſé la grace.
» Tel autre, de ce que Dieu lui a ôté
» les moyens d'éviter cette même ac-
» tion, conclut qu'elle ne ſauroit être
» criminelle, & la commet ſans rou-
» gir (*a*).

(*a*) Hiſtoire de l'Origéniſme, par le P. Doucin, p. 139.

Cet Origéniſme charnel ne dura guere, & fut plus aiſé à détruire que l'origéniſme ſpirituel. » Ce qui ſemblera in-» croyable & qui mérite néanmoins » d'être ſoigneuſement remarqué, une » héréſie charnelle eſt moins à craindre » pour l'Egliſe, que celles où l'on ne » voit rien que de très-réglé dans les » mœurs. Il n'en faut point d'autres » preuves que celles du double Origé-» niſme. Le charnel dura très-peu & » fut abhorré de tout le monde : ceux » mêmes qui en étoient infectés n'oſe-» rent produire aux yeux des hommes » une doctrine ſi affreuſe ; au lieu que » l'Origéniſme ſpirituel, dont les Sec-» tateurs, ſelon St. Epiphane même, » étoient irréprochables du côté de la » pureté, ne put être éteint qu'après » plus de deux ſiécles (*a*).

(*a*) *Ibid. p.* 141.

LES ABÉLIENS,

OU

ABELONIENS.

§. I.

Origine & principes de cette Secte d'Hérétiques.

LEs Abéliens, Secte d'Hérétiques diſperſés dans la campagne aux environs d'Hippone, avoient d'étranges principes. Cette Secte ordonnoit à chacun d'avoir ſa chacune; elle ne trouvoit point bon, & ne ſouffroit point que l'homme fût ſeul; il falloit, ſelon les ſtatuts de l'ordre, qu'il eût une aide ſemblable à lui: mais il ne lui étoit pas permis de s'appuyer ſur cette aide; je veux dire de s'unir corporellement avec ſa femme: c'étoit pour lui l'arbre de ſcience de bien & de mal, dont le fruit lui étoit ſévérement défendu. Ces gens-là régloient le mariage ſur le pié

du paradis terestre, où il n'y eut entre Adam & Eve que l'union du cœur ; ou plutôt ils se régloient sur l'exemple d'Abel : car ils prétendoient qu'Abel avoit été marié ; mais qu'il étoit pourtant mort, sans avoir jamais connu de femme. C'étoit de lui que leur secte avoit pris son nom. Quand un homme & une femme étoient entrés en cette sorte de société, ils adoptoient deux enfants, un garçon & une fille qui succédoient à leurs biens, & qui se marioient sous les mêmes conditions de ne point faire d'enfants ; mais d'en adopter deux qui différassent en sexe. Ils ne manquoient pas de trouver de pauvres gens dans le voisinage, qui leur fournissoient des enfants à adopter. Voilà ce que ce Saint Augustin nous apprend ; & comme il est presque le seul qui en parle, il faut croire que cette secte ne fut connue qu'en peu de lieux, & qu'elle ne dura pas long-temps. On croit qu'elle commença sous l'Empire d'Arcadius, & qu'elle finit sous celui de Théodose le jeune. Tous ceux qui la composoient, réduits enfin à un seul village se réunirent à l'Eglise catholique.

§. II.

§. II.

Combien ſes principes étoient peu propres à la faire durer.

C'étoit un état trop violent, que celui de continence entre un homme & une femme, qui avoient d'ailleurs toutes choſes communes, & dont la ſociété étoit cenſée un vrai mariage : c'étoit, dis-je, un état trop violent, pour durer beaucoup ; *nullum violentum durabile.* Les Abéliens n'étoient que des Encratites & des Novatiens mitigés : ceux-ci condamnoient hautement le mariage ; les Abéliens le louoient & le retenoient. Il eſt vrai que ce n'étoit preſque que de nom : ils en *avoient l'apparence* ; *mais ils en renioient la force. Hi nomen quidem conjugii & nuptiarum retinuerunt, vim autem & effectum earum prorſus ſuſtulerunt.* S'ils avoient cru que le mariage fût un ſacrement, ils auroient été ſur cet article ce que les Zuingliens ont été ſur celui de l'Euchariſtie : ils n'euſſent admis que la figure, & point du tout de réalité. Or c'eſt ce qui a dû contribuer à l'extinc-

tion de la Secte. On lit dans le dictionnaire de Furetiere :

Boire & manger, coucher enſemble,
C'eſt mariage, ce me ſemble.

Voilà l'idée naturelle qu'on ſe forme de cet état ; &, dans cette idée le dernier de ces trois attributs paſſe pour le principal, & pour la différence ſpécifique. C'eſt celui-là, que l'on nomme la conſommation du mariage : ſans celui-là, le contrat le plus ſolemnel, les fiançailles, la bénédiction nuptiale, ne paſſent que pour des préliminaires, dont on ſe dégage facilement. C'eſt celui-là qui ſerre le nœud, & qui le rend indiſſoluble. C'eſt la fin, le but & la couronne de l'œuvre. Il y avoit donc peu d'apparence que beaucoup de gens, même après que la nouveauté du dogme ſeroit paſſée, vouluſſent avoir le nom & le lien de gens mariés, & ſe priver de ce que le célibat avoit dès-lors de plus éclatant, ſans goûter les fruits & les délices du mariage. Il n'a donc pas été néceſſaire, quand j'ai dit que les principes de cette ſecte étoient peu propres à la faire durer, que je fiſſe quelque alluſion au bon mot qu'on attribue à

Sixte V : *Non ſi chiava in queſta religione, non durara.* Les adoptions y tenoient lieu de générations, &, à cauſe de cela, on ne pouvoit pas dire des Abéliens, ce que Florus remarque touchant les premiers habitants de Rome : *Res erat unius ætatis, populus virorum.* Si d'autres cauſes ne s'en fuſſent pas mêlées, cette ſecte auroit pu durer éternellement : *per ſæculorum millia (incredibile dictu) gens æterna eſt in qua nemo naſcitur.* C'eſt ce que Pline a dit des Eſſéniens, & ce que l'on dit tous les jours des moines.

ABÉLARD.

§. I.

Les Amours d'Abélard & d'Héloïſe.

PIERRE ABÉLARD naquit à Palais, village près de Nantes, en 1079, d'une famille noble. Il étoit l'aîné de ſes freres, & leur laiſſa tous les avantages de ſon droit d'aîneſſe pour ſe livrer entiérement à l'étude. La Dialectique

étoit la ſcience pour laquelle il ſe ſentoit le plus d'attrait & de talent. Il voyagea en diverſes provinces de France, diſputant par-tout, lançant de toutes parts ſes ſyllogiſmes, & cherchant avec ardeur les occaſions de ſe ſignaler contre une theſe. Jamais Chevalier errant ne chercha avec plus d'avidité les occaſions de rompre une lance en l'honneur des Dames. Abélard termina ſes courſes à Paris où il fut diſciple bien-aimé, puis rival déteſté de Guillaume des Champeaux, Archidiacre de Notre Dame, & l'un des plus grands Dialecticiens de ſon temps. Abélard jeune & préſomptueux s'en alla ouvrir une Ecole à Melun ou à la Cour de France réſidoit en ce temps-là: il la tranſporta enſuite à Corbeil; & enfin à Paris, théâtre de ſes premiers ſuccès. Il eut par-tout un nombre prodigieux de Diſciples. Le ſucceſſeur de Champeaux dans l'Ecole de Paris lui offrit ſa chaire, & ne rougit pas de ſe mettre au nombre de ſes éleves, tant il s'étoit acquis de réputation.

Abélard joignoit à la ſcience d'un Docteur les agrémens d'un homme aimable, très-capable de ſe faire aimer. Avec de la figure, de la jeuneſſe, le ta-

lent de faire de jolis vers, un ton avantageux, un grain de vanité, un nom célébre, il avoit raiſon de ſe flatter de trouver peu de cruelles quand il voudroit ſe déclarer (*a*). L'étude avoit été juſqu'alors ſa paſſion, l'amour à ſon tour l'occupa tout entier.

Fulbert, Chanoine de Paris, avoit une niece nommée Héloïſe. Elle étoit aſſez belle & bien-aimée de ſon oncle qui prenoit un ſoin extrême de ſon éducation; il avoit ſur-tout une envie extrême d'en faire une ſavante, & comme elle avoit d'eſprit, elle faiſoit de tels progrès dans la littérature, que ſa réputation s'étoit répandue par tout le Royaume (*b*). Abélard, dans le portrait qu'il en fait, dit qu'elle n'étoit pas la derniere de ſon ſexe en beauté, mais qu'elle étoit la premiere en érudition. D'autres au-

(*a*) *Tanti quippe tunc nominis eram, & juventutis & gratiâ præeminebam, ut quamcumque feminarum noſtro dignarer amore, nullam vererer repulſam.* (Abelardi) Opera p. 10.

(*b*) *Qui* (Fulbertus) *eam quanto ampliùs diligebat, tanto diligentiùs in omnem quam poterat ſcientiam litterarum promoveri ſtuduerat. Quæ cum per faciem non erat infima, per abundantiam litterarum erat ſuprema. Nam quo bonum hoc, litteratoriæ ſcilicet ſcientiæ, in mulieribus eſt rarius, eo amplius puellam commendabat & in toto regno nominatiſſimam fecerat.* Ibid. p. 10.

teurs lui donnent une beauté ravissante, & peut-être qu'Abélard est aussi modeste quand il parle des charmes de sa maîtresse, qu'avantageux en parlant de son érudition.. Car dans ce temps-là une fille pouvoit passer pour un prodige avec un très-médiocre savoir. Quoi qu'il en soit, Fulbert desira que sa niece prît des leçons d'Abélard. Celui-ci ne vit pas plutôt Héloïse qu'il en devint amoureux. Il engagea le Chanoine Fulbert à le prendre chez lui en pension, sous prétexte qu'il pourroit plus aisément instruire sa niece, dans tous les temps que sa chaire de professeur lui laisseroit de libres. *Prenez-moi en pension chez vous*, lui dit-il, *je vous fais maître du prix*. Le bonhomme s'imaginant qu'il donneroit à sa niece un habile précepteur qui, bien loin de lui coûter de l'argent, lui paieroit une grosse pension, donna dans le piege : il pria Maître Abélard de bien instruire cette jeune fille, tant de jour que de nuit, & lui donna permission d'user de contrainte, si elle ne faisoit pas son devoir. Quelle simplicité dans ce bon Chanoine ! il confioit sa brebis chérie à un loup affamé : il la livroit plutôt à la passion qu'aux

inſtructions de ſon Maître, & lui fournissoit tous les moyens de la séduire, en lui permettant de joindre les menaces & les coups aux careſſes. C'eſt la réflexion même d'Abélard ſur la conduite de Fulbert (*c*).

Héloïſe fit de rapides progrès ſous un tel Précepteur ; mais ce fut plus dans l'art d'aimer que dans toute autre ſcience. Auſſi il ne lui donnoit guere que des leçons d'amour ; & elle les goûtoit ſi bien qu'elle le fit paſſer promptement de la premiere faveur à la derniere, ſans qu'il fût queſtion entre eux d'aucune promeſſe de mariage. Ce qui toucha le cœur de l'Ecoliere ce fut la belle voix de ſon Maître & la délicateſſe de ſon eſprit qui brilloit ſur-tout dans les vers amoureux & les chanſons qu'il compoſa pour elle, & qu'il lui chantoit avec toutes les graces imaginables (*d*). Rien

(*a*) *Quanta ejus ſimplicitas eſſet vehementer admiratus, non minus apud me obſtupui quam ſi agnam teneram familico lupo committeret. Qui cum eam mihi non ſolum docendam, verùm etiam vehementer conſtringendam traderet ; quid aliud agebat quàm ut votis meis licentiam penitùs daret, & occaſionem etiamſi nollemus offerret, ut quam videlicet blanditiis non poſſem, minis & verberibus facilius flecterem ?* Ibid. p. 11.

(*b*) *Duo autem, fateor, tibi ſpecialiter inerant quæ*

n'eſt plus amuſant que la deſcription qu'il nous donne lui-même des leçons qu'il faiſoit à ſa Maîtreſſe. » L'étude, » dit-il, ſervoit de prétexte à l'amour. » Nous nous retirions dans les lieux » les plus ſecrets, & les retraites paiſibles chéries des amants, pour y » vaquer à la lecture, & nous y célébrions les myſteres de l'amour. » Nos livres étoient ouverts devant » nous, au lieu d'y lire, nous nous » diſions mille choſes tendres : je donnois plus de baiſers à ma chere Héloïſe » que je ne lui débitois de maximes » morales ; mes mains étoient plus » ſouvent occupées à careſſer ſon ſein » qu'à feuilleter les livres que je devois lui expliquer ; & mes yeux plus » ſouvent fixés ſur elle que ſur l'écriture. Je faiſois ſemblant de me ſervir » quelquefois de la permiſſion que ſon » oncle m'avoit donnée de la châtier : » l'amour & non la colere me portoit à lui donner le fouet, & mes » coups étoient des careſſes les plus » douces (*e*). « Nos amans ſe livrerent

dus feminarum quarumlibet animos ſtatim allicere poteras, dictandi videlicet & cantandi gratiâ. Ibid. p. 12.

(*a*) *Sub occaſione diſciplinæ amori penitus vaca-*

à tout ce que ce commerce amoureux pouvoit leur fournir de voluptés : c'étoit leur premiere paſſion à l'un & à l'autre : ils s'abandonnerent à toute la vivacité de leurs deſirs, & ſi leur imagination échauffée inventoit quelque nouveau plaiſir, ils le goûtoient, de quelque eſpece qu'il fût : plus il étoit nouveau pour eux, plus ils s'y livroient avec ardeur, & moins ils avoient à craindre le dégoût. Peut-être que je ne rends pas toute la force des expreſſions d'Abélard, & qu'on peut lire au bas de la page (*f*).

Héloïſe aimoit juſqu'à la fureur ; elle s'imaginoit qu'aucune femme ne pouvoit voir Abélard ſans en devenir paſſionnée : ce qui lui faiſoit dire qu'il n'y avoit ni femme ni fille qui en ſon abſen-

lamus, & ſecretos receſſus, quos amor optabat, ſtudium lectionis offerebat. Apertis itaque libris plurœ de amore quàm lectione verba ſe ingerebant, plura erat oſcula quàm ſententiœ. Sœpius ad ſinus quàm ad libros reducebantur manus : crebriùs oculos amor in ſe reflectebat, quàm lectio in ſcripturam dirigebat. Quoque minus ſuſpicionis haberemus, verbera quandoque dabat amor non furor, gratia non ira, quœ omnium unguentorum ſuavitatem tranſcenderent. Ibid. p. 11.

(*f*) *Nullus à cupidis intermiſſus eſt gradus amoris, & ſi quid inſolitum amor excogitare potuit, eſt additum. Et quo minus illa fueramus experti gaudia, ardentiùs illis inſiſtebamus, & minùs in faſtidium vertebantur.* Idem, ibid.

ce ne formât des desirs pour lui, & qui en sa présence ne fût toute embrasée d'amour; & que les Reines même & les plus grandes Dames portaient envie aux plaisirs qu'elle goûtoit entre ses bras (*g*).

Il étoit impossible qu'une passion si forte n'éclatâ pas au dehors. Les vers galants d'Abélard & les chansons agréables où il célébroit à la fois les charmes & les faveurs de sa maîtresse trahirent leur secret. La négligence avec laquelle l'amoureux professeur s'acquittoit de ses leçons publiques, lui fit encore plus de tort. On ne parloit dans la ville que des galanteries d'Abélard avec Héloïse: le bruit s'en étoit répandu même dans les Provinces où l'on chantoit publiquement les chansons d'Abélard où le nom d'Héloïse était consacré par les expressions les plus tendres. Fulbert seul ignoroit ce qui se passoit dans sa maison. Ceux qui connoissent le monde savent qu'en mille occasions les plus intéressés à une nouvelle sont les derniers à l'apprendre. On chante dans le voisinage

(*g*) *Quæ conjugata, quæ virgo non concupiscebat absentem, & non exardebat in præsentem? Quæ regina vel præpotens fœmina gaudiis meis non invidebat vel talamis.* Ibid. p. 46.

les desordres de nos femmes & de nos enfants, lorsque nous ne savons encore rien de leurs déréglements. On chantoit dans Athenes les galanteries de Metella femme de Sylla, avant que le mari en eût aucune connoissance. Les injures des Athéniens à qui il faisoit la guerre, lui en apprirent le premier bruit. Les galanteries de Mucia femme de Pompée, étoient si publiques, que chacuns imaginoit qu'il ne les ignoroit pas. Il n'en savoit rien néanmois, lorsqu'un homme qui servoit dans son armée, lui en parla. On pourroit ajouter à ces exemples celui de l'Empereur Claude qui ne savoit rien des infamies de Messaline, lorsque tout le monde savoit qu'elle s'étoit prostituée dans les lieux publics, & qu'elle y avoit mené plusieurs Dames, & que pour comble d'imprudence elle avoit épousé un autre homme. Notre siecle a fourni un de ces exemples dans la personne du Maréchal de la.... On assure (chose difficile à croire) qu'il ne savoit pas le commerce de sa femme avec le Comte de..... lorsque le fils qui en étoit provenu avoit déja été naturalisé en plein Parlement. Les gens d'étude, je parle de ceux qui se renferment trop dans leur cabinet,

ſe trouvent quelquefois dans le cas dont ils s'agit préſentement. Inſtruits autant qu'on le peut être du malheur domeſtique de Sylla & de Pompée qui ſont morts depuis tant de ſiecles, ils ne ſavent pas qu'on leur joue le même tour aſſez près de leur cabinet. Revenons à notre Chanoine.

On lui parla de la conduite peu réguliere de ſa niece avec ſon Précepteur. Il fut d'abord incrédule, tant il comptoit ſur la ſageſſe d'Abélard, & ſur celle d'Héloïſe : mais à force de revenir à la charge, on diſſipa l'incrédulité. Abélard fut chaſſé de chez le Chanoine.

§. II.

Raiſons alléguées par Héloïſe pour détourner Abelard du lien conjugal. Leur mariage ſecret.

Cependant Héloïſe portoit dans ſon ſein le fruit de ſon amour furtif. Elle en conçut une vive joie, & écrivit, dès qu'elle s'en apperçut, à ſon amant pour le conſulter ſur le parti qu'elle devoit prendre dans cette occaſion (*a*). Il fut

(*a*) *Non multo autem poſt puella ſe concepiſſe repe-rit & cum ſumma exultatione mihi ſuper hoc illico*

d'avis qu'elle quittât la maiſon de ſon oncle ; & la déguiſant en nonne, il l'envoya en Bretagne chez une de ſes ſœurs, où elle accoucha d'un garçon. Fulbert conçut une furieuſe colere contre Abélard ; celui-ci pour ſe tirer de tout embarras, promit à l'oncle d'épouſer celle qu'il avoit ſéduite, pourvu que le mariage demeurât ſecret. Cette fille amoureuſe employa tout ſon eſprit & toute ſon éloquence à déconſeiller le mariage à Abélard, & il eut toutes les peines du monde à l'y faire conſentir. Je connois mon oncle, lui diſoit Héloïſe, rien n'appaiſera ſon reſſentiment ; & puis quelle gloire tirerai-je d'être votre femme, puiſque je vous ruinerai de réputation ? Quelles malédictions n'ai-je pas à craindre, ſi je dérobe au monde une auſſi grande lumiere que vous êtes ? Quel tort ne ferai-je point à l'Egliſe ? Quels regrets ne cauſerai-je point aux Philoſophes ? Quelle honte & quel dommage ne ſera-ce point, ſi vous, que la nature a créé pour le bien public, vous vous conſacrez tout entier à une femme ? Songez à ces paroles de ſaint Paul, *Es-tu délivré de femme, n'en cherche point.*

ſcripſit, conſulens quid de hoc ipſe faciendum deliberarem. Ibid. p. 13.

Et ſi le conſeil de ce grand Apôtre, ni les exhortations des ſaints Peres, ne peuvent pas vous dégoûter de ce grand fardeau, conſidérez au moins ce qu'en ont dit les Philoſophes; un Théophraſte qui a prouvé par tant de raiſons, que le Sage ne doit point ſe marier; un Cicéron qui, ayant répudié Terentia, répondit à Hircius qui lui offroit ſa ſœur en mariage, qu'il ne pouvoit pas accepter cette offre, parce qu'il ne pouvoit partager ſes ſoins entre la Philoſophie & une femme. D'ailleurs, quelle convenance y a-t-il entre des ſervantes & des écoliers, entre des écritoires & des berceaux, entre des livres & des quenouilles, entre des plumes & des fuſeaux? Comment ſupporter les pleurs des enfants, les chanſons des nourrices, & le tracas du ménage au milieu des méditations théologiques & philoſophiques? Je ne dis rien des ordures & des puanteurs continuelles des petits enfants (*b*); les gens riches ſe peuvent mettre à couvert de ces incommodités dans leurs vaſtes maiſons par la multitude des appartements: la dépenſe & les ſoucis de chaque jour ne ſauroient

(*b*) *Quis etiam inhoneſtas illas parvulorum ſordes aſſiduas tolerare velebit?* Ibid. p. 14.

les inquiéter ; mais il n'en eſt pas de même des Philoſophes, & quiconque veut amaſſer du bien, & s'embarraſſer des occupations mondaines, ſe rend incapable des fonctions de Théologien & de Philoſophe. Prenez garde à la conduite des anciens Sages, tant ſous le Paganiſme, que parmi les Juifs ; & ſi des Payens & des Laïques ont préféré le célibat au mariage, quelle honte ne ſeroit-ce pas à un clerc & à un Chanoine comme vous, de préférer les voluptés ſenſuelles aux divins offices ? Que ſi vous vous mettez peu en peine de la prérogative de votre cléricature, ſoutenez du moins le caractere & la dignité de Philoſophe. La concluſion de ce ſermon fut qu'il y auroit plus d'honneur pour lui, & plus de charmes pour elle, dans la qualité de galand que dans celle de mari, qu'elle vouloit lui demeurer attachée, non par la néceſſité du lien conjugal, mais par la ſeule tendreſſe de ſon cœur ; & que leurs plaiſirs ſeroient infiniment plus ſenſibles, s'ils ne ſe voyoient que de temps en temps.

Cette exhortation d'Héloïſe au concubinage, préférablement au mariage, donne lieu à bien des réflexions qui ne ſont pas toutes à ſon avantage. Il ſemble

que la violence de ſon amour avoit étouffé dans ſon cœur tout ſentiment d'honneur. Il arrive très-ſouvent qu'une paſſion amoureuſe étouffe ou ſurmonte les ſentiments de la conſcience ; mais il arrive très-rarement qu'elle ſupprime la ſenſibilité pour l'honneur : & à la réſerve d'un petit nombre de perſonnes de baſſe naiſſance, qui la plupart du temps n'ont pas eu l'éducation ordinaire, toutes les filles qui ſuccombent mettent l'une de ces quatre cordes à leur arc. Elles eſperent, ou de ne pas concevoir, ou de faire avorter leurs fruits par quelque drogue, ou d'accoucher à l'inſçu de tout le monde, ou de ſe faire épouſer par leur amant ; & cela montre que ſi l'amour eſt quelquefois le plus fort tyran qui les domine, c'eſt un tyran qui laiſſe l'honneur en poſſeſſion de ſes droits : témoin le fameux ſonnet de l'*Avorton*, où l'on a ſi bien repréſenté la force de l'honneur & la force de l'amour alternativement vaincues & victorieuſes. Notre Héloïſe aimoit ſi furieuſement, qu'elle ne ſe ſoucioit plus ni d'honneur ni de réputation ; car en premier lieu elle fut ravie de ſe trouver groſſe, & en ſecond lieu elle fit tout ce qu'elle put pour n'être pas mariée avec celui qui lui avoit fait

l'enfant : deux choſes ſurprenantes dans une fille bien née. La premiere même ne ſe voit guere que dans des cas où l'amour a peu de part, & où l'on ne cherche qu'à attraper un grand parti que l'on déſeſpéroit d'avoir, ſi le fracas d'une groſſeſſe ne s'en mêloit. Combien y a-t-il de filles qui aiment mieux ſe faire donner un mari contre ſon gré par arrêt du Parlement, que de demeurer flétries ? Elles ſont très-perſuadées qu'il ſe vengera avec uſure ; & que l'arrêt leur coûtera bon ; mais n'importe pourvu que le nom d'épouſe répare la brêche faite à l'honneur. Notre Héloïſe n'avoit pas cette délicateſſe : mais on pourroit croire qu'elle en avoit une autre d'une eſpece différente.

Le deſintéreſſement de ſon amour étoit exceſſif : elle ne cherchoit ni l'honneur du mariage, ni les avantages du douaire ; & quoiqu'elle convînt que le nom d'épouſe ſemblât plus ſaint & de plus grand poids, elle trouvoit néanmoins plus de douceur dans celui d'amante, de maîtreſſe, de concubine, ou même dans un nom moins noble. Elle donnoit la préférence à l'amour par deſſus le lien conjugal, & à la liberté

par deſſus la néceſſité (*c*). Il y a là un des plus myſtérieux raffinements de l'amour. On croit, depuis pluſieurs ſiecles, que le mariage fait perdre, à cette ſorte de ſel, ſa principale ſaveur, & que depuis qu'on fait une choſe par engagement, par devoir, par néceſſité, comme une tâche & une corvée, on n'y trouve plus les agréments naturels ; deſorte qu'au dire des fins connoiſſeurs, on prend une femme *ad honores*, & non pas *ad delicias*. » Le mariage, dit Mon» tagne, a pour ſa part l'utilité, la » juſtice, l'honneur & la conſtance, » un plaiſir plat, mais plus univerſel. » L'amour ſe fonde au ſeul plaiſir, & » l'a de vrai plus chatouilleux, plus vif » & plus aigu ; un plaiſir attiſé par la » difficulté, il y faut de la piqure & de » la cuiſon : ce n'eſt plus amour s'il eſt » ſans fléches & ſans feu. La libéralité » des Dames eſt trop profuſe au mariage, » & émouſſe la pointe de l'affection & » du deſir. « Souffrez, diſoit un Empereur Romain à ſa femme, que je cherche le plaiſir dans le ſein d'un autre, car le nom d'épouſe eſt plus un nom d'honneur

(*c*) *Etſi uxoris nomen ſanctius & validius videtur, dulcius mihi ſemper extitit amicæ vocabulum, aut, ſi non indigneris, concubinæ vel ſcoti.* Ibid. p. 45.

que de volupté. On pourroit donc donner ce motif au deſſein qu'avoit Héloïſe de n'être jamais la femme d'Abélard, mais toujours ſa chere maîtreſſe ; on pourroit la ſoupçonner d'avoir eu peur que le mariage ne fût le tombeau de l'amour, & ne l'empêchât de goûter auſſi délicieuſement que de coutume les careſſes de ſon ami.

L'Auteur qui a paraphraſé quelques morceaux des lettres d'Héloïſe, lui attribue dans le fond cet eſprit & cette vue, quoique les termes ſoient délicatement ménagés. On lui fait dire qu'elle ne trouve rien que d'inſipide dans tous ces engagements publics qui forment des nœuds que la mort ſeule peut rompre, & qui font une triſte néceſſité de la vie & de l'Amour ; que ce n'eſt pas aimer que de vouloir trouver des biens & des dignités dans les tiedes embraſſements d'un mari indolent ; qu'elle ne croira jamais que l'on goûte ainſi les plaiſirs ſenſibles d'une douce union, ni qu'on ſente ces émotions ſecretes & charmantes de deux cœurs qui ſe ſont long-temps cherchés pour s'unir ; & qu'elle eſt perſuadée que s'il y a quelque apparence de félicité ici-bas, on ne la trouve que dans l'aſſemblage de deux perſonnes qui

s'aiment avec liberté, qu'un ſecret penchant a joints, & qu'un mérite réciproque a rendu ſatisfaits.

Enfin, en voyant Héloïſe préférer la licence du concubinage à la condition d'épouſe, on a ſuppoſé que ſon amour & ſon reſpect pour ſon Amant, la portoient à aimer mieux n'être pas ſa maîtreſſe que d'empêcher, par ſon mariage, qu'Abélard ne reçût les récompenſes qui étoient dues à ſon eſprit & à ſon érudition. Il eſt vrai qu'il y a ſouvent plus de profit pour une femme à laiſſer courir ſon jeune galand aux dignités de l'Egliſe, qu'à lui en fermer le chemin en l'épouſant. Mais eſt-il permis pour cela de ſuppoſer qu'Héloïſe ait eu de ſemblables vues ? Voici un conte aſſez connu à ce ſujet : un homme qui avoit une prébende la quitta pour ſe marier. Le lendemain de ſes nôces il dit à ſa femme : *Vois, ma bonne amie combien je t'aime d'avoir laiſſé ma prébende pour t'avoir. vous avez fait une grande folie*, lui dit-elle, *vous deviez garder votre prébende, vous n'euſſiez pas laiſſé de m'avoir* (*d*).

On peut juger, d'après ces diſpoſitions, combien elle eut de peine à ſe

(*d*) Voyez *le moyen de parvenir*, fait par un Chanoine de Tours, à ce que dit le Menagiana.

réſoudre à épouſer Abélard. Cependant ils furent mariés en ſecret, & tandis que le Chanoine Fulbert publioit partout ce mariage pour couvrir le deshonneur de ſa famille, ſa niece nioit avec ſerment qu'elle fût mariée. Abélard étoit dans les Ordres, ce qui fait ſoupçonner qu'on ne croyoit pas encore que la loi du célibat fût d'obligation ſtricte pour les eccléſiaſtiques.

§. III.

Mutilation d'Abélard.

Héloïſe demeuroit chez ſon Oncle depuis ſon mariage, mais les mauvais traitements de Fulbert firent prendre la réſolution à ſon mari de la tirer de ce logis, & de l'envoyer chez les Religieuſes d'Argenteuil où elle avoit été élevée. Abélard alloit la voir en particulier, & jouiſſoit avec elle de tous les droits de mari, ſans diſtinction de temps ni de lieux, ſans diſtinction de jours de fête & de jours ouvriers, de lieux ſaints & de lieux profanes. Il faut l'entendre raconter lui-même comment il la careſſa dans un coin du réfectoire des Religieuſes d'Argenteuil, ne trouvant point

d'autre endroit commode, & n'ayant aucun reſpect pour la Sainte Vierge à qui ce lieu étoit conſacré. Il faut l'entendre rappeller lui-même à Héloïſe long-temps après leur profeſſion monaſtique, que les fêtes les plus ſolemnelles, ni le jour même de la paſſion, ne le détournoient pas de ſe livrer aux tranſports de ſa paſſion, & que ſi elle en vouloit faire quelque ſcrupule, il employoit les menaces & le fouet pour la porter à y conſentir (*e*). Voilà un homme bien dégagé des ſuperſtitions de ceux qui obſervoient les fêtes, les Nouvelles Lunes & les Sabbats (*f*).

Les parents d'Héloïſe, voyant qu'Abélard l'avoit reléguée dans un couvent, crurent qu'il leur jouoit un ſecond tour de perfidie, en abandonnant ſa femme, pour ſe livrer peut-être à de nouvelles amours. Ils réſolurent de s'en venger de la maniere la plus terrible. Ils gagnerent le valet de Pierre Abélard. Ce ſcélérat fit entrer de nuit dans la chambre de ſon maître ceux qui devoient faire le coup. Ils le ſurprirent

(*e*) *Sed & te nolentem & prout poteras reluctantem & diſſuadentem quæ natura infirmior eras, ſæpiùs minis ac flagellis ad conſenſum trahebam.*

(*f*) Epitre de St. Paul aux Coloſ. *Chap. II.* v. 16.

endormi, & lui couperent ces mêmes parties avec leſquelles on l'accuſoit d'avoir deshonnoré la famille du Chanoine Fulbert.

Cette action fit grand bruit : on alla le lendemain matin comme en proceſſion à la chambre d'Abélard, & lui faire des compliments de condoléances ſur la perte qu'il venoit de faire. Les écoliers firent encore plus de lamentations que les autres. Les femmes ſe diſtinguerent par leurs plaintes ameres. Elles ſentoient mieux que perſonne l'importance du bien qu'il avoit perdu ; elles verſerent d'auſſi chaudes larmes que ſi elles avoient perdu dans une bataille chacune ſon mari ou ſon amant. Celles qu'Abélard avoit vues de près, ou qui eſpéroient d'avoir part à ſes bonnes graces, pleuroient leur champion à qui on avoit ôté les armes. Les autres pleurerent ſans-doute par la crainte des conſéquences que pouvoit avoir un tel exemple, je veux dire qu'elles craignirent que cette barbare maniere de punir les galanteries ne s'introduisît dans le monde. Ainſi les unes pleurerent parce qu'on leur enlevoit leur bien, & les autres parce que cela faiſoit une planche qui les expoſoit à perdre le leur.

Je raconterai à cette occaſion le trait ſuivant. » Les Grecs faiſoient la guerre au Duc de Benevent, & le mal-» menoient aſſez. Thedbald, Marquis » de Spolette, ſon allié, étant venu » à ſon ſecours, & ayant fait quel-» ques priſonniers, ordonna qu'on » leur coupât les parties qui font l'hom-» me, & les renvoya en cet état au » Général Grec, avec ordre de lui dire » qu'il l'avoit fait pour obliger l'Em-» pereur qu'il ſavoit aimer les eunu-» ques, & qu'il tâcheroit de lui en » faire avoir bientôt un plus grand » nombre. Le Marquis ſe préparoit à » tenir ſa parole, lorſqu'un jour une » femme, dont ſes gens avoient pris » le mari, vint toute éplorée dans le » champ, & demanda à parler à Thed-» bald. Le Marquis lui ayant demandé » le ſujet de ſa douleur; Seigneur, ré-» pondit-elle, je m'étonne qu'un Héros » comme vous s'amuſe à faire la guerre » aux femmes, lorſque les hommes ſont » hors d'état de lui réſiſter. Thedbald » ayant repliqué que depuis les Ama-» zones il n'avoit pas ouï dire qu'on » eût fait la guerre aux femmes: Sei-» gneur, repartit la Grecque, peut-on » nous faire une guerre plus cruelle

» que

» que de priver nos maris de ce qui
» nous donne de la ſanté, du plaiſir &
» des enfants? Quand vous en faites
» des Eunuques, ce n'eſt pas eux, c'eſt
» nous que vous mutilez: vous avez
» enlevé ces jours paſſés notre bétail
» & notre bagage, ſans que je m'en
» ſois plainte; mais la perte du bien
» que vous avez ôté à pluſieurs de mes
» compagnes, étant irréparable, je n'ai
» pu m'empêcher de venir ſolliciter la
» compaſſion du vainqueur. La naïveté
» de cette femme plut ſi fort à toute
» l'armée qu'on lui rendit ſon mari &
» tout ce qu'on lui avoit pris. Comme
» elle s'en retournoit, Thedbald lui fit
» demander ce qu'elle vouloit que l'on
» fît à ſon mari, au cas qu'on le tron-
» vât encore en armes. Il a des yeux,
» dit-elle, un nez, des mains, des
» pieds: c'eſt-là ſon bien que vous
» pouvez lui ôter, s'il en eſt digne;
» mais laiſſez-lui, s'il vous plaît, ce
» qui m'appartient. «

La juſtice punit ſévérement le crime commis dans la perſonne d'Abélard. On prit deux des criminels, dont l'un étoit le valet même du Docteur. On ne ſe contenta pas de les punir de la peine du talion, on y ajouta la perte des yeux.

Ils furent châtrés & aveuglés, & l'on ôta au Chanoine Fulbert tous ſes biens, quoiqu'il niât qu'il eût aucune part à l'action. Cette derniere ſentence ne plut pas à Abelard, il ſe plaignit de l'Evêque & des Chanoines, & eut envie d'implorer la juſtice de la Cour de Rome. Je crois en effet que l'on eut trop d'indulgence pour Fulbert; il méritoit d'être condamné à la peine du talion. La loi ſalique condamne à la caſtration les eſclaves ſurpris en adultére, & en larcin. La loi des Viſigoths condamne à la même peine les Péderaſtes. Les loix de Guillaume le Conquérant y condamnent ceux qui forcent une femme. Suger, dans la vie de Louis VI, parle d'un traître qui eut les yeux crevés & les parties coupées. Ce traître étoit un homme que le Roi d'Angleterre avoit comblé de bienfaits, & qui ne laiſſa pas de s'engager dans une conſpiration contre ſon maître; il en fut quitte pour ſon ſexe & pour ſes yeux, quoiqu'il méritât de perdre la vie. On ſait à quel ſupplice furent condamnés les galants des trois brus du Roi Philippe le Bel; on leur coupa les parties viriles, & puis on les écorcha.

Abélard inconſolable de cette muti-

lation, alla cacher ſa honte & ſon déſeſpoir dans le Monaſtere de St. Denis. Ne pouvant plus jouir de la créature, il tourna ſes vues vers le Créateur. Privé des voluptés qui avoient fait ſes délices dans le monde, il chercha dans l'obſcurité du cloître les plaiſirs de l'étude & de la méditation. Au commencement de ſa carriere monaſtique il reçut une lettre de conſolation d'un de ſes bons amis, qui mérite d'être rapportée au moins en ſubſtance. Foulques, prieur de Deuil à trois lieues de Paris, cherchant à le conſoler de ſon infortune, lui étale tous les avantages qu'il peut en retirer pour ſa tranquillité ſur la terre, & ſon ſalut éternel dans le Ciel. Il lui repréſente d'abord que ſes grands talents, la ſubtilité de ſon eſprit, ſon éloquence, ſon érudition, qui attiroient de toutes parts un nombre incroyable d'écoliers à ſon auditoire, l'avoient rempli d'une vanité inſupportable, que les femmes même couroient après lui, & ſe faiſoient un honneur de l'arrêter dans leurs filets, nouveau ſujet de vanité pour lui; que la perte qu'il venoit de faire le guériroit de cet orgueil, & le délivreroit pour toujours des embûches que les femmes lui tendoient. Il l'aſſure

que la privation de ces parties dont il avoit fait un abus ſcandaleux, étouffe-roit pluſieurs paſſions qui tourmentent les autres hommes, & lui donneroit la liberté de ſe recueillir en lui-même, au lieu de laiſſer errer ſon ame ſur mille penſées laſcives. Il ajoûte que ſes méditations, n'étant plus interrompues par les émotions de la chair, ſeroient plus propres à découvrir les ſecrets de la nature, & les raiſons de chaque choſe. Il le félicite de ce que déſormais il ne ſera plus la terreur d'aucun mari, qu'il pourra loger ſûrement par-tout, ſans qu'on lui reproche de ſéduire ni femme, ni fille, ni niece de Chanoine; que n'étant plus ſuſpect à aucun hôte, il ſera le bien-venu dans les maiſons & n'aura rien à craindre de la jalouſie; qu'il pourra paſſer & repaſſer au milieu des femmes les mieux parées & regarder les plus belles filles ſans aucun péril, & ſans craindre ces criminelles tentations qui, à la préſence des objets, embraſſent les vieillards même, & les ſages les plus auſteres. On lui compte pour un grand avantage d'être exempt de ces illuſions impures qui arrivent durant le ſommeil, exemption qui eſt un grand don de Dieu. Les fonctions ma-

trimoniales, pourſuit le conſolateur, & le ſoin d'une famille ne retarderont point votre application à plaire à Dieu; & quel bien n'eſt-ce pas d'être mis hors de danger, & dans l'aſſurance que l'on ne péchera plus? Vous devez des actions de graces à vos bourreaux qui ont mis le fer à la racine du mal, & vous ont ôté le pouvoir de la rechûte. C'eſt le chemin de la chaſteté, non-ſeulement le plus sûr, mais auſſi le plus commode; car ceux qui ne peuvent ſe maintenir dans cette voie que par de fréquents combats ſont fort à plaindre: ils vivent dans l'agitation & dans l'inquiétude; leur état eſt toujours douteux, & la victoire eſt quelquefois chancelante; ils n'éprouvent que trop ſouvent que les armes ſont journalieres, & ils ne ſortent preſque jamais de ces combats ſans être couverts de plaies. On a raiſon de dire que ceux qui paſſent leur vie entre les mains des Médecins ſont miſérables. Cela n'eſt pas moins vrai par rapport à ceux qui ont à combattre la rebellion du tempérament, & qui ſont contraints d'oppoſer toujours quelques barrieres aux irruptions de la chair. Cette condition eſt déplorable, on y eſt ſouvent forcé derriere ſes retranche-

ments : la conſcience en gémit & en ſoupire : quels progrès n'eût-on pas fait dans le chemin de la perfection, ſi l'on y eût pu marcher ſans cette ſorte d'entraves, & ſans perdre tant de tems en livrant combat à l'ennemi à chaque pas? Origene, ce grand Docteur, s'ôta volontairement ce que vous regrettez ; & quelques Saints Martyrs ſe réjouiſſent dans le Ciel d'avoir été ſur la terre dans l'état dont vous vous plaignez à tort. D'ailleurs, le mal eſt irréparable, & le meilleur parti c'eſt de le ſupporter patiemment. Il n'arrive pas ici ce qui arrivoit à l'arbre de la Sibylle ; dès qu'on avoit coupé le rameau d'or, il en renaiſſoit un tout pareil. Celui qui a dit en parlant du pucelage, qu'on ne le ſauroit perdre qu'une fois, & qu'il n'y a point d'artifice capable de le réparer, a eu raiſon dans le fond ; mais il ſavoit apparemment que, ſi par des coups d'induſtrie, on ne peut pas recouvrer l'original, on en recouvre du moins quelquefois une copie ou une image. Il n'en eſt pas ainſi de votre plaie : elle n'eſt pas ſuſceptible de raccommodage, il n'y a point de rhabilleurs pour cela, ni de pieces poſtiches à acheter. Ne vous affligez donc point de la perte de votre

membre, car il ne reviendra jamais: vos lamentations ſeront vaines, la nature eſt ſourde à vos plaintes. Elle ne peut vous rendre ce qu'on vous a ôté.

Foulques lui fournit enſuite d'autres motifs de conſolation. La peine ſeule que l'on a méritée eſt accablante, lui dit-il; mais on ne vous a point pris en flagrant délit, vous étiez ſeul, endormi, & ne voulant offenſer perſonne. Il repréſente enſuite à Abélard la part que prirent à ſa diſgrace l'Evêque, les Chanoines, & tous les eccléſiaſtiques de Paris, les plaintes des habitants, & les lamentations des femmes. Ce deuil univerſel marquoit véritablement la grande eſtime que l'on faiſoit de maître Abélard, & l'affection que l'on avoit pour lui; cette marque d'eſtime & d'affection le dédommagent amplement de la perte qu'il a faite, ajoute ſon conſolateur, & il doit s'eſtimer heureux de connoître, même à ce prix-là, combien il eſt cher aux Pariſiens.

Tout cela eſt fort bien dit, mais Abélard ſentoit trop vivement l'excellence du bien qu'il avoit perdu, il le cultivoit d'importance, & comptoit le faire toujours bien valoir. Mr. le Prieur Foulques étoit un conſolateur fâcheux,

ou un fort mauvais plaiſant. Il termine ſa lettre conſolatoire par exhorter ſon ami à la patience, à la réſignation, à la perſévérance, dans l'eſpoir de recouvrer au jour du jugement ce joyau tout rayonnant de gloire, pour prix de ſa conſtance & de ſa patience à ſouffrir cette privation.

Héloïſe, retirée au couvent d'Argenteuil, n'avoit point renoncé aux careſſes de ſon mari. Nous avons parlé des viſites ſecrettes qu'il lui rendoit & de ce qui s'y paſſoit. Quelle dut donc être la douleur qui perça ſon ame, lorſqu'elle apprit l'infortune d'Abélard! Elle s'en plaint de la maniere la plus forte dans ſes lettres: elle ſe livre au déſeſpoir; elle éclate en murmures contre la providence. Elle croit avoir perdu plus que Job; elle dit que Dieu a épuiſé ſur elle tous les traits de ſa colere, de ſorte qu'il ne lui reſte plus rien avec quoi il puiſſe faire de mal aux autres, & que chacun peut déſormais vivre en ſûreté de ce côté-là: elle l'accuſe de porter la barbarie juſqu'à lui refuſer la mort qui finiroit ſa miſere. Abélard vit! s'écrie-t-elle, voilà tout ce qui me reſte, l'ombre de lui-même, vaine illuſion! Il vit! que m'importe, ſi tout plaiſir

procédant de ſa perſonne m'eſt interdit. Dieu cruel ! Dieu injuſte ! qui nous châtiez lorſque nous ne le méritons pas, après nous avoir ſupportés lorſqu'il falloit nous châtier ! Il n'a rien fait contre nous lorſque nos plaiſirs étoient criminels ; il attend à nous punir que le mariage les ait rendus légitimes ! (*g*).

§. IV.

Converſion prétendue d'Abélard & d'Héloïſe.

Abélard, déterminé à ſe faire moine, écrivit à Héloïſe pour l'engager à prendre le voile dans le couvent où elle étoit, ce qu'elle fit. Peut-on donner le nom de converſion à une démarche dictée non par la dévotion, mais d'un côté par la honte & le déſeſpoir, & de l'autre par la néceſſité, & le défaut de toute autre reſſource ?

(*g*) *Et ut ex injuria major indignatio ſurgeret, omnia in nobis æquitatis jura pariter ſunt perverſa. Dum enim ſolliciti amoris gaudiis frueremur, & ut turpione ſed expreſſiore vocabulo utar, fornicationi vacaremus divina nobis ſeveritas pepercit. Ut autem illicita licitis correximus, & honore conjugis turpitudinem fornicationis operuimus, ira Domini manum ſuam ſuper nos vehementer aggravavit, & immaculatum nos pertulit thorum qui diù ante ſuſtinuerat pollutum.* Ibid. p. 77.

Héloïſe ne guérit jamais de ſa paſſion. Son amour s'exalta tellement dans la vie oiſive du cloître, qu'il dégénéra en une eſpece de fureur & de folie, comme il paroît par pluſieurs de ſes lettres dont nous rapporterons bientôt quelques extraits qui annoncent une imagination déréglée. Cependant elle fut Prieure d'Argenteuil, puis Abbeſſe du Paraclet, Oratoire près de Troie qu'Abélard avoit bâti, & qu'il lui donna avec toutes ſes dépendances, donation qui fut confirmée par le Pape Innocent II. Elle trouva tellement grace devant tout le monde, qu'on la combla de biens en peu de temps. Les Evêques l'aimerent comme leur fille, les Abbés comme leur ſœur, & les gens du monde comme leur mere. Abélard l'aimoit peut-être encore comme ſa maîtreſſe, & certainement Héloïſe brûloit du feu le plus violent pour Abélard tout mutilé qu'il étoit.

Cette pauvre femme ſe faiſoit peut-être illuſion, s'imaginant qu'il ne pouvoit rien y avoir que de pur & de chaſte dans l'amour qu'elle avoit pour un homme impuiſſant; & lorſqu'elle lui reprochoit de n'avoir eu pour elle qu'un amour laſcif & brutal, ſans at-

tachement & ſans véritable amitié, puiſqu'il l'avoit négligée dès que ſon état ne lui avoit plus permis de jouir avec elle de la volupté des ſens, elle ſe flattoit ſans doute de brûler d'un amour plus pur. Mais ſes lettres prouvent bien le contraire. Elle convient que ſon changement d'état n'a que les apparences d'une converſion, qu'elle n'eſt rien moins que repentante puiſqu'elle conſerve la volonté de pécher, & que ſon cœur eſt dévoré des mêmes deſirs qui l'enflammerent avant qu'elle prît le voile. Elle prend Dieu à témoin qu'elle aimeroit mieux être la concubine d'Abélard que la femme légitime de l'Empereur de toute la terre (*a*). Elle confeſſe que le feu d'amour la ronge juſques aux os, que les plaiſirs qu'elle a goûtés entre les bras d'Abélard ſe retracent à ſa mémoire, qu'elle ne peut s'empêcher de s'y complaire & de s'y livrer avec volupté, qu'elle y ſonge nuit & jour, dans le ſommeil & pendant la veille, à l'oraiſon, aux pieds des autels, durant même

(*a*) *Deum teſtem invoco, ſi me Auguſtus univerſo præſidens mundo matrimonii honore dignaretur, totumque mihi orbem confirmaret in perpetuum præſidendum, charius mihi & dignius mihi videretur tua dici meretrix, quàm illius imperatrix.* Ibid. p. 45.

la célébration de la meſſe ; que loin de s'en repentir, elle les regrette éternellement ; qu'elle les répete en idée, faute de mieux ; qu'Abélard eſt toujours préſent à ſa penſée ; qu'elle s'imagine être avec lui dans les lieux témoins de leurs plaiſirs, & y goûter encore les mêmes voluptés ; que ſouvent dans ces illuſions amoureuſes, où de vains phantômes remplacent la réalité, ſes geſtes & ſes paroles indiſcretes trahiſſent l'état de ſon ame (*b*). La grace, dit-elle à ſon cher Abélard, vous a prévenu en vous délivrant de tous les aiguillons de la ſenſualité par ce ſeul coup de couteau qui vous fit eunuque.... mais ma jeuneſſe & l'expérience du plaiſir paſſé allument dans mon cœur des feux ardents, & plus

(*b*) *In tantum verò illæ quas pariter exercuimus amantium voluptates, dulces mihi fuerunt, ut nec diſplicere mihi, nec vix à memoria labi poſſint. Quocumque loco me vertam, ſemper ſe oculis meis cum ſuis ingerunt deſideriis. Nec etiam dormienti ſuis illuſionibus parcunt. Inter ipſa miſſarum ſolemnia ubi purior eſſe debet oratio, obſcœna earum voluptatum fantaſmata ita ſibi penitùs miſerrimam captivant animam, ut turpitudinibus illis magis quàm orationi vacem. Quæ cùm ingemiſcere debeam de commiſſi, ſuſpiro potiùs de amiſſis. Nec ſolùm quæ egimus, ſed loca pariter & tempora in quibus hæc egimus ita tecum noſtro infixa ſunt animo, ut in ipſis omnia tecum agam, nec dormiens etiam ab his quieſcam. Nonnunquam & ipſo motu corporis animi mei cogitationes deprehenduntur, nec à verbis temperant improviſis.* Ibid. p. 59.

ma nature eſt foible, plus je ſuccombe à ces violentes attaques (c). Enfin elle ſe recommande à ſes prieres avec d'autant plus d'inſtance que c'eſt le ſeul remede que ſon incontinence puiſſe déſormais trouver en lui pour en éteindre les feux. Cette concluſion donne à penſer qu'elle auroit deſiré un remede plus phyſique.

Abélard étoit alors Abbé de Ruis au Dioceſe de Vannes, & depuis qu'il avoit donné le Paraclet à Héloïſe, il faiſoit des fréquens voyages de Bretagne en Champagne, pour les intérêts de la nouvelle abbeſſe, & pour ſe délaſſer lui-même des embarras de ſon abbaye. On en cauſa nonobſtant ſa mutilation, & encore qu'on ſût qu'il n'eût plus de quoi contenter une femme, on ne laiſſoit pas de dire qu'un reſte de volupté ſenſuelle le tenoit attaché à ſon ancienne maîtreſſe. Les diſpoſitions intérieures d'Héloïſe rendoient effectivement ces viſites dangereuſes, & il étoit inévitable, hu-

(c) *Hæc te gratia, chariſſime, prævenit & ab his ſtimulis tibi una corporis plaga medendo multas in anima ſanavit. . . . hos autem in me ſtimulos carnis, hæc incentiva libidinis, ipſe juvenilis fervor ætatis & jucundiſſimarum experientia voluptatum plurimum accendunt, & tanto ampliùs ſuâ me impugnatione opprimunt, quanto infirmior eſt natura quam oppugnant.* Ibid. p. 60.

mainement parlant, que cette femme ne se portât à des actes de sensualité avec cet homme. Abélard qui n ignoroit pas les bruits qui couroient sur son compte à cette occasion, se contenta de les refuter en remarquant que les plus jaloux commettent leurs femmes à la garde des Eunuques. Mais il y a des exemples de commerce impur entre des femmes & des hommes mutilés. Les peres ne se fioient point aux mutilations : ils comparoient un eunuque à un bœuf auquel on coupe les cornes, & qui ne laisse pas, lorsqu'on l'irrite, de faire toutes les postures qu'il faisoit auparavant, & de frapper même par cet endroit de sa tête où étoient ses cornes. Cette comparaison est de saint Basile. Je rapporterai le passage entier, afin qu'on lise dans le latin ce que la délicatesse de notre langue auroit de la peine à exprimer d'une maniere aussi pittoresque. *Masculina corpora, licet illa eunuchorum sint, cautè vitanda sunt virgini. Sit enim ille licèt eunuchus, vir tamen per naturam est. Sicut enim cornutus bos, etsi illi præcidantur cornua, non tamen sublatis cornibus equus efficitur; sed absint licèt cornua; bos tamen est: ita & masculus, abscissis genitalibus omnibus, eâ tamen*

mutilatione ſuâ mulier effectus non eſt, ſed maſculus (ut eſt naturâ conditus) permanet; ac ſicuti bos reciſis cornibus, ſic quoque furore cornu petit, (cervicem quippè incurvans, & caput ad feriendi impetum formans, gaudet intentare minas,) ac ſæpiùs eâ parte capitis feriè quâ cornibus antea fuerat armatus; ſatisfacitque furori per actus imaginem; ita enim afficitur correptus iræ impetu, non ut caſſo feriens vulnere, ſed ut priùs ictu cornuum ſcindens, ac dividens:) ità & maſculus quamvis abſciſſus genitalia, vitiosâ tamenconcupiſcentiâ maſculus eſt. Quocirca & ipſe ſe ad actum fœditatis ſimiliter formans, amorem ſpirat, incredibilemque veſaniam: imò & ad coitum fervens, etiam ſi eâ parte non violet, fœminæ turbulentus incumbens, ipſe tamen ac ſi corruperit, ſatisfeceritque cupidini, ita ſceleris imagine affectus eſt. Eam verò ad peccatum vehementiùs irritans, totum quidem corrumpit animum, corpuſque ad corruptionis actum inclementer inſtigat. Il eſt bon de remarquer que St. Baſile parle ainſi dans un Traité de la Virginité, livre fait pour être lu par des jeunes filles. Combien cette liberté eſt éloignée de nos mœurs!

Il eſt ſûr que les relations du Levant nous apprennent non-ſeulement que les eunuques peuvent être bons à quelque choſe, mais auſſi qu'ils ſe rendent ſouvent préférables à des hommes entiers. Fuſſent-ils raſés à fleurs de ventre, comme parle l'ambaſſadeur de Breves, ſi aſſure-t-il qu'on en voit qui ne laiſſent pas d'épouſer pluſieurs femmes pour leur ſervir à d'infames lubricités. Tout cela prouve qu'Abélard ſe diſculpoit mal en alléguant qu'il étoit eunuque, car il pouvoit toujours procurer à Héloïſe l'ombre & l'image du plaiſir qu'elle deſiroit; & il n'eſt pas à croire que cette femme, amoureuſe au point où elle l'étoit, trouvât dans la ſeule converſation de ſon ancien mari, une ſatisfaction ſuffiſante à ſes deſirs abuſés. Quelle apparence y a-t-il encore qu'Abélard lui refuſât tout ce qu'il pouvoit lui accorder? Ils pouvoient ſe livrer d'autant plus ſûrement à leurs tranſports illuſoires, qu'ils n'avoient rien à craindre des ſuites. Abélard ſe plaint amérement de la méchanceté & de l'injuſtice des reproches qu'on lui fit à ce ſujet. Il les eût certainement mieux réfutés en reſtant dans ſon abbaye. Les apparences étoient

contre lui. Il eſt aiſé de rallumer des feux mal éteints, ſur-tout auprès d'une femme paſſionnée comme l'étoit Héloïſe.

§. V.

Des erreurs imputées à Abélard ſur le myſtere de la Trinité. Concile de Soiſſons où ſes ennemis le font condamner.

Abélard avoit pris l'habit de moine dans l'Abbaye de St. Denys, comme je l'ai dit. Les déſordres de cette Abbaye, où les impuretés de l'Abbé étoient auſſi ſupérieures à celles des autres moines, que ſa dignité l'élevoit au deſſus d'eux, chaſſerent bientôt le nouveau Religieux: il voulut devenir cenſeur, & par-là il ſe rendit ſi fâcheux que l'on fut ravi de s'en défaire. Il ſe choiſit un lieu de retraite ſur les terres de Thibaut Comte de Champagne, & y dreſſa une Ecole où il attira un ſi grand nombre d'auditeurs, que l'envie des autres maîtres qui ſe voyoient abandonnés à cauſe de lui par leurs écoliers, commença à lui ſuſciter de nouvelles perſécutions. Il s'étoit fait à Laon deux ennemis re-

doutables qui n'eurent pas plutôt apperçu le préjudice que leurs Ecoles de Reims recevoient de ſa grande réputation, qu'ils rechercherent les occaſions de le perdre. Ils les trouverent dans un livre qu'il dicta ſur le myſtere de la Trinité: ils prétendirent y avoir découvert une héréſie effroyable ; & ils obtinrent par le moyen de leur Archevêque, la convocation d'un Concile à Soiſſons, environ l'an 1121. Ce Concile, ſans avoir donné lieu à Abélard de ſe défendre, le condamna à jetter lui-même ſon livre au feu, & à s'enfermer dans le cloître de St. Médard.

L'occaſion qui porta Abélard à écrire ſur le myſtere de la Trinité, fut que ſes écoliers lui en demandoient des raiſons philoſophiques. Ils ne ſe payoient point de paroles, ils vouloient des idées, & ils diſoient hautement qu'il n'étoit pas poſſible de croire ce que l'on n'entendoit pas, & que c'étoit ſe moquer du monde, que de prêcher une choſe également incompréhenſible à celui qui parle & à ceux qui écoutent. Là-deſſus, il ſe mit à leur expliquer l'unité de Dieu par des comparaiſons empruntées des choſes humaines. Le Traité d'Abélard plut extrêmement à

tout le monde, excepté à ceux qui étoient du même métier que lui, c'eſt-à-dire, qui étoient profeſſeurs en Théologie. Fâchés qu'un autre eut trouvé des explications & des éclairciſſements qu'ils n'auroient pas pu trouver, ils crierent à l'hérétique & firent tant de vacarmes, que peu s'en fallut que le peuple ne lapidât Abélard. Leurs cabales toutes puiſſantes extorquerent du Légat du Pape qui préſidoit au Concile de Soiſſons, la condamnation dont on vient de parler. Ils avoient fait accroire qu'Abélard admettoit trois Dieux. Cependant on ne pouvoit le convaincre d'hétérodoxie ſur le myſtere de la Trinité, & tous les procès qu'on lui fit à ce ſujet, ſont de pures chicannes qui procédoient de malice ou d'ignorance. La comparaiſon qu'il emprunta de la logique, & ſur laquelle ſes délateurs inſiſterent beaucoup, va plutôt à réduire les trois perſonnes de la Trinité à une ſeule, qu'à multiplier en trois l'eſſence de Dieu. Auſſi quelques-uns des hiſtoriens qui parlent de ce Concile, diſent qu'Abélard y fut accuſé de Sabellianiſme, quoiqu'il ait été réellement condamné comme coupable de Trithéiſme. Cette comparaiſon eſt que, comme les

trois propoſitions d'un Syllogiſme ne ſont qu'une même vérité, de même le Pere, le Fils & le ſaint-Eſprit ne ſont qu'une même eſſence. *Sicut eadem oratio eſt, propoſitio, aſſumptio & concluſio, ita eadem eſſentia eſt Pater & Filius & Spiritus ſanctus.* Les inconvénients qui peuvent ſortir d'un tel parallele n'égalent point, ou pour le moins ne ſurpaſſent point ceux qui naiſſent du parallele de la Trinité avec les trois dimenſions de la matiere. Ainſi puiſqu'on ne doute pas de l'orthodoxie de Mr. Wallis, Mathématicien d'Oxford, qui a fait extrêmement valoir le parallele des trois dimenſions, on ne doit pas douter de celle de Pierre Abélard, ſous prétexte de ſa comparaiſon de la Trinité avec le ſyllogiſme. Il faut avouer pourtant que ſur le pied du ſyllogiſme & ſur celui des trois dimenſions, il s'én faudroit bien que la Trinité fût ce qu'elle eſt.

Abélard fut plus affligé de la perte de ſon traité de la Trinité, que de la perte de ſa virilité. C'eſt lui-même qui nous le dit en ces termes. *Deus qui judicas æquitatem, quanto tunc animi felle, quantâ mentis amaritudine te ipſum infamis arguebam, te furibundus accuſabam, ſæpiùs repetens illam beati*

Antonii conqueſtionem, Jeſu bone, ubi eras? Quanto autem dolore æſtuarem, quantâ erubeſcentiâ confunderer, quantâ deſperatione perturbarer ſentire tunc potui, proferre non poſſum. Conferebam cum his quæ in corpore paſſus olim fueram, quanta nunc ſuſtinerem, & omnium me æſtimabam miſerrimum. Parvam illam ducebam proditionem in comparatione hujus injuriæ, & longè ampliùs famæ quàm corporis detrimentum plangebam (a).

On a bien raillé les Auteurs ſur la tendreſſe exceſſive qu'ils conçoivent pour leurs ouvrages. On en cite pluſieurs exemples mémorables; entre autres celui de l'Evêque Héliodore qui aima mieux renoncer à ſon Evêché, que de condamner ſon Roman de Théagene. L'exemple d'Abélard a quelque choſe de plus fort & de plus frappant. On eût ſans doute obtenu d'Héliodore la condamnation de ſon Roman, ſi on l'eût menacé de lui faire ſubir le ſort d'Abélard. Mais voici un homme qui déclare qu'il compte pour peu la perte de ſes parties naturelles, en comparaiſon de la perte d'un écrit qu'on l'obligea de jetter au feu. Afin d'être parfaitement

(a) Ibid. p. 25.

équitable, il ne faut pas attribuer toute la douleur d'Abélard aux ſentiments paternels que ſon caractere d'Auteur lui inſpiroit pour ſon livre. Il y avoit là une autre choſe qui le chagrinoit encore plus; c'eſt qu'en l'obligeant de jetter ſon livre au feu, on lui imprimoit une note d'héréſie, peine qui répond à la marque du fer chaud.

Rien de plus criant que l'injuſtice de ce Concile de Soiſſons qui condamne Abélard ſans l'entendre; rien de plus abſurde que le prétexte de cet inique procédé: c'eſt qu'on craignoit les ſubtilités de ſa dialectique & les adreſſes de ſon éloquence. C'eſt-à-dire que l'on vouloit le trouver hérétique & que l'on craignoit qu'il ne ſe lavât du crime d'héréſie dont on l'accuſoit. A-t-on jamais vu une plus mauvaiſe raiſon de violer les loix les plus ſaintes de la juſtice? Le Légat, qui le condamna, n'entendoit rien à l'éclat de la queſtion. Après que la condamnation fut prononcée, l'un des accuſateurs dit entre les dents, qu'il avoit lu dans le livre de l'accuſé que Dieu le Pere eſt le ſeul tout-puiſſant. Le Légat, ayant eu l'oreille aſſez bonne pour entendre cela, ſe mit à dire qu'il ne falloit pas même croire

qu'un enfant fût capable de tomber dans une ſi grande erreur, vu que, ſelon la foi commune & publique, il y a trois Tout-puiſſants. Un Docteur ne put s'empêcher, en ſe moquant du Légat, de citer ces paroles de ſaint Athanaſe, *& tamen non tres omnipotentes, ſed unus omnipotens.* Son Evêque l'en cenſura; mais il lui répondit hardiment par un paſſage de Daniel, qui regarde les juges ignorants & plus dignes de condamnation que ceux qu'ils jugent: *Sic fatui filii Iſraël non judicantes neque quod verum eſt cognoſcentes, condemnaſtis filium Iſraël. Revertimini ad judicium, & de ipſo judice judicate*: puis il ajouta de ſon cru, *Qui talem judicem quaſi ad inſtructionem fidei & correctionem erroris inſtituiſtis, qui cùm judicare deberet, ore ſe proprio condemnavit.*

§. VI.

Démêlés d'Abélard avec les moines.

Abélard, après avoir été renfermé pendant quelque temps dans le Cloître de ſaint Médard, pour ſatisfaire à la ſentence du Concile de Soiſſons, reçut ordre de retourner au couvent de ſaint

Denis, où la liberté qu'il s'étoit donnée de cenſurer les mœurs corrompues de l'Abbé & des Religieux, l'avoit expoſé à la haine de tant de gens. Il lui échappa de dire qu'il ne croyoit pas que leur ſaint Denys fut Dénys l'Aréopagite dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Cela fut relevé tout auſſi-tôt, & rapporté à l'Abbé qui en eut beaucoup de joie, parce qu'il ſe voyoit en main un prétexte de mêler aux accuſations de fauſſe doctrine, les accuſations de crime d'état: choſe que ces Meſſieurs ne manquent jamais de pratiquer pour ſatisfaire ſûrement leur vengeance. Cependant c'eſt un artifice dont on s'eſt ſervi tant de fois, depuis que les Juifs l'employerent contre Notre Seigneur, qu'il eſt étrange qu'on l'oſe encore employer aujourd'hui. Ne devroit-on pas craindre qu'une lâcheté, auſſi uſée que celle-là, ne fût incapable de ſéduire? Non, on ne le doit pas craindre; le monde eſt trop indiſciplinable, pour profiter des maladies du ſiecle paſſé. Chaque ſiecle ſe comporte comme s'il étoit le premier venu; & comme l'eſprit de perſécution & de vengeance a tâché juſqu'à préſent d'intéreſſer les Souverains dans ſes querelles particulieres, il

tâchera

tâchera de les y mêler juſqu'à la fin du monde.

L'Abbé de ſaint Denys aſſembla ſon chapitre, ſans perdre de temps, & déclara qu'il alloit livrer, à la juſtice du Roi, celui qui avoit l'audace de renverſer la gloire & la couronne du royaume. Abélard ne jugeant point que de pareilles menaces fuſſent peu de choſe, ſe ſauva de nuit en Champagne, & obtint, après la mort de l'Abbé, la permiſſion de vivre monaſtiquement où il voudroit. Les raiſons politiques qui concoururent à cela ſont aſſez curieuſes.

Abélard ſavoit que plus les moines de ſaint Denys ſe plongeoient dans le déſordre, plus la cour exerçoit d'autorité ſur cette Abbaye, & en tiroit du profit. Il fit donc entendre au Roi & à ſon Conſeil, qu'il n'étoit pas de l'intérêt de Sa Majeſté, qu'un religieux comme lui, qui cenſuroit éternellement la mauvaiſe vie de ces moines, demeurât long-temps parmi eux. On entendit à demi-mot ce que cela vouloit dire; & l'on donna ordre à l'un des principaux de la Cour de demander à l'Abbé & aux confidents de l'Abbé, pour quelle raiſon ils vouloient retenir par force un moine dont la vie ne s'accordoit pas avec la leur, & qui, à

cauſe de cela, ne leur étoit bon à rien; & pouvoit aiſément leur procurer quelque honte. La concluſion fut qu'Abélard ſe retireroit ſecrétement. Je me ſouviens, à ce propos, d'avoir demandé un jour à un homme qui me contoit mille & mille déréglements des Eccléſiaſtiques de Veniſe, comment il ſe pouvoit faire que le Sénat ſouffrît des choſes qui faiſoient ſi peu d'honneur à la Religion & à l'Etat. Il me répondit que le bien public obligeoit le Souverain à cette indulgence: & pour m'expliquer cette énigme, il ajouta que le Sénat étoit bien aiſe que le peuple eût le dernier mépris pour les prêtres & pour les moines: car dès-lors ils ſont moins capables de le faire ſoulever. Cela peut être, mais il faut avouer auſſi qu'un gouvernement eſt bien foible, lorſqu'il a beſoin de tolérer le déſordre de ſes ſujets pour les contenir dans la ſoumiſſion.

Abélard profita de la permiſſion qu'il avoit obtenue, pour ſe choiſir une ſolitude dans le Dioceſe de Troies, où il bâtit un Oratoire qu'il nomma le Paraclet, dont il a été fait mention ci-deſſus. Une grande multitude d'écoliers l'y allerent joindre; ce qui réveilla l'envie qui l'avoit tant de fois perſecuté. Mais,

à ce coup, il tomba dans les plus dangereuſes mains du monde; je veux dire qu'il fut en bute à deux ſoi-diſants reſtaurateurs de l'ancienne diſcipline, ſaint Norbert & ſaint Bernard, grands zélateurs, qui, comme de nouveaux Apôtres, s'étoient acquis la faveur des peuples. Ils répandirent tant de médiſances contre ſa perſonne, qu'ils lui débauchèrent ſes principaux amis, & qu'ils contraignirent ceux qui l'aimoient encore à n'oſer le lui témoigner. Ils lui rendirent tellement la vie amere, qu'il fut ſur le point d'abandonner le pays de la Chrétienté; mais ſon étoile ne lui permit pas de ſe procurer ce repos, & l'attacha tout de nouveau à des Chrétiens & à des moines pires que des Turcs. Les moines de l'abbaye de Ruis, au Dioceſe de Vannes, l'élurent pour leur Supérieur. Il eſpéroit que ce ſeroit un aſyle tranquille pour lui, mais il éprouva qu'il n'avoit fait que changer de mal. Les mœurs incorrigibles des moines, & la violence d'un Seigneur Bréton qui ſe prévaloit de leur mauvaiſe vie pour s'emparer de la meilleure partie de leurs biens, de ſorte qu'ils étoient contraints de nourrir de leur propre bourſe leurs concubines

& leurs enfants (*b*), l'expoſerent à mille chagrins, & même aux plus grands dangers. Les moines tâcherent ſouvent de l'empoiſonner, & ne pouvant en venir à bout dans les viandes ordinaires, à cauſe de ſes précautions, ils eſſayerent de l'empoiſonner par le pain & par le vin de l'Euchariſtie. Un jour n'ayant pas mangé d'une viande qu'on lui avoit préparée, il vit mourir ſon compagnon qui en avoit mangé. Convenons auſſi qu'Abélard, devenu Eunuque, n'avoit pas bonne grace de cenſurer ſi amérement des déſordres auxquels il ne pouvoit participer. Ses remontrances & ſes excommunications, regardées comme des cris forcenés de l'impuiſſance, ne pouvoient avoir aucun effet pour les ramener à leurs devoirs: ils pouvoient toujours dire: notre Abbé nous blâme parce qu'il ne peut faire comme nous: il nous excommunie parce qu'il enrage qu'un couteau fatal l'ait privé d'un bien dont nous tirons ſi bon parti.

(*b*) *Unuſquiſque de propriis olim marſupiis ſe & concubinas ſuas cum filiis & filiabus ſuſtentaret.* Abelardi Epiſt. p. 33.

§. VII.

Nouveau procès d'héréſie ſuſcité à Abélard. Concile de Sens qui le condamne. Sa condamnation confirmée par le Pape Innocent II.

LES malheurs d'Abélard ne devoient ceſſer qu'avec ſa mort. Se voyant accuſé de nouveau d'héréſie devant l'Archevêque de Sens, il demanda qu'il lui fût permis de juſtifier ſa doctrine devant une aſſemblée générale. Cela lui fut accordé : on convoqua un Concile à Sens, auquel le Roi Louis VII voulut aſſiſter en perſonne. Ce fut l'an 1140. Saint Bernard y fut mandé pour y ſoutenir le perſonnage d'accuſateur. Rien de plus indécent que la maniere dont ſe fit ce jugement ſynodal, ſi l'on en croit Berenger. Il dit que les Peres du Concile, après avoir bien bu & mangé, ſe firent lire l'écrit de Pierre Abélard. Ils frappoient des pieds pendant la lecture, ils rioient, ils badinoient, ils buvoient ; & lorſqu'ils entendoient quelque choſe à quoi leurs oreilles n'etoient pas accoutumées, ils grinçoient des dents contre cet Auteur, & ſe demandoient

s'ils laiſſeroient vivre un tel monſtre? Ils avoient tant bu qu'ils s'endormirent; deſorte que quand leur Lecteur rencontroit quelque endroit ſcabreux, & leur demandoit s'ils ne le condamnoient pas, ils ſe réveilloient en ſurſaut, & diſoient à moitié endormis, les uns *damnamus*, les autres ſeulement *namus*. Le perſonnage que faint Bernard joua dans cette occaſion ne fait pas beaucoup d'honneur à ſa mémoire. Ce fut celui d'un trompette ſonnant la charge, & celui d'un incendiaire mettant le feu aux poudres; vu qu'il envoya au Pape toutes les ordures qu'il avoit pu ramaſſer, & que des gens mal intentionnés avoient ramaſſées, ou des écrits & des leçons de ſon adverſe partie, ou des papiers que l'on faiſoit courir ſous ſon nom. L'accuſé connoiſſant l'animoſité de ſon dénonciateur, & la mauvaiſe diſpoſition de ſes juges, demanda que la cauſe fût renvoyée au Pape. On ne laiſſa pas de le condamner, ſans avoir égard à ſa demande, & ſaint Bernard prévint avec tant de promptitude l'eſprit du Saint Pere, qu'Abélard fut bientôt condamné à Rome, ſans avoir été oui, & ſans même qu'on lui eût donné le temps de ſe préſenter au tribunal devant lequel il avoit évoqué la cauſe.

Saint Bernard étoit un zélateur accrédité, une de ces perſonnes privilégiées qui s'acquierent le bénéfice de l'impunité, par les grands ſervices qu'ils prétendent avoir rendus. Il avoit un ſtyle fort agréable : toute la terre étoit inondée des productions de ſa plume ; ſes livres voloient par-tout, & il en compoſoit un grand nombre. La réputation de ſa ſainteté, de ſon zele, de ſes miracles (car la prévention du peuple l'avoit canoniſé dès ſon vivant) n'étoit pas moins répandue que celle de ſa plume. Avec cela il n'y avoit point d'homme qu'il ne pût perdre, tant s'en faut qu'un grand Philoſophe comme Abélard pût paſſer pour orthodoxe en dépit de lui. Berenger, qui fit une apologie pour Abélard, dont je parlerai dans l'inſtant, a repréſenté fort heureuſement le crédit de l'homme de Dieu en cette maniere. *Damnatur, proh dolor ! abſens, inauditus, & inconvictus. Quid dicam, quidve non dicam, Bernarde ?*

Nil opus eſt bello, veniam pacemque rogamus :
Porrigimus junctas ad tua lora manus,
Jura cadent rerum, vertetur ſanctio legum,
Si vis, ſi mandas, ſi ſic decernis agendum,
Quem penes arbitrium eſt & vis & norma loquendi.

Où eſt l'orthodoxie qui puiſſe tenir contre un tel accuſateur ? La foule ſe laiſſe tellement remplir de préjugés, qu'elle a de la peine à ſouffrir qu'on ſe défende : on ne le peut faire ſans accuſer de calomnie le promoteur du procès & le dénonciateur ; & dès-là, chacun perd patience. » Quoi ! nous ſouffririons qu'un » ſi grand ſerviteur de Dieu fût diffamé » comme un inſigne calomniateur ? » Gardons-nous en bien : l'honneur de » l'Egliſe y eſt trop intéreſſé. « Voilà comment un petit particulier a raiſon de dire : » Je ſerai orthodoxe, ou hétéro- » doxe, ſelon qu'il plaira à un tel ; car » s'il m'attaque ſur ma doctrine, on » n'oſera ou on ne ſaura m'abſoudre : » ma juſtification le flétriroit, & cau- » ſeroit trop de joie à l'ennemi ; j'aurai » beau le déférer à mon tour, on n'y » aura nul égard : je n'ai pas travaillé » comme lui au bien de l'Egliſe ; je ne » mérite pas les immunités qui ſont » dues à ſes veilles & à ſon infatigable » vigilance. Une infinité de gens trou- » veront mauvais que j'oſe publier des « apologies, & me diroient fort bien, » s'ils oſoient déclarer tout ce qu'ils » penſent, ce que Caligula diſoit à ſon » frere, *Quoi ! tu prends un antidote*

» *contre César ?* Je leur paroîtrai digne
» d'une nouvelle accuſation, par cela
» même que je n'aurai pas ſuccombé à
» la premiere.

La plupart de ceux qui ont un grand zele deviennent crédules & ſoupçonneux, & conçoivent aiſément une extrême animoſité contre les perſonnes qui leur ſont ſuſpectes ; ainſi la providence diſpenſe les biens & les maux, les vices & les vertus. Ils écrivent contre ces gens-là lettres ſur lettres ; ils allarment les conſciences, & ils ne ſe donnent point de repos qu'ils n'ayent inſpiré à tout le monde leurs préventions. S'il s'agit d'examiner les livres d'un homme, Dieu ſait la peine qu'on a d'entrer dans le véritable ſens de l'Auteur, & dans l'interprétation la plus équitable. C'étoit le caractere de ſaint Bernard : le zele & la ſolitude lui avoient donné beaucoup de bile & de crédulité. Pour épargner aux Peres du Concile la peine de parcourir pluſieurs volumes, il crut qu'il étoit à propos de donner une courte liſte des propoſitions pernicieuſes d'Abélard. Mais ſoit que St. Bernard ait pris ſeul cette peine, ſoit qu'il ait produit avec ſes extraits ceux que d'autres lui fournirent, il eſt cer-

tain que la liſte qu'il produiſit contenoit des choſes qu'Abélard n'avoit jamais dites ni écrites, & des choſes qu'Abélard n'avoit jamais entendues ſelon le ſens qu'on lui imputoit.

On lui imputa fauſſement d'avoir dit que le Fils étoit inférieur au Pere, & le Saint-Eſprit inférieur à l'un & à l'autre. Ceux qui ont le plus de partialité pour St. Bernard conviennent qu'il n'a point compris le ſentiment de l'Auteur, & qu'on ne peut nier qu'Abélard n'ait eu des ſentiments orthodoxes ſur le Myſtere de la Trinité & qu'il n'ait cru les trois perſonnes divines d'une même nature (*a*). On lui imputa d'avoir enſeigné que l'Eſprit-Saint eſt l'ame du monde, & rien de plus mal fondé que cette imputation; (*b*) qu'il n'y a point de péché, ni dans l'action, ni dans la volonté, ni dans la concupiſcence, ni dans le plaiſir qu'excite; & que nous ne devons pas vouloir éteindre ces choſes. Il ſoutient dans ſon Apologie qu'il n'a jamais dit ni écrit une pareille propoſition. On par

(*a*) Natalis Alexander, Sæc. XI, & XII. p. 19
M. Du Pin Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiq
T. IX. p. 122. Edit. de Holl.
(*b*) Nat. Alex. ibid. p. 27.

d'une apologie qu'il publia, où il nioit en partie quant aux paroles, & tout-à-fait quant au ſens, les propoſitions qui lui étoient objectées. Il eſt à croire que cette apologie s'eſt perdue; mais il prétend, dans celle que nous avons, n'avoir jamais fait l'un des livres dont quelques-uns des dogmes qu'on lui imputa, furent tirés; & qu'on lui attribue cet ouvrage, avec la même malice, ou la même ignorance, que toutes les propoſitions du Catalogue. Ce fut donc une oppreſſion tout-à-fait criante, que de donner gain de cauſe à l'Accuſateur, ſans avoir ſu de l'accuſé, s'il reconnoiſſoit pour ſiens les ouvrages dont les propoſitions furent extraites, s'il convenoit qu'elles euſſent été extraites fidélement, s'ils les entendoit au ſens de l'accuſateur, *&c.* & le Pape, qui, ſur les mêmes extraits, condamna les livres au feu, ſans être informé ſi Abélard enſeignoit réellement ces choſes, fut encore plus inique que le Synode de Sens.

On ſe recria beaucoup contre cette propoſition d'Abélard: *Dieu ne peut faire que ce qu'il fait*; & cependant il eſt très-difficile de la trouver répréhenſible dans le ſens que l'Auteur lui

donnoit. Je rapporterai ce qu'en a dit Mr. Dupin. Abélard » ne nie pas que » la puiſſance, la ſageſſe, & l'amour » ne ſoient des attributs communs aux » trois Perſonnes divines ; il déclare » même le contraire en termes formels : » mais il attribue la puiſſance au Pere, » la ſageſſe au Fils, & l'amour au Saint » Eſprit par appropriation : en quoi » il ne ſemble pas s'éloigner de la doc- » trine des Peres & des Théologiens. » Mais il ne s'accorde pas avec la » maniere de penſer & de parler des » autres dans la troiſieme propoſition, » où il ſoutient que Dieu ne peut faire » que ce qu'il fait, & ne peut pas » faire tout ce qu'il ne fait pas. Ce n'eſt » pas qu'il ne reconnoiſſe que la puiſ- » ſance de Dieu en elle-même ne pût » s'étendre à d'autres objets ; mais il » prétend qu'étant conſiderée comme » jointe à la ſageſſe & à la volonté » de Dieu, il ne ſe peut pas faire » qu'il veuille, ni qu'il faſſe autre choſe » que ce qu'il veut & ce qu'il fait ac- » tuellement. » On voit ceci plus au long dans le précis que Mr. Du Pin a donné d'un ouvrage d'Abélard (ſon Introduction à la Théologie). » Dans » le troiſieme livre, il traite particu-

» liérement de la puiſſance de Dieu, » & il ſoutient que Dieu ne peut faire » que ce qu'il fait, & ne peut pas » faire tout ce qu'il ne fait pas, parce » que Dieu ne peut faire que ce qu'il » veut : or il ne peut pas vouloir faire » autre choſe que ce qu'il fait, parce » qu'il eſt neceſſaire qu'il veuille tout » ce qui eſt convenable, d'où il s'en- » ſuit que tout ce qu'il ne fait pas n'eſt » pas convenable ; qu'il ne peut pas le » vouloir faire, & par conſéquent qu'il » ne le peut pas faire. » Il faut convenir que cette queſtion eſt auſſi difficile qu'importante, & je ne vois pas que ceux qui diſent que Dieu eſt déterminé par ſa droiture infinie à faire ce qui eſt le plus digne de lui, puiſſent nier ſans inconſéquence la doctrine de ce Philoſophe.

§. VIII.

De l'Apologie de Berenger pour Abélard.

Pierre Berenger de Poitiers, diſciple d'Abélard, prit fort à cœur les intérêts de ſon maître condamné au Concile de Sens. Il écrivit une apologie pour Abélard, mais il ne remplit que la moitié

de ſon plan. Dans la premiere partie, il fait une peinture peu avantageuſe de ce Concile, & des menées de St. Bernard qui n'y eſt pas épargné. Il devoit faire voir dans la ſeconde que les propoſitions imputées à Abélard n'étoient point de lui, ou que celles qui en étoient ne devoient point être entendues dans le ſens qu'on leur donnoit & qui n'étoit point celui de l'Auteur. Apparemment qu'il craignit de voir ſoulever contre lui tous les Moines & tous les Eccléſiaſtiques, & d'être par-là expoſé à l'indignation des peuples & à mille maux. Il avoit ſenti combien il s'étoit rendu odieux aux zélateurs par la premiere partie de cette apologie; la ſeconde eut bien autrement aigri les eſprits. La premiere ne contenoit que des lieux communs d'injures & de reproches, & la vérité y parloit un langage trop dur pour n'être pas ſuſpecte d'un peu d'exaggération. La ſeconde eût convaincu St. Bernard de mauvaiſe foi, ou d'ignorance, & par conſéquent d'avoir été un injuſte perſécuteur. Plus la choſe eût été notoire, plus ſe ſeroit-on fâché contre Bérenger, le deſtructeur d'une ſainte réputation ſi utilement établie dans les eſ-

prits. Il trouva donc plus à propos de ſe taire, & de juſtifier ſon ſilence par un honteux galimatias. Il déclara qu'il étoit devenu ſage avec le temps, & qu'il avoit embraſſé l'opinion de St. Bernard, & refuſé ſa protection à des dogmes qui ſonnoient mal, quoiqu'ils ne fuſſent pas mauvais dans le fond; enfin que s'il avoit dit quelque choſe contre la réputation de l'homme de Dieu, il vouloit que cela paſſât pour une plaiſanterie, & non pas pour une parole ſérieuſe. Et néanmoins, peu auparavant, il avoit dit que ſa critique de St. Bernard étoit bien fondée. N'eſt-ce point le galimatias d'un homme qui n'oſe dire qu'il a raiſon, & qui a honte d'avouer qu'il a tort. Ainſi Berenger ſacrifia l'innocence de ſon maître à la réputation de ſon délateur, à la prévention publique pour ce ſaint Abbé, & à la crainte qu'il avoit de ſe faire tort à lui-même, en démaſquant l'injuſtice cachée ſous le voile du zele pour l'orthodoxie.

§. IX.

Mort d'Abélard. Miracle prétendu.

Le Concile n'avoit rien ordonné contre la perſonne de l'accuſé. Ce fut le

Pape Innocent II, qui en condamnant ſes livres au feu, ordonna qu'on l'enfermât & lui défendit d'enſeigner. Il s'appaiſa quelque temps après, à la ſollicitation de Pierre le Vénérable qui avoit reçu fort humainement cet hérétique dans ſon abbaye de Clugni, & qui l'avoit même réconcilié avec St. Bernard, le promoteur de l'oppreſſion que l'innocence avoit ſoufferte dans ce Concile. La Retraite de Clugni fut la derniere dont Abélard eut beſoin. Il y trouva toute ſorte de charité: il y fit des leçons aux Moines; il y fut également humble & laborieux. Enfin, étant devenu infirme, on l'envoya dans le prieuré de St. Marcel, lieu très-agréable ſur la Saone auprès de Châlons. Il y mourut le 21 Avril 1142, à l'âge de 63 ans. Son corps fut envoyé à Héloïſe, qui le fit enterrer au Paraclet, & voulut être enterrée dans le même tombeau. On conte un miracle des plus ſurprenants arrivé, dit-on, lorſque l'on ouvrit le ſépulcre pour y mettre le corps d'Héloïſe; c'eſt qu'Abélard lui tendit les bras pour la recevoir, & l'embraſſa étroitement. Une Chronique manuſcrite de Tours rapporte ce joli miracle de la paſſion d'Abélard pour Hé-

loïſe. Il y avoit pourtant plus de vingt ans qu'il étoit mort ; mais ce n'eſt pas une affaire, on prétend avoir des exemples de pareilles choſes. Grégoire de Tours rapporte un fait ſingulier de deux perſonnes mariées qui demeurerent toujours vierges, & que les habitants du pays nommerent *les deux amants*. La femme mourut la premiere ; le mari en l'enterrant ſe ſervit de cette oraiſon : *je vous remercie, ô mon Seigneur & mon Dieu, de ce que je vous rends ce tréſor dans la même pureté qu'il vous avoit plu de me le confier.* La femme ſe mit à ſourire, *& pourquoi*, lui dit-elle, *parlez vous d'une choſe qu'on ne vous demande pas ?* Le mari mourut peu après, & on l'enterra vis-à-vis de ſon épouſe ; mais le lendemain on trouva les deux corps enſemble au même tombeau. Cette bruſque interrogation pourroit faire croire à quelque profane que l'épouſe vierge n'aimoit pas que le monde ſût que ſon mari eût été ſi froid. Elle ſe borna au mérite de ſa continence, ſans vouloir être expoſée aux opinions qu'on pourroit former au préjudice de ſes agréments. Ce n'eſt pas ainſi qu'on doit garder ce dépôt : ce n'eſt pas bien le reſtituer que de le ren-

dre tel qu'on l'a reçu. Ce n'eſt pas pour cela que Dieu a inſtitué le mariage, *non hos quæſitum munus in uſus.* On peut donc n'être pas bien aiſe que le public ſache qu'on n'a pas aſſez plu au dépoſitaire. On rapporte encore qu'un Sénateur de Dijon, nommé Hilaire, couché dans le tombeau depuis un an, leva les mains afin d'embraſſer ſa femme, lorſqu'on la mettoit au même tombeau.

LE NESTORIANISME.

§. I.

Neſtorius condamné comme hérétique dans le Concile d'Epheſe en 431.

NESTORIUS, Evêque de Conſtantinople, fut dépoſé comme hérétique dans le Concile d'Epheſe l'an 431, pour avoir ſoutenu que la ſainte Vierge ne devoit pas être nommée la Mere de Dieu. Il y a des gens qui prétendent que le ſens auquel il rejettoit cette épithete eſt raiſonnable & orthodoxe, & qu'ainſi ce prétendu héréſiarque fut

condamné très-injuſtement. Nous entendrons bientôt Neſtorius expoſer lui-même ſon ſentiment. Il faut avouer que les procédures de ſaint Cyrille ſon adverſaire furent tout-à-fait irrégulieres. On ne vit jamais un jugement plus précipité, ni plus ſuſpect de paſſion, que celui qui fut rendu dans ce Concile contre Neſtorius. Cependant Cyrille qui y préſidoit, & qui fut l'ame de cette ſentence tumultueuſe, conſerva ſon rang & ſa dignité, & dans toute la ſuite des ſiecles, on l'a vénéré comme un grand Saint, au lieu que Neſtorius paſſa tout le reſte de ſa vie dans un triſte état, & ſa mémoire eſt encore abominable. Pluſieurs ſiecles ont vu la même choſe ſe renouveller. Abélard eſt encore aujourd'hui couvert de honte & d'ignominie, nous le voyons chargé de toutes les erreurs qui lui furent imputées dans le Concile de Sens, & de pluſieurs autres, car Frere Pierre de Pergame a oſé l'accuſer d'avoir nié que Dieu fût l'Auteur de tous les biens, qu'il fût un Etre ſimple, qu'il fût ſeul éternel, & que tout fût ou Créateur ou créature; pendant que le fanatique & bilieux Bernard, ſon injuſte délateur eſt invoqué comme un Saint.

§. II.

Veritable ſentiment de Neſtorius ſur la maternité de la Vierge Marie.

Voici de quelle maniere Neſtorius expoſe ſon ſentiment dans une lettre qu'il écrivit à Celeſtin Evêque de Rome: il dit » qu'ayant trouvé dans Conſtan-» tinople des perſonnes qui corrom-» poient la foi orthodoxe, il tâchoit de » les guérir par les voyes de douceur, » quoique leur héréſie approchât de » celle d'Arius & d'appollinaire, parce » qu'ils faiſoient dégénérer l'union des » deux natures en JESUS-CHRIST en » confuſion & en mélange, faiſant » naître de Marie la nature divine, & » changer la chair de JESUS-CHRIST » en ſa divinité; que ſur ce fondement » ils donnoient à la Vierge Mere de » Chriſt la qualité de Mere de Dieu; » que ce terme, quoiqu'il ſoit impro-» pre, pourroit ſe ſouffrir à cauſe de » l'union du Verbe & de l'humanité, » ſi l'on ne l'entendoit pas de la Divi-» nité, & ſi l'on ne ſuppoſoit pas que » la Vierge eſt mere du Verbe de Dieu;

» ce qui eſt inſoutenable (*a*). » Dans une autre lettre (*b*) *il loue St. Cyrille d'avoir reconnu la diſtinction des deux natures en* JESUS-CHRIST ; *mais il l'accuſe de ruiner dans la ſuite cette vérité, & de rendre la Divinité paſſible & mortelle. Il avoue que les deux natures ſont unies, mais il ſoutient qu'on ne peut pas, à cauſe de cette union attribuer à l'une des deux des qualités qui n'appartiennent qu'à l'autre, & il prétend que toutes les fois que l'Ecriture ſainte parle de la paſſion & de la mort de* JESUS-CHRIST, *elle l'attribue à la nature humaine & jamais à la Divinité.*. St. Cyrille reconnoît (*c*) que Neſtorius avoue que le Verbe s'eſt incarné, & qu'il a été *dans le ventre de la Vierge* avec l'homme qui eſt né de Marie ; mais que cet homme *n'eſt point Dieu naturellement, & que c'eſt l'homme qui eſt mort & qui eſt reſſuſcité. Nous confeſſons*, dit Cyrille (*d*), *que le Verbe de Dieu eſt immortel & la vie même, mais nous croyons qu'il s'eſt fait chair, & que*

(*a*) Du Pin, Bibliothèque des Auteurs Eccléſiaſtiques. *Tom. III. Part. II. pag.* 287. *Edit. de Hollande.*

(*b*) *C'eſt la deuxieme réponſe qu'il fit à St. Cyrille.* Voyez Du Pin *là-même.*

(*c*) Du Pin, *là-même*, pag. 289.

(*d*) Du Pin, *là-même.*

s'étant uni avec une chair animée d'une ame raiſonnable, il a ſouffert en ſa chair, comme il eſt dit dans l'Ecriture, & parce que ſon corps a ſouffert, on dit qu'il a auſſi ſouffert, quoiqu'il ſoit d'une nature impaſſible; & parce que ſon corps eſt reſſuſcité, on dit qu'il eſt reſſuſcité. Mais Neſtorius n'eſt pas de cet avis; car il dit, que c'eſt l'homme qui eſt reſſuſcité, & que c'eſt le corps de l'homme qui nous eſt propoſé dans les ſaints myſteres. Nous croyons au contraire que c'eſt la chair & le ſang du Verbe qui vivifie toutes choſes.

Il eſt facile de comprendre qu'il n'y avoit qu'une diſpute de mots entre eux; car ſaint Cyrille ne prétendoit pas que le Verbe en tant que Verbe eût ſouffert la mort, il reconnoiſſoit que le Verbe *eſt d'une nature impaſſible*; mais il vouloit qu'à cauſe qu'un corps humain uni au Verbe étoit mort & reſſuſcité, on pût dire que le Verbe étoit mort & reſſuſcité. Il ne s'agiſſoit donc que d'un tour de phraſe, la diſpute ne rouloit point ſur la choſe même: Neſtorius & Cyrille convenoient tous deux que le Verbe en tant que tel n'étoit point né de Marie, & n'étoit point mort ſur la croix; mais qu'il s'étoit uni avec une

chair formée dans le ſein de la ſainte Vierge & qui avoit été crucifiée. Ils diſputoient donc pour ſavoir ſi en conſéquence de ce dogme on pouvoit uſer de certaines phraſes. Neſtorius ne le vouloit pas, parce qu'il craignoit les ſuites de ces expreſſions. Saint Cyrille le vouloit, parce qu'il craignoit les ſuites de la rejection de ces phraſes. Ainſi à juger charitablement ils étoient tous deux orthodoxes & animés d'un bon zele; mais il avoient le malheur de s'expliquer mal, & de ne s'entendre point l'un l'autre. Quelque eſprit, accoutumé à donner aux choſes un mauvais tour, diroit peut-être qu'ils s'entendoient bien l'un l'autre; mais que ſe trouvant une fois dans la carriere comme deux fameux champions, ils ne voulurent pas témoigner que leur querelle roulât ſur une vetille; ils auraient perdu le prétexte de ſe battre. Ils firent donc comme ces braves duelliſtes tireurs d'éclairciſſements, qui, de peur qu'on ne les ſoupçonne de quelque foibleſſe, ne veulent jamais convenir qu'ils n'aient pas offenſé, ou qu'ils n'aient pas été offenſés. En faiſant ſatisfaction ils témoigneroient quelque envie de ne point dégainer: & ils témoigneroient la même

envie, s'ils acquieſçoient aux ſatisfactions. Quoi qu'il en ſoit, on peut retenir tout le dogme de l'union hypoſtatique, & rejetter néanmoins le titre de Mere de Dieu, tant parce qu'il eſt fort propre à fournir aux Infideles une occaſion de plaiſanter (e), comme faiſoient les Chrétiens, mais avec plus de fondement, contre Cybele; que parce que dans un ſens de rigueur il n'eſt pas vrai que la ſainte Vierge ſoit Mere de Dieu. Il eſt très-poſſible qu'un Ange ſoit uni à un corps humain au moment de la conception, de telle ſorte que cet Ange & ce corps humain fiſſent un homme, tout de même que le corps & l'ame d'Adam en faiſoient un. Le femme qui concevroit & qui nourriroit dans ſon ſein le corps auquel cet Ange ſeroit uni, ſeroit bien la mere de la perſonne qui réſulteroit de l'union hypoſtatique de cet Ange avec ce corps; mais elle ne ſeroit

(e) Ne pouvoient-ils pas dire que Dieu ſelon les Chrétiens a pere & mere, grand-pere & grande mere, biſayeul & biſayeule, & ainſi de toutes ſortes de degrés de parentés, directs & collateraux? & puis dire comme Cicéron, *ſi (Saturnus) eſt Deus, patrem quoque ejus, Cœlum, eſſe Deum confitendum eſt. Quod ſi ita eſt Cœli quoque parentes Divi habendi ſunt, Æther & Dies, eorumque fratres & ſorores: quia genealogis antiquis ſic nominantur, Amor, dolus &c. De Nat. Deorum Libr. III. Cap. XVII.*

point

point la mere de l'Ange. Nous ne pourrions pas même dire qu'Eve ait été la mere de l'ame d'Abel, quoiquelle fût la mere d'Abel. Disons la même chose de la sainte Vierge : elle est la mere de Jesus-Christ, mais non pas du Verbe, qui en s'unissant avec un corps a formé un tout qu'on appelle Jesus-Christ. Ce n'est donc point une preuve qu'on rejette le dogme de l'union hypostatique, que dire que la sainte Vierge doit être nommée la mere de Dieu : c'est seulement une preuve que l'on préfere le langage exact des philosophes au langage populaire. Je crois pourtant que Nestorius fut blâmable de s'opposer au torrent ; il se devoit contenter de faire expliquer à ses adversaires ce qu'ils entendoient par mere de Dieu (*f*). St. Cyrille de son côté est fort blâmable de ne s'être pas contenté de faire expliquer aux Nestoriens ce qu'ils entendoient par mere de Christ. On auroit épargné à l'Eglise bien des troubles, si l'on eût voulu s'entendre ; il ne s'agissoit que de se donner réciproquement

(*f*) Nestorius pouvoit dire que les Conciles ne s'étoient jamais servi du terme de Mere de Dieu ; mais néanmoins ce terme étoit en usage, de sorte que le peuple de Constantinople, accoutumé à l'entendre fut extrêmement scandalisé, quand sous Nestorius on prêcha qu'il ne falloit pas s'en servir. Voyez Du Pin *Biblioth. Eccles. Tom. III, Part. II, pag.* 66.

une bonne définition des mots. Je me ſouviens ici du Chapitre de l'Art de penſer (*g*), où l'on montre qu'il y a mille diſputes qui ceſſeroient pourvu que les diſputants priſſent la peine de dire ce qu'ils entendent par les termes qu'ils emploient. Il me ſemble au reſte que les abus par rapport au culte de la ſainte Vierge étoient à craindre également, ſoit qu'on l'appellât la mere de Jeſus-Chriſt, ſoit qu'on l'appellât la mere de Dieu. Car jamais ſans doute les dévots les plus outrés n'ont cru que le Verbe, en tant que tel, ait reçu de la ſainte Vierge ſa vie & ſa ſubſtance, comme les enfants la reçoivent de leur mere. Et il eſt ſûr qu'en preſſant les conſéquences du titre de Mere de Dieu, on auroit pû parvenir au culte de la ſainte Vierge auſſi promtement que l'on a fait, & au, *O felix perpetra noſtra pians ſcelera jure matris impera Redemptori.* Voici un fait qui nous peut perſuader, qu'au fond ſon ſentiment étoit orthodoxe; c'eſt qu'il offrit (*h*) *d'appeller la*

(*g*) *C'eſt le XII de la I Partie.*

(*h*) Dans une lettre qu'il écrivit à l'Empereur pendant la tenue du concile d'Epheſe. Voyez Du Pin *Biblioth. des Aut. Eccleſ. Tom. III, part. II, pag.* 297. Neſtorius étoit déja dépoſé par les Evêques qui adhéroient à St. Cyrille; mais celui-ci étoit auſſi dépoſé par les Evêques qui adhéroient à Jean d'Antioche.

Vierge Marie Mere de Dieu, *pourvû que l'on condamnât l'erreur d'Apollinaris ſoutenue par St. Cyrille.*

Si nous écoutons les Diſciples de Neſtorius qui devoient bien comprendre la doctrine de leur Maître, nous les entendrons ſe plaindre » que la diſpute entre ce Prélat & Cyrille n'étoit qu'une » diſpute de mots, & que l'explication » donnée par lui-même à ſes premiers » ſermons étoit conforme à ce que nous » croyons maintenant..... Bien plus, » ils produiſoient pluſieurs de ſes écrits » où il ſe plaint que ſes propoſitions » *ont été tronquées & falſifiées*, qu'on y » a ſupprimé des mots eſſentiels, qu'on » en a ajouté d'autres qui n'étoient » point de lui, qu'on en a rapproché » d'une maniere qui faiſoit un ſens tout » oppoſé au ſien, & que c'eſt par ces » *déteſtables artifices que Céleſtin & les* » *autres*, c'eſt-à-dire les Peres du Concile d'Epheſe, *ont été ſurpris*, qu'il » ne fait nulle difficulté de donner à » Marie le nom de Mere de Dieu, pourvu ſeulement qu'on ne le prenne pas » au ſens d'Arius & d'Apollinaire. Ce » que Neſtorius avoit dit, Helladius, » Théodoret, Ibas, Irenée & les autres n'avoient point ceſſé de le répé-

» ter, qu'on avoit attribué à Neſto-
» rius mille autres fauſſetés, que ni
» lui ni perſonne qu'ils connuſſent,
» n'avoit jamais ni partagé le Chriſt,
» ni reconnu qu'un ſeul & unique fils
» de Dieu ; que le terme *d'union hypoſ-*
» *tatique* avoit été rejetté à la vérité
» comme inconnu aux anciens, & com-
» me ſignifiant une union néceſſaire &
» purement naturelle entre les deux na-
» tures ; mais que Cyrille lui-même
» s'étoit rendu à la force de ſes raiſons,
» en ſupprimant ce terme lorſqu'on trai-
» ta de la paix des Egliſes. « Voyez
l'Hiſtoire du Neſtorianiſme, par le P.
Doucin, p. 552.

§. III.

Précipitation & irrégularité du juge-
ment rendu par le Concile d'Epheſe
contre Neſtorius.

On n'employa qu'une ſéance à citer Neſtorius, à examiner ſes écrits & ceux de Cyrille, à ouir des témoins, à le dépoſer. Celui qui préſidoit à cette aſſemblée étoit St. Cyrille, la partie adverſe de Neſtorius. Il fit commencer le Concile ſans attendre les Evêques d'Orient, ni les Légats du ſaint Siege, *& malgré*

l'oppoſition de 68 Evêques qui demandoient que l'on attendît l'arrivée de Jean d'Antioche, & des Evêques d'Orient & d'Occident (a). Le Comte Candidien Commiſſaire de l'Empereur avoit demandé, *que l'on attendît que les Evêques d'Orient fuſſent arrivés, diſant que l'intention de l'Empereur étoit que l'on fît un Concile général, & non pas des aſſemblées particulieres & ſéparées* (b). Mais comme on n'avoit point eu d'égard à ſes remontrances, il s'étoit retiré, & avoit fait auſſi-tôt une proteſtation contre le Concile. St. Cyrille paſſant par deſſus toutes ces proteſtations, & toutes ces remontrances, fit l'ouverture du Concile, & dès la premiere ſéance il fit condamner & dépoſer ſa partie, quoiqu'elle eût promis de comparoître *au Concile quand tous les Evêques ſeroient aſſemblés.* Tout cela témoigne que l'Empereur n'écrivit pas à Cyrille ſans connoiſſance de cauſe, qu'*il le conſidéroit comme l'auteur de ce trouble.* Ce ne fut pas ſans raiſon qu'il lui reprocha *d'avoir troublé*

(a) Du Pin, *Bibliot. des Aut. Eccleſ. Tom. III. part. II. pag.* 293. Il cite *Collect. de* Lupus *chap.* 7.

(b) *Là-même. pag.* 292. Il cite *Collect. de* Lupus *chap.* 9.

l'Egliſe, & d'avoir voulu diviſer la Maiſon Impériale, en écrivant ſéparément aux Impératrices, de s'être mélé d'une affaire qui ne le regardoit point, d'agir avec domination & ſans prudence (*b*).

Servons-nous des paroles de Mr. Du Pin, pour faire connoître les irrégularités de St. Cyrille (*c*). *On fait pluſieurs objections contre la qualité de ce Concile, & ſur la conduite qu'il a tenue. On dit qu'il ne peut paſſer que pour une aſſemblée tumultuaire & précipitée, où tout s'eſt fait par paſſion & par brigue, & non pas pour un Concile œcumenique. Que St. Cyrille l'a tenue malgré les Commiſſaires que l'Empereur avoit envoyés pour l'aſſembler ; que non ſeulement Neſtorius & ceux de ſon parti, mais encore pluſieurs autres Evéques Catholiques, s'y ſont oppoſés ; qu'il a affecté de ne point attendre les Evéques d'Orient, qui devoient bientôt arriver, & qui demandoient qu'on les attendît ; qu'il n'a point méme attendu les Légats du ſaint Siege, ni aucun des Evéques d'Occident ; que ſon Synode n'a été compoſé que d'Evéques d'Egypte, & de quelques Evéques d'Aſie, dévoués*

(*c*) *Là-même*, pag. 264. Il cite 1 p. *Act. Con.* 1. 31
(*d*) *Là-même*, pag. 320, 321.

entierement à ſes volontés. Que c'eſt lui ſeul qui a tout fait & tout réglé dans le Concile. Quoiqu'il fût ennemi de Neſtorius, qu'il l'avoit même recuſé pour juge, à cauſe qu'il le conſideroit comme ſon ennemi, Neſtorius n'avoit-il pas la même raiſon de le recuſer ? La maniere dont il a agi contre Neſtorius, & la précipitation avec laquelle il l'a fait condamner, ſemblent faire croire qu'il n'y avoit que la paſſion qui l'animoit. Il fait citer Neſtorius par deux fois dans un même jour. Neſtorius répond qu'il eſt prêt de venir quand les Evêques d'Orient & d'Occident ſeront arrivés, & que le Concile ſera entier; qu'il ne refuſoit pas d'être jugé, mais qu'il ne vouloit pas l'être par ſes ennemis ſeuls. Ces excuſes paroiſſent raiſonnables. Saint Chryſoſtome n'en avoit point allegué d'autres pour le diſpenſer de comparoitre devant le Synode de Theophile. Cependant St. Cyrille imitant ſon oncle & ſon prédéceſſeur, Theophile, reçoit l'accuſation, inſtruit le procès, dit le premier ſon avis contre ſon ennemi, & le fait condamner. C'eſt ce qu'Iſidore de Damiete reprocha à St. Cyrille, en l'avertiſſant, » que pluſieurs ſe moquent » de lui, & de la Tragédie qu'il a

» *jouée à Epheſe ; qu'on dit publique-*
» *ment qu'il n'a cherché qu'à ſe venger*
» *de ſon ennemi, qu'il a imité en cela*
» *ſon oncle Theophile, & que quoiqu'il*
» *y ait bien de la difference entre les*
» *perſonnes accuſées, la conduite des*
» *accuſateurs eſt la même ; qu'il au-*
» *roit mieux fait de ſe tenir en repos,*
» *& de ne pas ſe venger aux dépens de*
» *l'Egliſe & ſes offenſes particulieres,*
» *& d'exciter une diſcorde éternelle en-*
» *tre ſes membres ſous un faux pré-*
» *texte de piété.* » *Ce ſont les propres paroles d'Iſidore de Damiete, qui lui parle en ami. Gennade Evêque de Conſtantinople, compare encore la conduite de St. Cyrille à celle de Theophile, & dit qu'il eſt le ſecond fléau d'Alexandrie. La maniere, dont la choſe s'eſt jugée ſemble encore prouver clairement que c'étoit la paſſion qui faiſoit agir Saint Cyrille & les Evêques de ſon parti ; qu'ils vouloient à quelque prix que ce fût condamner Neſtorius, & qu'ils ne craignoient rien tant que la venue des Evêques d'Orient, de peur de n'être pas les maîtres de faire ce qu'il leur plairoit ; car dès la premiere ſéance, ils citerent par deux fois Neſtorius, lurent les témoignages des Peres, les lettres de St.*

Cyrille avec ſes douze chapitres, & les écrits de Neſtorius, & dirent tous leur avis. Jamais affaire n'a été conclue avec tant de précipitation : La moindre de ces choſes méritoit une ſéance entiere. Comment a-t-on pu examiner en ſi peu de temps les douze propoſitions de St. Cyrille, qui ont eu beſoin de tant d'éclairciſſements, & qui ont tant cauſé de diſputes ? Comment conferer tant de paſſages de Sermons de Neſtorius avec ce qui les précédoit & les ſuivoit, pour en trouver le vrai ſens ? Comment pouvoit-on être aſſuré en ſi peu de temps du ſentiment des anciens Peres? Toutes ces choſes demandoient un long & un ſérieux examen de pluſieurs jours : mais les Evêques du Concile avoient ſi peur de ne pas achever dans cette ſeule ſéance, qu'ils demeurerent enfermés depuis le matin juſqu'au ſoir pour juger ſeuls cette affaire, de peur que les choſes ne tournaſſent autrement, s'ils attendoient au lendemain. La ſentence qu'ils font ſignifier à Neſtorius eſt conçue en des termes qui marquent la paſſion qui les animoit ; A Neſtorius nouveau Judas. *N'étoit-ce pas aſſez de le condamner & de le dépoſer, ſans l'inſulter encore par des paroles injurieuſes ? Enfin ce Con-*

cile, bien loin de mettre la paix, n'a apporté que du trouble, des diviſions & des ſcandales dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; *& il n'y en a point dont on puiſſe dire avec plus de vérité ce que St. Gregoire de Nazianze a dit des Conciles de ſon temps,* » *qu'il n'avoit jamais* » *vu d'aſſemblées d'Evéques qui euſſent* » *eu une fin heureuſe ; qu'elles avoient* » *toujours augmenté le mal plutôt que* » *de le guérir, que les conteſtations* » *obſtinées, & l'envie de vaincre & de* » *dominer qui y regnent ordinairement* » *les rendoient préjudiciables, & qu'or-* » *dinairement, ceux qui ſe méloient de* » *juger les autres, y étoient portés* » *plutôt par leur mauvaiſe volonté, que* » *par le deſſein d'arrêter les fautes des* » *autres.* » *Cela ſemble convenir au Concile d'Epheſe, plutôt qu'à aucune autre aſſemblée d'Evéques. L'hiſtoire des troubles qui le ſuivirent le fait aſſez connoître, & l'on peut dire que ces troubles ne furent appaiſés que parce qu'on ne parla plus de ce qui avoit été fait dans le Concile.* Mr. Du Pin n'a rien oublié pour répondre à ces objections ; mais la matiere lui a été ſi peu favorable, qu'on peut dire que ſes réponſes ſont la foibleſſe elle-même.

Que n'a-t-on une Hiſtoire de ce Concile par un Fra-Paolo! Et que ne pourroit-on pas obſerver dans un commentaire hiſtorique ſur les paroles de St. Gregoire de Nazianze? Car il ne faut pas s'imaginer, que ſous prétexte que dans les autres Conciles on n'a point uſé d'une ſi grande précipitation, que le fut celle de Cyrille dans celui d'Epheſe, les paſſions & les cabales y ayent eu moins de part. Il eſt bien néceſſaire que le St. Eſprit préſide dans ces aſſemblées, car ſans cela tout ſeroit perdu. Cette aſſiſtance extraordinaire, & beaucoup plus forte que la générale, doit nous raſſurer & nous perſuader fermement que le St. Eſprit a fait ſon œuvre au milieu des déréglements de la créature, & que des ténébres des paſſions il a tiré la lumiere de ſa révérité, non pas dans tous les Conciles, mais dans quelques-uns.

§. IV.

Progrès du Neſtorianiſme dûs à la tolérance des Princes Mahométans: leur conduite à cet égard comparée à celle des Chrétiens.

Cependant le Neſtorianiſme ſe répandit au loin, & il y a apparence qu'il dut ſes progrès rapides, ainſi que ſa conſer-

vation à la tolérance des Princes Mahométans. J'ai dit quelque part (*a*) que les Princes Mahométans ont beaucoup plus d'humanité que les Chrétiens pour les autres Religions, & j'ai ajouté que les diverſes communions de l'Egliſe Greque qui ſe ſont conſervées ſous leur empire, auroient été bientôt extirpées, ſi elles euſſent vêcu ſous des rois Chrétiens qui n'euſſent pas eu la même créance. C'étoit là qu'il auroit fallu citer un pere de l'oratoire qui eſt de ce ſentiment, mais comme je n'avois pas alors ſon paſſage ſous les mains, je me réſervai à le rapporter en autre lieu. En voici une occaſion fort naturelle. » On con-
» clura encore de-là avec la même évi-
» dence, combien ces loix impériales
» étoient néceſſaires pour la conſerva-
» tion de l'Egliſe, puiſque l'Egypte &
» Provinces voiſines furent tellement
» inondées & ſubjuguées par les Euty-
» chiens, qu'elles n'ont jamais été de-
» puis ce temps-là bien ſoumiſes ou
» bien réunies à l'Egliſe Catholique(*b*).
» Si les Empereurs n'euſſent maintenu
» la foi contre les Eutychiens, toute

(*a*) *Dans l'Article du* Mahométiſme *ci-devant, T. IV. p.* 436.

(*b*) Thomaſſin, *de l'Unité de l'Egliſe, Tom. I, II. Partie, Chap. IX. pag.* 374.

» la terre en eût été inondée. Ils ne s'é-
» tendirent beaucoup dans les provinces
» de l'Afrique, de l'Ethiopie, & des
» pays les plus reculés de l'Orient que
» parce que les Empereurs de Conſtan-
» tinople n'en étoient plus les maîtres,
» ou ne l'avoient jamais été. J'aurois pu
» dire la même choſe des Neſtoriens:
» dès qu'ils eurent été foudroyés dans
» le premier Concile d'Epheſe, l'Empe-
» reur Théodoſe le jeune fit à peu près
» de ſemblables édits contre eux: ils
» furent exilés avec Neſtorius dans ſes
» ſolitudes affreuſes; ils s'y multiplie-
» rent preſqu'a l'infini vers l'Orient &
» le Nord, les Empereurs n'ayant pu
» les pourſuivre au delà des frontieres
» de leur empire. Les Saraſins, ou les
» Mahométans ſe déborderent peu après
» dans l'Affrique & dans toute l'Aſie,
» arracherent je ne ſais combien de
» Provinces à l'Empire Romain, &
» à la faveur des Princes Maho-
» métans, tous ces hérétiques don-
» nerent à leurs ſectes une étendue in-
» croyable. Dieu ne conſerva la Foi
» catholique que dans l'Empire Ro-
» main, & il le fit par les ſoins & les
» édits des Empereurs Chrétiens & Ca-
» tholiques. Sans ces ſecours du ciel le

» Eutychiens, les Neſtoriens & les
» Ariens, pour ne pas parler de tant
» d'autres ſectes anciennes, auroient
» occupé la plus grande partie des Pro-
» vinces de l'Empire Romain, comme
» ils occuperent celles qui n'en étoient
» pas ; & les Sectateurs de toutes les
» nouvelles ſectes, qui ne ſont nées que
» depuis cent ans, n'auroient plus
» trouvé d'Egliſe, de laquelle ils puſ-
» ſent naître, & enſuite s'en ſéparer.
» Ils ſeroient venus au monde parmi
» les Ariens, ou les Neſtoriens, ou
» les Eutychiens, ils auroient été infec-
» tés de ces mêmes erreurs depuis leur
» naiſſance. Ils prendroient le Verbe
» pour une pure créature, comme les
» Ariens; JESUS-CHRIST pour un pur
» homme, comme les Neſtoriens ; &
» pour eux auſſi bien que pour les Eu-
» tychiens, JESUS-CHRIST ſeroit
» Dieu, mais il ne ſeroit pas vérita-
» blement homme. Pourquoi s'en pren-
» nent-ils donc aux Empereurs ou aux
» Rois Chrétiens, & à leurs loix ſéveres
» pour l'ancienne religion, puiſque ce
» n'eſt que par leurs ſecours que la pro-
» vidence les a délivrés de toutes ces
» erreurs ? Ils doivent au contraire
» rendre graces à celui qui n'a pas per-

» mis qu'ils ſe ſoyent autant éloignés
» de nous, que ces anciens déſerteurs
» de l'Egliſe Catholique, qui s'en ſont
» ſéparés depuis plus de mille ans, &
» ne ſont pas encore revenus tout-à-
» fait de leurs égarements (*c*) Il
» ne faut pas taire la cauſe de ce long
» retardement du retour des ſectes orien-
» tales dans l'Egliſe Catholique. C'eſt,
» comme nous avons dit, leur diſperſion
» dans les provinces & les royaumes
» qui n'appartenoient plus à l'Empire
» Chrétien, mais aux Princes Arabes,
» aux Rois de Perſe, aux Mogols ou
» Tartares. Les Evêques Catholiques,
» Grecs ou Syriens, mais principale-
» ment les Miſſionnaires du ſaint
» Siege, ont toujours fait quelques
» converſions & quelques progrès par-
» mi eux; mais tous ces efforts n'étant
» pas ſoutenus de la puiſſance & de la
» faveur des princes temporels, ils
» n'ont pu avoir ni l'étendue ni la du-
» rée (*d*).

Quand j'ai dit que les Mahométans avoient eu moins de rigueur pour les Chrétiens que ceux-ci pour les Héréti-

(*c*) Thomaſſin, de l'Unité de l'Egliſe, *Tom. I, II. Partie, Chap. IX, pag.* 375. 376.
(*d*) *Là-même, pag.* 376, 377.

qués, je me ſuis fortifié du témoignage d'un Miniſtre. Préſentement je me fortifie de celui d'un Prêtre, & ainſi mon ſentiment devra paroître bien raiſonnable, puiſqu'il ſe confirme par la diſpoſition de deux témoins d'un caractere ſi oppoſé. Les deux temoins s'accordent ſur une autre choſe qui eſt un peu ſcandaleuſe; car ils conviennent l'un & l'autre que ſi les Princes Chrétiens n'euſſent employé la rigueur des loix contre les ennemis de l'orthodoxie, les fauſſes religions euſſent inondé toute la terre. Ainſi quand notre ſeigneur a promis de maintenir ſon Egliſe contre les portes de l'enfer, il n'auroit promis autre choſe ſinon qu'il ſuſciteroit des Princes qui dompteroient les ennemis de la vérité, en les privant de leur patrimoine, en les fourrant dans les priſons, en les banniſſant, & en les envoyant aux galeres, en les faiſant pendre, &c. Il n'y a point de doctrine, quelque abſurde qu'elle ſoit, qui par de ſemblables moyens ne puiſſe braver toutes les puiſſances infernales qui voudroient lui nuire. Cela me fait ſouvenir de ce que l'on conte de Mahomet: on veut qu'en mourant il ait laiſſé à ſes diſciples une prédiction qui n'eſt nullement d'un faux prophete, *ma*

religion durera autant que vos victoires. (e)

Je ne puis me ſéparer de Louis Thomaſſin ſans lui demander ſur quoi il ſe fonde, quand il dit que l'héréſie d'Eutychès auroit inondé toute la terre, ſi les Empereurs n'euſſent maintenu la foi. Qu'avoit-elle donc de ſi attrayant cette Héréſie? Favoriſoit-elle les paſſions du cœur? Enervoit-elle la morale de l'Evangile? Point du tout, ce n'étoit point ſur la doctrine des mœurs que cet hérétique combattit les orthodoxes: il les combattit ſur un myſtere que la raiſon ne comprend pas bien; mais il l'expliquoit d'une maniere qui eſt plus incompréhenſible que celle des Orthodoxes, & manifeſtement abſurde. Peut-être ne ſe tromperoit-on pas, ſi l'on diſoit que les Héréſies d'Eutychès ne trouverent tant de ſectateurs, que parce que les procédures des Conciles choquerent une infinité de gens, & qu'elles formerent un préjugé déſavantageux contre le

(e) *Veritati maximè conſonum eſt Muhammedis orientis præſagium, quod Ludovicus Vives* (de Verit. Rel. l. 4. in fine) *citat, tandiù nempè legem ſuam duraturam, quandiù victoriam ſuorum. Quod nim lex non in recti perſuaſione, ſed violentia conſiſtat, victoriis ceſſantibus, legem quoque ceſſaturam ſatis conjicere potuit.* Samuel Schultetus in Eccleſia muhammedana, pag. 22.

parti Orthodoxe. Le Pere Thomaſſin ſuggere cette penſée : les Syriens, dit-il, (*f*), les Jacobites, les Arméniens, toutes les ſectes Eutychiennes, *ne voulurent plus nommer catholiques, elles inventerent le nom de Melquites, c'eſt-à-dire, de Royaliſtes, ou d'Impériaſtes, comme ſi ce n'eût pas été l'ancienne foi de l'Egliſe, que les Catholiques euſſent défendue, mais celle de l'Empereur ; & comme ſi c'eût été la ſeule autorité impériale, & non celle du Concile de Chalcedoine compoſé de plus de ſix cents Evéques, qui nous eût arrêté dans la foi & dans l'union d l'Egliſe Catholique.* Cela témoigne qu ces hérétiques s'imprimerent dans l'an cette forte perſuaſion, que leur Patri che avoit été opprimé par les factio qui ſe formerent contre lui à la C Impériale. Faiſons un ſemblable j ment de la ſecte de Neſtorius. infinité de gens l'embraſſerent par reur qu'ils eurent de l'injuſtice, crurent qu'on avoit faite à Neſt en le ſacrifiant au crédit de St. C Ils ne purent ſe perſuader qu'un qui triomphoit par des voyes gulieres, & par une partialité

(*f*) *De l'Unité de l'Egliſe Tom. I. Chap. IX. pag. 374.*

de l'Empereur, eût le droit de ſon côté. L'on verroit plus clair dans cette affaire, ſi l'on avoit les Rélations des Neſtoriens, & celles des autres ſectes ; mais nous ne ſavons guere ces choſes que ſur le rapport du parti victorieux, & nous en ſavons néanmoins aſſez, pour pouvoir juger que la puiſſance Impériale a eu toujours trop de part aux déciſions. Voyez avec quelle force Pighius combat le Concile de Conſtantinople (*g*), où le Pape Honorius fut condamné comme fauteur du Monothéliſme, & conſidérez cette apologie. Pighius » » ne dit rien contre ce Concile, qui ne » ſe pût dire contre le premier Concile » de Nicée, & contre celui de Chalce- » doine : toutes ces objections étant » fondées ſur ce que l'Empereur Conſ- » tantin aſſiſta à ce Concile avec ſes » Officiers, & qu'il y régla l'ordre & » la maniere de procéder. On ne peut » nier que Conſtantin I n'en ait fait de » même au Concile de Nicée, & que » dans celui de Chalcedoine les Com- » miſſaires de l'Empereur ne ſe ſoient » attribués plus d'autorité, & ne ſe » ſoient plus mêlés de ce qui ſe faiſoit » au Concile, que l'Empereur même

(*g*) Tenu l'an 680. C'eſt celui qu'on nomme le VI. *Concile Oecuménique.*

» en celui-ci. Ainſi l'on ne peut don-
» ner atteinte à ce Concile, qu'on ne
» la donne en même-temps aux autres
» Conciles: & c'eſt vouloir renverſer
» les plus ſolides fondements ſur leſ-
» quels eſt établie notre foi; pour ſou-
» tenir une prétendue infaillibilité en la
» perſonne d'Honorius (*h*).

§. V.

Les Peres de l'Oratoire de Mons accuſés de Neſtorianiſme par les Jéſuites.

On a vu une choſe aſſez ſinguliere dans les Pays-Bas depuis l'an 1690. Preſque en même-temps que les Jéſuites accuſoient les Peres de l'Oratoire de Mons de renouveller l'héréſie de Neſtorius, un Miniſtre de Roterdam intenta le même procès à un Miniſtre d'Utrecht. Le ſuccès de ces deux accuſations fut le même comme nous l'allons voir.

Les Jéſuites s'étant plaint à l'*Archevêque de Cambrai d'un grand nombre de calomnies, qu'on avoit répandues contre eux* (*a*), ce Prélat donna commiſſion à Mr. Steyaert, Docteur &

(*h*) Du Pin *Bibliot. des Auteurs Eccleſiaſt. Tom. VI. pag.* 67. *Edition de Hollande.*

(*a*) *Difficultés propoſées à Monſ.* Steyaert *I Partie pag.* 9. *Ce Livre fut imprimé l'an* 1691.

Professeur en Théologie à Louvain, *d'informer des bruits répandus contre* leur *doctrine & leur conduite* (*b*). Ce Docteur informa juridiquement *sur une étiquette qui contenoit 40 chefs d'accusations* dont voici le dix-huitieme (*c*) *Que les Peres de l'Oratoire ne veulent donner à la sainte Vierge la qualité de mere de Dieu, mais seulement de mere de* Christ (*d*). Voyons un peu le progrès de cette maligne médisance. » On » ne peut douter qu'elle ne soit née à » Mons; mais, étant passée de-là aux » Jésuites de Liege, ce sont eux qui » l'ont employée les premiers, pour » empêcher que les Peres de l'Oratoire » ne fussent reçus dans cette ville. » Pour traverser la résolution du Chapitre, qui avoit conclu à les admettre, » ils fabriquerent un Mémoire contre » ces Peres, qu'ils feignirent leur avoir » été apporté par une personne digne » de créance; & ayant feint de délibérer de ce qu'ils en feroient, il fut résolu que ne pouvant en conscience » négliger les avis qu'il contenoit, ils » en devoient faire part au Chapitre,

(*b*) *Là même pag.* 3.
(*c*) *Là même pag.* 48.
(*d*) *Là même pag.* 64 & 68.

» Et ce fut le Pere d'Iſerin qui fut » chargé de le mettre, comme il fit, » entre les mains de M. l'Ecolâtre..... » Ils engagerent le Chapitre & les Bourg- » meſtres de Liege à écrire au Magiſtrat » de Mons comme parfaitement inſ- » truits de tous ces faits (*e*). La lettre du chapitre porte qu'il s'étoit répandu *un bruit que les Peres de l'*Oratoire *deſtinés pour venir à Liege.....font profeſſion de quelques particulieres & dangereuſes opinions, enſeignant diverſes ſentences réprouvées par la ſainte Egliſe: que J.C. n'eſt pas mort pour tous les hommes: que la bienheureuſe Vierge Marie eſt mere de J. C. mais pas de Dieu* (*f*). Le pere d'Iſerin alla à Mons auſſi-tôt après, *& y ſollicita les réponſes que les Echevins de Mons devoient faire aux lettres du Chapitre & des Bourgmeſtres de Liege* (*g*). La réponſe aux Bourgmeſtres contenoit entr'autres choſes. *Quant au culte de la ſainte Vierge, leſdits Eccléſiaſtiques ont dit que les Peres de l'Oratoire ſont ennemis d'icelui, & le bruit commun eſt tel* (*h*). On ne doute point que la réponſe fai-

(*e*) Difficultés propoſées à Mr. Steyaert *I partie, pag. 65.*
(*f*) *Là-même, pag.* 65, 66.
(*g*) *Là-même, pag.* 67.
(*h*) *Là-même, pag.* 49.

te au Chapitre ne contienne le même chef(*i*). Qu'arriva-t-il? C'eſt que le Chapitre de Liege *révoqua la permiſſion donnée à l'Oratoire pour s'établir dans la ville* (*k*). L'impreſſion qu'avoient faite *dans les eſprits les calomnies du mémoire des Jéſuites confirmées par la réponſe du Magiſtrat de Mons*, porta ſans doute le Chapitre à ce changement; *Il y a tout ſujet de croire que celle, qui concerne la maternité divine de la Sainte Vierge, eſt de toutes celle qui leur a fait plus d'horreur, & qui a plus contribué à les déterminer à l'excluſion de ces Peres.....* (*l*) *Les Jéſuites ont tellement mis le fort de leurs accuſations dans le Neſtorianiſme qu'ils ont imputé aux Peres de l'Oratoire, qu'il n'y a rien qu'ils n'ayent fait pour confirmer cette calomnie, & la répandre parmi les peuples tant à Bruxelles qu'à Mons ..... le Pere Coemans Jéſuite, préchant en Flamand* (*m*) *dans l'Egliſe du Sablon pendant l'Octave de la Dédicace de cette Egliſe, employa une partie de ſes ſermons à irriter le peuple contre de prétendus novateurs, qui, com-*

(*i*) *Là-même, pag.* 67.
(*k*) *Là-même, pag.* 68.
(*l*) *Là-même, pag.* 69.
(*m*) A Bruxelles l'an 1690.

me il l'aſſuroit, renouvelloient en ce temps l'héréſie de Neſtorius, qui conſiſtoit à nier que la ſainte Vierge ſoit mere de Dieu. On peut voir dans l'ouvrage que je cite des preuves fort amples du ſoin qu'ont pris les Jéſuites de décrier dans Mons les Peres de l'Oratoire, comme de francs Neſtoriens.

§. VI.

Une Sentence de l'Archevêque de Cambrai déclare innocents ces prétendus Neſtoriens.

Nous avons vu que l'un des articles de l'Etiquette, ſur laquelle Mr. Steyaert avoit une commiſſion d'informer juridiquement, étoit que ces Peres ne vouloient point donner à la ſainte Vierge la qualité de Mere de Dieu. Nous avons vu que c'étoit une médiſance, qui avoit fort contribué à les empêcher d'obtenir à Liege l'établiſſement qu'on leur avoit accordé. L'accuſation en elle-même eſt de plus grave, ſelon les principes & les pratiques de la Communion romaine (*a*). On doit donc s'attendre à voir que le Commiſſaire n'ait rien négligé pour découvrir les auteurs de l'ac-

(*a*) *Voyez les difficultés propoſées à Mr. Steyaert. I. Partie, pag.* 106.

cuſation :

cuſation ; & cependant nous allons voir qu'il négligea tout. Voici comment on le pouſſe : » Il s'agiſſoit de ſavoir » ſi les Peres de l'Oratoire ſont de nou- » veaux Neſtoriens, qui tiennent & » enſeignent à ceux qui ſont ſous leur » conduite, que la ſainte Vierge n'eſt » pas Mere de Dieu ; ou ſi on leur a » calomnieuſement imputé cette héré- » ſie, & par des bruits répandus par- » tout, & par des ſermons publics ; & » qui ſont ceux qui la leur ont impu- » tée ? Quelle *forme juridique* avez- » vous gardée pour faire une enquête, » qui pût donner moyen à l'Archevê- » que qui vous avoit commis, ou de » punir les Peres de l'Oratoire, s'ils ſe » fuſſent trouvés coupables d'une ſi » damnable héréſie ; ou s'ils en étoient » trouvés innocents, de leur faire faire » réparation, par ceux qui les en » avoient fauſſement accuſés, & ſou- » mettre leurs calomniateurs aux peines » canoniques ? Mais c'eſt cette enquête » même que vous n'avez jamais voulu » faire dans aucune forme juridique, » parce qu'on n'y auroit trouvé de » coupables que les Jéſuites, & quel- » ques Echevins de Mons, qui leur » ont prêté leur nom, pour confirmer

» ce que les Jéſuites de Liege avoient
» fait croire au Chapitre de cette ville,
» *que les Peres de l'Oratoire du Pays-*
» *Bas de l'inſtitution du Cardinal de*
» *Berulle, tenoient diverſes ſentences*
» *réprouvées par la ſainte Egliſe; &*
» *entr'autres que la bienheureuſe Vier-*
» *ge n'eſt pas Mere de Dieu* (*b*). » On lui nomme enſuite (*c*) un Conſeiller, qui eſt notablement intéreſſé dans l'accuſation, & qui *le preſſa de le recevoir à preuve, afin qu'il pût être pleinement juſtifié par la découverte du premier auteur de cette diffamation calomnieuſe;* & on lui ſoutint que malgré les inſtances & les requêtes pluſieurs fois réitérées de ce Conſeiller, il s'eſt obſtiné à ne faire aucune enquête. Laiſſons parler le Janſéniſte. (*d*) » Une accuſa
» tion d'héréſie, & d'une héréſie auſ
» impie qu'eſt celle de Neſtorius, pe
» être une bonne choſe & même néc
» faire, quand elle eſt vraie & bi
» fondée; mais ç'en eſt une abo
» nable quand elle eſt fauſſe. Or ét
» preſſé par un homme d'honnet
» lui rendre juſtice ſur cette accuſa

(*b*) *Difficultés propoſées à Mons.* Steyaert, *I tie, pag.* 98.
(*c*) *Pag.* 99.
(*d*) *Pag.* 104.

» qu'on faiſoit tomber ſur lui, vous
» lui avez dit que cela n'étoit point
» néceſſaire, en l'aſſurant *qu'il n'y*
» *avoit quoi que ce ſoit à la charge des*
» *Peres de l'Oratoire; ni de leurs ad-*
» *heronts pour le point de l'héréſie*
» *Neſtorienne; & que le bruit qu'on en*
» *avoit fait vous paroiſſoit extrava-*
» *gant, nul de leurs adverſaires n'ayant*
» *oſé le ſoutenir, ni tenté d'en apporter*
» *des preuves.* Pourquoi donc ne trou-
» ve-t-on rien de cela dans votre
» *Avis* (*e*)? Pourquoi n'y trouve-
» t-on point *que vous avez reconnu que*
» *le 18 article de l'Etiquette* (*qui eſt*
» *que les Peres de l'Oratoire ne veu-*
» *lent point donner à la ſainte Vierge*
» *la qualité de Mere de Dieu, mais*
» *ſeulement de Mere de* CHRIST) *eſt*
» *une manifeſte calomnie contre ces*
» *Peres, nul de leurs adverſaires*
» *n'ayant oſé le ſoutenir, ni tenter*
» *d'en apporter des preuves?* Vous n'a-
» vez pu nier qu'on n'ait fait un grand
» bruit de cette héréſie Neſtorienne,
» en l'imputant aux Prêtres de l'Ora-
» toire: & ſachant bien que ce bruit

(*e*) *C'eſt un Ecrit latin de Monſ.* Steyaert, *où il rend compte de ſa commiſſion à l'Archevêque de Cambrai.*

» étoit faux, vous vous êtes contenté
» de dire de vive voix à un particulier,
» *qu'il vous a paru extravagant.* Eſt-ce
» donc une ſimple extravagance, dont
» on n'ait qu'à ſe moquer, & non une
» malice diabolique qu'il faille punir,
» de faire courir le bruit qu'une Con-
» grégation de Prêtres croit une cho-
» ſe, qu'ils ne pourroient croire ſans
» avoir perdu tout ſentiment de Reli-
» gion? . . . (*f*) S'étant trouvé des
» gens aſſez méchants pour imputer
» ſans aucune preuve une choſe ſi peu
» croyable & ſi ſcandaleuſe aux Peres
» de l'Oratoire, il étoit de la derniere
» conſéquence pour appaiſer les trou-
» bles de la ville de Mons, de détrom-
» per le petit peuple de la méchante
» opinion qu'on lui avoit donnée de
» ces Peres, de découvrir les auteurs
» de cette calomnie diabolique, afin
» de les punir ſelon les Canons, &
» d'arrêter par cette punition ce débor-
» dement de médiſance qui faiſoit com-
» mettre tant de péchés. Pourquoi
» donc étant ſommé par des actes ju-
» ridiques d'en faire l'information,

(*f*) *Difficultés propoſées à Mr.* Steyaert, *I. Partie, pag.* 106. 107. *Voyez auſſi la II. Partie, pag.* 161. 163. *& alibi.*

» comme la charge que vous aviez ac-
» ceptée vous y obligeoit, l'avez-vous
» refusé? Pourquoi même ne pouvant
» rien dire sur ce chef d'accusation, le
» plus important de tous, qui ne fût à
» l'avantage des Peres de l'Oratoire, &
» à la confusion des Jésuites, avez-
» vous pris le parti de n'en rien dire
» du tout dans votre Avis? Voilà
» quelle a été votre droiture, & votre
» prétendue exemption de toute par-
» tialité, dans ce qui devoit être le
» principal point de votre commission.

Cet auteur ayant poussé de la sorte l'épée aux reins du Commissaire de l'Archevêque de Cambrai, & ayant mis dans la derniere évidence la maniere frauduleuse dont la commission avoit été exercée, indique le grand ressort de l'obliquité. *Ceux qui vous connoissent mieux*, dit-il, (g) *que n'a fait Mr. l'Archevêque de Cambrai, quand il vous a choisi pour cet emploi, ne s'étoient pas attendu à autre chose. Ils savent que la politique & l'amour de votre honneur vous font jouer deux personnages bien différents. Vous vous croiriez deshonoré, si dans la place où vous êtes vous ne souteniez la saine doctrine de votre Fa-*

(g) *La-même, pag.* 107.

mêmes perſonnes dont vous cona
les ſentiments, parce qu'ils vou
vent nuire par leur crédit. Jama
politique n'a plus paru qu'en cet
contre. Les Peres de l'Oratoire n'
ni le pouvoir ni la volonté de vous
& vous ne pouviez leur rendre
ſans bleſſer ceux qui auroient
& l'autre ſi vous ne les aviez m
Il falloit donc abandonner les pl
bles, pour ne ſe mettre pas mal
des plus forts. Il falloit affoiblir
que vous avez fait, les preuves
nocence des premiers, & favori
derniers, en diſſimulant leurs ho
excès de médiſance & de calomni
ſavoir vivre ſelon le monde. M
craint-on point ce reproche du D

ſant paroître innocents, lorſqu'ils ſont les plus criminels ? C'eſt ce que ſignifie cet Hébraïſme, facies peccatorum ſumere : *& c'eſt cette* acceptation de *perſonnes qui eſt ſi ſouvent & ſi ſévérement condamnée dans l'Ecriture, quand par timidité ou par quelque autre conſidération humaine on fait pancher la balance du côté de la partie qui a le plus de pouvoir, quoique la cauſe ſoit moins bonne, que celle de la partie qui eſt moins puiſſante.*

Voilà le portrait d'une infinité de gens. Ils connoiſſent le tort d'un Accuſateur, ils le déteſtent ; ils en diront à l'oreille de leurs amis tout le mal imaginable ; mais s'il peut nuire & déſervir, ils ſe gardent bien, étant ſes juges, de prononcer rien qui le flétriſſe. Ils ont mille tours de ſoupleſſe pour eſquiver, & pour laiſſer dans les affaires mille plis & mille entortillements. Ce qui montre que l'aſcendant du crédit ſur la juſtice eſt un mal preſque incurable dans le genre humain ; c'eſt ce qui fera que les perſonnes puiſſantes ne craindront jamais de ſemer des calomnies utiles. Voyez comment une calomnie finement conduite a fermé les portes de Liege aux Peres de l'Oratoire.

Notez que l'Archevêque de Cambrai par ſentence définitive du 12 de Novembre 1692, a déclaré innocents ces prétendus Neſtoriens ; mais il ne condamne nommément perſonne à leur faire réparation. Voyez le Chapitre VI. du VIII. Tome de la morale pratique des Jéſuites.

§. VII.

Le Miniſtre Saurin accuſé de Neſtorianiſme par le Miniſtre Jurieu. L'accuſation miſe à néant, ſans que l'accuſateur ſoit cenſuré.

Le miniſtre Saurin accuſé de Neſtorianiſme & de quelques autres héréſies par le miniſtre Jurieu publia une Apologie qui fut imprimée en 1692 ſous ce titre *Apologie pour le ſieur Saurin, Paſteur de l'Egliſe Walonne d'Utrecht, contre les accuſations de Mr. Jurieu.* On y trouve trois chefs d'accuſations, dont le dernier renferme quatre héréſies, ſavoir le Pélagianiſme (*a*) le Neſtorianiſme (*b*), la tolérance civile des Sectes (*c*), & l'héréſie des Sacramentaires (*d*). Comme il ne s'agit ici que de

(*a*) *Apologie du Sieur* Saurin *pag.* 72.
(*b*) *Là-même, pag.* 78.
(*c*) *Là-même, pag.* 88.
(*d*) *Là-même, pag.* 92.

la ſeconde, je ne parlerai point des trois autres. Voyons donc ſeulement ce que l'accuſé répond quant au Neſtorianiſme. Il déclare nettement qu'il condamne cette héréſie ; mais qu'il en croit Neſtorius innocent. *Dans l'Aſſemblée de la Haye*, dit-il (e) *faite pour examiner l'accuſation de Mr. Jurieu contre M. Jaquelot, je me déclarai pour Neſtorius contre Cyrille ; mais je ne me déclarai pas pour le Neſtorianiſme contre le ſentiment de l'Egliſe. Je dis que Neſtorius me paroiſſoit plus orthodoxe que Cyrille, parce que la doctrine du premier me paroiſſoit plus conforme à la nôtre que celle du dernier. Il eſt viſible que ſi j'erre, c'eſt une erreur de fait, & non pas une erreur dans le dogme....* (f) *Mais dira-t-on, quel intérêt avez-vous à ſoutenir la réputation de Neſtorius, au préjudice de celle d'un pere reconnu pour ſaint, & d'un Concile univerſel ? L'intérêt de la vérité & de la juſtice. Je ſuis perſuadé que quiconque lira ſans prévention ce que nous avons des écrits de Cyrille & de Neſtorius, trouvera celui-ci orthodoxe, & celui-là hérétique & Eutychien, ou qu'il conviendra du*

(e) *Là-même, pag.* 78.
(f) *Là-même, pag.* 79.

moins qu'il eſt incomparablement plus aiſe de donner un ſens orthodoxe aux propoſitions de Neſtorius qu'à celles de Cyrille. Je ne ſuis ni le ſeul ni le premier de ce ſentiment ; & quand il ſera néceſſaire, on produira des auteurs anciens & modernes, dont l'autorité partagera pour le moins le différend entre ces deux patriarches. Si Neſtorius eſt donc orthodoxe & Cyrille hérétique, le zele pour la vérité en général m'oblige à ne pas diſſimuler celle-là en particulier : il faut nommer la lumiere lumiere, & les ténebres, ténebres. De plus c'eſt une vérité dont nous tirons deux grands avantages contre l'Egliſe Romaine. Le premier eſt, qu'elle anéantit l'autorité de Cyrille, l'un des premiers introducteurs de l'idolâtrie dans l'Egliſe chrétienne. Le ſecond eſt qu'en convainquant les Peres du Concile d'Epheſe de l'héréſie Eutychienne, également condamnée des papiſtes & des proteſtants, nous ſapons le fondement du papiſme qui eſt l'autorité infaillible des Conciles univerſels. La juſtice & la charité nous obligent auſſi à défendre l'innocence opprimée & à faire comprendre que Neſtorius a pu être condamné par un Concile ſans être coupable, & que les théologiens mo-

dernes peuvent prendre le parti de Neſtorius, en rejettant les erreurs qu'on lui attribue... (g) *Pour ce qui regarde l'intention de Neſtorius, je la juge innocente, parce que je n'ai pas lieu de la juger criminelle. Mais M. Jurieu a choiſi avec beaucoup d'autres le parti du plus fort : Neſtorius n'avoit ni la multitude ni l'autorité pour lui : il ſuccomba ſous le poids de la cabale de Cyrille. Il faut donc pour faire les choſes dans l'ordre, qu'il ſoit hérétique en dépit qu'il en ait, & qu'on aille fouiller dans ſon cœur pour y trouver de méchantes intentions, dont on ne voit aucune trace, ni dans ſes actions ni dans ſes paroles.* Ce même Auteur dans un autre livre fait voir qu'il eſt plus contraire à Neſtorius que ſon dénonciateur. *J'ai prouvé dans mon Apologie*, dit-il, *que le titre de* Mere de Dieu *convient à la bienheureuſe Vierge & qu'il eſt fondé ſur la parole de Dieu, & ſur la nature du myſtere ; au lieu que Mr. Jurieu dans ſes Lettres Paſtorales ſe dechaine, avec une extrême violence, contre ceux qui ont introduit cette façon de parler dans le langage de l'Egliſe, la regardant comme la ſource de la plus*

(g) Apologie du ſieur Saurin, *pag.* 82.

criminelle de toutes les héréſies. Quelques pages après il rapporte le paſſage des paſtorales qu'il avoit en vue; je le rapporte après lui, tant pour l'inſtruction du Lecteur, que pour faire voir que j'aurai de bons garants, ſi l'on me chicane ſur ce que j'ai de dit Neſtorius. *Il fut ſans doute téméraire, & à Dieu ne plaiſe que nous tombions dans ſa penſée; ſi tant eſt qu'il ait mis deux perſonnes en* JESUS-CHRIST, *comme deux natures. Nous ne nions pas non plus que la ſainte Vierge ne puiſſe dans un bon ſens être appellée* Mere de Dieu *puiſqu'elle eſt Mere de* JESUS-CHRIST *qui eſt Dieu. Mais ce fut pourtant aux Docteurs du cinquieme ſiecle une témérité malheureuſe d'innover dans les termes. Nulle part la Vierge n'eſt appellée dans le nouveau teſtament* Mere de Dieu, *mais ſeulement* Mere de JESUS. *Il s'en falloit tenir là. Et ce nom de* Mere de Dieu *a quelque choſe qui ſonne mal, & qui eſt oppoſé à l'idée de Dieu, qui ne peut avoir de mere. Auſſi Dieu n'a pas verſé ſa bénédiction ſur la fauſſe ſageſſe de ces Docteurs. Au contraire il a permis que la plus criminelle & la plus outrée de toutes les idolâtries de l'Anti-Chriſtia-*

niſme ait pris ſon origine de là (*h*). Finiſſons par ces paroles de Mr. Saurin. » Le zélé & charitable M. Jurieu, animé de ſon eſprit dénonciateur, veut » que l'on m'examine ſur cette matiere. » Je le veux bien auſſi. Je ne crains pas » la touche comme lui. Je ne fuirai pas, » comme il fait en pluſieurs Synodes. » Je ne ferai pas jouer mille reſſorts, » & je ne mettrai pas en œuvre l'artifice » & la violence, pour m'exempter de » la loi impoſée à tous les fideles, & » particuliérement aux Théologiens, » de rendre raiſon de leur foi. De bon „ cœur je dis Anathême, non pas „ à Neſtorius, mais au Neſtorianiſme.“ Je ne dois pas oublier qu'avant que Monſr. Saurin obtînt des ſynodes un témoignage d'Orthodoxie, le public étoit fort perſuadé de ſon Anti-Neſtorianiſme. (*i*).

(*h*) Jurieu *cité par* Saurin, examen de la Théologie de Monſr. Jurieu, *pag.* 869. *Voyez la XVI. Lettre Paſtorale de l'an* 1687, *pag* 364. *Edit. in*-12. *dans la IV Paſtorale de l'année ſuivante il parle encore plus fortement contre ceux qui introduiſirent l'épithete de Mere de Dieu.*

(*i*) Conſultez une lettre qui fut imprimée à Amſterdam en 1701 ſous le titre de, *le Proteſtant, ſcrupuleux, ou Eclairciſſement du quatrieme Chapitre* des Avantures de Madonna, *en forme de réponſe à une lettre écrite à l'Auteur* (*Mr. Renoult*) *par Mr. Jurieu, touchant le titre de* Mere de Dieu, *& la répu-*

§. VIII.

Le titre de Mere de Dieu, assuré à la Sainte Vierge n'a contribué que par accident aux honneurs extrêmes qu'on lui a rendus.

Je crois pouvoir dire que les disputes de Nestorius & de Cyrille n'ont servi à l'augmentation des honneurs de la Ste. Vierge que par accident. Ces deux Prélats ne se battoient pas sur un point de dévotion : leur querelle ne regardoit point le culte, & supposé que dès ce temps-là l'on invoquât la Vierge Marie, Nestorius ne prétendoit point changer cet usage, & Cyrille ne demandoit pas qu'on l'amplifiât. il s'agissoit entre eux d'un dogme de spéculation : l'un craignoit que l'on ne voulût confondre les deux natures de Jesus-Christ : l'autre craignoit que l'on ne voulût ériger en personne la nature humaine de notre Seigneur. Le culte n'étoit point intéressé là-dedans. *Nestorius tout entêté qu'il paroissoit de son opinion, s'étoit tellement réduit à vouloir assurer à la* Ste. Vierge *les honneurs qu'on lui rendoit publiquement, que dans sa disgrace*

tation de Cyrille d'Alexandrie & du premier Concile d'Ephese.

il parut disposé à lui restituer la qualité de Mere de Dieu, plutôt que de donner occasion à la diminution de son culte en continuant de la lui refuser (*a*). Ces paroles sont d'un Prêtre François qui a traité de la dévotion à la sainte Vierge, aussi raisonnablement qu'une personne de sa profession le puisse faire. Il avone que Nestorius ne demandoit aucune diminution de culte, & il auroit pu reconnoître que cet hérétique retenoit tous les fondements du culte que Cyrille eût voulu poser: car on ne sauroit fonder le culte de la sainte Vierge, que sur la supposition que Dieu a fait envers elle dans le Ciel, ce qu'un Roi d'élection feroit sur la terre, s'il déclaroit qu'il veut & entend que la femme qui lui a donné la vie, de quelque condition qu'elle fût auparavant, soit reconnue pour une Reine mere, à qui il veut accorder tout ce qu'elle demandera.. Dès lors une telle femme seroit élevée à un rang qui la mettroit fort au-dessus des Duchesses & des Princesses, & de toutes les personnes du Royaume hormis le Roi: son crédit n'auroit point de bornes. Les hon-

(*a*) Baillet, *de la dévotion à la sainte Vierge*, *pag.* 3. & 4.

neurs qu'on lui rendroit ſurpaſſeroient la ſoumiſſion que l'on a pour tous les autres ſujets : ce n'eſt pas que l'on s'amuſât à rechercher ſi elle ſeroit la mere du Roi : on ſe contenteroit de la connoître pour la mere de celui qui regneroit, & de ſavoir qu'elle ſeroit en poſſeſſion de toute l'autorité qui peut convenir à un tel rang. L'application de ceci à Neſtorius n'eſt pas mal aiſée. Si en rejettant le titre de mere de Dieu il retient celui de mere de Jeſus-Chriſt, il retient tous les fondements du culte : car, dira-t-il, être mere de Jeſus-Chriſt, c'eſt l'être de celui à qui *toute puiſſance a été donné au ciel & en terre*, (*b*) & qui regne ſur toutes choſes, ſur les Anges auſſi-bien que ſur les hommes : & par conſéquent ſi Dieu a voulu que la mere de Jeſus-Chriſt fût revêtue de la qualité de Reine mere & de Reine régente, & qu'elle jouît pleinement de l'autorité maternelle ſur ſon fils, elle eſt au-deſſus de toutes les créatures, & en état de répandre ſur le genre humain tous les biens qu'elle voudra. Je ne vois point que Cyrille ait pu donner à la dévotion pour la Ste. Vierge une baſe plus

(*b*) *Evangile de St. Matthieu, Chap. XXVIII, Verſ.* 18.

ſolide que celle-ci (*c*). Ce ne fut point à l'égard de ſa nature divine, que Jeſus-Chriſt le jour de ſon Aſcenſion déclara que toute puiſſance lui étoit donnée; car comme Dieu il ne pouvoit rien acquérir, il étoit de toute éternité le maître de toutes choſes. Ce fut donc entant qu'homme qu'il fut établi Plénipotentiaire, ce fut à ſon ame que Dieu conféra cette puiſſance entant qu'il voulut que tous les deſirs de cette ame fuſſent efficaces & opératifs, & par conſéquent pour être aſſuré du crédit univerſel de la Ste. Vierge, il ſuffit de croire que l'humanité de Jeſus-Chriſt ne refuſe rien à ſa Mere. & qu'elle lui eſt auſſi ſoumiſe que le meilleur fils le ſauroit être. Si la dévotion des Sociniens ſe tournoit jamais du côté des Fêtes, des Proceſſions, des Images, des Pélerinages, &c. ils feroient pour Jeſus-Chriſt tout ce que l'on pratique dans l'Egliſe romaine

(*c*) *Notez ces paroles de Mr.* Baillet, de la dévotion à la Ste. Vierge, *pag.* 1. *&* 2. le rang que la qualite *de mere d'un Dieu* donne *à la Ste. Vierge* au-deſſus des autres créatures, n'eſt pas établi ſeulement pour marquer le point de ſon élévation dans la gloire qu'elle poſſede. Nous le regardons encore comme un poſte d'où elle peut avantageuſement ſervir auprès de ſon fils ceux qui ſont appellés à la même gloire, par la grace de ce divin Sauveur.

pour ſa Ste. Mere. N'importe qu'ils n
le croyent pas Dieu, il ſuffit qu'i
regne avec une pleine puiſſance, &
qu'il ſoit le diſpenſateur de tous les bien
par l'inſtituiion de Dieu. Si Mr. Baill
prend la peine de réfléchir ſur ce que j
viens de dire, je m'aſſure qu'il chan
gera quelque choſe à cet endroit de ſe
Ouvrage. *Lorſque l'Egliſe a mainten*
la Sainte Vierge dans ſa qualité de Me
de Dieu au Concile d'Epheſe contre l'i
juſtice de l'héréſiarque Neſtorius qui tâ
choit de lui ravir ce glorieux titre, el
ne ſongeoit pas moins à conſerver l
fondements de la dévotion que les fidel
avoient pour cette Vierge mere, qu'
établir la créance de l'unité de la per
ſonne dans JESUS-CHRIST (*d*). Peut
être me fourniroit-il des vues que je n'a
pas, & qui me feroient changer d'op
nion. Or voici comment je crois qu
par accident, les diſputes de Neſto
rius & de Cyrille ont augmenté ſur l
terre les honneurs de la Ste. Vierge. L
titre de Mere de Dieu conteſté pendan
quelque temps & enfin victorieux, &
confirmé par les canons des Conciles
fit plus d'impreſſion qu'il n'en faiſoit
il devint une grande affaire; le par

(*d*) Baillet, *là-même*, *pag.* 3.

vaincu fut regardé come impie, le parti vainqueur ſe regarda donc comme le patron de la piété; on aima ſa victoire, on fortifia cette partie de la foi, comme une brêche d'où l'ennemi avoit été repouſſé, & où il pourroit étonner un nouvel aſſaut. Parcourez l'hiſtoire de l'Egliſe, vous vetrez que dans tous les ſiecles les diſputes qui n'ont pas été victorieuſes, n'ont ſervi qu'à redoubler les abus; j'en ai remarqué la raiſon, & cela me fait ſouvenir des Villes qui pour conſerver leurs privileges, s'oppoſerent à des Edits onéreux: elles fourniſſent un prétexte au Souverain de les brider par des Citadelles, ce qui ne fait qu'empirer leur condition. L'Auteur de la Maxime *nunquam tentabis ut nonperficias*, avoit bon nez (*f*).

Pour confirmer ce qu'on vient de dire, que ceux qui attaquent les vieilles erreurs de religion, s'expoſent à être cauſe par acccident qu'elles s'enracinent davantage, j'obſerve que les Sectateurs d'un faux culte peuvent être contrequarrés, ou pendant les plus forts accès de leur zele, ou lors qu'un

(*f*) *Omittere potiùs prævalida & adulta vitia, quàm hoc adſequi, ut palam fieret quibus flagitiis impares eſſemus.* Tacit. Annal. *Lib. III, Cap. LIII.*

tiede relâchement les a conduits à l'i
différence (*g*). Craignez au premi
cas ce qui arrive quand on s'oppo
aux emportements d'une perſonne q
eſt au plus fort de ſa colere. La r
ſiſtance qu'on lui fait ne ſert qu'à
rendre plus furieuſe.

Bachæ bacchanti ſi velis adverſarier,
Ex inſana inſaniorem facies, feriet ſæpius
Si obſequare, uná reſolvas plagâ (*h*).

Hunc avus, hunc Athamas, hunc cætera tu
ſuorum
Corripiunt dictis, fruſtraque inhibere laboran
Acrior admonitu eſt; irritaturque retenta.
Et creſcit rabies, remora minaque ipſa noceba
Sic ego torrentem, quâ nil obſtabat eunti.
Lenius, & modico ſtrepitu decurrere vidi:
Ate, quâcumque trahes, obſtructaque ſaxa
nebant
Spumens & fervens, & ab objice ſævior ibat (*i*

Au ſecond cas vous avez à craind
d'éveiller le chien qui dort, je ve
dire de ranimer une paſſion agoniſan
Conſiderez un peu la conduite des m

(*g*) Si je ne parle pas des états moïens entre
deux extrémités, c'eſt que chacun leur peut ap
quer à proportion ce que je dis des extrêmités.
(*h*) Plaut *in Amphit. Act. II, Sc. II, Verſ.* 71.
(*i*) Ovid. *Metam. Lib. III, verſ.* 564.

ris dont l'amitié conjugale eſt preſque éteinte. Ils poſſedent leurs femmes comme ne les poſſédant point. Ils ont pour elles, & beaucoup d'indifférence, & peut être auſſi beaucoup de haine. Mais ſi quelqu'un veut les leur ôter, s'ils apprennent en revenant au logis qu'elles ſe ſont evadées ſous la conduite de quelque galant, alors ils perdent patience ; ils ſe ſentent pleins d'ardeur pour les recouvrer ; ils rempliſſent l'air de complaintes.

Ma pauvre femme hélas ! qu'eſt-elle devenue (*k*) ?

Ils mettent en campagne les ſergens & les archers, ils s'engagent à des procès incommodes. Il n'y a plus de tiédeur, plus d'indifférence, dans leur fait. Ils ſe paſſoient de leurs femmes pendant qu'on ne leur en diſputoit pas la poſſeſſion ; ils ne ſauroient s'en paſſer depuis qu'on la leur conteſte (*l*).

(*k*) *Voyez les Mémoires de la Ducheſſe de Mazarin.*

(*l*) Entre les remedes d'Amour, Ovide, *De remedio Amoris v.* 769, noublie pas celui de croire que l'on n'a point de rival.

At tu rivalem noli tibi fingere quemquam,
Inque ſuo ſolam crede jacere toro.
Aerius Hermionem, &c.

§. IX.

Réflexions ſur le culte de la Ste. Vierge & des Saints. Qu'il y a dans le naturel & le tempérament humain un fond très-diſpoſé à faire germer ce culte & à l'accroître prodigieuſement.

La vie humaine n'eſt qu'un théatre de changement ; mais malgré cette inconſtance il y a certaines choſes, qui étant une fois introduites, croiſſent à vue d'œil, & durent pendant pluſieurs ſiecles avec des progrès continuels. C'eſt ce qu'on ne peut pas dire des innovations qui tendent à réformer les abus publics, & à corriger les mauvaiſes mœurs. Les loix que l'on fait de temps en temps contre le luxe & contre le jeu, n'ont guere de force qu'au commencement ; on ſe donne bientôt la hardieſſe de les violer. Les réformations de Religion s'établiſſent quelquefois à durer long-temps par rapport aux dogmes ſpéculatifs, mais quant à la morale pratique, elles parviennent promptement à leur perfection & au plus haut point de leur crue, & à cela ſuccede un relâchement très-rapide & un état

corrompu qui demanderoit une nouvelle réformation. Les bonnes mœurs des premiers Chrétiens, leur ſobriété, leur chaſteté, leur humilité, &c. eurent leur plus grand éclat pendant la vie des Apôtres, & s'affoiblirent depuis ce temps-là de jour en jour, de ſorte qu'au IV. ſiecle il n'y avoit pas une grande différence entre les mœurs des Chrétiens, & les mœurs des autres gens. Les Réformés de France au XVI. ſiecle furent d'abord très-bien réglés dans la morale : ils renoncerent au jeu, au cabaret, aux jurements, à la danſe, &c. Les ſtatuts militaires que le Prince Condé fit obſerver au commencement des gueres civiles ſous Charles IX, furent admirables (*a*). Les ſoldats étoient obligés de vivre dans la derniere régularité, & l'on puniſſoit ſévérement leurs moindres fautes ; mais toutes ces belles choſes durerent peu, & reſſemblerent à ces enfants qui meurent dans le berceau, ou à ces plantes qui croiſſent prodigieuſement en peu de jours, & qui ſont ſeches & mortes avant la fin de l'été. Il vaudroit mieux croître peu-à-peu à la maniere des ar-

(*a*) *Voyez* Varillas, *Hiſtoire de Charles IX. Tom. I. pag. m.* 163. *à l'année* 1562.

bres qui doivent vivre long temps (*b*). On donne ſans peine la raiſon pourquoi une diſcipline rigide, & une grande réformation de mœurs eſt un feu de paille qui acquiert bientôt & qui perd bientôt toute ſa force, c'eſt que l'attachement à la modeſtie, à la tempérance, à l'auſtérité, eſt un état violent : or ſelon la maxime des Philoſophes, un tel état ne peut être de durée, *nullum violentum durabile*. Ils entendent par *un état violent*, un état contraire aux inclinations de la nature, un lieu d'exil, une force externe & majeure qui fait qu'un corps n'eſt plus dans ſon élément, mais qui ne peut pas empêcher qu'il ne tende à y revenir, & qu'il ne combatte cette force externe, & ne l'affoibliſſe à chaque moment, de ſorte qu'il la ſurmonte bientôt, & ſe meut enſuite vers le lieu que ſa pente naturelle lui fait ſouhaiter. Les corps peſants qu'on éloigne de la terre & qui retombent dès que l'impulſion qui les en avoit éloignés à moins de force que la peſanteur intérieure de ces corps, eſt l'exemple dont les Philoſophes ſe ſervent pour expliquer cette doctrine. Nous pouvons donc compa-

(*b*) *Creſcit occulto velut arbor ævo.*
Horatius, *Od. XII. Lib. I.*

rer

rer la réformation des mœurs à l'impulsion qui fait monter une pierre. Les passions, que la nature a données au genre humain, combattent incessamment la pratique de la morale sévére, & sont un poids qui ramene bientôt les hommes à leur premiere condition, si quelque retour de zele, si quelque réforme les a élancés vers le ciel.

Quand la fourche à la main nature on chasseroit,
Nature cependant toujours retourneroit (c).

D'où il faut conclure que l'innovation introduite dans le Christianisme, quand on y a établi le culte de la sainte Vierge trois ou quatre cents ans plus ou moins après l'ascension de Jesus-Christ (*d*), a été favorisée par les dispositions naturelles & machinales de l'homme, puisqu'elle a fait des progrès continuels & prodigieux, & qu'elle subsiste encore aujourd'hui avec tout autant de force qu'elle en ait jamais eu, on ne comprend pas que si elle n'avoit point trouvé de très-grandes convenances dans les passions humaines, elle eût pu tant prosperer destituée qu'elle étoit de l'ap-

(c) *Naturam expellas furcâ, tamen usque recurret.* Horat. *Epist. X. vers.* 24. *Lib. I.*

(d) *Voyez* Mr. Basnage Histoire de l'Eglise, *Liv. XVIII. Chap. XI.*

pui de l'Ecriture, & de labonne tradition. C'eſt ce qui a mu quelques curieux à rechercher quelles peuvent êtreces modifications naturelles de l'ame de l'homme, qui ont fomenté l'innovation dont il s'agit, & voici le réſultat de leurs recherches.

En matiere de religion il n'y a rien qui s'ajuſte mieux avec le génie groſſier des peuples, que de leur repréſenter le ciel comme ſemblable à la terre, c'eſt par-là que les fantaiſies & les caprices des Poëtes ſur le mariage des Dieux, ſur leurs conſeils, ſur leurs diviſions, ſur leurs intrigues, paſſerent ſi aiſément pour des articles de foi parmi les Grecs & enſuite parmi les Romains. On ne pouvoit pas élever l'homme juſques aux Dieux, on abaiſſa ceux-ci juſques à l'homme, & l'on forma par ce moyen le point de rencontre & le centre d'unité. Si l'on eût dit que Dieu gourvernoit le monde par des ſimples actes de ſa volonté, & qu'il étoit ſeul dans le ciel, on n'eût pas pu ſatisfaire l'imagination des peuples : ils n'ont point d'exemple d'une telle choſe. Mais dites-leur qu'un Dieu aſſiſté de pluſieurs autres divinités gouverne le monde, & que ſa cour dans le ciel eſt magnifique, pompeuſe, que

chacun y a ſa charge, & ne ſouffre point que d'autres empiétent ſur ſon emploi, vous perſuaderez cela aiſément, parce que l'eſprit de l'homme eſt imbu d'idées ſemblables, empruntées de ce qui ſe voit tous les jours au gouvernement des Etats, & à la cour des grands Rois. Une telle cour n'eſt point ſans femme ; on y voit une Reine mere, une Reine régnante dont le crédit eſt quelquefois auſſi grand que celui du Roi. Ainſi les peuples adopterent facilement ce qu'on leur diſoit de Cybele & de Junon ; & parce qu'entre les hommes l'autorité d'une Reine Douairiere eſt ordinairement plus petite que celle d'une Reine régnante, de là vient que le culte de Cybele mere des Dieux fut moindre que celui de Junon ſœur & femme de Jupiter. Cette femme de Jupiter avoit une infinité de temples ; les uns ſous un titre, & les autres ſous un autre. Il ne s'en faut pas étonner : on la conſidéroit comme la Reine du monde, & comme une Reine qui ſe mêloit du gouvernement ; & d'ailleurs c'eſt la coutume de rendre ſes reſpects aux Dames avec plus de ſoin, & avec plus d'apparat qu'aux hommes de même condition.

C'eſt par des ſemblables préjugés que

l'on a perſuadé ſi aiſément aux Chrétiens ſans aucun exemple, ni ordre, ni permiſſion de l'Ecriture, ſans aucune autorité de la Tradition des premiers ſiecles, que les Saints du paradis ſont perpétuellement occupés aux fonctions de médiateurs entre Dieu & nous. On voit dans les cours des Princes, & à proportion dans celle des Gouverneurs, & des Intendants, que rien ne ſe fait ſans la recommandation d'un favori ou d'un ſécrétaire d'Etat, ou d'un maître d'hôtel, ou d'une demoiſelle ſuivante, &c. On voit échouer cent fois ceux qui négligent les interceſſeurs, & qui ſe hazardent d'aller tout droit à la ſource: & il eſt abſolument néceſſaire de ſe choiſir quelques patrons ſubalternes. Rien n'a plus contribué que cela à faire paſſer en coutume le culte des Saints; toutes les raiſons d'un controverſiſte proteſtant ont bien de la peine à frapper un huguenot, autant qu'un homme de cour, & en général tous ceux qui ſavent un peu le manege de la vie ſont frappés du parallele qu'ils entendent faire à leur curé entre la médiation des Saints, & la recommandation des officiers d'un grand Prince. Les notions populaires s'accommodent extrêmement d'une cour cé-

leſte, où les Anges, les Apôtres, les Martyrs, ſoient perpétuellement occupés à recommander à Dieu les affaires de la terre, à ſolliciter l'expédition d'un arrêt, à faire ſouvenir de ceci ou de cela, comme l'on fait à la cour des Princes.

Mais pendant que vous ne mettez au Ciel que les Anges, & que les Saints, ſolliciteurs & médiateurs, vous ne rempliſſez pas les idées populaires. Elles demandent une Reine auſſi-tôt qu'un Roi (*f*) ; une Cour ſans femmes eſt quelque choſe d'abſurde, le gôut naturel y trouve des irrégularités choquantes. Il étoit donc de l'ordre que les peuples applaudiſſent à la nouvelle invention d'une Mere de Jeſus-Chriſt établie dans le Ciel Reine des hommes & des Anges, & de toute la Nature. Cette hypotheſe rempliſſoit le vuide qui paroiſſoit auparavant dans la cour Céleſte, & en corrigeoit toute l'irrégularité. La conſéquence de cela devoit être, que la dévotion des peuples s'échauffât très-promptement pour cette nouvelle

(*f*) *Pour fin une Cour ſans Dames eſt une Cour ſans Cour pour dire vrai.* Brantome, *Eloge de* François I, *au I Tome des Mémoires des Capitaines François, pag. m-281, 282.*

ſexe envers les pauvres, envers l
lades, envers les priſonniers ; & s
quelque grace à demander, con
vie d'un déſerteur, ce ſont elles q
licitent, & qui s'empreſſent à at
ceux qui peuvent le ſauver. On
dû ſe promettre un ſuccès bea
plus certain en invoquant la
Vierge, que par toute autre invo
Ne nous étonnons pas que les ho
qu'on lui a rendus ſurpaſſent ce
les Payens rendirent à Junon ; c
non ne réuniſſoit pas en ſa perſo
dignité de Reine Mere & de Rei
nante ; & d'ailleurs elle paſſoit
fiere, pour chagrine, pour vindi
au lieu que la Sainte Vierge étoi
enſemble la Reine Mere & la

tant d'adorateurs, que ſi l'on eût été perſuadé qu'elle n'aimoit qu'à faire du bien. Mon lecteur ſe répréſente déjà l'empreſſement qu'eurent les peuples à contribuer à la conſtruction des Chapelles & des Autels de la Sainte Vierge, & à lui offrir des pierreries & des ornements de toute eſpece, car ſelon les idées populaires ce ſont des choſes qui plaiſent aux femmes, & c'eſt par-là que dans le monde on parvient à leur faveur. Or voici une nouvelle machine que ces libéralités & ces offrandes ont fait fabriquer.

Les Moines & les Curés, s'étant apperçus que la dévotion, pour la Sainte Vierge étoit un grand revenu à leurs Cloîtres, & à leurs Egliſes, & qu'elle croiſſoit à proportion que les peuples ſe perſuadoient plus fortement le crédit & la bonté de cette Reine du monde, travaillerent avec toute leur induſtrie à augmenter l'idée de ce crédit, & de cette inclination bienfaiſante. Les prédicateurs ſe ſervirent de toutes les hyperboles, & de toutes les figures que la Rhétorique peut fournir. Les Légendaires ramaſſerent toutes ſortes de miracles : les Poëtes ſe mirent de la partie ;

on établit des prix annuels (*g*) pour ceux qui feroient un plus beau Poëme à la louange de la Mere de Dieu. Ce qui fut d'abord une Saillie d'Orateur, ou un enthouſiaſme de Poëte, devint enſuite un Aphoriſme de dévotion. Les Profeſſeurs en Théologie empaumerent ces matieres, & ne furent pas ceux qui les dépraverent le moins. La Coutume vint que dans les maladies déſeſpérées & dans tous les autres dangers qui ſembloient inévitables, on fit des vœux à Notre Dame d'un tel & d'un tel lieu comme auſſi lorſqu'on ſouhaitoit des enfants, ou quelque autre bien. Il arrive par-tout, & parmi les infideles, & parmi les fideles, que certains malades abandonnés des médecins, réchappent de leur maladie contre toutes les apparences, & que par des incidents imprévus on évite les infortunes qu'on ne croyoit pas pouvoir éviter. On voit dans tous les pays du monde que les femmes qui ont été ſtériles pendant pluſieurs années, conçoivent enfin. Les vœux dont je parle ſont un merveilleux artifice ; car s'ils ne délivrent pas, on a cent échappatoires, comme, qu'ils n'avoient pas été faits avec une foi

(*g*) *Il y en a à Rouen, à Caen, &c.*

assez fervente, &c. On ne tient pas regître de ces mauvais succès; on n'y laisse point faire attention. Si le malade guérit, si les femmes stériles deviennent grosses, &c. on attribue cela aux vœux; la liste des miracles s'en trouve chargée à la nouvelle édition; les offrandes se multiplient; la dévotion se répand de plus en plus. Nous avons appris depuis peu par les gazettes, que le Roi d'Espagne qui fut à deux doigts de la mort vers la fin du mois de Septembre 1700, réchappa de ce péril; & que parce qu'on lui avoit apporté entre autres objets de dévotion une image de notre Dame de Beelen qui n'est en vogue que depuis peu de temps, on attribuoit à l'efficace de cette image sa convalescence. S'il ne fût pas retombé quelques semaines après, & d'une maniere qui l'a fait cesser de vivre le 1. de Novembre suivant, cette notre Dame eût acquis une telle réputation, qu'elle eût effacé les autres; car les Prédicateurs eussent fait valoir ce miracle-là, par toutes les circonstances que la conjoncture des affaires générales leur pouvoir fournir abondamment. Ces Messieurs-là ont été les grands Promoteurs du culte. Ce sont eux, je pense,

qui ont commencé à dire que Jeſus-Chriſt s'étoit réſervé le jugement, & avoit laiſſé à ſa mere toutes les diſtributions des graces, moyen ſûr de faire paſſer du côté de la ſainte Vierge tous les actes de la plus tendre dévotion. Cette maxime n'eſt plus un ſimple eſſor de Rhétoricien qui s'échauffe en chaire; elle eſt paſſée dans les livres que l'on met entre les mains des Dévots. Y a-t-il rien de plus propre à fortifier le culte de la ſainte Vierge, que de dire que Dieu lui donne *une infinité de blancs ſignés, afin qu'elle diſtribue ſelon ſon bon plaiſir les choſes qui appartiennent à Dieu*(*h*)? C'eſt donc à elle qu'on eſt redevable du ſalut, & de tous les biens, & non pas à Dieu; car c'eſt elle qui choiſit les gens, & qui les écrit avec telle gratification que bon lui ſemble dans l'eſpace vuide du brévet. Vous trouverez une infinité de ſemblables penſées dans l'ouvrage que je cite (*i*). Les Payens n'en uſoient pas de la ſorte envers Jupiter. Ils diſoient qu'à l'égard des punitions il ſe conduiſoit ſelon les avis des autres Dieux; mais qu'ils ne conſultoit perſonne quand

(*h*) *Le Jéſuite* Oſorius *a dit cela dans un Sermon.*
(*i*) *Voyez Mr.* Drelincourt, Réplique à l'Evêque de Belley, *pag.* 374.

il vouloit faire du bien (*k*). C'eſt la conduite que des gens ſages ont conſeillé aux Monarques (*l*); & nous voyons que les Rois du monde ſont les auteurs immédiats des lettres de grace, & qu'ils commettent des Juges pour condamner à la mort les criminels. Quand on ſe ſouviendra, que la dévotion pour la Vierge eſt une ſource féconde de gain aux Egliſes, & aux Couvents, on verra bien la raiſon qui a fait faire un partage ſi différent de celui-là entre Jeſus-Chriſt & ſa ſainte Mere, par rapport aux ſignatures de juſtice, & aux ſignatures de grace (*m*). Rien de plus propre que cela pour rendre la ſainte Vierge l'objet principal & preſqu'unique des prieres & des vœux, & des pelerinages, & même de

(*k*) *Voyez* Seneque, *Nat. Quæſt. Lib. II. Chap. XLII. XLIII.*

(*l*) Ἐγὼ οὖν φημὶ, ἀνδρὶ ἀρχοντι τὸ μὲν ἀναγκης δεόμενον, ἀλλοις προσακτέον εἶναι κολάζειν τὸ δὲ ἄλλα ἄθλα ἀποδιδόναι δι' αὐτοῦ ποιητέον. *Cenſeo itaque viro Principi ſic agendum, ut ſi quis eget coactione, hunc aliis puniendum tradat: cæterùm cùm præmia reddenda ſunt his qui rem bene geſſerunt, id per ſeipſum faciat.* Xenophon, *in* Hierone, *pag. m. 584.*

(*m*) *Notez qu'on prétend que la ſainte Vierge diſtribue, non ſeulement toutes les graces, mais auſſi qu'elle détourne très-ſouvent les actes de la juſtice de Dieu; & ainſi elle poſſede ſeule tout ſon Domaine, & outre cela étend ſes droits ſur celui que Jeſus-Chriſt s'étoit réſervé.*

l'amour, & de la reconnoiſſance, & de tous les actes intérieurs de la piété. Conſidérons encore une fois la cour des Princes, le grand modele de la plupart des religions. Il y a des Princes qui ſe laiſſent tellement poſſéder par un favori, qu'ils ne donnent aucune charge qu'à ſa recommandation. Préſentez-leur un placet vous-mêmes ; étalez-y vos ſervices; demandez-y humblement, mais comme une juſte récompenſe, le gouvernement d'une ville, ils vous le refuſeront. Que le favori parle pour vous le lendemain, ils vous l'accorderont ſur le champ. Lorſque les choſes ſont réduites ſur ce pied-là dans une cour, l'on a beaucoup plus de ſoin de gagner les bonnes graces du favori que de gagner celles du Monarque ; & l'on a raiſon d'en uſer ainſi, la prudence le veut. Je paſſe plus avant & je dis que la juſtice, & que la raiſon veulent que ceux qui ont obtenu un gouvernement de ville par la voye dont j'ai parlé, s'en eſtiment redevables, non pas au Prince leur maître, mais au favori du Prince, & qu'ils réſervent toute leur reconnoiſſance & toute leur amitié, pour le favori comme pour la vraie cauſe de leur dignité. Le Prince en eſt ſeulement la cauſe éloignée, la cauſe

indirecte, la cauſe par accident, la cauſe vague & générale. Il eſt la ſource de l'autorité, mais c'eſt un autre qui la détermine, & qui l'applique au profit & à l'avantage de tels & de tels. Vous voyez dans cette image que l'hypotheſe des docteurs qui diſent, qu'aucun bien n'eſt répandu ſur la terre qu'à la nomination & à la recommandation de la ſainte Vierge, c'eſt à elle, & non pas à Dieu, que chaque particulier eſt redevable de ſa fortune, & c'eſt pour elle & non pas pour Dieu qu'il doit avoir de l'amour & de la reconnoiſſance. Il n'obtiendroit rien de Dieu ſi la Vierge ne s'en mêloit. C'eſt donc pour elle qu'il doit avoir de la dévotion : cela eſt fondé dans le bon ſens ; les raiſons en paroiſſent démonſtratives. Se faut-il étonner après cela que les actes de religion aient pris dans le catholiciſme la forme qu'ils y ont priſe ? N'eſt-ce pas en bien déterrer les fondements ? Quoi qu'il en ſoit, le culte de la ſainte Vierge eſt monté à des excès ſi énormes, & s'y maintient ſi hautement que les Janſéniſtes, qui ont voulu donner des avis ſur ce ſujet, n'y ont rien gagné ; & pour un homme qui ſe conforme à leurs modifications, il y en a deux mille au pied de la lettre qui ſui-

vent le Pere Craſſet (*n*). Conſidérez, je vous prie, les obſtacles que l'on a trouvés en Sorbonne, quand on y a cenſuré le livre d'une Religieuſe eſpagnole (*o*). Le vrai moyen d'arrêter le mal ſeroit d'interdire les Panégyriques, & ordonner que les dévots, qui voudroient marquer leur reconnoiſſance par des libéralités, les envoyaſſent, non pas aux chapelles de la ſainte Vierge, mais aux Hôpitaux. Un Prédicateur n'ignore pas que ſes auditeurs ont aſſiſté pluſieurs fois aux panégyriques de notre Dame, & qu'ils ont lu les plus beaux ſermons qui aient paru ſur cette matiere. S'il veut donc ſe faire écouter, & admirer, il faut qu'il invente quelque trait nouveau, qu'il en chériſſe ſur tout ce qui a déja été dit; & voilà une ſource d'illuſions. Le principal ſeroit de défendre ſous peine de ſimonie à ceux qui deſſervent les autels privilegiés, & qui préſi-

(*n*) *Notez qu'un Prince qui donne à la recommandation d'un favori ce qu'il refuſeroit ſans cela à un Gentilhomme, ne donne point au Gentilhomme, mais au favori. Il faut donc que la reconnoiſſance du Gentilhomme ſoit pour le favori, & que le Prince ne prétende qu'à la gratitude du favori.*

(*o*) *Je me ſers de cet exemple, parce que le Jéſuite* Craſſet *eſt un de ceux qui ont le plus fortement condamné l'auteur des* Avis ſalutaires de la Vierge *à ſes dévots indiſcrets. Voyez M.* Jurieu au *Préſervatif pag.* 108 *& ſuiv. &* M. Arnaud *dans ſes réflexions ſur ce préſervatif, pag.* 19.

dent au culte, de recevoir ni ſou ni maille d'aucun dévot. On feroit tarir par-là les ſources des Légendaires, & des Sermonaires, & des prétendus miracles. Mais ce chemin-là n'eſt-il pas impraticable ? *hic opus, hic labor eſt.*

§. X.

Si l'on peut accuſer les Proteſtans d'etre favorables au Neſtorianiſme.

Mr. le Camus, Evêque de Belley, écrivant à Mr. Drelincourt, paroît ſoupçonner les Proteſtants, ſous un prétexte aſſez léger, de favoriſer le Neſtorianiſme. Voici les paroles de Mr. Le Camus Evêque de Belley : Vous me permettrez en paſſant, de vous dire, que » jamais je n'ai rencontré ce terme de » Mere de Dieu dans vos Ecrivains, » que vous même, qui ſemblez plus » favorable à cette Divine Mere, l'évitez ſoigneuſement, & comme un » écueil, & que dans les conférences » & converſations que j'ai eues depuis » trente ans, avec ceux de votre confeſſion, j'y ai trouvé une telle averſion à ce titre, que jamais ils ne s'en » ſervent, juſques-là que quelques-uns » ſe trouvant preſſés, me l'ont nié en » ſe cabrant, comme ſi Mere de Dieu

» & Mere de Chriſt étoient deux cho-
» ſes ; & que Chriſt ne fût pas Dieu :
» Ce qui choque & heurte rudement
» l'union hypoſtatique, & la commu-
» nication des idiomes : Vous y pen-
» ſerez, s'il vous plaît (*a*) » Mr. Drelincourt répondit (*b*), 1. que la créance des Egliſes réformées eſt parfaitement conforme à celle de l'ancienne Egliſe, à l'égard des deux natures de Jeſus-Chriſt, en unité de perſonne. 2. Qu'*encore que de mot de* Mere de Dieu *ne ſe trouve point dans l'Ecriture, la choſe qu'il ſignifie y eſt bien clairement* (*c*). 3. Qu'il y avoit plus de dix ans qu'il avoit fait imprimer un opuſcule, *de l'honneur qui doit être rendu à la Sainte & bienheureuſe Vierge*, dans lequel traité ſe trouvent ces propres paroles, *nous ne faiſons point de difficulté de dire avec les anciens que la Vierge Marie eſt Mere de Dieu* (*d*). 4. Que Mr. l'Evêque de Belley ayant lu ce livre, & ayant dit néanmoins ce qu'il a dit, *a publié une choſe dont le contraire eſt*

(*a*) Le Camus, *Evêque de Belley, Réponſe à Drelincourt pag.* 83.
(*b*) Drelincourt, *Réplique à la réponſe de Mr. l'Evêque de Belley, pag.* 292.
(*c*) *Là-même, pag.* 293.
(*d*) *Là-même, pag.* 294.

d'une vérité évidente (e) 5. Qu'aucune *des créances* des proteſtants ne peut être combattue *par ce titre de* Mere de Dieu, & qu'*aucun homme bien inſtruit en leur religion ne ſe fera jamais tirer l'oreille pour dire que* la Vierge Marie eſt Mere de Dieu (f). 6. « Que ſi ce titre de » *Mere de Dieu* ne ſe rencontre pas ſi » ſouvent en nos Auteurs que celui de » *Mere de Jeſus-Chriſt*, ce n'eſt pas » ni qu'ils ſoient ſi ignorants que de » s'imaginer que ce ſoient deux choſes » différentes, & non pas deux expreſ- » ſions qui reviennent à une : ni qu'ils » ſoient ſi impies que de croire que » Jeſus-Chriſt n'eſt pas Dieu. Mais ils » en uſent de la ſorte avec une ſainte » prudence. Ils conſiderent que graces » à Dieu, ce Royaume n'eſt point » affligé de la peſte des Neſtoriens, & » qu'il n'eſt pas beſoin à préſent de cher- » cher des précautions contre une erreur » qui eſt abolie. Mais qu'il y a des » gens qui *déifient* la Vierge Marie, » & qui en font une *Déeſſe*. Et qu'il » eſt à craindre que les choſes qui ſont » en elles-mêmes les plus véritables, les » plus ſaintes & les plus innocentes ne

(e) *Là même, pag.* 295.
(f) *Là même, pag.* 296.

» ſervent à les entretenir en leur erreur » (g). » Enfin ce Miniſtre fait cette déclaration : *Je proteſte devant Dieu & devant les SS. Anges, que je crois fermement que la Vierge eſt* Mere de Dieu ; *& que je ſuis prêt de ſigner cette vérité de mon propre ſang. Néanmoins je déclare avec toute liberté que de peur de donner de l'achoppement aux perſonnes ignorantes, je ne prends point plaiſir à employer ces termes ſi ce n'eſt qu'en même-temps j'en donne l'explication. Car tous ne ſont pas capables d'eux-memes de comprendre ce que vos écoles & les nôtres appellent* Communication d'Idiômes. *Au lieu d'attribuer à la perſonne ce qui convient aux deux natures, ſoit par mégarde, ſoit par une groſſiere ignorance, ils attribuent à l'une des natures ce qui convient ſeulement à l'autre. Lors qu'ils entendent que la Vierge eſt* Mere de Dieu, *ils ne comprennent pas à l'abord qu'elle n'eſt point ſa Mere entant qu'il eſt Dieu : mais par une penſée confuſe ils s'imaginent qu'elle eſt proprement Mere de ſa Divinité comme de ſon humanité. J'ai rencontré des gens de votre communion qui concevoient cette qualité de*

(g) *Là-même, pag.* 297.

Mere de Dieu *de la façon la plus groſſiere que l'on pourroit s'imaginer* (*h*).

Ceci ſervira de confirmation aux choſes qui ont été inſinuées ci-deſſus touchant la crainte de Neſtorius, que l'on n'abuſât de l'Epithete de Mere de Dieu, & fera connoître en même-temps les circonſpections des Miniſtres, & leurs cauſes.

LUTHER.

§. I.

Naiſſance de Luther. Conte abſurde. Invectives publiées contre ce Réformateur.

MARTIN LUTHER, Réformateur de l'Egliſe au XVI. ſiécle, naquit à Islebe, ville du Comté de Mansfeld, l'an 1483. On a oſé publier qu'il étoit né du commerce de ſa mere avec un Eſprit incube. Mais il a pu ſe ſéparer de l'Egliſe Romaine ſans qu'il ſoit néceſſaire pour cela de ſubſtituer un diable à la place de ſon pere Jean Luder ou Lauther, & de deshonorer ſa mere

(*h*) *Là-même*, pag. 297.

Marguérite Linderman par une ſi infame naiſſance. On a de la peine à pardonner de telles fables, à ceux même qui ne les débitent que comme des jeux d'eſprit, comme a fait un Théatin Italien, dans un poëme où il ſuppoſe que Luther, né de Mégere l'une des Furies, fut envoyé des Enfers en Allemagne. Cela eſt encore plus monacal que poétique (*a*). Il n'eſt guere d'homme célébre contre qui on ait publié tant d'invectives, ſoit médiſances ou calomnies, car s'il y en a qui ſont évidemment des menſonges atroces inventés par la malice de ſes adverſaires, il y en a auſſi ſur leſquelles il eſt difficile de le diſculper entierement. On l'accuſe d'avoir avoué qu'ayant combattu dix ans contre ſa conſcience, il étoit enfin venu à bout de n'en avoir point du tout, & d'être tombé dans l'athéiſme. On ajoute qu'il diſoit ſouvent qu'il renonceroit à ſa part du Paradis, pourvu que Dieu lui donnât en ce monde cent ans de vie agréable. On ſoutient qu'il a nié l'immortalité de l'ame. On lui impute d'avoir eu des idées baſſes & charnelles du Paradis, & d'avoir compoſé des hymnes en l'honneur de l'ivrognerie,

(*a*) Cajetanus Vieich Thienidos, Lib. I.

vice auquel on le fait fort adonné. On lui ſuppoſe un mépris extrême pour l'Ecriture ſainte : on dit qu'il fit traduire l'Amadis en beau François, afin de donner du dégoût au monde pour l'Ecriture, & pour les livres de dévotion. On l'accuſe d'avoir dit qu'il ne croyoit rien de ce qu'il prêchoit, & qu'il ſe réjouiſſoit d'apprendre que d'autres Miniſtres lui reſſembloient en cela. Ces imputations ſont fondées pour la plûpart ſur quelques paſſages d'un certain Livre publié en 1571, par un ami & diſciple de Luther, Henri Pierre Rebenſtock, Miniſtre d'Eiſcherheim. C'eſt un Recueil de propos de table ſous le titre de *Colloquia, meditationes, conſolationes, conſilia, judicia, ſententiæ, narrationes, reſponſa, facetiæ D. Mart. Lutheri piæ & ſanctæ memoriæ, in menſa prandii & cœnæ, & in peregrinationibus obſervata, & fideliter tranſcripta.* Si Luther a réellement tenu les propos qu'on nous donne comme de lui dans ce Recueil, il faut convenir que ſa religion de table étoit bien différente de ſa religion de chaire. On peut dire néanmoins, pour ſa juſtification, que ce livre n'ayant point été publié du vivant de Luther, il n'eſt pas

d'une grande autorité. André Rivet le regarde comme ſuppoſé ; mais Gisbert Voet, auſſi zélé pour le moins que lui contre le Papiſme, avoue tout le contraire. Seckendorf ne s'eſt pas non plus inſcrit en faux contre ce livre. Il s'eſt contenté de remarquer que ces entretiens de table furent recueillis avec aſſez peu de diſcrétion, & imprimés avec trop peu de prudence par une perſonne imprudemment idolâtre de Luther. On peut dire la même choſe des lettres de ce réformateur, qui donnent matiere à bien des reproches. Sans prétendre juger ce grand homme, on ne ſauroit nier que l'ardeur impétueuſe de ſon tempérament ne lui ait fait dire bien des choſes qui méritent condamnation, ſur-tout dans ces moments où l'on eſt moins ſur ſes gardes, & où le cœur s'épanche avec un petit nombre d'amis. Venons à des faits.

§. II.

Sa ſéparation de l'Egliſe Romaine.

Luther ſe promenoit hors de la ville d'Erfort ; la foudre tua un de ſes compagnons à côté de lui. Cet accident, quoique naturel, l'effraya tellement

qu'il fit vœu ſur le champ de ſe faire Religieux. Luther prit en effet l'habit chez les Auguſtins de la même ville, à l'âge de 22. ans, & fut fait Prêtre à 24. Quelque temps après, il fut envoyé enſeigner la Philoſophie à Wirtemberg, où le Duc de Saxe avoit fondé une Univerſité. Il s'y fit admirer par ſon eſprit, y devint Docteur & Profeſſeur en Théologie, & s'y acquit une grande réputation par ſes leçons & ſes prédications; mais bientôt la lecture des livres de Jean Hus lui inſpira des doutes ſur certaines doctrines & pratiques de l'Egliſe Romaine, & l'indiſpoſa beaucoup contre la théologie ſcholaſtique. Dès 1516, il fit ſoutenir des theſes publiques qui portoient le germe de ſes vrais ſentiments qu'il développa plus ouvertement dans la ſuite. Les indulgences plénieres accordées par Léon X. en 1517, lui fournirent une occaſion éclatante de s'élever avec force contre un tel abus. De la matiere des indulgences il paſſa à celle de la juſtification & de l'efficace des Sacrements. Le Pape le fit citer à Rome; Luther ne vint point. Le Cardinal Cajetan, Légat du Pape en Allemagne, eut ordre de faire rétracter l'héréſiarque, ou de s'aſſurer de ſa perſon-

ne : il ne put exécuter ni l'une ni l'autre de ces commiſſions. Luther lui tint tête dans deux conférences fort vives, & craignant le ſort de Jean Hus, il prit ſecrétement la fuite, après avoir fait afficher un acte d'appel du Pape mal informé au Pape mieux informé. Du fond de ſa retraite il donna carriere à ſes idées. Il écrivit contre le purgatoire, les indulgences, la confeſſion auriculaire, la primauté du Pape, les vœux monaſtiques, les pélérinages, & d'autres doctrines & pratiques qui lui parurent donner plus de priſe. Le Pape anathématiſa tous ſes écrits dans une Bulle du 20 Juin 1520. Luther outré, répondit à la Bulle en la faiſant brûler publiquement à Wirtemberg avec les décrétales des autres Papes, prédéceſſeurs de Leon X. Juſqu'alors le Luthéraniſme n'avoit été qu'une étincelle, il devint bientôt un incendie qui embraſa une grande partie de l'Allemagne.

Ce fut alors qu'il publia ſon livre de la captivité de Babylone, dans lequel il exhorte les Princes à ſecouer le joug de la Papauté, qui étoit, ſelon lui, le royaume de Babylone. Il ſupprime tout d'un coup quatre Sacrements, ne reconnoiſſant plus que le Baptême, la Pénitence

tence & le Pain. C'eſt l'Euchariſtie qu'il déſigne ſous le nom de Pain, mettant à la place de la Tranſubſtantiation, une Conſubſtantiation plus incompréhenſible en ce qu'elle joint au myſtere, une contradiction abſurde. Dans un autre écrit, il ſoulage les Prêtres & les Religieux du vœu pénible de la continence, qu'il prouve être nul de lui-même & contraire à la nature, à la foiété, &c. En 1523. il donna ſon Traité du Fiſc-commun, où il donne le projet de former un tréſor public des revenus des Monaſteres, des Abbayes, Cures & Evêchés, trouvant tant de biens fort mal placés entre les mains des Eccléſiaſtiques. Tous ces ouvrages firent beaucoup de bien à ſon parti, en mettant en jeu les paſſions qui dominent les hommes, & les déterminent beaucoup plus ſûrement que l'amour ſpéculatif de la vérité. Enfin en 1525. Luther rejetté du ſein de l'Egliſe Romaine, la renonce à ſon tour publiquement en quittant le froc d'Auguſtin pour prendre l'habit de Docteur.

§. III.

Mariage de Luther avec Catherine de Bore, Religieuſe décloîtrée.

Luther avoit tenté les Princes par l'appas des biens eccléſiaſtiques que ſon ſyſtême mettoit à leur diſcretion, les Prêtres en leur permettant le mariage, tous les Catholiques en les délivrant de quantité de pratiques gênantes. Il s'étoit préparé à lui-même une excuſe pour le nouveau genre de vie qu'il devoit embraſſer : car après avoir été 42 ans célibataire, il ſe maria en 1525 à Catherine de Bore, religieuſe ſortie de ſon couvent deux ans auparavant. Elle étoit fille d'un Gentilhomme ; elle ſortit du Monaſtere de Nimptſchen, l'an 1523. Ce fut un certain Leonard Coppe, Sénateur de Torga, qui l'en fit ſortir, elle & huit autres Religieuſes. Cette action, commiſe pendant la ſemaine ſainte, ayant fait crier, & cauſant beaucoup de ſcandale, l'Electeur de Saxe ne jugea pas à propos de l'approuver hautement : il ſe contenta de pourvoir par des gratifications ſecrettes à la ſubſiſtance de ces Religieuſes dévoilées. Mais Lu-

ther publia une apologie pour ces Nonnes & pour Leonard Coppe qui les avoit ſi bien aſſiſtées dans le deſſein qu'elles avoient pris de ſortir de leur couvent.

Quelques Auteurs diſent que Catherine de Bore étoit fort belle. D'autres prétendent qu'il y a de l'exagération dans cet éloge. On pourroit ſans-doute ſuppoſer des vues artificieuſes & malignes dans ceux qui affectent de repréſenter cette religieuſe comme une très-belle fille. Ils ont peut-être pour but de critiquer le choix de Luther & d'en conclure qu'il étoit trop adonné à ſes plaiſirs ; & qu'il ne s'engagea point dans le mariage, par le ſeul motif de refrener ſon incontinence, mais afin de ſatisfaire la nature dans le ſouverain degré de la convoitiſe. Ainſi ils empoiſonnent une choſe qui peut être fort innocente, il n'eſt défendu à perſonne en cherchant à ſe marier, de choiſir plutôt une belle femme qu'une femme qui n'eſt pas belle ; & l'on peut même avoir un très-bon motif dans cette préférence. On peut craindre un fâcheux refroidiſſement de l'amitié conjugale, très-oppoſé aux devoirs d'un mari chrétien ; on peut, dis-je, craindre cet inconvénient, en cas qu'on choiſiſſe une femme peu agréable ;

ſi donc, afin de ſe flatter raiſonnablement qu'on ſera toujours un bon & tendre mari, comme la raiſon & la religion le veulent, on choiſit une belle femme préférablement à toute autre, n'eſt-il pas vrai qu'on ſe propoſe une fin honnête? Et qui nous a dit que, ſi Catherine de Bore eût eu beaucoup de beauté Luther ne l'eût pas choiſie entre les neuf religieuſes par ce louable motif? Je pourrois dire que plus l'objet étoit beau, plus Luther étoit excuſable de n'avoir pu réſiſter à la tentation; & il eſt fort apparent que s'il avoit épouſé une laide fille, ſes ennemis auroient crié que la corruption de l'incontinence étoit ſi outrée en lui, qu'elle n'avoit pas beſoin d'amorce pour s'embraſer.

Si l'on a diſputé de la beauté de cette religieuſe, on a auſſi révoqué ſa vertu en doute. On dit que Catherine de Bore ayant été menée à Wirtemberg, y vécut *avec toute ſorte de liberté* parmi les jeunes étudiants de l'Univerſité & qu'*elle leur accorda des baiſers* avec profuſion, juſqu'à ce qu'au bout de deux ans Luther l'épouſa; mais les Luthériens ſoutiennent qu'elle ſe comporta honnêtement & qu'elle étoit bien famée. Ceux qui diſent que Luther revêtu encore de

l'habit de Moine, ayant vu les neuf religieuſes qui avoient déſerté le couvent de Nimptſchen, trouva celle-ci à ſon gré, & ſe la deſtina dès-lors pour femme, n'ont guere conſulté ſes lettres. Ils y euſſent vu que la penſée de l'épouſer lui vint tout-à-coup, l'an 1525, & qu'il l'exécuta avec une extrême promptitude, pour faire plaiſir à ſon pere, & pour fermer la bouche à la médiſance. Les auteurs proteſtants qui lui ſont le plus favorables conviennent qu'on parloit mal de lui & d'elle, qu'il lui vouloit du bien, qu'il la voyoit familiérement, & qu'il l'appelloit ſa Catherine (*a*). Il eſt vrai auſſi qu'il ſe hâta parce que, croyant mourir bientôt, & ne voulant pas mourir garçon de peur de violer un précepte, & de retenir quelque choſe du Papiſme, ainſi que de fruſtrer les deſirs de ſon pere qui auroit déja voulu être ayeul, il ne croyoit pas qu'il y eût du temps à perdre. Il eut auſſi quelqu'envie de faire dépit aux Papiſtes, & le choix qu'il faiſoit d'une religieuſe pour ſa femme, étoit propre à ſeconder ce deſſein. On rapporte qu'un

(*a*) *Quibus tamen* (rumoribus) *ipſe aliquam occaſionem dediſſe videtur, optimè enim cupiebat Virginis, & ſuam vocare ſolebat Catharinam*, Seckendorf. *Hiſt. Lutheran. lib. II. p.* 17. *num.* 8.

nommé Schurfius ayant dit : *ſi ce Moine épouſe une nonne, cela fera bien rire le monde & le diable ;* & que ce propos ayant été rapporté à Luther, celui-ci répondit : *Eh bien j'épouſerai ma Catherine, pour faire rire le monde & le diable.* On propoſoit à cette fille d'épouſer le Docteur Glacius, Miniſtre d'Orlamund : elle alla trouver Amsdorf, & lui dit que ce mariage n'étoit point de ſon goût, mais que ſi Luther, ou lui Amsdorf, la vouloit pour femme, elle étoit prête à accepter l'un ou l'autre.

Le mariage de Luther ne fut pas vu d'un auſſi bon œil qu'il l'avoit imaginé, & quelque intrépide qu'il fût, il ſe laiſſa d'abord déconcerter par les murmures qu'il excita au dedans & au dehors. Il avoue lui-même que ſon mariage le rendoit ſi mépriſable, qu'il eſperoit que cette humiliation donneroit de la joie aux Anges & du chagrin aux diables. *Sic me vilem & contemptum his nuptiis feci ut Angelos ridere & Dæmones flere ſperem.* Mélanchton, ſon ami, tâchoit de le conſoler. Il dit que le tort que faiſoit ce mariage à la grande réputation de Luther, produiroit apparemment un bon effet : il vouloit dire que cela préviendroit la vanité dont les têtes les plus

ſages ne ſe rempliſſent que trop dans l'éclat d'une grande gloire. Ce n'étoit pas tant le mariage que les circonſtances & la précipitation qu'on y avoit apportée, qui faiſoient blâmer Luther. Il ſe maria tout-d'un-coup, & dans le temps que l'Allemagne étoit le plus déſolée par la guerre des payſans: guerre que l'on mettoit ſur le compte du Luthéraniſme. On ne pouvoit rien comprendre à cette précipitation, & chacun en gloſoit à ſon aiſe: on alla juſqu'à faire courir le bruit que ſa femme étoit groſſe lorſqu'il l'épouſa. Luther avoit alors 42 ans, & il ſe vantoit d'avoir gardé juſqu'alors un célibat chaſte. On ne pouvoit donc pas dire que l'incapacité de ſe contenir l'obligeât à conclure un mariage du ſoir au matin. Je veux pourtant, comme l'inſinue Mélanchton, que la vie un peu relâchée que Luther menoit, ſe plaiſant trop aux compagnies, eût réveillé la nature endormie en quelque façon par la retraite Clauſtrale; je veux qu'il eût été néceſſité au mariage par les aiguillons de la chair, & conſéquemment dans le cas de ſuivre le conſeil de l'Apôtre, falloit-il pour cela que l'on paſſât par deſſus les formes? N'auroit-il pas pu dif-

ferer pendant quelques mois, afin de communiquer ſon projet à ſes amis, & de préparer le public aux nouvelles de l'hymen par certaines recherches préliminaires ? Je ne m'étonne point que, faute de bonnes raiſons pour expliquer ces difficultés, Luther & d'autres aient reconnu dans ce matiage quelque choſe de divin. C'étoit la ſeule reſſource qui lui reſtoit. Auſſi diſoit-il ſérieuſement que les ſages de ſon parti qui blâmoient tant ſon mariage étoient contraints d'y reconnoître le doigt de Dieu.

Cependant on engagea Luther à donner plus de ſolemnité à ſon mariage par un feſtin pompeux où les parents, & les amis de Luther, & tous les principaux de la Ville de Wirtemberg ſeroient invités. Il le fit, & le Sénat voulut contribuer des deniers publics aux frais de cette fête ſomptueuſe. Ce grand Réformateur parut ainſi réparer la précipitation de ſes nôces & fermer la bouche aux mauvais plaiſants. Il reprit courage, ſon chagrin ſe diſſipa. Sa femme lui donna un fils, & il ſe trouva ſi content de ſon ſort, qu'il diſoit hautement qu'il ne changeroit pas ſa hondition avec celle de Créſus, tant il éprouvoit que Dieu lui avoit donné une bonne femme.

Il l'aima tendrement, quelques-uns disent avec foibleſſe, ſe ſoumettant aveuglément à ſon empire. S'il étoit vrai, ce ſeroit une grande contradiction dans le tempérament fougueux de Luther. Il exiſte, à la vérité, des lettres où il appelle ſon épouſe ſon Seigneur. Mais ce n'eſt probablement qu'une plaiſanterie; ſi Luther laiſſoit une pleine autorité à ſa femme, ce ne pouvoit être que dans ce qui concerne le ménage. D'autres lettres prouvent qu'il ſe réſerva toujours les droits de mari. Dans pluſieurs occaſions, Luther ſe déclara fortement contre l'infirmité de ces maris qui ſe laiſſent maîtriſer par leurs épouſes, & anima l'un d'eux à réprimer l'inſolence de ſa femme.

§. IV.

Sa morale relâchée ſur la Polygamie. Il conſent que le Landgrave de Heſſe ait deux femmes à la fois. On a mal juſtifié Luther ſur cet article.

On a long-temps ignoré la faute que fit Luther, en conſentant que le Landgrave de Heſſe eût deux femmes à la fois. Mais enfin elle eſt devenue publique: les Catholiques Romains en ont fait beaucoup de bruit; & il s'eſt trouvé des Miniſtres qui n'ont pas eu toute la

prudence néceſſaire en répondant pour Luther. Ils ont avancé des principes pernicieux ; & ce qu'ils alléguent de plus ſupportable eſt d'une telle nature, qu'il eût mieux valu n'en rien dire, comme nous l'allons voir. Commençons par rapporter le fait tel qu'on le lit dans Varillas.

» Philippe, Landgrave de Heſſe, dit » cet hiſtorien, étoit d'un tempéra» ment ſi vigoureux qu'une ſeule fem» me ne lui ſuffiſoit pas : & les Chirur» giens qui l'ouvrirent après ſa mort, » en trouverent une cauſe naturelle » que la pudeur de nôtre langue ne per» met pas d'expliquer en François.... » Il ſe perſuada que ſon infirmité le » diſpenſoit de la rigueur de l'Evangile, » & lui permettoit d'avoir deux femmes » en même-temps. Rien ne lui fit de la » peine dans l'idée qu'il en conçut, que » la nouveauté de la choſe. Mais il » ſuppoſa que l'approbation de Luther, » & des autres Théologiens les plus cé» lébres de ſa ſecte, le purgeroit de ce » défaut. Il les fit aſſembler à Wir» temberg en 1539 en forme de Con» cile. L'affaire y fut examinée avec » toutes les précautions que l'on ju» geoit capables d'empêcher que ce qui

» y ſeroit décidé ne fût tourné en ridi-
» cule. L'on prévit les fâcheuſes ſuites
» de ce que l'on alloit faire: mais enfin
» la crainte de déſobliger le Landgrave
» l'emporta dans le ſentiment de Lu-
» ther & de ſes principaux diſciples ſur
» la loi de Jeſus-Chriſt, ſur la conſ-
» cience, ſur la réputation, & ſur
» toutes les autres raiſons humaines &
» divines. Le réſultat de l'aſſemblée de
» Wirtemberg fut écrit de la propre
» main de Mélanchton, & ſigné par
» Luther & par les autres Théologiens
» les plus fameux de la ſecte. On l'ex-
» prima dans des termes trop énergi-
» ques pour laiſſer aucun doute dans
» les eſprits, & on l'envoya au Land-
» grave ».

Varillas rapporte l'acte tout entier en latin & en françois. On y voit une permiſſion expreſſe accordée à ce Landgrave d'épouſer une ſeconde femme, pourvu qu'il n'yeût que peu de perſonnes qui le ſuſſent. On y voit auſſi qu'en certains cas de néceſſité tout autre homme ſe pourroit remarier pendant la vie de ſa femme; & voici deux cas de néceſſité ſpécifiés par ces Docteurs: 1. Si un homme captif dans un pays éloigné ne peut conſerver ou recouvrer ſa ſanté

que par le commerce avec une femme. 2. Si un homme eſt marié avec une femme ladre. Varillas rapporte auſſi en latin & en françois le contrat de mariage du Landgrave avec Marguerite de Saal, auquel mariage la premiere épouſe de ce Prince donna ſon conſentement. Cet hiſtorien fait là-deſſus beaucoup de réflexions qui tendent à faire voir que les raiſons de ces caſuiſtes ouvrent un chemin fort large à l'uſage de la polygamie, & il obſerve que les deux actes qu'il rapporte ont été fidélement tranſcrits & collationnés par des notaires impériaux ſur les originaux qui ſe conſervent dans les archives de Ziegenhain, communs à la branche de Heſſe-Caſſel, & à celle de Heſſe-Darmſtad.

Mais il eſt venu après lui un plus fin caſuiſte, Mr. de Meaux, qui a tiré du même ſac une autre piece, & qui a fait ſur toute cette affaire bien des réflexions ſubtiles. Cette autre piece eſt l'inſtruction qui fut donnée par le Landgrave à Martin Bucer. On y trouve d'un côté les raiſons qui portoient ce Prince à ce ſecond mariage; & de l'autre les raiſons par leſquelles il vouloit porter les Théologiens à y conſentir. Il expoſe qu'il n'a jamais aimé la Princeſſe ſon épouſe,

& qu'elle eſt dégoutante & ſi ſujette à s'enivrer, qu'il ne pourra & ne voudra jamais s'abſtenir des autres femmes, pendant qu'il ne ſera marié qu'à elle; & que néanmoins il ne veut point encourir les peines dénoncées par l'écriture aux fornicateurs & aux adulteres. Les Médecins, ajoute-t-il, ſavent la force de mon tempérament; & d'ailleurs je ſuis obligé d'aſſiſter ſouvent aux dietes: elles durent long-temps & l'on y fait très-bonne chere; comment pourrois-je y garder la continence? Car je ne puis pas toujours y amener mon épouſe avec ſon grand train. Il joignit à toutes ces raiſons je ne ſais quelles menaces & quelles promeſſes qui donnerent à penſer aux caſuiſtes; car il y a beaucoup d'apparence que, ſi un ſimple gentilhomme les eût conſultés ſur un pareil fait, il n'eût rien obtenu d'eux. On peut donc s'imaginer raiſonnablement que dans ce moment ils manquerent de foi: ils n'eurent pas la confiance qu'ils devoient avoir aux promeſſes de Jeſus-Chriſt; ils craignirent que ſi la réformation d'Allemagne n'étoit ſoutenue par les Princes qui en faiſoient profeſſion, elle ne fût étouffée. L'expérience du paſſé les rendoit timides: ils

voyoient que la violence des perſécutions & les armes employées par les Princes Catholiques contre ceux qui étoient ſortis de la communion Romaine, avoient toujours extirpé ces réformations naiſſantes. Il étoit naturel de craindre un ſemblable ſort, à moins que la force ne fût repouſſée par la force. Quoi qu'il en ſoit, on ne peut nier généralement parlant, que les livres de Luther ne contiennent pluſieurs choſes favorables aux Polygames.

On lui a reproché beaucoup ces fameuſes paroles, *ſi nolit uxor, veniat ancilla.* Mr. de Meaux ne les a pas oubliées. » J'ai toujours craint, dit ce Prélat, de parler de ces *inévitables neceſſités* qu'il reconnoiſſoit dans l'union » des deux ſexes, & du Sermon ſcandaleux qu'il avoit fait à Wirtemberg ſur » le mariage : mais puiſque la ſuite de » cette hiſtoire m'a une fois fait rompre » une barriere que la pudeur m'avoit » impoſée, je ne puis diſſimuler ce qui » ſe trouve bien imprimé dans les » œuvres de Luther. Il eſt donc vrai » que dans un Sermon qu'il fit à Wirtemberg pour la réformation du mariage, il ne rougit pas de prononcer » ces infames & ſcandaleuſes paroles :

» ſi elles ſont ſi opiniâtres (il parle des
» femmes) il eſt à propos que leurs ma-
» ris leur diſent: ſi vous ne le voulez
» pas une autre le voudra: ſi la maî-
» treſſe ne veut pas venir, que la ſer-
» vante approche..... Il faut pourtant
» auparavant que le mari amene ſa
» femme devant l'Egliſe, & qu'il l'ad-
» moneſte deux ou trois fois: après ré-
» pudiez-la, & prenez Eſter au lieu de
» Vaſti. « Mr. de Meaux s'exprime
ainſi dans un autre endroit. » Luther
» s'eſt expliqué d'une maniere terrible
» contre les vœux domeſtiques, juſqu'à
» dire de celui de la continence, qu'il
» étoit auſſi peu poſſible de l'accomplir
» que de ſe dépouiller de ſon ſexe. La
» pudeur ſeroit offenſée ſi je répétois
» les paroles dont il ſe ſert en pluſieurs
» endroits ſur ce ſujet; & à voir com-
» ment il s'explique ſur l'impoſſibilité
» de la continence; je ne ſais pour moi
» ce que deviendra cette vie qu'il dit
» avoir menée ſans reproche durant
» tout le temps de ſon célibat, & juſ-
» qu'à l'age de 45 ans. « On l'accuſe
d'avoir prêché que c'eſt un bonheur,
s'il ſe trouve dans une ville cinq filles &
autant de garçons qui conſervent leur
chaſteté juſqu'à l'âge de vingt ans, que

ce ſeroit ſurpaſſer la pureté des ſiecles Apoſtoliques & des ſiecles des Martyrs ; qu'un homme qui ſe paſſe de femme ne s'éleve pas moins au-deſſus de la nature, que s'il vivoit ſans rien manger. Ces façons de parler ſont exceſſives. On ne peut rien dire de plus ſatyrique contre les loix canoniques & les loix civiles qui ne forcent perſonne à ſe marier, & qui ordonnent de n'épouſer qu'une femme. Ces principes de Luther ſont incompatibles avec la monogamie. Je ne doute point que ces ſaillies fougueuſes de ſon zele contre les vœux monaſtiques n'aient donné lieu à l'accuſation que l'on forma contre lui. George Duc de Saxe ſe plaignit que jamais on n'avoit vu autant d'adulteres que depuis que Luther avoit enſeigné qu'une femme qui ne concevoit pas de ſon mari, devoit s'adreſſer à un autre homme, & que, ſi elle devenoit groſſe & qu'elle accouchât, il falloit que ſon mari nourrît l'enfant : bien entendu qu'un mari dont la femme étoit ſtérile devoit ſe ſervir du même droit. Ce fut à Luther même que ce Prince fit ce re proche dans une lettre qu'il lui écrivit en 1526. *Quando tam numeroſa perpetrata ſunt adulteria quàm poſteà quàm ut ſcribere non dubita-*

ſti : ſi mulier à viro ſuo concipere nequeat, ut ad aliuu ſe transferat à quo poſſit fœcundari, & maritus prolem indè natam alere teneatur : itidemque vir faciat.

Revenons au double mariage du Landgrave de Heſſe. M. de Thou étoit mal inſtruit des circonſtances de cette affaire. Le Landgrave, ſelon lui, étoit d'un côté ſi chaud à l'exercice conjugal, que ſa femme ne l'y pouvoit point admettre auſſi ſouvent qu'il le vouloit ; & de l'autre ſi chaſte qu'il ne vouloit point ſe divertir ailleurs. Ainſi la Princeſſe conſentit à la diverſion qu'une concubine feroit des forces de ſon mari ; & la choſe ayant été communiquée aux miniſtres, on donna au Landgrave une concubine qui le domptât un peu, & qui l'obligeât à être plus modéré envers ſon épouſe. Voici les paroles de cet hiſtorien. *Addam quod pleriſque riſu dignum mihi ſilentio minimè prætermittendum viſum eſt, ipſum tam inexhauſti ad venereos uſus ſucci fuiſſe, ut cùm uxore ſolâ uteretur, & illa toties illum admittere non poſſet, vir alioqui caſtus quique vagis libidinibus minimè oblectabatur, ex ejus permiſſu, negotio cum paſtoribus communicato, concubinam unam ſuperinduxerit, cujus conſuetudine*

ardore aliquantum perdomito, pareiùs ac moderatiùs cum uxore verſaretur. Tandem hoc anno qui illi climactericus fuit poſtridie paſchæ mortalitatem exuit. Inſpecto à medicis corpore, triorches repertus eſt. Ce n'eſt point cela. Le fait eſt que le Landgrave n'aimoit point ſa femme & qu'il ne l'avoit jamais aimée : il l'avoit épouſée contre ſon inclination; & ayant commencé trois ſemaines apres les nôces à ſe ſervir d'autres femmes, il avoit continué ſur le même pied juſqu'au temps de ſon ſecond mariage. *Initio quo eam duxi, non animo nec deſiderio eam amplexus fuerim..... Si porro diceretur quare meam uxorem duxerim, verè imprudens homo tunc temporis fui, & ab aliquibus meorum conſiliariorum, quorum potior pars defuncta eſt, ad id perſuaſus ſum. Matrimonium meum ultra tres ſeptimanas non ſervavi, & ſic conſtanter perrexi.* Rien de plus précis. Il y a beaucoup d'apparence que la Princeſſe ignoroit qu'elle eût un mari ſi ardent, ou qu'elle ne le ſavoit que par ouï-dire. Loin d'ici ces mauvais plaiſants qui ſeroient capables de critiquer M. de Thou, pour avoir penſé que la Princeſſe, ne ſe ſentant pas la force de ſoutenir ſi ſouvent le choc, implora l'aide d'une con-

cubine. Montagne eût été capable de railler là-dessus cet historien, mais son autorité est suspecte.

Voici un passage de ses essais : » Nous » avons leu encores le different advenu » en Catalogne, entre une femme se » plaignant des efforts trop assiduels de » son mari, (non tant à mon advis » qu'elle en fust incommodée, car je » ne crois les miracles qu'en foy com- » me pour retrancher sous ce prétexte, » & brider en ce mesme qui est l'action » fondamentale du mariage, l'autorité » des maris envers leurs femmes ; & » pour monstrer que leurs hergnes & » leur malignité passent outre la cou- » che nuptiale, & foulent aux pieds les » graces & douceurs mesmes de Venus) » à laquelle plainte le mary répondoit » homme vraiment brutal & dénaturé, » qu'aux jours mesmes de jeûneil ne s'en » sauroit passer à moins de dix. Sur quoy » intervient ce notable arrest de la » Reine d'Arragon, par lequel, après » meure délibération de conseil, cette » bonne Reine, pour donner regle & » exemple, à tout-temps, de la mo- » deration & modestie requise en un » juste mariage, ordonna pour bornes » légitimes & nécessaires, le nombre de Arrêt singulier.

» ſix par jour ; relaſchant & quittant
» beaucoup du beſoin & deſir de ſon
» ſexe, pour eſtablir, diſoit-elle, une
» forme aiſée, & par conſéquent per-
» manente & immuable. En quoi s'eſ-
» crient les Docteurs, quel doit être
» l'appétit & la concupiſcence fémi-
» nine, puiſque leur raiſon, leur réfor-
» mation, & leur vertu ſe taille à ce
» prix.

Aventure du Comte de Gleichen.

On rapporte d'un Comte Allemand, nommé Gleichen, une aventure ſinguliere qui a trait à la tolérance de la polygamie, & que je place ici pour cette raiſon. Ce Comte fut pris dans un combat contre les Turcs, & amené en Turquie. Il y ſouffrit une dure & longue captivité, on lui fit travailler la terre, &c ; mais voici quelle fut ſa délivrance. Il fut abordé un jour & fort queſtionné par la fille du Roi ſon maître, pendant qu'elle prenoit le plaiſir de la promenade. Sa bonne mine & ſon adreſſe à travailler plurent ſi fort à cette Princeſſe qu'elle lui promit de le délivrer & de le ſuivre, pourvu qu'il l'épouſât. J'ai une femme & des enfants, répondit-il. Cela n'y fait rien, repliqua-t-elle, la coutume de Turquie eſt qu'un homme ait pluſieurs femmes. Le Comte ne fit point

l'opiniâtre, il acquieſça à ſes raiſons & engagea ſa parole. La Princeſſe s'employa ſi promptement, ſi adroitement, à le tirer de captivité, qu'ils furent bientôt en état de s'embarquer. Ils arriverent heureuſement à Veniſe. Le Comte y trouva un de ſes gens qui rodoit partout pour apprendre de ſes nouvelles. Il ſut de lui que ſa femme & ſes enfants ſe portoient bien, & tout auſſi-tôt il courut à Rome, & après avoir narré ingénuement ce qu'il avoit fait, il obtint du Pape une permiſſion ſolemnelle de garder ces deux épouſes. Si la Cour de Rome ſe montra commode en cette occaſion, la femme du Comte ne le fut pas moins; car elle fit cent careſſes à la Dame Turque qui étoit cauſe qu'elle recouvroit ſon cher mari, & conçut pour cette concubine une tendreſſe particuliere. La Princeſſe Turque répondit de bonne grace à toutes ces honnêtetés. Elle fut ſtérile, & néanmoins elle aima beaucoup les enfants que l'autre femme faiſoit à foiſon. On trouve encore à Erford un monument de ceci : une figure d'homme entre deux figures de femmes. Un fort honnête homme qui m'indiqua cette hiſtoire en 1697, me parut ſurpris de ce que les écrivains proteſtants, obli-

gés de ſatisfaire aux reproches touchant ce que les Réformateurs permirent au Landgrave de Heſſe, n'ont point allégué la permiſſion qui fut accordée par le Pape au Comte de Gleichen. C'eſt probablement qu'ils ont regardé cette hiſtoire comme un conte fait à plaiſir, ſur lequel on ne peut pas faire un grand fonds. Mais à ce titre-là même il pourroit figurer parmi les mauvaiſes raiſons qu'ils alleguent pour juſtifier Luther.

Ils auroient dû convenir avec Baſnage, que Luther ne devoit pas accorder au Landgrave de Heſſe la permiſſion d'épouſer une ſeconde femme lorſque la premiere étoit encore vivante, & que Mr. de Meaux a raiſon de le condamner ſur cet article; que les Papes ſont tombés dans des excès beaucoup plus énormes: d'où il s'enſuit que les reproches des Papiſtes n'ont aucune force; car ſi cette faute de Luther l'empêchoit de pouvoir être un inſtrument dans la main de Dieu pour annoncer la vérité & pour réformer l'Egliſe, les Catholiques Romains auroient tort de croire que les Papes, qui ſe ſont rendus coupables de pluſieurs péchés plus criants que celui-là, n'ont pas laiſſé d'être l'oracle vi-

rant de l'Egliſe, & les Vicaires de Jeſus-Chriſt. Il eſt ſûr que les Catholiques ne peuvent rien inférer de cette action des Réformateurs, ni d'aucune autre pour invalider la réformation, ſans ruiner eux-même un principe qui leur eſt très néceſſaire, ſavoir que les plus énormes crimes n'empêchent pas que les Papes prononçant *ex Cathedra* n'annoncent une vérité que tous les fideles doivent embraſſer.

Si l'Auteur des *Lettres Paſtorales* avoit été auſſi judicieux que Mr. Baſnage, il n'auroit pas expoſé ſa cauſe à des objections dont il ne s'eſt jamais pu tirer. Premierement il eût avoué le fait; car s'il eſt permis de douter des actes que l'Electeur Palatin Charles-Louis fit publier, avec une atteſtation d'un Notaire impérial, qui porte qu'ils ont été copiés ſur l'original des archives de la maiſon de Heſſe, il ne ſera plus poſſible de prouver les faits: les déclarations les plus authentiques des Cours Souveraines, le petit ſceau, le grand ſceau, & tout ce que l'on pourra imaginer de plus juridique, ſera une foible barriere contre l'opiniâtreté d'un diſputeur. Ainſi la prudence demandoit que l'on ne mît point en doute, ſi le Land-

extenuer la complaiſance qu'eut
Miniſtres, il étale tout ce qui pe
voir que la loi du mariage d'u
une eſt ſujette à mille excepti
veut nommément qu'on la fac
pouvoir impérieux d'un tempé
laſcif. » Il n'y a pas de compa
» dit-il, entre ces deux maux
» courir au remede fâcheux d'un
» mariage, ou à ſe répandre e
» impuretés qui ſont des ſuite
» libles du célibat, dans les pe
» qui n'ont pas le tempérament to
» côté de la continence.

Il a trouvé là-deſſus des ad
& au dehors & au dedans. L'A
l'*Hiſtoire des Variations*, que
cité pluſieurs fois, lui dit ave

» impitoyablement dans ces états. Mais » l'incompatibilité des humeurs, ma- » ladie des plus incurables, ne ſera » pas un empêchement moins néceſ- » ſaire. »

Ce Miniſtre a trouvé dans ſa propre communion bien des adverſaires, les uns laïques, les autres Théologiens. Mr. de Meaux lui allegue une lettre d'un Miniſtre qui » rougit pour ſon confrere » de ces néceſſités contre l'Evangile, & » de ces impuretés inévitables, ... & » qui voit l'inconvénient de cette im- » pure doctrine qui introduiroit le di- » vorce & même la polygamie, auſſi- » tôt que l'un des conjoints ſeroit tra- » vailſé de maladies, je ne dis pas in- » curables, mais longues, ou qu'il ſe » trouvât d'ailleurs quelque empêche- » ment qui les obligeât de demeurer ſé- » parés. » Ce Miniſtre ne s'eſt point nommé; mais un autre, marchant la tête levée, a dénoncé cette doctrine pour la faire cenſurer, & enfin il a publié que c'eſt un principe d'où cette concluſion coule naturellement, c'eſt qu'un homme dont la femme eſt malade peut ſe marier à une autre. » Il n'eſt rien de » plus certain, *ajoute-t-il*; une égale » néceſſité donne un égal privilege, &

» ſi un mari eſt autant empêché d'ha-
» biter avec ſa femme par une para-
» lyſie, que par ſa détention chez les
» barbares, il eſt autant en droit de
» chercher un remede à ſon incon-
» tinence dans un ſecond maria-
» ge (a).

Mr. de Beauval entre les laïques a pouſſé encore plus loin cet argument. Un autre laïque a ſoutenu que cette maxime, » ouvre la porte aux plus
» étranges déréglements ; elle autoriſe
» un incontinent dont la femme eſt
» long-temps malade, à ſe marier à
» une autre, & puis à une autre, ſans
» fin & ſans ceſſe, ſi la providence de
» Dieu veut qu'elles ſoient toutes mal-
» ſaines. Ainſi voilà par cette belle
» porte la polygamie turque faiſant
» irruption dans le Chriſtianiſme, &
» le rempliſſant de ſes brutales laſcive-
» tés. Bien plus, voilà dans le Chriſtia-
» niſme, ce qui ne s'eſt point vu dans
» l'ancien Paganiſme, & ne ſe voit
» point aujourd'hui dans le mahomé-
» tiſme ; voilà, dis-je, les femmes au-
» toriſées à avoir pluſieurs maris en
» même temps, lorſque n'ayant pas le

(a) Examen de la Théologie de Mr. Jurieu, par Elie Saurin, p. 801.

» don de continence, elles ont pour
» époux un homme mal-sain : car il
» seroit ridicule de prétendre qu'à leur
» égard c'est un moindre mal de se ré-
» pandre dans ces impuretés qui sont,
» selon ce Ministre, des suites infailli-
» bles du célibat pour certains tempé-
» raments, que de recourir au remede
» d'un second mari. On voit donc que sa
» maxime est une source des plus hon-
» teuses & des sales licences qui se
» soient vues dans le monde ; & que
» rien n'exposera notre communion à
» des reproches plus mortifiants que
» cette doctrine du Sr Jurieu, si nos
» Synodes ne la condamnent. Toutes
» les loix que la bienséance & la sa-
» gesse des Magistrats ont introduites
» pour empêcher les veuves de se re-
» marier avant un certain terme, tom-
» bent par terre, ou ne sont qu'une
» tyrannie qui fait répandre en mille
» & mille impuretés celles qui ont un
» certain tempérament. (*b*). «

Mr. Jurieu eût donc mieux fait de ne pas entreprendre de justifier Luther, que de le faire d'une maniere si gauche & si mal-adroite. Il s'est fort étendu

(*b*) Bayle lui-même dans un Ecrit intitulé ; *Déclaration de Mr. Bayle*, &c. p. 18.

ſur la pratique de quelques Etats. C'eſt donner lieu à ſes adverſaires de s'en prévaloir, comme ſi les loix civiles des proteſtants lâchoient trop la bride à l'homme ſur les cauſes matrimoniales, & comme s'il n'y avoit qu'un petit nombre de particuliers qui l'euſſent déſapprouvé, pendant qu'il avoit pour lui la pratique générale. En ſecond lieu, tous les exemples qu'il allégue ou qu'il peut alléguer, ſont hors de l'eſpece dont il s'agiſſoit. Ce ne ſont point des mariages d'un homme avec deux femmes logées chez lui en même-temps, comme l'étoient les deux femmes du Landgrave. Enfin, ce n'eſt point ſur la pratique tolérée par les Souverains qu'un Caſuiſte doit ſe régler. Où ſont les gens qui ignorent les abus extrêmes que les loix civiles ont autoriſés ou tolérés dans le Chriſtianiſme pendant pluſieurs ſiécles à l'égard du mariage? Où en ſeroit-on ſi les Caſuiſtes vouloient approuver tout ce que les Souverains permettent?

§. V.

Conférence de Luther avec le Diable au ſujet des Meſſes privees.

Les plus grands hommes ont des foibleſſes. Luther vivoit dans un temps où l'on donnoit beaucoup de pouvoir au

Diable. Saint Antoine croyoit voir le Démon preſque tous les jours ſous différentes formes. Quantité de Moines ſe ſont vantés d'avoir eſſuyé des apparitions & de fréquents combats avec cet Ange de ténébres. Luther, après avoir dit la meſſe pendant quinze ans, fut tellement frappé de remords de cette prétendue idolâtrie, qu'il s'imagina entendre le Diable lui reprocher fortement ſon crime, & vouloir le porter au déſeſpoir, comme s'il ne pouvoit plus y avoir de ſalut pour lui après une faute ſi longue & ſi énorme. Ce qui occaſionna une vive conteſtation entre Luther & le Diable que les adverſaires de la Réformation ont rapportée & interpretée à leur guiſe, comme nous l'allons voir après avoir touché quelque choſe de la familiarité de Luther avec le Diable, d'après les paroles de ce Réformateur.

Luther avoue dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages que le Diable lui a ſouvent livré des aſſauts, & l'a provoqué à des diſputes dont il eſt étonnant qu'il ſoit ſorti ſain & ſauf. Il m'a fait paſſer bien de mauvaiſes nuits, dit-il; il diſpute avec tant de force qu'on en meurt ſubitement. Je crois que ce malheur arriva à Emſerus & à Oecolampade, ainſi qu'à

plusieurs autres. Ce disputeur formidable a une voix bruyante : il harcele vivement ceux qu'il entreprend, il les presse à outrance, & lorsqu'il trouve un homme seul dans sa maison, il l'a bientôt expédié. *Multas noctes mihi satis amarulentas & acerbas reddere ille novit* (a)... *Diabolus sua argumenta fortiter figere & urgere novit. Voce quoque gravi & forti utitur. Nec longis & multis meditationibus disputationes ejusmodi transiguntur, sed momento uno & quæstio & responsio absolvitur. Sensi equidem & probè expertus sum, quam ob causam illud nonnunquam evenire soleat, ut sub auroram quidem mortui in stratis suis inveniantur. Corpus ille perimere & jugulare potest : nec id modò verùm animam disputationibus suis ita urgere, & in angustum coarctare novit, ut in momento quoque illi excedendum sit, quo sanè me quoque non semel tantùm non perpulit... Credo equidem quod Emserus & Oecolampadius, aliique horum similes, istius modi ignitis Satanæ telis & hastis confossi subitaneâ morte perierint. Nemo enim mortalium citrà singulare Dei auxilium ac robur illas sustinere ac per-*

(a) Luther, *ubi infrà apud* Hospin. *ubi infrà.*

ferre poteſt. Jucundum equidem ſeſe diſputando præbet, ſcilicet: brevibus enim tranſigit omnia, nec diù moras nectit, ſiquidem virum ſolitarium domi invenerit (*b*). Luther a dit que, ſi les Sacramentaires n'entendoient pas l'Ecriture, c'étoit parce qu'ils ne diſputoient pas avec le Diable, le meilleur oppoſant que l'on puiſſe rencontrer; & qu'à moins de le porter pendu au cou, comme il a fait, on ne ſauroit être qu'un théologien ſpéculatif. *Quod Sacramentarii ſacram ſcripturam non intelligunt, hæc cauſa eſt: quia verum opponentem, nempe Diabolum, non habent, qui demum bene docere eos ſolet... Quando Diabolum ejuſmodi collo non habemus affixum, nihil niſi ſpeculativi theologi ſumus.* Pour moi, dit encore Luther, je connois le Diable à fonds, & j'ai mangé plus d'un boiſſeau de ſel avec lui. *Ego Diabolum intus & in cute novi, quippe quocum plus uno ſalis modio comederim.* Il couche plus ſouvent avec moi que ma femme, & plus près de moi qu'elle. *Diabolus multo frequentiùs & propiùs mihi in lecto accubare ſolet, ſeu condormit,*

(*b*) *De Miſſa privata, apud* Hoſpin. *Hiſt. Sacrament. part. II. fol.* 220.

quàm mea Catharina. Il a encore coutume de ſe promener avec moi dans ma chambre à coucher. *Mecum in dormitorio deambulare ſolet.* Enfin, ajoute-t-il, je l'ai porté pendu à mon cou. *Ego Diabolum collo meo affixum habui.* On ne ſauroit imaginer une plus grande familiarité. On ne ſauroit auſſi s'empêcher de regarder Luther comme un viſionnaire, s'il a cru tout ce qu'il rapporte de ſes conférences avec le Diable; & s'il ne l'a pas cru, c'étoit fort mal-à-propos qu'il mettoit ſur le compte du Diable des reproches que ſa conſcience lui faiſoit. La ſuite a bien fait voir que l'hiſtoire de cette Diſpute où le Diable prouva à Luther qu'il avoit été Idolâtre pendant quinze ans qu'il avoit dit la meſſe, étoit plus capable de faire du tort que du bien à la cauſe qu'il ſoutenoit. L'Abbé Bachman en objecta les inconvénients à Luther même qui ne lui répondit point parce qu'il n'avoit point de bonne réponſe à lui faire.

Les Papiſtes ont pouſſé les choſes bien plus loin depuis. » Il n'y a jamais eu » que Luther, dit Nicolle (*c*), qui ait » oſé ſe vanter dans un ouvrage impri-

(*c*) Préjugés Légitimes contre les Calviniſtes, *Chap. II. p.* 17. *Edit. de Bruxelles.*

» mé, qu'il avoit eu une longue con-
» férence avec le Diable, qu'il avoit
» été convaincu par ſes raiſons que les
» meſſes privées étoient un abus, &
» que c'étoit là le motif qui l'avoit
» porté à les abolir. Mais le ſens com-
» mun a toujours fait conclure à tous
» les autres.... que c'étoit un excès
» d'extravagance de prendre le Démon
» pour maître de la vérité, & de s'en
» rendre diſciple. « Mr. de Meaux a ré-
pété à-peu-près la même choſe, & en général tous les auteurs Catholiques ont voulu faire regarder les Luthériens comme les diſciples du Démon, en prétendant que le Démon avoit dicté à Luther ce qu'il a écrit contre la Meſſe. Cette prétention, vraie ou fauſſe eſt ſoutenue avec force dans un petit livre que Mr. l'Abbé de Cordemoi publia en 1684 ſur cette conférence de Luther avec le Diable, & qui fut refuté en 1687, par Mr. Seckendorf. Cette réfutation eſt curieuſe, & en donnant l'extrait on fera ſuffiſamment connoître le Livre qui l'a occaſionnée.

Mr. Seckendorf prétend que les Jéſuites d'Allemagne ſont les premiers qui ont chicané ſur cette diſpute de Luther avec le Démon, & qu'ils ne s'en aviſe-

rent que plus de 60 ans après qu'elle eût été publiée. Ce premier point eſt faux : nous venons de voir que l'Abbé Bachman en fit des reproches à Luther, preſqu'auſſi-tôt qu'il la fit publier ; & Clochée, l'un des plus violens ennemis de Luther, ne manqua pas de lui reprocher auſſi qu'il s'étoit laiſſé perſuader par le Diable, ſuivant ſon propre aveu, que la meſſe étoit une idolâtrie, & qu'il avoit été idolâtre pendant quinze ans qu'il l'avoit dite.

Ceux qui connoiſſent l'eſprit des controverſiſtes ne ſont nullement ſurpris des vacarmes qu'une pareille découverte a occaſionnés ; ils s'étonneroient au contraire qu'on eût reproché aux Proteſtants que leur doctrine vient du Démon, & qu'il n'y a que le Démon qui ait pu apprendre à Luther à combattre le ſaint & divin ſacrifice de la Meſſe. Les réflexions morales qui viennent à la ſuite de ces reproches, ſe devinent aiſément, c'eſt que Dieu, dont la providence pour ſon Egliſe ne dort jamais, a permis que ce malheureux héréſiarque ſe ſoit trahi lui-même, afin que les Catholiques fuſſent confirmés en la foi, & qu'ils euſſent un nouveau ſujet d'admirer l'aveuglement & le funeſte endur-

ciſſement qui accompagnent les ſchiſmes & les héréſies. L'Auteur ſuppoſe qu'on ne borne pas là les avantages que l'on veut que la providence ait ménagés à la catholicité, par la manifeſtation de cette diſpute avec Luther : il s'imagine que l'on prétend par-là rendre tous les proteſtants indignes de compaſſion, & les expoſer à toute la rigueur des loix établies contre ceux qui ſe ſoumettent volontairement & de deſſein prémédité, aux deſirs du Diable. Il inſinue que Mr. l'Abbé de Cordemoi n'affecte de rendre les Calviniſtes complices des Luthériens, qu'afin d'allumer en France la perſécution, & s'il s'engage à lui répondre, c'eſt principalement afin de faire comprendre aux proteſtants d'Allemagne, que le Papiſme eſt toujoujours mal intentionné contre eux, & qu'ils auroient tout à craindre, s'ils tomboient au même état que les provinces qui ont été démembrées de l'Empire. Je ne ſaurois croire que cet Abbé ait eu deſſein de perſuader aux puiſſances que, puiſque les Calviniſtes adoptent un ſentiment que Luther avoit appris du Diable, ils doivent être punis comme les ſuppôts du Diable ; mais il eſt vrai qu'en voyant les réflexions & les déclamations étu-

diées dont pluſieurs controverſiſtes ont accompagné leurs diſputes ſur cette conférence de Luther, on ſe ſent porté à croire qu'ils ont eu pour but de faire comprendre au monde que les proteſtants ſont les diſciples d'un démon qui a parlé bouche à bouche à l'un de leurs maîtres, & ſans déguiſer ſa qualité; de ſorte qu'ils ſont à peu prés dans la même claſſe que ceux qui étudient le grimoire, & auſſi puniſſables que les magiciens & les ſorciers, & qu'au lieu que la plupart des légiſlateurs, pour ſe concilier plus de crédit, ont feint je ne ſais quel commerce avec les Dieux, Luther eſt venu dire hardiment qu'il avoit appris du Diable ce qu'il débitoit contre la Meſſe.

Afin que l'accuſation porte coup, il faut 1. que Luther pleinement perſuadé que les meſſes privées étoient bonnes ait été entrepris ſur ce point par un Diable, & que s'étant défendu autant qu'il lui fut poſſible, il ait acquieſcé enfin aux raiſons de cet eſprit de ténebres; 2. qu'ayant été convaincu par ſes raiſons, il ait écrit contre la meſſe & l'ait bannie des lieux où il avoit du crédit. C'eſt ce que ſuppoſent ces accuſations, & l'on ne voit pas que ſans cela il ait pu attaquer la meſſe ſous les

auſpices & par les leçons du Diable. Or l'Auteur de la réfutation, fait voir clairement, après pluſieurs Théologiens de ſon parti, que la choſe ne s'eſt point paſſée de cette maniere. Donc l'accuſation tombe à faux.

C'eſt un fait avoué de tout le monde, que Luther n'a rien publié touchant cette conférence que dans un traité qu'il fit imprimer en l'année 1533. Il eſt certain auſſi qu'il ne marque point le temps où il fut attaqué par le Diable, à moins donc que l'on ne prouve le contraire, les Lutheriens pourront ſuppoſer que cette diſpute ſe paſſa dans la même année 1533, & c'eſt ce que Balduinus ſuppoſe hautement dans un traité qu'il publia ſur cette matiere contre le Jéſuite Serrarius, en l'an 1605. Si cette ſuppoſition paſſe, voilà toute l'accuſation par terre, puiſqu'il eſt de notoriété publique que dès l'an 1520 Luther avoit écrit contre la meſſe, & que l'an 1530 elle fut hautement proſcrite par la confeſſion d'Ausbourg. Mais prenant la choſe au pis, on ne peut pas ſuppoſer que cette diſpute ſoit arrivée avant le mois 1522. En voici la preuve démonſtrative. Il eſt certain que Luther fut ordonné Prêtre en Avril 1507, & qu'il

avoue que lorſqu'il fut attaqué par le Démon, il avoit célébré la meſſe quinze ans tout entiers & bien révolus. Il faut donc que cette diſpute ne ſoit pas arrivée avant le même mois de l'année 1522. S'il ſe trouve donc que Luther ait écrit & agi contre la meſſe avant cette époque, il s'enſuivra évidemment que ſa diſpute avec le Démon ne l'a point déterminé à cela. Or voici les preuves que l'on allegue ſur ce ſujet.

1. Luther publia ſon livre *de captivitate Babylonica* l'an 1520 & celui *de abroganda miſſa*, l'année d'après. 2. Au mois d'Avril 1521, il fut à la Diete de Worms, où on lui objecta entr'autres articles qui avoient été extraits du premier ouvrage par le Nonce Jerôme Abander, celui qui condamnoit le ſacrifice de la meſſe, & qu'ayant reconnu pour rien cet article, il appuya ſur les raiſons qu'il avoit apportées dans le livre même. 3. Il exiſte un Sermon de Luther prononcé en Allemand l'année 1520, & imprimé dans toutes les éditions de ſes ouvrages, qui contient une aſſez longue réfutation de la meſſe. 4. On ſait très-certainement que le livre de Luther contre Ambroiſe Catharin fut compoſé au mois de Mars 1521. Or c'eſt un livre

où il déclame fortement contre les abus de la messe. L'auteur ajoute à ces trois considérations 1. que les Augustins de Wirtemberg commencerent les premiers de tous à abolir les messes privées l'an 1521, sans la participation de Luther; ce que leur Chapitre provincial confirma quelque temps après à l'égard des messes votives, Luther étant encore dans la fortereſſe de Wartemburg. Ce sont des faits dont on a de fortes preuves, & dont les conséquences ne sont pas moins fortes contre les prétentions des controversistes; car supposeront-ils aussi que les Augustins ont appris du Diable la fausseté de la messe? 2. L'Auteur dit ensuite que Luther étant sorti de prison & prêchant à Wirtemberg le 28 Mars 1521, déclara qu'encore que la messe fût une chose impie & abominable, il condamnoit Carlostad qui avoit excité des tumultes pour l'abolir. 3. Que Luther a protesté dans le livre qu'il composa au mois de Juillet 1522, contre le Roi d'Angleterre, qu'il tenoit sa doctrine du ciel, & qu'il l'avoit défendue contre les tentations du Démon.

Je ne sais si toutes ces raisons sont aussi convaincantes qu'on le suppose

J'en dirai mon ſentiment après avoir examiné quel fut le véritable objet de la conférence de Luther avec le Diable. Les ennemis du Réformateur ont ſuppoſé, comme une choſe hors de doute, qu'il s'agiſſoit entre ces deux champions de ſavoir ſi les meſſes privées étoient bonnes, & que Luther ſoutenoit l'affirmative, mais qu'il ſuccomba ſous les objections de ſon adverſaire. Ce n'étoit rien moins que cela ſi nous en croyons les Luthériens. Luther ne nioit pas au Démon que la meſſe ne fût très-mauvaiſe choſe; c'étoit un principe commun aux deux combattants; mais Luther n'admettoit pas la conſéquence que le Démon en tiroit, ſavoir qu'un homme qui avoit dit la meſſe pendant quinze ans devoit ſe regarder comme perdu ſans reſſource. Le Démon avoit donc en vue d'exciter mille remords, & une confuſion déſeſpérante dans l'ame de ſon adverſaire. Celui-ci cherchoit des excuſes & des juſtifications, non pas pour la meſſe, mais pour la faute qu'il avoit commiſe en la célébrant; & enfin toute la conſolation qui lui reſta après avoir vu détruire par le Démon tout ce qu'il put alléguer pour s'excuſer fut que la miſéricorde de Dieu & la

mort de Jeſus-Chriſt le préſerveroient de la damnation qu'il méritoit. Voilà deux différences prodigieuſes entre les prétentions des Luthériens & celles de leurs ennemis : ceux-ci prétendent que la diſpute ne rouloit que ſur cette theſe, *les meſſes privées ſont bonnes*, & que le Diable qui faiſoit l'oppoſant confondit Luther. Les autres diſent que l'état de la queſtion étoit *ſi un homme* qui avoit dit la meſſe pendant quinze ans étoit un pécheur excuſable, & que Luther qui faiſoit le ſoutenant fut terraſſé ſans reſſource, excepté quand il allégua le mérite de Jeſus-Chriſt & la miſéricorde de Dieu. Peut-on voir tant de différences ſur un même fait, ſans être tenté de dire avec Mr. Simon, que les controverſiſtes ne ſe piquent guere de ſincérité, & qu'ils ſemblent avoir renoncé entiérement à la bonne foi, comme s'ils étoient payés pour écrire des fauſſetés. (*a*) Mr. de Cordemoi eſt accuſé d'avoir omis la derniere partie de la conférence, où paroît le but qu'avoit le Démon, & la victoire que Luther remporta ſur lui. Ce qu'il y a de bien étran-

(*d*) Voyez ſa *réponſe* au livre intitulé : *Sentimens de quelques Théologiens de Hollande ſur l'Hiſtoire Critique du vieux Teſtament*, p. 200.

ge, c'eſt que pluſieurs proteſtants célébres, Hoſpinien, Parœus, & un moderne encore plus illuſtre que ceux-là, ont avoué que le réſultat de cette diſpute fut l'abolition des meſſes privées, de ſorte qu'ils tombent d'accord avec les controverſiſtes du parti romain que Luther vaincu par les raiſons que le Diable mit en avant, réforma cette partie du culte. Voilà un aveu qui fait beaucoup contte Luther, & l'on pourroit dire avec impartialité que cette diſpute qui dura long-temps eut deux parties, que dans la premiere le Diable prouva à Luther que la meſſe étoit une impiété, une idolâtrie; & que dans la ſeconde il s'efforça d'en tirer cette conſéquence que Luther ſeroit éternellement damné pour avoir été quinze ans impie & idolâtre; mais que le Réformateur ſe mit à l'abri de cette conſéquence en ſe confiant à la miſéricorde de Dieu. Du reſte, de quelque façon que l'on prétende expliquer cette conférence, il eſt à croire que ce n'eſt qu'une pure viſion née de l'imagination exaltée de cet homme qui eut de grandes qualités & de grands défauts. Ses plus grands ennemis ne ſauroient nier qu'il n'ait eu des qualités éminen-

tes ; & l'hiſtoire ne fournit rien de plus ſurprenant que ce qu'il a fait. Ses plus grands apologiſtes auſſi ne diſconviennent pas qu'il manqua de modération dans ſon ſtyle comme dans ſa conduite, qu'il ſe laiſſa emporter ſouvent à un zele fougueux, que ſouvent l'ambition ſe mêla à l'amour de la vérité pour lui faire entreprendre ce qu'il exécuta ſi heureuſement.

§. VI.

Réflexions ſur la révolution opérée par Martin Luther.

Qu'un ſimple moine ait pu frapper ſur le Papiſme un ſi rude coup, qu'il n'en faudroit qu'un ſemblable pour renverſer entierement l'Egliſe Romaine, c'eſt ce qu'on ne ſauroit aſſez admirer. Combien d'Etats, combien de peuples ne porta-t-il pas en très-peu de temps à ſe ſéparer de Rome ? Cela fut repréſenté ſur une tapiſſerie fort heureuſement, quoique d'une maniere un peu burleſque. Liſez ce paſſage ; il eſt tiré d'une lettre de Coſtar : » La derniere » fois que le Roi fut à Châlons, on » tendit dans ſa chambre une tapiſſe-

» rie fort riche, qui venoit de la feue » Reine de Navarre, où étoient repré- » ſentés Luther & Calvin qui donnoient » un lavement au Pape dont le bon » Prince étoit tellement ému qu'on le » voyoit ailleurs travaillé d'un grand » dévoiement par haut & par bas, ſe » purger de quantité de Royaumes & » de Souverainetés, du Dannemarc, de la Suede, du Duché de Saxe, &c. « Wiclef, Jean Hus & pluſieurs autres avoient entrepris la même choſe, & n'y avoient pu réuſſir. C'eſt, dira-t-on, à cauſe qu'ils ne furent pas favoriſés du concours des circonſtances: ils n'avoient pas moins d'habileté, ni moins de mérite que Luther, mais ils entreprirent la guériſon de la maladie avant la criſe, & Luther au contraire l'attaqua dans un temps critique lorſqu'elle étoit parvenue au comble, lorſqu'elle ne pouvoit plus empirer, & qu'il falloit, ſelon le cours de la nature, qu'elle ceſſât ou qu'elle diminuât; car dès que les choſes ſont parvenues au plus haut point où elles puiſſent monter, c'eſt l'ordinaire qu'elles commencent à deſcendre. Il eut le même bonheur que ces remedes que l'on emploie les derniers & qui remportent la gloire de la guériſon, parce qu'on les

applique quand la maladie a jetté ſon venin. On ajoutera ſi l'on veut que la concurrence de François I. & de Charles V fut fatale dans cette affaire. Je répondrai que cela m'empêche pas qu'il n'ait fallu des dons éminents pour produire la révolution que Martin Luther a produite. Il faut avouer que pluſieurs choſes favoriſerent Luther : les laïques commençoient à s'inſtruire, tandis que les gens d'Egliſe ne vouloient point renoncer à la barbarie, perſécutoient les Savants, & ſcandaliſoient tout le monde par une impudicité effrénée. L'impiété étoit dans le Sanctuaire, & elle y étoit parvenue à un point d'atrocité qu'à Rome même des Evêques au lieu de prononcer les paroles de la conſécration, diſoient ſouvent, *tu es pain & tu demeureras pain*, *tu es vin & tu demeureras vin*. Ajoutez à cela que les fautes que fit le Papiſme dans cette conjoncture, dont la plus grande fut de ne pas ménager aſſez l'eſprit bouillant & entreprenant de Luther que l'on ne connut pas aſſez tôt. On a eu raiſon de dire auſſi qu'Eraſme par ſes railleries prépara les voyes à Luther. Le docteur Simon Fontaine ſe plaint qu'*Eraſme a fait plus de mal que Luther : pour ce que Luther n'a*

fait qu'élargir l'ouverture de l'huis duquel Eraſme avoit ja crocheté la ſerrure, & l'avoit entre-ouvert.

§. VII.

Si les aſtres influerent en quelque maniere ſur l'ouvrage de la Réformation de Luther.

Il y a des gens qui attribuent à une certaine poſition des aſtres la révolution qui ſe fit par le miniſtere de Luther. Paul Jove s'abandonne tellement à cette penſée qu'il impute à une maligne conſtellation, non-ſeulement ce qui arriva en Allemagne par le moyen de Luther, mais auſſi la converſion des Indiens dans l'Orient & dans l'Occident; & lorſqu'il ſonge que la foi des peuples changea preſque en même-temps aux quatre parties de la terre, les uns ayant embraſſé le Mahométiſme, les autres le Chriſtianiſme, les autres le Luthérianiſme, il ne ſauroit croire que les aſtres n'aient opéré cela par des qualités occultes & pernicieuſes (*a*). Florimond de Remond ſemble applaudir à cette penſée: il la rapporte en François & ſe plaint d'un traducteur Proteſ-

(*a*) Jovius, *Hiſtor. Lib. XIII. fol. m. 239. verſ.*

tant qui avoit paſſé ſous ſilence cet endroit-là. » Preſque en même-temps, » dit le Jove, qu'Iſmaël occupa l'em» pire des Perſes, & changea de Reli» gion, la bigarrant d'une nouvelle ſu» perſtition mahométanne, s'éleva en » Allemagne ſous l'autorité de Luther » cette monſtrueuſe héréſie, laquelle » voulut anéantir la Religion Catho» lique & tout ce que l'antiquité avoit » reçu, comme avoient fait en Perſe » les peuples enragés & obſtinés dans » leurs nouvelles folies & ſuperſtitions. » Au moyen de quoi, dit-il, je re» connois volontiers par une ſecrette » puiſſance du Ciel & par la maligne » influence des aſtres, qu'en même» temps toutes les Religions par tout » l'univers commencerent à changer de » face & de viſage, vû que non-ſeule» ment les Mahométans, mais auſſi les » Chrétiens, voire les nations idolâtres » les plus éloignées de nous, adorant » les idoles, & en l'Inde orientale & » au nouveau monde découvert depuis » peu de temps vers l'Occident, avoient » coulé & gliſſé en nouvelles Religions » & opinions. C'eſt ce que dit le Jove » Latin. Mais en ſa traduction fran» çoiſe eſt remarquable la bonne-foi

» réformée & la conſcience religieuſe
» de ſon traducteur, lequel paſſe par
» deſſus tout ce que le Jove dit de ce
» changement de Religions & de cette
» monſtrueuſe héréſie Luthérienne née
» en Saxe : cela lui faiſoit mal au
» cœur (*b*). » Lipſe attribuoit auſſi aux aſtres le penchant du 16e. ſiecle vers les diſputes de Religion. Il prétend que l'ame eſt ſujette tout comme le corps à certaines maladies qui reviennent de temps en temps, & il met au nombre de ces maladies de l'ame l'eſprit de diſpute & de changement de Religion qui régnoit en ce temps-là. Il rapporte un paſſage de Nicephore Gregoras qui contient la deſcription d'un état ſemblable. Tout retentiſſoit de diſputes théologiques : ceux mêmes qui ne ſavoient ni comment il falloit croire ni ce qu'ils prétendoient croire, ne parloient que de Théologie dans les places & dans les théâtres : c'étoit une épidémie ſpirituelle dont il falloit chercher les cauſes ſecondes ſur la terre plutôt que dans les aſtres..

Quelles que ſoient ces cauſes, diſons au ſujet de l'eſprit de diſpute, que les di-

(*b*) Florimond de Remond, Hiſtoire de l'Héréſie, Liv. I. Chap. 4.

viſions

viſions des Chrétiens & la conduite qu'ils tiennent les uns envers les autres, apres avoir formé pluſieurs ſectes, ſont très-propres à inſpirer du dégoût & de l'incrédulité pour l'Evangile. Cet inconvénient n'eſt pourtant à craindre que pour ceux qui examinent ſans préjugé ce qui ſe paſſe au dedans & au dehors. Mais où trouve-t-on de telles perſonnes? Où ſont ceux qui par la force de la coutume ne jugent pas que les mêmes choſes ſont très-juſtes quand ils les font ſouffrir aux autres, & très-injuſtes quand ils les ſouffrent eux-mêmes? avec cet eſprit n'ayez pas peur que la multiplicité des ſectes faſſe beaucoup de Pyrrhoniens: chacun, quoi qu'il arrive, ſe tiendra collé au parti qu'il aura pris. L'antiperiſtaſe que les nouveaux Phyſiciens ont bannie de la nature, a lieu dans la Religion. Le zele ſe rallentit quand on n'eſt pas obſervé & environné d'une autre ſecte, & ſe rallume quand on l'eſt. Ainſi Ménélas étoit tiede pour Hélene quand il la poſſédoit ſans contradiction, & il fut tout de feu quand on la lui eut enlevée. Ainſi ne craignons point dans l'état préſent des choſes ce qui devroit arriver en cas que les hommes raiſonnaſſent d'une certaine façon.

MELANCTHON.

§. I.

Abrégé de ſa vie.

PHILIPPE MELANCHTON, né à Bretten au Palatinat du Rhin le 16 de Février 1497, a été un des plus ſages & des plus habiles hommes de ſon ſiecle. Il fit ſes premieres études dans le lieu de ſa naiſſance, d'abord à l'école publique, puis ſous un précepteur particulier. Il fut envoyé quelque temps après à Pforts-heim où il y avoit un College renommé, & logea chez une parente qui étoit ſœur de Reuchlin. Cela fut cauſe qu'il fut promptement connu de ce perſonnage qui l'aima avec beaucoup de tendreſſe. Ayant demeuré là environ deux ans, il fut envoyé à Heidelberg l'an 1509, & y fit des progrès ſi conſidérables, qu'on lui donna à inſtruire le fils d'un Comte, quoiqu'il fût encore au-deſſous de 14 ans. Fâché qu'on lui refuſât à cauſe de ſon bas âge, le dégré de Maître en philoſophie, & ne trouvant pas que l'air

d'Heidelberg s'accommodât avec ſon tempérament, il quitta cette Académie l'an 1512, & s'en alla voir celle de Tubinge où il s'arrêta pendant ſix années. Il y entendit les leçons de toutes ſortes de Profeſſeurs, & il y expliqua publiquement Virgile, Térence, Ciceron, & Tite-Live; & comme il étoit fort laborieux, il trouva encore du temps pour ſervir Reuchlin dans ſes querelles monachales, & pour diriger une imprimerie. Il accepta en 1518 la chaire de Profeſſeur en langue Grecque dans l'Académie de Wirtemberg, que Frederic, Electeur de Saxe, lui avoit offerte à la recommandation de Reuchlin. L'un des plus grands ſervices qu'il rendit aux ſciences fut de les réduire en ſyſtême; ce qui étoit alors difficile, vu la confuſion avec laquelle on les enſeignoit depuis long-temps. Il ſe forma bien-tôt une liaiſon intime entre lui & Luther qui enſeignoit la théologie dans la même Univerſité. Ils allerent enſemble à Leipſic l'an 1519, pour diſputer avec Eccius. Les années ſuivantes furent une complication de travaux pour Mélanchton: il compoſa quantité de livres, il fit des voyages pour des fondations de Colleges, & pour la viſite des Egliſes; mais

rien ne fut plus pénible que la charge qu'on lui donna l'an 1530 de dreſſer une confeſſion de foi. C'eſt celle qu'on nomme *la confeſſion d'Augs-bourg*, parce qu'elle fut préſentée à l'Empereur dans la Diete de cette Ville-là. Toute l'Europe étoit convaincue qu'il n'étoit pas éloigné comme Luther des voies d'accommodement, & qu'il eût ſacrifié beaucoup de choſes au bien de la paix. C'eſt pour cela que François I. le jugea propre à pacifier dans ſon Royaume les diſſenſions de Religion, & qu'il le pria d'y venir. Le Roi d'Angleterre ſouhaita auſſi de le voir; mais ni l'un ni l'autre de ces deux Monarques ne le virent. Comme je ne veux toucher qu'à quelques-unes de ſes principales actions, je me contente de dire qu'en 1541 il aſſiſta aux conférences de Ratisbonne, où l'on agita vigoureuſement les controverſes des Catholiques & des Proteſtants; & qu'en 1543 il fut trouver l'Archevêque de Cologne, pour l'aider à introduire la Réformation dans ſon dioceſe. Cela ne ſervit de rien. L'affaire de l'*Interim* l'occupa beaucoup. Il aſſiſta à ſept conférences ſur ce ſujet l'an 1548, & compoſa tous les écrits qui y furent préſentés, & la cenſure de cet *Interim*.

Il fut un des Députés que Maurice, Electeur de Saxe, devoit envoyer au Concile de Trente l'an 1552. Il attendit quelque temps son sauf-conduit à Nuremberg, mais la guerre qui alloit éclore l'obligea de retourner à Wirtemberg. Sa derniere conférence avec les Docteurs de la communion de Rome fut celle de Worms l'an 1557, & de toutes les dissensions qui lui déchirerent le cœur, il n'y en eut point de plus violente que celle qui fut excitée par Flavius Illyricus. Il mourut à Wirtemberg le 19 Avril 1560, qui étoit le 63e jour de sa 64e année. Il fut enterré proche de Luther dans le temple du château, deux jours après.

§. II.

Esprit modéré de Mélanchton, & son aversion pour les disputes & les persécutions théologiques.

Mélanchton, ami de Luther, avoit beaucoup plus de modération & de retenue que lui. Je viens de dire qu'il eût sacrifié beaucoup de choses au bien de la paix. Cela parut principalement dans l'ouvrage qu'il composa touchant les choses indifférentes, & qui fut si mal re-

pictate fit, fufficiendum. Mel
étoit d'avis qu'on ſe relachât ſur
qui n'étoit pas évidemment idol
Illyricus crioit au contraire q
loit plutôt abandonner tous les
& menacer d'une ſédition, que
frir un ſurplis. *Contrà Flacius v*
batur potius vaſtitatem facien
templis, & principes metu ſea
terrendos, quàm ſaltem linea v
mittatur. Il y a eu des Catholiq
mains animés du même zele ſi
croit l'Auteur anonyme d'une le
bliée par Mr. Jurieu. » Je me ſu
» mé, *dit-il*, (*a*), autant q
» été poſſible, ſçavoir ſi on r
» un proteſtant à la commu
» Rome ſur l'explication de la
» de Mr. de Meaux, comme l
» ſert pour inſtruire ceux qui ch

» ſoit point ſigner d'abjuration où l'on
» ne mît toutes les herbes de la Saint-
» Jean. Ce ſont les propres mots dont
» il ſe ſervit. Cela me fait ſouvenir d'un
» Jéſuite qui diſoit qu'ils n'éteindroient pas un cierge quand ce ſeroit pour convertir tous les Huguenots. «

Ce que Mélanchton dit à ſa mere témoigne manifeſtement qu'il haïſſoit les diſputes de Religion, & qu'il n'y étoit entraîné que par l'exigence du rôle qu'il avoit à ſoutenir dans le monde. Etant allé aux conférences de Spire l'an 1529, il fit un petit voyage à Bretten pour voir ſa mere. Cette bonne femme lui demanda ce qu'il falloit qu'elle crût au milieu de tant de diſputes, & lui récita les prieres qu'elles avoit accoutumé de faire, & qui n'enfermoient aucune ſuperſtition. Continuez, lui répondit-il, de croire & de prier comme vous avez fait juſques-à-préſent, & ne vous laiſſez point troubler par le conflict des controverſes. *Ab eâ cùm interrogatus eſſet quid ſibi in ejuſmodi controverſiis credendum, reſpondit, auditis illius precibus quæ nihil ſuperſtitionis habebant, ut pergeret hæc credere & orare quod credidiſſet & oraſſet hactenus: nec pateretur ſe turbari con-*

flictibus disputationum. Ceci réfute invinciblement un mauvais conte que Florimond de Remond débite. On écrit, *dit-*
» *il* (*b*), que Mélanchton étant sur le
» point de rendre l'ame, l'an 1560, sa
» mere accablée d'ann[illegible] lui tint ce lan-
» gage: Mon fils, tu me vois sur le point
» de partir de ce monde, pour rendre
» compte au grand Juge de ce que tu
» as fait. Tu sais que j'étois catholique,
» tu m'as induite à changer de Religion,
» pour en prendre une différente de
» celle de mes peres; or je t'adjure par
» le Dieu vivant, de me dire mainte-
» tenant laquelle est la meilleure, &
» ne le cele pas. Ha! dit Mélanchton,
» la nouvelle doctrine est la plus plau-
» sible, mais l'autre est la plus sûre &
» la plus certaine: Et se tournant dit
» tout haut; *Hæc plausibilior, illa se-*
» *curior.* « Il est faux que Mélanchton
ait porté sa mere à changer de Religion, & il est certain que la mort de cette femme précéda de trente ans au moins celle de son fils.

Une des choses qui firent regarder à Mélanchton la mort comme un bon-

(*b*) Florimond de Remond, Histoire de la Naissance & du progrès de l'Héréfie, Liv. II. Chap. IX. p. m. 186, 187.

heur, fut qu'elle le délivreroit des persécutions Théologiques. Quelques jours avant sa mort il écrivit sur un morceau de papier en deux colomnes les raisons pourquoi il ne devoit pas avoir regret de quitter la terre. L'une de ces colonnes contenoit les biens que la mort lui procureroit, l'autre contenoit les maux dont la mort le délivreroit (*c*). Il ne mit que deux articles dans celle-ci : 1, Qu'il ne pécheroit plus; 2, qu'il ne seroit plus exposé ni aux chagrins, ni à la rage des Théologiens (*d*). L'autre colonne contenoit six chefs : 1, qu'il viendroit à la lumiere ; 2, qu'il verroit Dieu ; 3, qu'il contempleroit le fils de Dieu ; 4, qu'il apprendroit ces mysteres admirables, qu'il n'avoit pu comprendre dans cette vie ; 5, pourquoi nous avons été créés tels que nous sommes ; 6, Quelle est l'union de deux natures en Jesus-Christ (*e*). Notez que l'état de l'homme a paru à ce grand Théologien l'un des plus incompréhensibles mysteres de la religion ; & cependant il n'y a per-

(*c*) Melch. Adam. *in Vit. Philosophorum*, *pag.* 202.

(*d*) *Discedes à peccatis, liberaberis ab ærumnis & à rabie Theologorum.* Idem, ibid.

(*e*) *Idem, ibidem.*

ſonne parmi ceux qui croient ſans examiner, qui s'imagine que cet objet-là contienne des difficultés. De-là eſt venu qu'on a été ſi ſurpris d'apprendre par mon Dictionnaire, que les Sectateurs du Manichéiſme pouvoient faire des objections embarraſſantes. Mais arrêtons-nous à notre texte, & diſons que la nature qui avoit donné à Mélanchton un tempérament pacifique, lui avoit fait un préſent mal aſſorti aux conjonctures où il devoit ſe trouver. Sa modération n'étoit propre qu'à être ſa croix. Il ſe trouva comme une brebis au milieu des loups: perſonne ne s'accommodoit de ſa douceur, elle l'expoſoit à toutes ſortes de médiſances, & lui ôtoit les moyens de répondre au fou ſelon ſa folie. Le ſeul avantage qu'elle lui procura fut de regarder la mort ſans effroi, en conſidérant qu'elle le mettroit à l'abri de l'*Odium Theologicum* & de l'*Inſidos agitans diſcordia fratres* (*f*) Il a dit dans quelques-uns de ſes ouvrages, qu'il avoit conſervé quarante ans ſa profeſſion ſans avoir jamais été aſſûré qu'on ne l'en chaſſeroit pas avant la fin de la ſemaine. *Publicè non dubitavit affirmare, ego jam ſum hic, Dei beneficio, quadragin-*

(*f*) Virgil. Georgicor. *Lib. II. verſ.* 496.

tâ annos : & nunquam potui dicere aut certus esse me per unam septimanam mansurum esse (g).

§. III.

Du penchant de Mélanchton vers le Pyrrhonisme

Je ferai quelques réflexions sur le penchant qu'on l'accuse d'avoir eu vers le Pyrrhonisme.

» Il sembloit avoir été nourri en » l'école de Pyrrho ; car toujours mille » doutes assiégoient son ame, pour la » crainte, disoit-il, de faillir. Ses écrits » étoient un perpétuel brouillis d'irré- » solution (a) ». L'Auteur qui parle de la sorte cite quelques témoignages, & ne dit que ce qu'une infinité d'Ecrivains ont remarqué. Voyez en dernier lieu Mr. l'Evêque de Meaux dans l'histoire des Variations. Je crois qu'on outre les choses ; mais je crois aussi que Mélanchton n'étoit pas exempt de doutes, & qu'il y avoit bien des matieres sur quoi son ame ne prononçoit point, *cela est ainsi & ne peut être autrement*;

(g) Melch. Adam *in Vit. Theol. p.* 357.
(a) Florimond de Remond Histoire de l'Hérésie, *Liv. II, Chap. IX, pag.* 181.

Il étoit d'un naturel doux & pacifique ; & il avoit beaucoup d'eſprit, beaucoup de lecture, & une ſcience très-vaſte. Voilà des qualités de tempérament, & des qualités acquiſes dont le concours eſt pour l'ordinaire une ſource d'irréſolutions. Un grand génie, ſoutenu d'un grand ſavoir, ne trouve guere que le tort ſoit tout d'un côté ; il découvre un fort & un foible dans chaque parti, il comprend tout ce qu'il y a de plus ſpécieux dans les objections de ſes adverſaires, & tout ce que ſes preuves ont de moins ſolide : il fait, dis-je, toutes ces choſes pourvu qu'il ne ſoit pas d'un tempérament bilieux ; car s'il l'eſt, il ſe préoccuppe de telle ſorte en faveur de ſon parti, que ſes lumieres ne lui ſervent plus de rien. Non ſeulement il ſe perſuade qu'il a raiſon ; mais il conçoit pour ſes ſentiments une tendreſſe particuliere, qui le porte à haïr violemment la doctrine qui les combat. De la haine des opinions il paſſe bientôt à la haine des perſonnes ; il aſpire à triompher, il s'échauffe & il ſe tourmente pour y parvenir ; il ſe fâche contre ceux qui lui repréſentent que pour l'intérêt de la vérité céleſte, il ne faut point recourir aux expédiens de la politique hu-

maine. Il ne ſe fâche pas moins, s'il entend dire que ſes dogmes ne ſont pas certains & évidents, & que ſa partie adverſe peut alléguer de bonnes raiſons. Etant tel, il n'examine les choſes qu'afin de demeurer convaincu de plus en plus, que les doctrines qu'il a embraſſées ſont veritables, & il ne manque pas de trouver beaucoup de ſolidité dans ſes arguments, car il n'y eut jamais de miroir auſſi flatteur que la préoccupation: c'eſt un fard qui embellit les viſages les plus laids: elle rend à une doctrine les mêmes offices que ſa Venus du Poëte Romain rendit à ſon fils

Reſtitit Æneas, claraque in luce reſulſit;
Os humeroſque Deo ſimilis: namque ipſa decoram
Cæſarien nato genitrix, lumenque juventæ
Purpureum, & lætos oculis afflarat honores.
Quale malus addunt ebori decus aut ubi flavo
Argentum, Pariuſve lapis circumdatur auro (*b*).

Melanchton, n'ayant pas ce tempérament, ne pouvoit pas être ſi ferme dans ſes opinions. Il demeuroit dans un ſens froid, qui laiſſoit agir ſon génie ſur le pour & le contre; & comme il aimoit la paix, & qu'il déploroit les déſordres

(*b*) Virgil. Æneid. *Lib.* 1, *Verſ.* 588.

que le ſchiſme avoit fait naître, il étoit plus diſpoſé à juger favorablement de pluſieurs Doctrines que les eſprits chauds prenoient pour un fondement de la rupture, & qu'il eût voulu qu'on eût tolérées afin de faciliter la réunion. Sa modeſtie & ſes expériences le rendoient un peu défiant. Il étoit perſuadé que ſes lumieres pouvoient croître de jour en jour : il ſe ſouvenoit d'avoir corrigé beaucoup de choſes dans ſes écrits. Il les croyoit bonnes la premiere fois qu'il les publia : le temps lui apprit à leur ôter ſon approbation & à s'appliquer un bel endroit de Terence (*c*). Pouvoit-il répondre que le temps ne l'inſtruiroit pas encore mieux ? Voilà ce qui l'empêchoit d'être déciſif. Il vivoit parmi des gens qui lui paroiſſoient paſſionnés, & trop ardents à mêler les voies humaines, & les reſſorts du bras ſeculier, avec les affaires de l'Egliſe. Sa conſcience tendre lui faiſoit craindre qu'il n'y eût là un caractere de réprobation (*d*). Pourquoi de-

(*c*) *Numquam ita quiſquam bene ſubducta ratione ad vitam fuit, quin res, ætas, uſus ſemper, aliquid apportet novi. Aliquid moneat : ut illa, quæ te ſcire credas, neſcias, & quæ tibi putaris prima in experiundo ut repudies. Quod mihi evenit nunc.* Terentius Adelph. *Act. V, Scen. IV, initio.*

(*d*) *Conſultez les paſſages cités par Mr. de Meaux,*

meuroit-il dans ce parti-là, demanderez vous, s'il n'avoit point une assurance positive que c'étoit la cause de Dieu? Où voulez vous qu'il allât? vous répondra-t-on. N'eût-il pas rencontré dans la communion romaine beaucoup plus de choses à condamner, plus d'emportement, plus d'oppression de conscience? Croyez-vous qu'il n'eût pas bien balancé tous les inconvénients lorsqu'il jetta les yeux sur la Palestine, pour s'y retirer en cas que ses ennemis le chassassent? *Non frangor animo propter crudelissimam vocem meorum hostium, qui dixerunt, se mihi non relicturos esse vestigium pedis in Germania. Commendo autem me filio Dei. Si solus expellar: decrevi Palestinam adire, & in illis Hieronymi latebris, in invocatione Filii Dei & testimonia perspicua de Doctrina scribere, & in morte Deo animam commendare* (c). Abélard ne forma-t-il pas le dessein de se retirer chez les infideles.

Admirons ici un caractere particulier de la destinée de l'homme: ses vertus

Histoire des Variations, *lib. II, num.* 44, *liv. IV, num.* 2, *liv. V, num.* 33.

(c) Melanchton, *apud* Melchior. Adamum, *in vit. Theolog. pag.* 357.

ilités ice & rais s de ertu quel- ren- res.

ſont ſujettes à des ſuites un peu vicieuſes ; elles ont leurs inconvénients. Ses mauvaiſes qualités au contraire produiſent de bons effets en pluſieurs rencontres. La modeſtie, la modération, l'amour de la paix, forment dans les plus ſavants perſonnages un fond d'équité qui les rend tiedes en quelque façon, & irréſolus. L'orgueil & la bile forment un entêtement ſi opiniâtre dans un grand Docteur, qu'il ne ſent pas le moindre doute, & qu'il n'y a rien qu'il n'entreprenne, & qu'il ne ſupporte pour l'avancement, & pour la proſpérité de ſes opinions. Si par bonheur il a rencontré la vérité, quels ſervices ne lui rend-il pas ? Ils ſont ſans doute plus grands qu'ils ne le ſeroient, s'il étoit d'un tour d'eſprit plus raiſonnable. Les liens de la préoccupation, ou ſi vous voulez, le poids des paſſions, attachent plus fortement l'ame à la vérité, que l'attrait de la lumiere. Notez que je mets à part les bons effets de la grace, tant ſur les tempéraments trop phlegmatiques, que ſur les tempéraments trop bilieux. Je ne conſidere cela que philoſophiquement : or, ſous cette notion, il eſt vrai de dire qu'en ce qui concerne les intérêts d'une ſecte, un homme entêté & fougueux eſt

préférable à un homme ſage ; & ſi quelque Fondateur ſouhaite que ſes diſciples travaillent avec ſuccès à l'extenſion & à la propagation de ſes dogmes, il doit ſouhaiter qu'ils ſoient d'humeur à ne démordre de rien, & à épouſer pour toute leur vie le premier parti qu'ils embraſſent. S'ils le choiſiſſent avant que d'avoir été capables de bien peſer les raiſons de part & d'autre, tant mieux : ils n'en ſeront que plus éloignés de douter à l'avenir ; & moins ils auront de doutes, plus ſeront-ils opiniâtres, & ardents : au lieu que ceux qui ſe propoſent de s'éclaircir de jour en jour, ne ſe croient point obligés à un fort grand zele ; car ils s'imaginent que ce qui leur ſemble vrai aujourd'hui, leur ſemblera une autrefois moins probable que ce qu'ils ne croient point. Cicéron exprime très-bien ces différents caracteres, en parlant des ſceptiques & des dogmatiques. *Neque noſtræ diſputationes*, dit-il, (*f*) *quicquam aliud agunt niſi ut in utramque partem dicendo & audiendo eliciant & tamquam exprimant aliquid, quod aut verum ſit, aut id quam proximè accedat. Neque*

(*f*) Cicero, *Acad. Quæſtionum, Lib. II. Cap. III.*

inter nos & eos qui ſcire ſe arbitrantur quicquam intereſt, niſi quod illi non dubitant, quin ea vera ſint quæ defendunt: nos probabilia multa habemus, quæ ſequi facilè, affirmare vix poſſumus. Hoc autem liberiores & ſolutiores ſumus, quod integra nobis eſt judicandi poteſtas neque ut omnia quæ præſcripta & quaſi imperata ſint, defendamus, neceſſitate ullâ cogimur. Nam cæteri primum ante tenentur aſtricti, quam quid eſſet optimum, judicare potuerunt. Deindè infirmiſſimo tempore ætatis aut obſecuti amico cuidam, aut una alicujus quem primum audierunt, ratione capti, de rebus incognitis judicant, & ad quamcunque ſunt diſciplinam quaſi tempeſtate delati, ad eam tanquam ad ſaxum adhæreſcunt. Nam quod dicunt, omninò ſe credere ei, quem judicent fuiſſe ſapientem, probarem, ſi idipſum rudes & indocti judicare potuiſſent. Statuere enim quid ſit ſapiens, vel maximè videtur eſſe ſapientis. Sed ut potuerunt omnibus rebus auditis, cognitis etiam reliquorum ſententiis judicaverunt, aut re ſemel auditâ ad unius ſe autoritatem contulerunt. Sed neſcio quomodo plerique errare malunt, eamque ſententiam quam adamaverunt, pugnaciſſimè de-

fendere quam ſine pertinacia quid conſtantiſſimè dicant exquirere.

§. IV.

Jugement ſingulier du Cardinal Bembo ſur Mélanchton.

Mélanchton écrivit une lettre au Cardinal Bembo pour lui recommander George Sabinus qui alloit voir l'Italie (*a*). Le Cardinal fit beaucoup de cas de cette recommandation ; il fit des honnêtetés à Sabinus, & le pria à dîner. Il lui demanda pluſieurs choſes pendant le repas, & nommément ces trois-ci : *Quels ſont les gages de Mélanchton ? Quel eſt le nombre de ſes auditeurs ? Quel eſt ſon ſentiment ſur l'autre vie, & ſur la réſurrection ?* Sabin répondit à la premiere demande, que les gages de Mélanchton n'étoient que trois cents florins par an. O que l'Allemagne eſt ingrate, s'écria le Cardinal, puiſqu'elle achete à ſi bon marché tant de travaux d'un ſi grand homme ? La réponſe à la ſeconde demande, fut que Mélanchton avoit ordinairement 1500 Auditeurs. Je ne le ſaurois croire, repliqua le Cardinal, je ne connois dans toute l'Europe aucune Académie, hor-

(*a*) M. Adam *in* Vita Theol. *pag.* 360.

mis celle de Paris, où l'auditoire d'un Profeſſeur ſoit ſi nombreux. Néanmoins Mélanchton a eu ſouvent 2500 perſonnes à ſes Leçons. On répondit à la troiſieme demande, que les Ecrits de Mélanchton émoignoient aſſez la plénitude de ſa foi ſur ces deux articles. J'aurois meilleure opinion de lui, repliqua le Cardinal, s'il ne croyoit point cela (*b*). Je vous donne cette hiſtoriette comme je la trouve dans Melchior Adam.

ILLYRICUS.

Particularités concernant ſa vie. Son caractere. Ses diſputes avec Victorin Strigelius ſon Collegue.

MATHIAS FLACIUS ILLYRICUS, l'un des plus ſavants Théologiens de la Confeſſion d'Ausbourg, nâquit à Albona dans l'Iſtrie, le 3 de Mars 1520. Il étudia les Belles-Lettres à Veniſe ſous Egnatius; & s'étant trouvé dès l'âge de 17 ans une forte inclination pour l'étude de la Théologie, il réſo-

(*b*) *Haberem virum prudentiorem ſi hoc non crederet.* Idem. ibid.

lut de ſe faire Moine, parce qu'il n'avoit pas le moyen de s'entretenir dans les Univerſités, & qu'ainſi le ſeul moyen de ſatisfaire ſon inclination étoit d'étudier dans un Monaſtere. Il communiqua ſon deſſein à un Provincial des Cordeliers, parent de ſa mere, qui lui conſeilla de s'en aller en Allemagne plutôt que de s'enfermer dans un Couvent. Flacius ſuivit ce conſeil, & arriva à Bâle l'an 1539. S'y étant arrêté quelques mois, il paſſa à Tubinge, d'où il alla à Wirtemberg l'an 1541, & y fut diſciple de Luther & de Mélanchton. Il gagnoit ſa vie à enſeigner le Grec & l'Hébreu. Ayant communiqué à Pomeranus, puis à Luther, les tentations qui le tourmentoient ſur le péché, ſur la colere de Dieu, & ſur la prédeſtination, on fit des prieres publiques pour lui, & on lui adminiſtra les conſolations de l'Ecriture, de ſorte que cela ſe paſſa. Il reçut de Mélanchton mille autres marques de bonté & de libéralité. On lui trouva une femme, & on lui donna un emploi public dans l'Académie l'an 1544. La guerre ayant diſſipé les écoles dans la Saxe, il s'en alla à Brunſwic, & s'y acquit beaucoup de répu-

ration par ſes leçons. Il alla reprendre ſon premier emploi à Wirtemberg l'an 1547, & peu après il s'oppoſa d'une grande force à l'*Interim*, & à tous les ménagements que Mélanchton inſinuoit ; & afin d'avoir plus de liberté de déclamer contre le Papiſme, ſans garder aucunes meſures, il ſe retira à Magdebourg qui étoit alors un ban de l'Empire. Il y publia divers ouvrages ; mais le plus conſidérable de ſes travaux fut ſans doute cette hiſtoire Eccléſiaſtique qui fut appellée *les Centuries de Magdebourg*, dont il eut la principale direction. Il accepta la charge qui lui fut offerte l'an 1557 dans la nouvelle Académie d'Iene, & y profeſſa cinq ans ; puis il ſe retira à Ratisbonne où il continua de publier quantité de livres. On l'appella dans le Brabant avec quelques autres en 1567, pour y dreſſer des Egliſes ſelon la Confeſſion d'Ausbourg ; mais la perſécution diſſipa bientôt toutes ces Egliſes, deſorte qu'il s'en alla à Strasbourg, puis à Francfort, où il ſentit une grande décadence de ſa gloire ; car il ſe vit abandonné de la plûpart de ſes partiſans, à cauſe qu'on l'accuſoit de Manichéiſme, ſous prétexte qu'il enſeignoit que le péché n'étoit pas un ac-

cident, mais l'eſſence même de notre ame. Il mourut à Francfort l'onzieme jour de Mars 1575.

C'étoit un homme qui avoit d'excellentes qualités, un eſprit vaſte, beaucoup de ſavoir, un grand zele pour le Papiſme; mais ſon humeur turbulente, impétueuſe, querelleuſe gâtoit toutes ſes bonnes qualités, & cauſoit mille déſordres dans l'Egliſe proteſtante. Il ne faiſoit pas difficulté de déclarer qu'il falloit tenir en reſpect les Princes par la crainte des ſéditions. On n'eut pas ſujet de le regretter; car les diviſions, toujours ſcandaleuſes, étoient alors plus pernicieuſes qu'à l'ordinaire, à cauſe des avantages que la communion de Rome en tiroit, pour inſulter à la Réformation naiſſante. Quelques-uns ont dit que la ſeule bonne action qu'il eût faite, étoit de mourir.

J'ai dit qu'après avoir profeſſé cinq ans la Théologie dans la nouvelle Académie d'Iene, il ſe retira à Ratisbonne. La raiſon qui l'obligea de quitter ſa chaire fut qu'il ne put s'accorder avec Victorin Strigelius ſon Collegue. Ils étoient en différend ſur la converſion de l'homme, & ſur les forces du franc-

arbitre. Ils diſputerent là-deſſus en préſence des Ducs de Saxe à Weimar. Ils donnoient l'un & l'autre dans l'extrême. Strigelius inclinoit du côté de ceux qu'on nommoit adiaphoriſtes, & ſynergiſtes qui donnoient beaucoup au franc-arbitre, & prétendoient que le péché originel ne faiſoit qu'effleurer l'ame; Flacius au contraire ſoutenoit que ce péché étoit la ſubſtance même de l'ame. La diſpute dura treize ſéances: on en publia les actes accompagnés d'une préface de Muſæus qui étoit un des Sectateurs de Flacius. Nous avons ici un effet viſible de l'envie de contredire: c'eſt une paſſion qui entraîne ordinairement au-delà des bornes les perſonnes qui ont l'eſprit vif. Flacius, ne pouvant ſe contenter d'une médiocre oppoſition, s'éloigna de ſon rival le plus qu'il lui fut poſſible, & le voyant ſoutenir que l'ame n'étoit bleſſée par le péché originel qu'à l'égard de ſes facultés accidentelles, il prit le parti de ſoutenir que la ſubſtance même de l'ame étoit corrompue, que le péché étoit la ſubſtance même de l'ame. Jamais Flacius n'auroit ſongé à ce dogme, ſi ſon Collegue n'avoit enſeigné le contraire. Mais ſi la diſpute qui s'éleva entre

tre ces deux Profeſſeurs nous montre ce que peut faire l'eſprit de contradiction, elle nous montre auſſi combien la Philoſophie péripatéticienne eſt à fomenter les diviſions théologiques, car le dogme d'Illyricus n'auroit gendarmé perſonne, ſi l'on avoit cru avec les nouveaux Philoſophes qu'il n'y a point d'accidents diſtincts des ſubſtances, mais que, par exemple, la douleur n'eſt autre choſe que l'ame même en tant que modifiée d'une certaine façon. Cela poſé, il eſt évident que la doctrine d'Illyricus eſt très-véritable; le péché n'eſt point un être diſtinct de l'ame qui peche, & la vertu n'eſt point un être diſtinct de l'ame vertueuſe. Je ne comprends pas comment les Théologiens, qui ſuppoſent une diſtinction réelle entre l'ame & les modifications de l'ame, oſent dire qu'il ſe fait un changement dans l'homme, lorſqu'il paſſe de l'état de l'innocence à celui du crime; & de l'état de piété à celui de grace. Selon ces Théologiens, lorſque l'homme péche, il ſe produit une entité diſtincte de l'ame, laquelle entité ſe joint avec l'ame, & compoſe avec elle un tout qui contient deux êtres réellement diſtincts l'un de l'autre, dont l'un

s'appelle ſubſtance & l'autre accident. Je ſoutiens que cette adjonction ne change point l'ame, & que l'ame continue d'être préciſément ce qu'elle étoit avant la jonction. Mêlez tant qu'il vous plaira des grains de blé avec des grains d'orge, vous ne ferez pas qu'ils ceſſent d'être du blé; & dans toutes les mixtions naturelles & artificielles, il eſt vrai de dire que les compoſés deviennent capables d'une nouvelle action: mais chaque partie de ces compoſés, en tant que diſtincte de toute autre, retient préciſément la même nature qu'elle avoit auparavant. Diſons de même que ſi l'ame étoit réellement diſtincte de ſon péché, c'eſt-à-dire, du péché avec lequel elle ſeroit jointe, elle ne paſſeroit point à un autre état. Une ame une fois innocente le ſeroit toujours.

LES PRISCILLIANISTES.

§. I.

Chef & naiſſance de cette Secte. On s'efforce d'en arrêter les progrès.

PRISCILLIN, Héréſiarque Eſpagnol, vivoit au IV ſiecle, & donna ſon nom à la ſecte des Priſcillianiſtes. Il avoit de fort belles qualités, l'eſprit vif, beaucoup d'éloquence & d'érudition : il étoit laborieux, ſobre & ſans avarice. L'envie de trop apprendre, qui le porta dans ſa jeuneſſe à étudier la magie, le diſpoſa à prêter l'oreille au Rhéteur Helpidius, & à une Dame, qui avoient embraſſé quelques erreurs des Gnoſtiques. Il s'en laiſſa infecter, & employa toute ſon adreſſe à les répandre. Il attira pluſieurs perſonnes : les femmes ſur-tout couroient après lui.

» Comme cet héréſiarque, dit Maimbourg en traduiſant & paraphra-

» ſant Sulpice Sévere, (*a*) voyoit
» d'une part & ſavoit par ſon expérience,
» que l'homme a naturellement beau-
» coup de penchant à la volupté, qui
» corrompit tout le monde avant le dé-
» luge ; & que de l'autre il connoiſſoit
» aſſez le foible des peuples & princi-
» palement des femmes, qui ſe laiſſent
» prendre aiſément à une belle appa-
» rence de piété : il contrefit ſi bien le
» ſaint qu'il n'y eut jamais un plus grand
» hypocrite que cet impoſteur. En ef-
» fet, jamais homme ne parut plus dé-
» gagé du monde dont il affectoit un
» très-grand mépris de toutes choſes,
» en ſes habits ſimples & pauvres, en
» ſon maintien, en ſes paroles, en ſon
» air modeſte, humble & mortifié, en
» ſa maniere de vivre fort auſtere, & en
» ſes aumônes, qu'il faiſoit libérale-
» ment de ſes grands biens ; ne parlant
» au reſte que de pénitence, de jeûnes,
» de veilles, d'oraiſon & de mépris de
» toutes les choſes du monde, pour
» s'unir parfaitement à Dieu. De ſorte
» qu'il acquit bientôt dans toute l'Eſ-
» pagne la réputation d'un grand hom-
» me de Dieu, & d'une fort ſublime

(*a*) Sulpicius Severus, *Sacr. Hiſt. Lib. II*, p. 162, 163.

» ſainteté, qui lui attira la vénération
» de tout le monde. Sur-tout, les fem-
» mes qui ſe laiſſent ſurprendre plus fa-
» cilement à ces apparences trompeuſes,
» & dont la curioſité, qui leur eſt ſi na-
» turelle, leur fait aimer la nouveauté,
» l'extraordinaire & l'éclat, principa-
» lement en matiere de dévotion, cou-
» roient en foule à lui, pour ſe mettre
» ſous ſa direction, quoiqu'il ne fût en-
» core que Laïque. Et comme d'ail-
» leurs il étoit ſavant, qu'il parloit
» bien, & qu'il ſavoit admirablement
» l'art de perſuader, & de s'inſinuer
» adroitement dans les eſprits, en les
» flattant d'une maniere fine & ſpiri-
- tuelle, il ſe vit en peu de temps chef
» d'un fort grand parti répandu dans la
» plûpart des Provinces de l'Eſpagne,
» non-ſeulement de femmes & de peu-
» ple, mais auſſi de gens de qualité &
» d'Eccléſiaſtiques, entre leſquels il y
» avoit même quelques Evêques, qui
» auſſi-bien que tous les autres s'atta-
» choient à lui comme à un grand
» ſaint.

On travailla vigoureuſement à arrêter les progrès de cette ſecte. On aſſembla un Synode à Sarragoſſe, où les Evêques Aquitains ſe trouverent. Priſ-

cillien y fut condamné par contumace avec tous ſes adhérents ; & l'on recourut au bras ſéculier pour les chaſſer de toutes les Villes. Cette condamnation étonna ſi peu ces hérétiques, qu'ils conférerent le caractere d'Evêque à Priſcillien. Il ſortit d'Eſpagne avec Inſtantius & Salvianus deux Prélats de ſon parti, prit le chemin de Rome, pour s'aller juſtifier auprès du Pape. En paſſant par l'Aquitaine ils y firent beaucoup de diſciples. Euchrocia, femme du Rhéteur Delphidius, les reçut dans ſa maiſon de campagne, & fut ſi charmée de Priſcillien qu'elle le ſuivit par-tout. Pluſieurs autres femmes furent ſéduites par ces gens-là, & quitterent tout pour être de leur voyage.

§. II.

Doctrines & pratiques impures de ces Sectaires, & ſur-tout de Priſcillien.

Si nous en croyons la chronique ſcandaleuſe, on commençoit par l'eſprit & on finiſſoit par la chair. Euchrocia fut d'abord charmée par la dévotion extérieure de cet hérétique, & par les beaux diſcours de ſpiritualité qu'elle lui entendoit faire : mais inſenſiblement il la charma par toute autre choſe : il cou-

cha avec elle & l'engrossa. Si quelqu'un m'objecte que les paroles latines, que je citerai bientôt signifient que cette aventure concerne Procula fille d'Euchrocia, je ne ferai point l'opiniâtre, je reconnoîtrai que c'est peut-être le meilleur sens qu'on puisse donner à l'original. L'extérieur de dévotion que Priscillien affectoit depuis long-tems, ne lui avoit pas fait oublier que la jeune Procula étoit préférable à sa mere. Ce fut un bonheur pour Delphidius de mourir jeune; car il n'eut pas le déplaisir de connoître la débauche de sa fille, & le supplice de sa femme. Chacun sait qu'Euchrocia fut punie du dernier supplice en même temps que Priscillien (*a*). Un Panégyriste de Théodose déclama éloquemment contre cette cruauté: il ne pardonna point à Maxime d'avoir fait mourir la femme d'un poëte illustre accusée d'être trop dévote. Il y a des gens qui s'étonnent que Priscillien ait pû attirer tant de dévotes, puisqu'il mêloit une impureté si choquante dans sa prétendue dévotion. Il avoua à ses juges qu'il avoit tenu des assemblées nocturnes & impudiques avec des femmes & qu'il se mettoit tout nud dans l'exercice de l'orai-

(*a*) Voyez ci-dessous §. III.

ſon. Mais c'eſt par cela même, diſent d'autres gens, qu'il faiſoit groſſir ſa troupe, & qu'il attiroit le ſexe. C'eſt la penſée de Mr. Maimbourg. Citons encore la phraſe un peu trop amplifiée qu'il nous donne des paroles de Sulpice Severe.
» Depuis qu'on eſt prévenu d'un homme qu'on croit être ſaint, on ſe ſoumet aveuglément à tout ce qu'il ordonne, & l'on prend ſans aucune répugnance toutes ſes déciſions comme des oracles, particuliérement quand elles ſont favorables aux inclinations de la nature corrompue. Ainſi ce ſcélérat n'eut pas grand'peine de perſuader à ſes diſciples, que pourvu que l'eſprit qui vient de Dieu lui ſoit parfaitement uni, par une certaine eſpece d'oraiſon qu'il leur enſeignoit, on pouvoit & même on devoit abandonner la chair à toutes ſes convoitiſes, ſans que Dieu y prenne intérêt & le trouve mauvais, puiſqu'elle n'eſt point de lui, & qu'elle ne vient que du méchant principe, de même que le mariage. C'eſt ſur ce déteſtable dogme que les femmes qui n'aimoient pas leurs maris les quittoient malgré qu'ils en euſſent, & les maris auſſi leurs femmes de l'humeur deſquelles

„ ils ne s'accommodoient plus; & que
„ les uns & les autres, comme tous
„ ces disciples, faisoient à son exemple
„ tous ensemble l'oraison comme s'ils
„ eussent été dans l'état d'innocence,
„ & se souilloient ensuite de toutes sor-
„ tes d'impuretés. Car c'est là qu'abou-
„ tissent ordinairement ces nouvelles
„ doctrines, ces enthousiasmes, & ces
„ nouveaux genres d'oraison plus fana-
„ tiques que mystérieux, de certains faux
„ illuminés, & prétendus spirituels, qui
„ commençant par l'esprit, pour trom-
„ per le monde, ne manquent guere de
„ finir par la chair".

§. III.

Condamnation & supplice de Priscillien. Quelles furent les suites de cette rigueur.

Priscillien arriva à Rome avec Instantius & Salvianus, & un grand cortege de Disciples de l'un & l'autre secte. Le Le Pape refusa de les ouir : St Ambroise en fit autant, mais la Cour Impériale fut plus indulgente. Ils y obtinrent un rescrit qui ordonnoit qu'on les rétablît dans leurs Eglises. Ils retournerent en Espagne, & y trouverent tant de cré-

dit qu'Ithacius leur accuſateur, appellé à rendre compte de ſa conduite comme perturbateur de l'Egliſe, s'enfuit dans les Gaules. Il y aigrit de telle ſorte le Tyran Maxime contre ces Sectaires, qu'ils reçurent ordre de ſe rendre au Concile de Bourdeaux. Inſtantius y fut condamné. Priſcillien ayant vu la condamnation de cet Evêque, demanda d'être renvoyé à Maxime. On y conſentit. Ses ennemis le ſuivirent à la Cour, & pouſſeſerent ſi chaudement cette affaire qu'ils le firent condamner au dernier ſupplice.

» Cette exécution fut la ſource de pluſieurs déſordres. Car le ſupplice de cet » héréſiarque ne fit que fortifier ſon hé» réſie. Ceux de ſa ſecte lui firent des » funérailles magnifiques & l'honorerent comme Martyr, & ceux qui l'avoient fait condamner, abuſant de » leur crédit, & de la faveur de la » Cour, perſecuterent impunément les » gens de bien. C'étoit aſſez pour leur » être ſuſpect, que de jeûner, & d'aimer la retraite; c'étoit un crime que » d'être plus ſage & plus réformé qu'eux. » Ceux qui leur avoient déplû étoient » d'abord Priſcillianiſtes; ſur-tout » quand ils pouvoient être des victimes » agréables à la colere du Prince, ou

» enfler ſon tréſor de leurs dépouilles ;
» car ils ôtoient la vie & les biens ſe-
» lon leur caprice, & ils conſervoient
» l'amitié du tyran par des calomnies,
» des cruautés & d'autres actions ſem-
» blables aux ſiennes.

§. IV.

Caractere d'Ithacius, le principal promoteur de la mort de Priſcillien.

C'étoit un Evêque Eſpagnol, impudent & débauché, & qui ſacrifioit toutes choſes à ſes paſſions. Il fit bien connoître que l'amour de la vérité ne l'animoit pas, & qu'il ne pouſſoit à bout la perſécution de ces hérétiques, que par un principe de vanité. Ses premieres démarches l'engagerent à mettre le tout pour le tout : il cherchoit l'honneur du triomphe ; il vouloit montrer la force de ſon crédit, & celle de ſes intrigues ; il n'eût pu ſouffrir que l'on s'apperçût qu'il ne gagnoit pas ſon procès ; il remua Ciel & terre auprès du Tyran Maxime, afin d'obtenir la victoire par la faveur du bras ſéculier. Et comme il craignit les traverſes des perſonnes ſages & judicieuſes, il eut l'impudence & la malice politique, d'accuſer de Priſ-

cillianiſme tous ceux qui lui déplaiſoient. Dès qu'on s'appliquoit à la lecture ou au jeûne, on étoit décrié comme complice de cette Secte par ce violent perſécuteur. N'eut-il point l'audace d'accuſer ſaint Martin qui l'exhortoit à ſe dépouiller du perſonnage de Solliciteur de procès, & qui ſupplioit Maxime de ne point répandre le ſang de ces Hérétiques ? Voilà les ruſes déteſtables de la plupart des accuſateurs d'héréſie : on les renouvelle dans chaque ſiecle ; & le monde s'y laiſſe duper encore aujourd'hui, comme ſi elles ne faiſoient que de paroître. Sulpice Sévere mérite cent beaux éloges, pour avoir dit que les Priſcillianiſtes ne lui étoient pas plus déſagréables que ceux qui les accuſoient. L'interceſſion de Martin fut ſi puiſſante, que pendant qu'il fut à Treves on ne procéda point au jugement de ces malheureux ; mais dès qu'il en fut parti, quelques Evêques gagnerent Maxime, & le pouſſerent à violer la parole qu'il lui avoit donnée. Priſcillien fut condamné au dernier ſupplice, & alors Ithacius pleinement content ſe déſiſta de l'accuſation, c'eſt-à-dire qu'il ne parut pas contre lui devant les juges, lorſqu'il fut queſtion de confirmer la

ſentence. Artifice groſſier, & dont Sulpice Severe ſe moque très-juſtement. Latinus Pacatus traite ſelon leur mérite ces Evêques ſanguinaires, il exagere comme il faut le ſcandale qu'ils donnoient en portant leurs mains impures & ſanglantes ſur les choſes les plus ſacrées. Il décrie l'iniquité du Tyran Maxime, qui chériſſoit & qui protégeoit de tels prélats.

Nous pouvons remarquer dans Ithacius une autre choſe en quoi les accuſateurs les plus véhéments lui reſſemblent. Il n'y avoit point d'Evêque qui eût été plus embarraſſé que lui à rendre raiſon de ſa conduite, & néanmoins il étoit le plus ardent à diffamer & à pourſuivre les autres. Ce déſordre eſt prodigieux, comme les payens l'ont remarqué : ils ont dit que l'innocence eſt la qualité la plus néceſſaire à ceux qui accuſent. Mais ordinairement c'eſt de quoi les accuſateurs ſe mettent le moins en peine. Il y a tel homme dont les livres ſont tous remplis d'abſurdités, de contradictions, de profanations, de nouveautés, de paradoxes très-dangereux, & d'héréſies, qui n'a pas laiſſé d'accuſer de fauſſe doctrine une infinité de gens : & s'il avoit eu un Ma-

xime à ſa dévotion, on n'eût entendu parler que de perſonnes dépoſées, proſcrites, anathématiſées, pour ne rien dire de pis. Ces irrégularités & ces injuſtices dureront apparemment autant que le monde.

§. V.

Ithacius reçoit le châtiment de ſes violences.

Continuant à montrer les mauvaiſes ſuites du ſupplice de Priſcillien, je me ſers ici des termes de Mr. Maimbourg. Ils valent mieux que la traduction que j'en pourrois faire. » Ce qu'il » y eut en ceci de plus déplorable, » c'eſt que cette action d'Ithacius fut » cauſe qu'il ſe fit pour un temps une » eſpece d'aſſez dangereux Schiſme » dans les Gaules. Car d'une part un » Evêque d'une grande autorité, nom- » mé Theognoſtus, l'ayant hautement » condamnée, & s'étant même enſuite » ſéparé de ſa communion, fut ſuivi » en cela de la plûpart des Evêques, » qui crurent comme lui qu'ils ne pou- » voient communiquer avec un hom- » me qui avoit deshonoré & ſon Carac- » tere & l'Egliſe, en ſe ſouillant du » ſang de ceux deſquels il avoit pro-

» curé la mort. Mais d'autre part, » plusieurs gagnés par Ithacius, dont » ils étoient ou les complices ou les » approbateurs, se joignirent à lui, & » se voyant fortement appuyés de la » faveur du Prince qui soutenoit Itha- » cius, ils s'assemblerent tous à Tre- » ves en une espece de Concile ou plu- » tôt en un conciliabule, où il fut » absous & déclaré juridiquement in- » nocent par la sentence qu'ils ren- » dirent en sa faveur. » On raconte ensuite comment Saint Martin refusa de communiquer avec eux, jusqu'à ce qu'il eût compris qu'en se relâchant il obtiendroit de Maxime la révocation de » l'ordre de faire main basse sur » tout ce qu'on pourroit découvrir de » Prisciliianistes. St. Martin n'aimoit » pas qu'on punît de mort les Héré- » tiques, & il craignoit que plusieurs » Catholiques des plus gens de bien, » ne fussent enveloppés dans ce mas- » sacre, parce qu'on prenoit pour » des Prisciliianistes ceux qui par leur » air modeste & mortifié paroissoient » être d'une vie plus réguliere & plus » réformée que les autres, sans faire » aucun discernement de ces hypo- » crites Prisciliianistes d'avec les vrais

» & ſolides dévots. » Croyant donc que de deux maux il devoit choiſir le moindre, il céda pour un peu de temps à la violence qu'on lui faiſoit, & il aſſiſta avec ces Evêques » à la » cérémonie de l'ordination de Felix » Evêque de Treves..... Dès le lendemain il s'en retourna fort triſte, & » ſe repentant bien fort de l'avoir fait, » & s'étant apperçu que ce don de » miracles, dont Dieu l'avoit avantagé, n'opéroit plus en lui ſi ſouvent » qu'il faiſoit auparavant, il tâcha » de réparer par ſa pénitence la perte » qu'il venoit de faire. Pour le Schiſme » d'Ithacius il ne dura plus guere, » parce que Maxime ſon protecteur » ayant été défait quelque temps après » par le grand Théodoſe, & tué dans » Aquilée par les ſoldats, il fut abandonné de tous les Evêques de ſon » parti, & puni de l'exil où il mourut.«

§. VI.

Examen des ſentiments de Maimbourg ſur la perſécution des héréti-ques. Diſtinction illuſoire & ridicule.

Maimbourg reconnoît que juſqu'alors les Hérétiques n'avoient pas été punis de cette maniere: mais il ſou-

tient qu'on peut très-juſtement uſer contre eux de cette rigueur, comme on a depuis ſouvent fait, & ſans parler, continue-t-il » de ceux qui ont » prouvé dans leurs Ecrits qu'il étoit » non-ſeulement permis, mais auſſi » très-bon d'uſer ainſi : il ne faut que » voir ce qu'a écrit ſur cela St. Léon, » lorſque donnant comme nous le di- » rons bientôt, les ordres néceſſaires » pour agir en Eſpagne contre l'héré- » ſie de Priſcillien, il loue Maxime de » cette action, & dit : que la rigueur » & la ſévérité de ſa juſtice contre cet » héréſiarque & ſes diſciples que ce » Prince fit mourir, a été d'un fort » grand ſecours à la clémence de l'E- » gliſe. Car bien qu'elle ſe contente de » la douceur du jugement que les Evê- » ques portent ſelon les Canons contre » les hérétiques obſtinés, & qu'elle ne » veuille point de ſanglantes exécutions: » elle ne laiſſe pas d'être beaucoup ai- » dée & bien ſoûtenue par les ſéveres » conſtitutions des Empereurs, puiſ- » que la crainte d'un ſi rigoureux ſup- » plice fait quelquefois que les héréti- » ques recoururent au remede ſpirituel, » pour guérir la maladie mortelle de » leur héréſie par une vraye conver-

» ſion. « Le même Maimbourg ſoûtient que la principale faute d'Ithacius, fut de s'être adreſſé à un tribunal ſéculier dans une cauſe purement eccléſiaſtique, & d'avoir procuré la mort de ces hérétiques autant qu'il put, ce qui eſt contraire aux loix de l'Egliſe. C'eſt pourquoi, dit-il, quand les Eccléſiaſtiques implorent contre eux le ſecours des Princes & des Magiſtrats, ils proteſtent toujours qu'ils ſouhaitent tellement leur correction, que néanmoins ils ne demandent point qu'on les puniſſe du dernier ſupplice, mais plutôt qu'on leur faſſe miſéricorde, laiſſant toutefois les juges en liberté d'agir ſelon les loix pour le bien de l'Egliſe & de l'Etat. C'eſt ce qu'on peut appeller une diſtinction illuſoire. C'eſt une pure momerie: c'eſt du moins une conduite ſi éloignée de la gravité d'un Tribunal qui agit ſérieuſement, qu'on ne peut trouver étrange que l'inquiſition ſoit tournée en ridicule à ce ſujet. Vous demandez aux Princes qu'ils faſſent des loix contre l'héréſie: vous les louez à perte de vue lorſqu'ils établiſſent la peine de mort contre l'hérétique: vous leur livrez celui que vous avez déclaré hérétique: c'eſt donc vous, proprement parlant,

qui êtes cauſe de ſa mort. Quand vous dites aux Magiſtrats que vous ne demandez pas ſon ſupplice, vous donnez la comédie. Et au reſte, pourquoi ne demandez-vous pas la même faveur pour les aſſaſſins ? Car ſelon vous un héretique eſt pire qu'un empoiſonneur, & qu'un meurtrier. Jamais la maxime d'Ariſtote, *poſito uno abſurdo multa ſequuntur*, n'a été plus véritable qu'en cette matiere-ci. L'abſurdité de ſoumettre les opinions au glaive des Magiſtrats entraîne après ſoi mille abſurdités, & jette dans mille contradictions ceux qui la ſoutiennent. Notez que l'Inquiſition condamne à la mort, & ne ſe contente pas de déclarer qu'on eſt hérétique.

§. VII.

Il ſemble qu'on ait condamné dans les Priſcillianiſtes un ſentiment que l'on a canoniſé dans ſaint Auguſtin.

Je n'examine point ſi ces hérétiques faiſoient & croyoient tout ce qu'on leur attribue. Mais voici trois choſes certaines : 1. Saint Auguſtin croit que l'homme eſt déterminé invinciblement, ou au mal par ſa corruption naturelle, ou au bien par le ſaint Eſprit. 2. Cette

Doctrine ôte à l'homme le franc-arbitre, en prenant ce mot pour la liberté d'indifférence. 3. La doctrine de St. Auguſtin a été autoriſée par l'approbation ſolemnelle de l'Egliſe. Or nous allons voir que les Priſcinialliſtes furent condamnés pour avoir détruit le franc-arbitre, *en ſoumettant la volonté de l'homme à une fatale néceſſité qui l'entraine ſans qu'elle puiſſe s'y oppoſer.* C'eſt-à-dire qu'on les condamna parce qu'ils ruinoient le franc-arbitre, en prenant ce mot, non pas pour la faculté d'agir volontairement, & par une pente très-agréable, mais pour la puiſſance de choiſir entre deux contraires. Ils furent donc condamnés pour une doctrine qui a été approuvée dans St. Auguſtin. Conſidérons bien de quelle maniere le Pape Léon les réfute. „ S'il eſt permis de croire & „ d'enſeigner cette doctrine on ne doit „ plus ni récompenſer la vertu, ni punir le crime ; & toutes les loix non-„ ſeulement humaines, mais auſſi divines, n'ont plus de force, & peuvent être violées impunément ; parce qu'on ne pourra jamais prononcer „ en jugement, ni en faveur des bonnes actions, ni contre les méchantes, „ ſi une fatale néceſſité pouſſe & em-

„ porte par ſon mouvement celui de „ la volonté. " Peut-on douter après cela, je continue à me ſervir des expreſſions de Mr. Maimbourg, ſans adopter tout ce qu'il dit „ que St. Léon ait cru „ ce que la foi nous oblige de croire, „ ſavoir que la grace efficace nous fait „ tellement agir, qu'elle ne nous im- „ poſe aucune néceſſité ; mais qu'elle „ nous laiſſe inviolable notre libre ar- „ bitre, ou la liberté d'indifférence, „ par laquelle nous pouvons prendre „ lequel il nous plaira des deux partis, „ & faire ou le bien par la grace, ou „ le mal de nous-mêmes. " Je crois „ ſans peine qu'ils différoient de St. Auguſtin dans l'explication des cauſes qui déterminent la volonté : mais il falloit néceſſairement qu'ils fuſſent d'accord avec lui ſur ce point de fait, c'eſt que le principe qui la pouſſe ne lui permet pas ou de s'arrêter, ou de reculer, ou de s'écarter à côté. Or c'eſt ſur cela que tombent les raiſons du Pape Léon quand il refute ces hérétiques : il eſt donc certain qu'en leur perſonne il réfute St. Auguſtin, & qu'il n'a pu approuver ce Pere, ſans adopter quand cela venoit de lui, ce qu'il avoit rejetté venant de la Secte Priſcillianiſte. Je n'examine

point s'il raiſonne bien, je dis ſeulement que toutes les preuves qu'il tire, ſoit des peines & des récompenſes, ſoit des loix & des jugements, ſeroient mauvaiſes contre cette ſecte, ſi elles n'étoient pas bonnes contre le ſyſtême de ſaint Auguſtin. Remarquez bien que ſaint Léon argumente par les ſuites que pouvoit avoir le dogme de la fatale néceſſité, & qu'il ne dit pas que ces hérétiques enſeignaſſent ces conſéquences. Cela montre qu'il en veut au dogme, indépendamment du prjncipe ſur lequel ils le fondoient, & des concluſions qu'ils en tiroient actuellemenr.
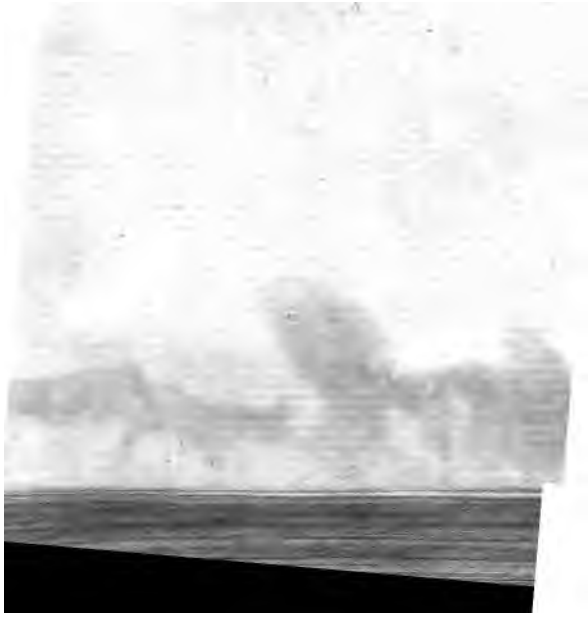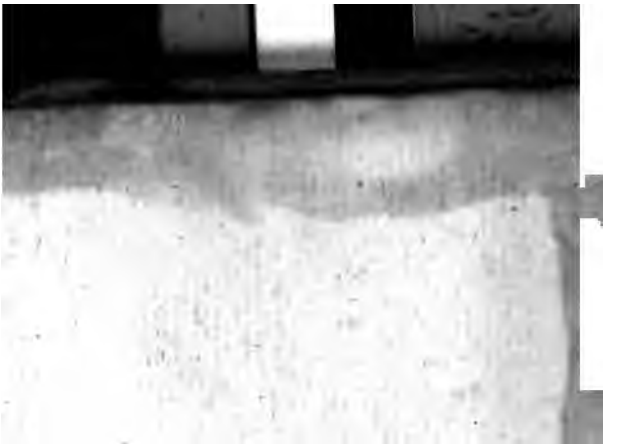
Fin du Tome cinquieme.